

Rapport annuel sur la supervision bancaire

Exercice
2023



Rapport
annuel sur
**la supervision
bancaire**

Exercice
2023

Sommaire

3	Mot du Wali
6	Faits marquants
8	Chiffres-clés
13	Structure, activité et rentabilité du secteur bancaire - Après leur contraction l'année dernière, les résultats du secteur bancaire se redressent
84	Risques bancaires - Les banques maintiennent des niveaux confortables de solvabilité et de liquidité par rapport aux minima réglementaires
119	Cadre de supervision des établissements de crédit et organismes assimilés - Supervision prudentielle et surveillance des risques - Promotion de la transition verte et du digital - Poursuite du renforcement de la relation banque-clients
177	Annexes
221	Table des matières

Mot du Wali

En 2023, l'économie mondiale a globalement fait preuve d'une bonne résilience en dépit du resserrement monétaire, des tensions géopolitiques et des conflits armés en Ukraine et au Moyen-Orient. Au niveau des marchés financiers en particulier, l'année a été marquée par les difficultés des systèmes bancaires en Suisse et aux Etats-Unis qui ont toutefois été bien contenues.

Au plan national, la croissance économique a connu une nette amélioration, atteignant 3,4%, après 1,5% en 2022, tirée par l'amélioration de 3,5% de la valeur ajoutée des activités non agricoles, tandis que celle du secteur agricole n'a connu qu'un redressement limité de 1,4%. S'agissant de l'évolution des prix à la consommation, après un plus haut enregistré en février 2023, l'inflation s'est inscrite sur une tendance baissière qui était prévue de se poursuivre. Dans ces conditions, et après une troisième hausse de 50 points de base de son taux directeur lors de la réunion de son Conseil en mars, Bank Al-Maghrib a maintenu ce taux inchangé sur le reste de l'année.

Dans ce contexte, les résultats des banques ont enregistré un rebond de 20% grâce principalement aux revenus générés par leurs portefeuilles de titres. La qualité des portefeuilles de prêts des banques s'est, quant à elle, maintenue globalement, le taux des créances en souffrance se situant à 8,5% sur base sociale et à 9,2% sur base consolidée.

Au plan de la solvabilité, les banques ont dégagé, sur base sociale, un ratio moyen de solvabilité de 15,5% et un ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 de 12,9%, supérieurs aux minima réglementaires de 12% et 9% respectivement. Sur base consolidée, ces ratios se situent respectivement à 13,5% et 11,6%. Bank Al-Maghrib a réitéré cette année son appel à la prudence en matière de distribution des dividendes pour renforcer la solidité des banques face à d'éventuels chocs, tout en assurant un suivi prospectif des risques induits par la conjoncture et susceptibles de peser sur le système bancaire.

Outre les contrôles sur place de la conformité des pratiques en matière de déclassement et de provisionnement des créances en souffrance, la Banque a porté une attention particulière aux impacts de l'inflation sur le crédit et la solvabilité des emprunteurs. Elle a également suivi de près l'évolution des risques de taux et de marchés au regard des répercussions potentielles des conditions monétaires sur les bilans bancaires.

Poursuivant le renforcement et la convergence de son cadre de supervision vers les standards internationaux, la Banque œuvre à déployer un nouveau dispositif d'évaluation prudentielle des banques visant à mieux refléter l'appréciation de leurs profils de risques prospectifs et prenant en compte les résultats de stress tests, ainsi que leurs politiques de planification du capital et de résolution de crises.

Cette année, Bank Al-Maghrib a parachevé, en coordination avec la Banque Mondiale, une première évaluation de l'exposition des banques au changement climatique. Cet exercice, premier du genre dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, a permis d'explorer les effets des risques climatiques physiques et des risques économiques liés à la transition verte sur la qualité des portefeuilles de crédit et la solvabilité des banques.

Sur le plan législatif et réglementaire, Bank Al-Maghrib a poursuivi ses efforts pour faire aboutir la réforme visant la création d'un marché secondaire des créances en souffrance en coordination avec toutes les parties concernées.

La Banque a poursuivi la transposition des normes prudentielles de Bâle III, relatives notamment au ratio minimum structurel de liquidité à long terme dit « NSFR » et au processus à mettre en place par les banques pour l'évaluation de l'adéquation de leurs coussins de liquidité internes.

Pour ce qui est de l'activité de la finance participative, le Conseil Supérieur des Oulémas a labellisé la directive réglementaire de Bank Al-Maghrib instituant l'audit externe de conformité. Après la phase de mise en place des composantes clés de l'écosystème participatif au plan réglementaire, des produits et de la fiscalité, ce secteur doit déployer de nouveaux leviers de développement. Il s'agit d'étoffer l'offre de services et d'optimiser la performance opérationnelle. Sur le plan de la gestion actif-passif, il importe de renforcer la collecte de l'épargne et de diversifier les sources de refinancement.

Concernant le secteur du micro-crédit, la Banque a édicté cette année le corpus réglementaire nécessaire à la mise en application de la loi n°50-20, permettant notamment la transformation des associations de micro-crédit éligibles en établissements de crédit et élargissant le périmètre de leurs activités à la micro-épargne et à la micro-assurance.

Dans le domaine de l'intégrité financière, le Maroc est sorti de la liste grise du Groupe d'Action Financière « GAFI » en février 2023 et de la liste de l'Union Européenne en mai de la même année. Dans l'élan de ces avancées notables, Bank Al-Maghrib a contribué, avec les parties prenantes, à l'élaboration de la stratégie post-sortie de ces listes et au lancement de la préparation au prochain cycle d'évaluation du dispositif national de lutte contre le blanchiment

d'argent et le financement du terrorisme. Dans ce sens, notre pays a d'ores et déjà engagé un chantier législatif pour l'encadrement des cryptoactifs et des stablecoins conformément aux recommandations du GAFI.

Ces innovations technologiques et l'essor du digital continuent à reconfigurer le paysage des services bancaires et le comportement des usagers et à offrir de nouvelles opportunités pour accélérer l'inclusion financière. Bank Al-Maghrib a ainsi multiplié ses efforts et a notamment finalisé le cadre réglementaire régissant les plateformes de crowdfunding et reçu les premiers dossiers de demandes d'agrément pour exercer des activités de mise en relation en ligne pour des opérations de financement et de dons.

Aussi, plusieurs chantiers sont menés en collaboration avec la Direction Générale de la Sûreté Nationale, la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel et la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information portant sur l'identité numérique, la sécurisation du Mobile Banking et du E-Banking et la cybersécurité.

Sur ce même registre, et suite à la décision d'assurer la distribution des aides sociales directes via des comptes bancaires ou de paiement, Bank Al-Maghrib a œuvré avec les opérateurs du marché à la mise en place d'une offre de services bancaires et de paiement adaptés à ce segment de la population. Dans ces conditions, la bancarisation a connu une nette accélération qui ne serait pas sans retombées sur l'usage des services financiers de manière générale.

Plus globalement, Bank Al-Maghrib poursuit ses initiatives visant à rehausser la qualité de la relation banque-client et la protection des consommateurs. Elle a, dans ce cadre, œuvré avec le secteur bancaire à la mise en ligne d'un comparateur des tarifs bancaires et des dates de valeur et à l'adoption d'une charte interbancaire pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et faciliter leur accès aux services bancaires.

Faits marquants de l'année 2023

- 12 janvier** Participation de Bank Al-Maghrib au forum pour la réduction des coûts des transferts de fonds de la diaspora africaine.
- 1^{er} février** Tenue de la réunion du comité des établissements de crédit (CEC) ayant émis son avis favorable sur 5 textes réglementaires de Bank Al-Maghrib liés à la microfinance.
- 1^{er} et 2 février** Participation à la 18^{ème} réunion de haut niveau du Comité de Bâle pour l'Afrique.
- 20 au 24 février** Participation à l'Assemblée Générale du Groupe d'Action Financière (GAFI).
- 24 février** Sortie du Maroc du processus de surveillance renforcée, connu sous « liste grise », du Groupe d'Action Financière (GAFI).
- 1^{er} mars** Réunion de Monsieur le Wali avec le Conseil du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM)
- 6 au 10 mars** Participation de Bank Al-Maghrib à la 8^{ème} réunion du groupe de travail de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) sur la finance verte inclusive.
- 15 mars** Tenue du Conseil d'Administration de la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG), sous la présidence de Monsieur le Wali.
- 21 au 23 mars** Participation à la 2^{ème} réunion du groupe de travail du G20 sur la finance durable.
- 30 mars** Participation de Bank Al-Maghrib à la réunion du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF).
- 25 et 26 avril** Participation de Bank Al-Maghrib à la réunion plénière annuelle du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du secteur financier (NGFS).
- 3 et 4 mai** Participation de Bank Al-Maghrib à la 40^{ème} réunion du comité des superviseurs arabes adossé au Fonds Monétaire Arabe (FMA).
- 17 mai** Radiation du Maroc, par l'Union Européenne, de la liste des pays tiers à haut risque de blanchiment de capitaux et financement du terrorisme.
- 23 juin** Tenue de la réunion du comité des établissements de crédit (CEC) ayant émis son avis favorable sur le texte réglementaire de Bank Al-Maghrib relatif aux conditions spécifiques d'application à la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise.

4 juillet	Tenue de la 17 ^{ème} réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques, présidée par Monsieur le Wali.
4 juillet	Tenue de la 23 ^{ème} réunion du comité de stabilité financière interne à Bank Al-Maghrib.
5 juillet	Tenue de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Marocain de Médiation Bancaire (CMMB), sous la présidence de Monsieur le Wali.
6 au 8 juillet	Participation à la réunion du « Caucus africain », sous le thème « Nouvelles modalités et mécanismes de financement du développement économique en Afrique ».
11 et 12 juillet	Participation à la 8 ^{ème} conférence annuelle de haut niveau pour la supervision bancaire, organisée par la Banque d'Angleterre (BoE).
3 et 4 août	Participation de Bank Al-Maghrib à la 45 ^{ème} réunion ordinaire du Conseil des gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA).
16 août	Participation à la 42 ^{ème} réunion du Conseil et à la 21 ^{ème} Assemblée Générale du Conseil des Services Financiers Islamiques (IFSB).
9 au 15 octobre	Tenue des assemblées annuelles du Groupe Banque Mondiale et du FMI à Marrakech.
14 octobre	Organisation, par Bank Al-Maghrib, du 38 ^{ème} séminaire bancaire international du G30.
20 novembre	Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 9 ^{ème} réunion du Collège des superviseurs du groupe Bank of Africa.
21 novembre	Organisation du comité Afrique réunissant Bank Al-Maghrib et les trois groupes bancaires transfrontaliers, sous la présidence de Monsieur le Wali.
22 novembre	Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 9 ^{ème} réunion du Collège des Superviseurs du Groupe Crédit Populaire du Maroc.
24 novembre	Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 10 ^{ème} réunion du Collège des superviseurs d'Attijariwafa Bank.
30 novembre au 13 décembre	Participation de Bank Al-Maghrib à la COP28.
6 et 7 décembre	Participation de Bank Al-Maghrib à la 18 ^{ème} réunion de haut niveau organisée par le FMA, le Comité de Bâle et l'Institut de stabilité financière de la BRI, sur le thème « la stabilité financière et les priorités en matière de réglementation et de surveillance ».
21 décembre	Réunion de Monsieur le Wali avec la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit.

Chiffres-clés du système bancaire

I. Structure du système bancaire

- Nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	:	88
• Banques	:	24
dont banques participatives	:	5
dont fenêtres participatives	:	3
• Sociétés de financement	:	29
dont sociétés de crédit à la consommation	:	12
dont sociétés de crédit-bail	:	8
• Banques offshore	:	6
• Institutions de microfinance	:	11
• Etablissements de paiement	:	16
• Autres établissements ¹	:	2
- Réseau des établissements de crédit et organismes assimilés :		
• Banques conventionnelles et participatives		
• Au Maroc :		
- Agences bancaires	:	5 802
- Guichets automatiques bancaires	:	8 242
• A l'étranger : 51 filiales et 22 succursales	:	1 653
- dont Afrique : 45 filiales et 4 succursales	:	1 510
- dont Europe : 6 filiales et 16 succursales	:	143
• Etablissements de paiement²	:	25 125
• dont agences propres	:	2 144
• dont agences mandataires	:	22 981
• Institutions de microfinance	:	1 653
• Banques offshore	:	9
- Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés au Maroc et à l'étranger	:	76 373
• Au Maroc	:	55 540
• À l'étranger	:	20 833

¹ Dont un établissement de garantie doté d'une fenêtre participative.

² Hors agences bancaires qui agissent en tant qu'agents principaux pour certains établissements de paiement.

II. Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques - base sociale

Montants en milliards de dirhams	2021	2022	2023
Total bilan	1.565	1.680	1.756
Crédits par décaissement (bruts) (1)	995	1.060	1.111
Dépôts de la clientèle	1.056	1.129	1.167
Fonds propres (hors bénéfices de l'exercice)	149	157	162
Produit net bancaire	52,7	50,2	58,4
Résultat brut d'exploitation	28,5	24,8	30,9
Résultat net	12,1	10,5	12,7
Rendement moyen des emplois	3,94%	3,83%	4,26%
Coût moyen des ressources	0,98%	0,98%	1,42%
Coefficient moyen d'exploitation	48,5%	52,9%	46,6%
Rentabilité des actifs (ROA)	0,8%	0,7%	0,7%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	8,3%	6,9%	8,0%
Taux des créances en souffrance	8,6%	8,4%	8,5%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	67%	68%	67%

(1) Y compris les prêts aux sociétés de financement

III. Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques et fenêtres participatives

Montants en milliards de dirhams	2021	2022	2023
Total bilan	22,1	27,0	32,7
Financements par décaissement (hors marges constatées d'avance)	14,0	17,4	21,4
Dépôts de la clientèle	5,2	7,0	9,1
Fonds propres (hors résultat de l'exercice)	2,2	2,1	2,4
Produit net bancaire	0,5	0,7	0,8
Résultat brut d'exploitation	-0,2	-0,1	0,1
Résultat net	-0,2	-0,1	0,0
Taux des créances en souffrance	0,6%	0,6%	0,8%

IV. Indicateurs d'activité et de rentabilité des sociétés de financement spécialisées

Montants en milliards de dirhams	2021	2022	2023
Total bilan	123,2	127,9	134,9
Crédits par décaissement (bruts)	122,9	130,9	138,0
Produit net bancaire	6,0	6,1	6,3
Résultat brut d'exploitation	3,7	3,7	3,8
Résultat net	1,4	1,4	1,5
Rentabilité des actifs (ROA)	1,2%	1,1%	1,1%
Taux des créances en souffrance	12,5%	12,5%	12,7%

V. Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques offshore

<i>Montants en milliards de dirhams</i>	2021	2022	2023
Total bilan	42,5	51,1	45,4
Encours de crédits (brut)	20,2	22,2	22,9
Dépôts de la clientèle	12,0	12,8	11,3
Résultat net	0,3	0,5	0,4
Taux des créances en souffrance	0,31%	0,25%	0,27%

VI. Indicateurs d'activité et de rentabilité des associations de micro-crédit

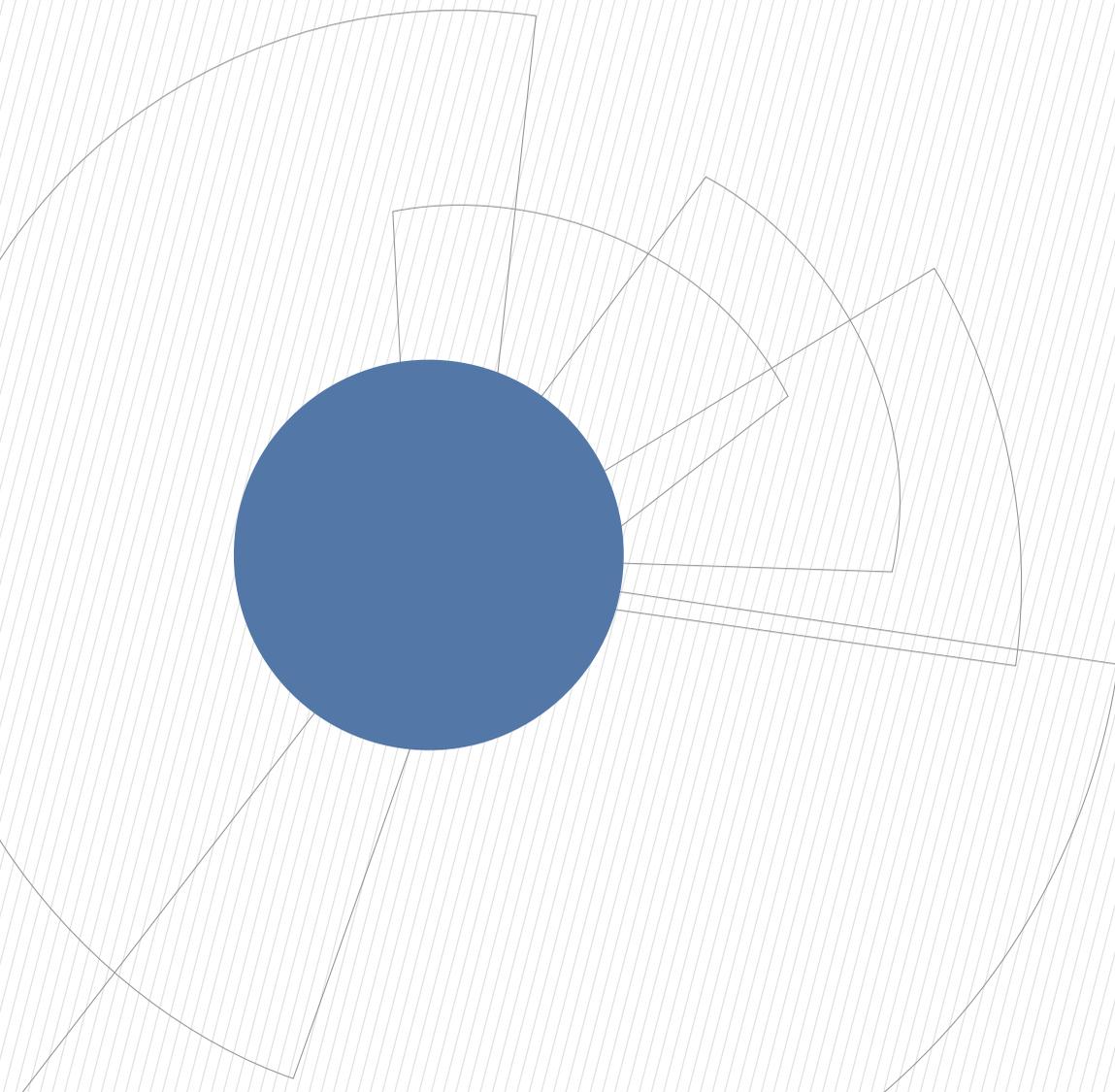
<i>Montants en milliards de dirhams</i>	2021	2022	2023
Total bilan	9,1	9,7	10,4
Encours de crédits (brut)	8,2	8,4	8,7
Résultat net	-0,06	0,1	0,07
Taux des créances en souffrance	10,3%	7,2%	5,6%

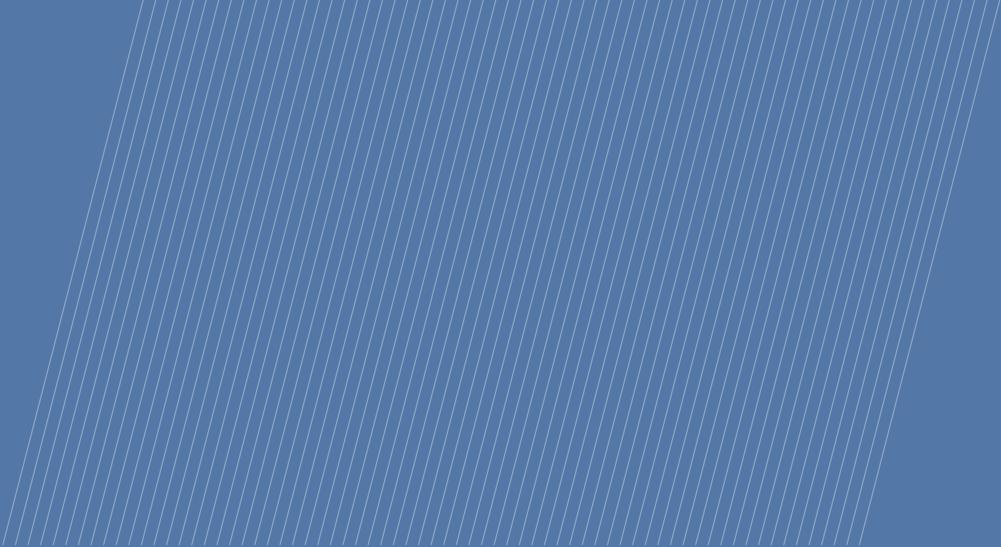
VII. Indicateurs d'activité et de rentabilité des établissements de paiement

<i>Montants en milliards de dirhams</i>	2021	2022	2023
Volume des transactions effectuées via comptes de paiement	5,5	8,8	10,3
Volume des transferts de fonds	92,3	101,8	108,5
Total Bilan	3,4	4,1	5,3
Résultat net	0,13	0,21	0,30

VIII. Indicateurs d'activité et de rentabilité des 11 groupes bancaires

	2021	2022	2023
Total bilan	1.985	2.145	2.227
Crédits par décaissement à la clientèle (bruts)	1.277	1.375	1.433
Dépôts de la clientèle	1.324	1.437	1.474
Capitaux propres – Part du groupe	153,9	159,7	170,6
Produit net bancaire	80	83	93
Résultat brut d'exploitation	39	40	48
Résultat net – Part du groupe	12,1	14	16,9
Coefficient moyen d'exploitation	51,6%	51,7%	48,9%
Rentabilité des actifs (ROA)	0,6%	0,7%	0,8%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	7,8%	8,8%	9,9%
Taux des créances en souffrance	9,8%	9,4%	9,2%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	66%	67%	67%





Structure, activité, rentabilité et risques du secteur bancaire



Partie

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

CHAPITRE 1. STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE

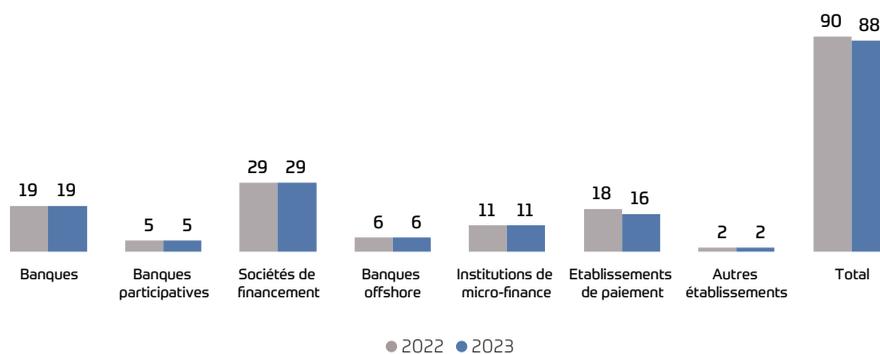
En 2023, le paysage bancaire a connu la sortie de 2 opérateurs du marché des établissements de paiement suite au retrait de leurs agréments.

L'infrastructure bancaire continue d'être marquée par la baisse tendancielle du réseau d'agences bancaires physiques. Le réseau des autres points de cash, couvrant les guichets automatiques bancaires et les réseaux des établissements de paiement a, pour sa part, poursuivi sa progression.

I. Structure et actionnariat du système bancaire

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrif est passé de 90 établissements en 2022 à 88 établissements en 2023, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 institutions de microfinance, 16 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrif, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.

Graphique n°1 :
Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés



Sur les 53 établissements de crédit, 6 banques et 6 sociétés de financement sont contrôlées majoritairement par un actionnariat étranger. Le nombre d'établissements de crédit à actionnariat majoritairement public ressort à 12, répartis entre 7 banques et 5 sociétés de financement.

Suite à l'introduction en Bourse d'une banque de la place, la population des établissements de crédit cotés se situe à 11 en 2023, répartie entre 7 banques et 4 sociétés de financement. Ces établissements représentent près de 38% de la capitalisation boursière.

A l'étranger, les groupes bancaires disposent de 51 filiales et 22 succursales présentes dans 36 pays dont 27 en Afrique, 7 en Europe et 2 en Asie. Ils disposent également de 25 bureaux de représentation dans 14 pays situés principalement en Europe, en Asie et en Amérique.

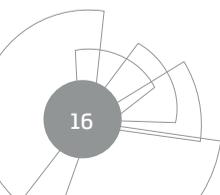
En Afrique, les groupes bancaires marocains sont présents à travers 45 filiales et 4 succursales réparties au niveau de 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique Centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 en Afrique du Nord et 2 pays en Afrique Australe.

Dans le reste du monde, ils sont implantés en Europe à travers 6 filiales et 16 succursales dans 7 pays et en Asie à travers 2 succursales dans 2 pays.

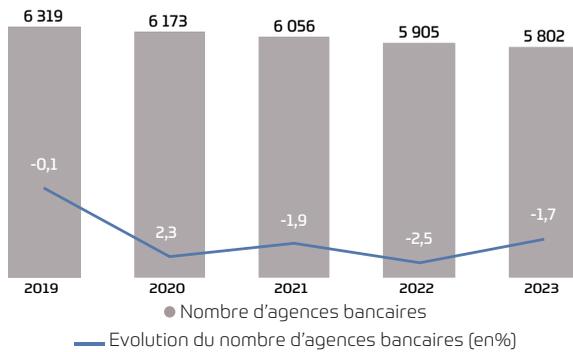
II. Evolution du réseau bancaire

Le réseau bancaire poursuit sa tendance baissière, bien qu'à un rythme moins soutenu, sous l'effet de la digitalisation croissante des services bancaires et de la mise en œuvre par les banques de stratégies visant à réorganiser et optimiser leurs réseaux de distribution sur le plan géographique et des services offerts à la clientèle.

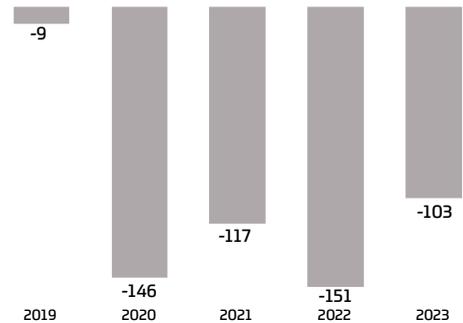
A fin 2023, le nombre d'agences bancaires s'est réduit de 103 unités pour ressortir à 5.802. Cette évolution reflète une baisse de 109 agences pour les banques conventionnelles et une hausse de 6 agences pour les banques participatives.



Graphique n°2 :
Evolution du réseau d'agences bancaires



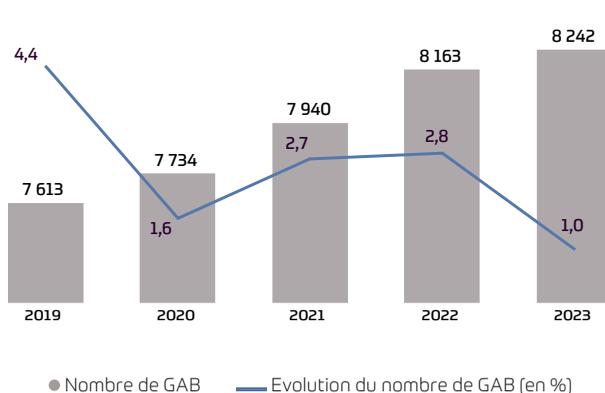
Graphique n°3 :
Nombre additionnel d'agences bancaires



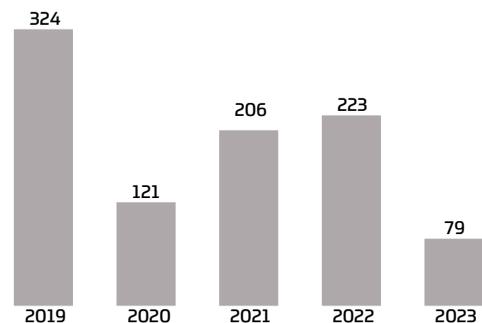
La densité bancaire, mesurée par le nombre d'habitants par guichet, ressort à 6.400 après 6.300 une année auparavant. Pour sa part, le nombre d'agences pour 10.000 habitants est resté stable à 1,6 guichet.

Parallèlement, le parc des guichets automatiques bancaires (GAB) a progressé de 1%, soit +79 unités, après 2,8% l'année précédente pour s'établir à 8.242 unités.

Graphique n°4 :
Evolution des guichets automatiques bancaires

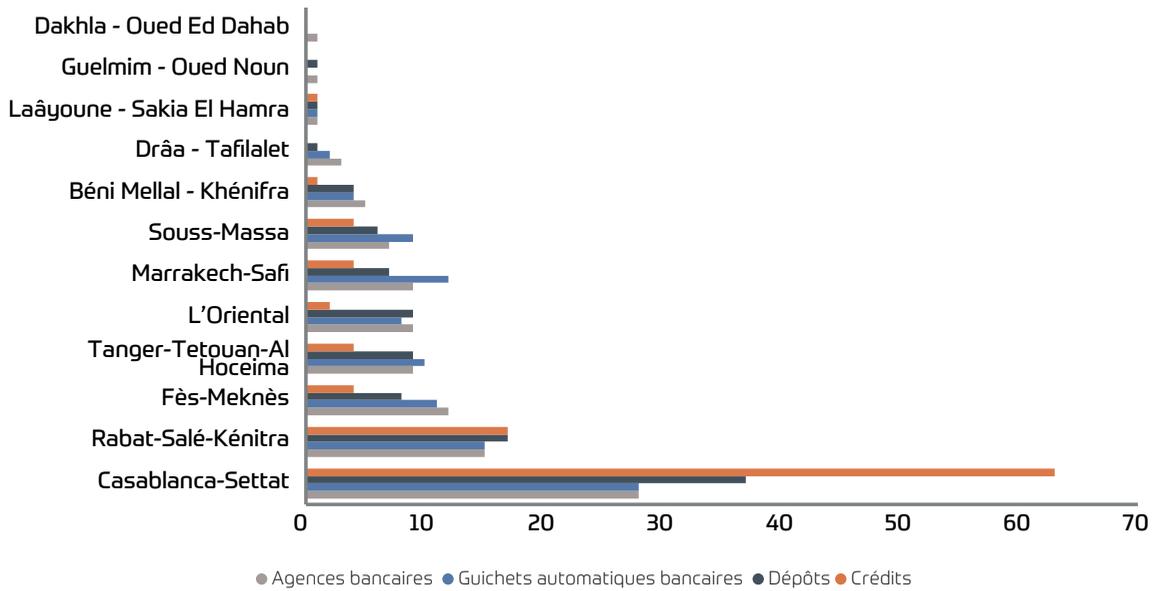


Graphique n°5 :
Nombre additionnel de guichets automatiques bancaires



La répartition régionale des agences bancaires, GAB, dépôts et crédits est restée globalement stable en 2023. La région de Casablanca-Settat concentre une part de 28% des agences, 37% des dépôts et 63% des crédits. Elle est suivie par la région de Rabat-Salé-Kénitra qui détient 15% des agences, 17% des dépôts et 17% des crédits. La région de Fès-Meknès abrite 12% des agences, 8% des dépôts et 4% des crédits.

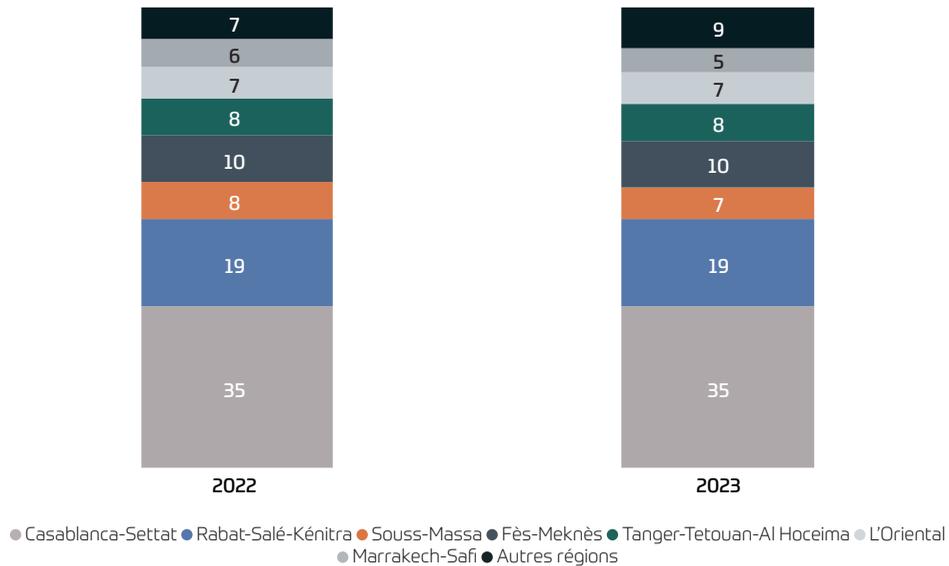
Graphique n°6 :
Part de chaque région dans le total du réseau bancaire,
des dépôts et des crédits (en %)



Au niveau de la zone offshore de Tanger, les banques disposent de 5 filiales et une succursale, sans changement par rapport aux années précédentes. Les banques offshore sont également présentes au niveau de la zone offshore de Kénitra à travers trois agences.

Le réseau des banques et fenêtres participatives a progressé à 196 agences et espaces dédiés contre 190 en 2022. Ce réseau est déployé dans les 12 régions du Royaume et se situe à hauteur de 64% au niveau de 3 régions : Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Fès-Meknès.

Graphique n°7 :
Evolution du réseau bancaire participatif par région (en %)



Le réseau des établissements de paiement s'est renforcé de 12% pour s'établir à 25.125 points physiques à fin 2023, hors agences bancaires, soit un additionnel de 2.394 points physiques, dont 2.150 points physiques de mandataires.

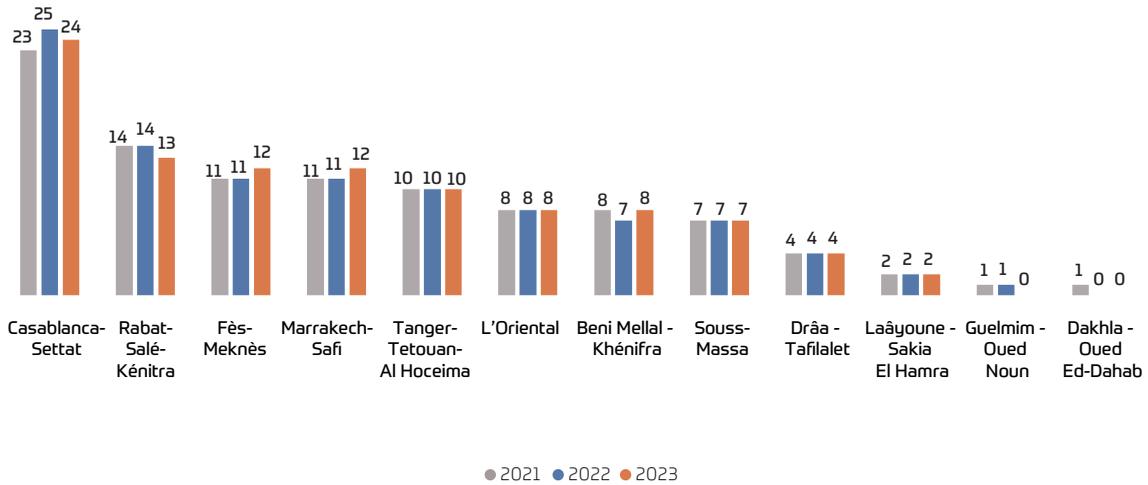
La part des points de cash en zone rurale s'est renforcée de 1 point à 9%.

Sur le total des points physiques :

- 13.569 offrent l'ensemble des services de paiement, dont le transfert de fonds et l'ouverture de compte de paiement, en hausse de 26% comparé à l'exercice précédent ;
- 11.556 offrent les services de cash in & cash out, l'ouverture de comptes de paiement de niveau 1, ainsi que le paiement facturier, en baisse de 3% comparé à l'exercice précédent sous l'effet notamment du retrait d'agrément de 2 établissements.

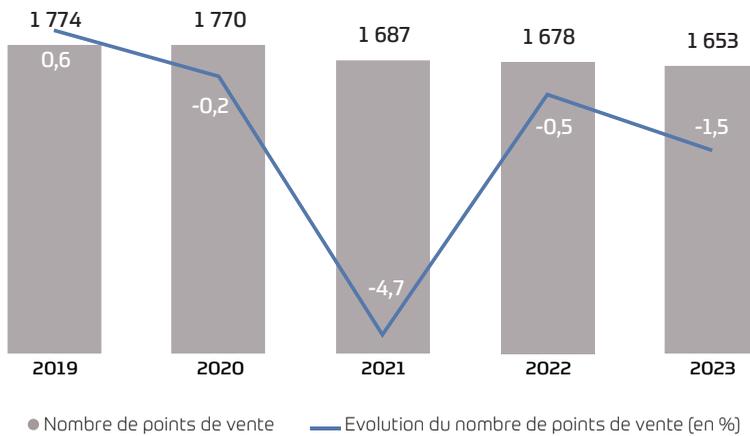
En termes de répartition géographique, les régions de Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra continuent d'occuper les deux premières positions, avec des parts respectives en léger recul à 24% et 13%, au profit des régions de Fès-Meknès et Marrakech-Safi qui représentent 12% chacune de l'ensemble de points physiques, contre 11% l'exercice précédent.

Graphique n°8 :
Répartition du réseau des établissements de paiement par région (en %)



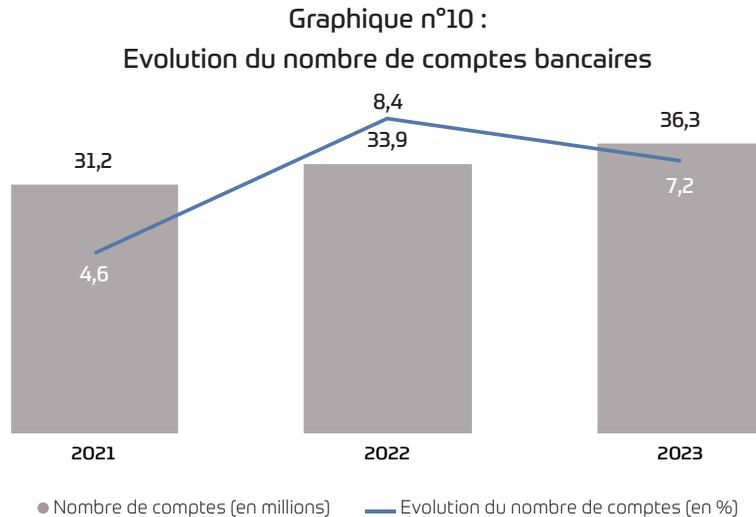
Pour sa part, le réseau des institutions de microfinance a enregistré une baisse de 1,5% à 1.653 points de vente en 2023, après celle de 0,5% l'année passée. Cette baisse reflète un processus d'optimisation des coûts par suite des difficultés subies par les institutions de microfinance dans le contexte de la crise Covid-19, la sécheresse et les tensions sur le pouvoir d'achat.

Graphique n°9 :
Evolution du réseau des associations de micro-crédit



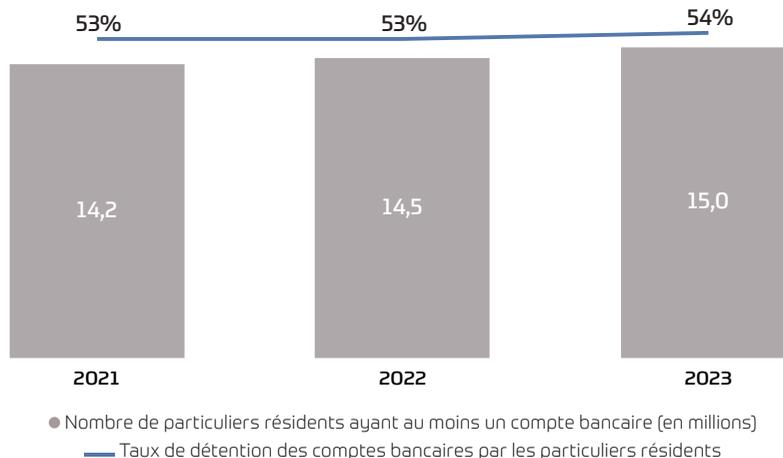
III. Évolution du nombre de comptes bancaires

A fin 2023, le nombre de comptes bancaires ouverts sur les livres des banques est ressorti en hausse de 7,2%, à 36,3 millions de comptes après 33,9 millions enregistré à fin 2022, soit un additionnel de 2,5 millions de comptes.



Le nombre de particuliers résidents ayant au moins un compte bancaire actif a marqué une hausse de 3,8% contre 1,8% en 2022 pour s'établir à 15 millions. Le taux de détention des comptes bancaires est passé de 53% en 2022 à 54% en 2023.

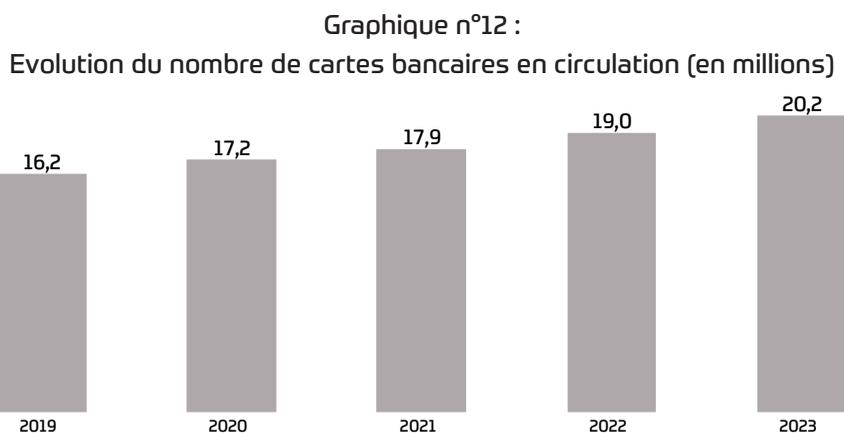
Graphique n°11 :
Evolution du taux de détention de comptes bancaires par les particuliers résidents (nombre de particuliers ayant au moins un compte bancaire/Population adulte >15 ans)



Par genre, le nombre d'hommes détenant au moins un compte bancaire s'est établi à 9,1 millions à fin 2023. Les femmes détenant au moins un compte bancaire sont au nombre de 5,9 millions à la même date.

IV. Evolution du nombre de cartes bancaires

Le nombre de cartes bancaires en circulation a augmenté de 6,3% à 20,2 millions à fin 2023. L'essentiel continue d'être utilisé pour des opérations de retrait en cash qui représentent 88%, soit au même niveau que l'année précédente.



V. Evolution du nombre de comptes de paiement

Sur la base des données recueillies auprès des 14 établissements de paiement exerçant les activités de paiement, le nombre de comptes de paiement ouverts s'est établi, à fin 2023, à 10,4 millions en hausse de 51% par rapport à l'année précédente, soit un additionnel de 3,5 millions de comptes. Cette évolution a été soutenue notamment par les ouvertures de comptes en lien avec les programmes sociaux déployés en 2023.

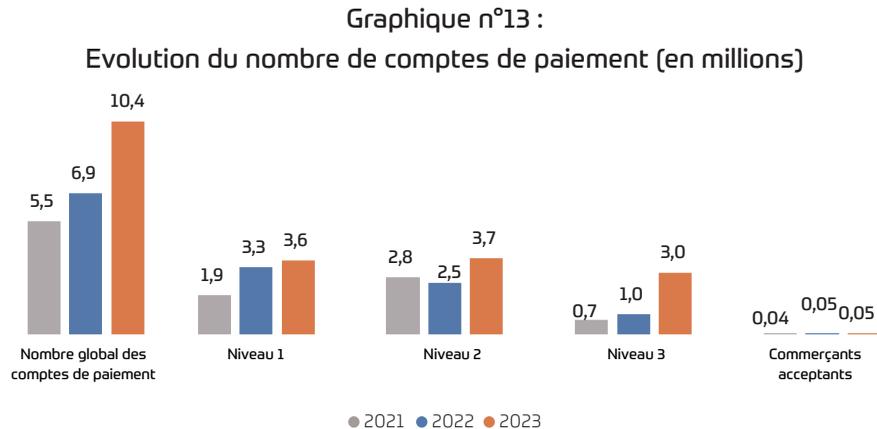
La part des comptes de niveau 3³ a nettement progressé à 29% (contre 14% en 2022), en défaveur de la part des comptes de niveau 1 (35% contre 48% en 2022). La part des comptes de niveau 2 est quasi-stable à 36%.

1,83 million de comptes de paiement sont considérés actifs⁴, soit un taux d'activation en hausse à près de 17,7% contre 10,2% en 2022.

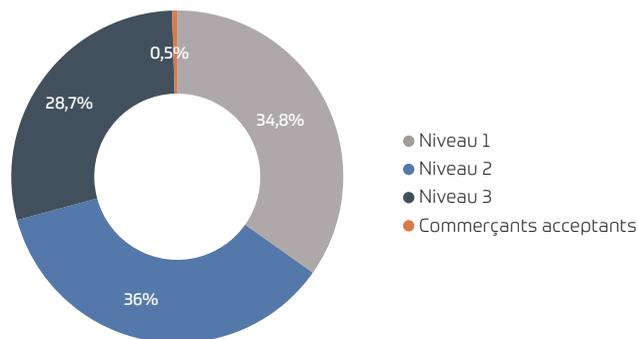
³ Il existe 3 catégories de comptes de paiement définies en fonction de leur plafond, lequel conditionne les mesures de vigilance qui leur sont applicables. Les comptes de niveau 1, plafonnés à 200 dirhams, les comptes de niveau 2, plafonnés à 5.000 dirhams et les comptes de niveau 3 plafonnés à 20.000 dirhams.

⁴ Un compte est considéré comme actif dès lors qu'il a enregistré au moins une transaction au cours du dernier trimestre.

Le nombre de comptes ouverts par les commerçants a progressé de 4%, pour s'établir à plus de 51 mille comptes acceptant les paiements via M-Wallet, soit une part de 0,5%.



Graphique n°14 : Part des comptes de paiement ouverts en 2023, par catégorie



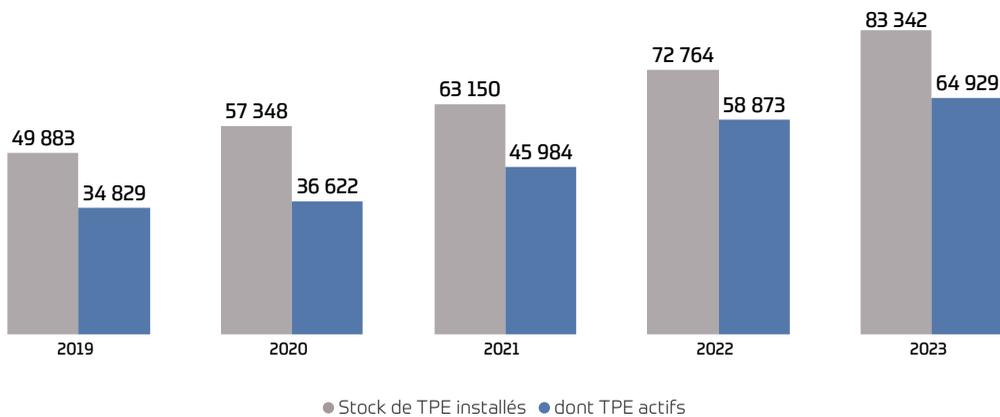
VI. Évolution de l'équipement des commerçants par des terminaux de paiement électronique

Au titre de l'année 2023, deux établissements de paiement et une banque offrant le service d'acquisition ont poursuivi l'équipement des commerçants par des Terminaux de Paiement Electronique (TPE), portant le parc à 83.342, en hausse de 15%, dont 78% sont actifs. La part des TPE acceptant les paiements via Mobile-Wallet a été significativement renforcée, représentant désormais 75% du parc installé, contre 10% en 2022.

Le nombre de commerçants équipés de TPE a évolué de 14% pour atteindre 71.252. Ils sont installés principalement au niveau de la région de Casablanca-Settat, qui représente plus de 33% du parc total, suivie de Marrakech-Safi (18%), Rabat-Sale-Kenitra (14%) puis Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Souss-Massa (9% chacune).

La ventilation par type de commerce fait ressortir le secteur des services de la santé en 1^{ère} position avec une part s'élevant à 18%, suivi de la restauration (14%), l'habillement (13%), puis les supermarchés et le tourisme (9% chacun).

Graphique n°15 :
Evolution du parc TPE installé par les établissements de paiement

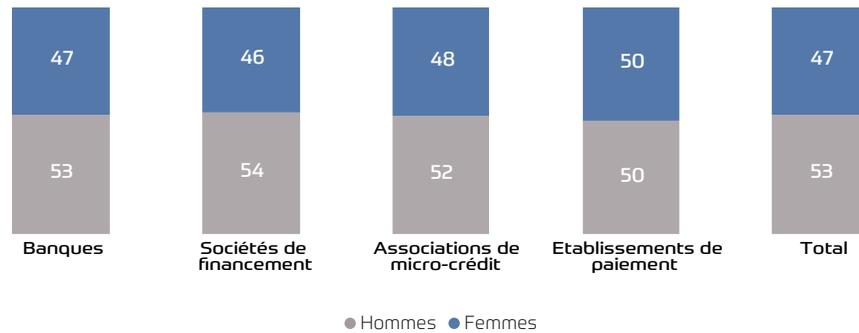


VII. Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés

L'effectif des établissements de crédit et organismes assimilés au Maroc s'est établi, à fin décembre 2023, à 55.540 agents, en baisse de 0,1% par rapport à 2022, dont environ 74% sont employés par les banques, 13% par les institutions de microfinance, 7% par les sociétés de financement et 5% par les établissements de paiement.

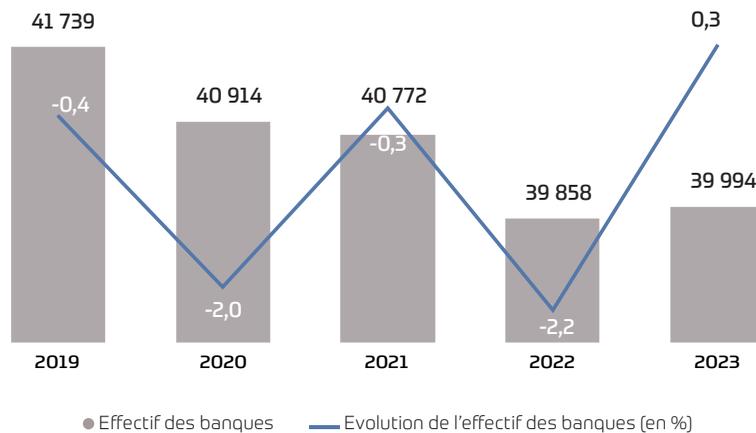
Selon le genre, environ 53% de l'effectif des établissements de crédit et organismes assimilés sont des hommes et 47% des femmes.

Graphique n°16 :
Répartition de l'effectif des Etablissements de crédit et organismes assimilés par genre - 2023 (en %)



L'effectif des banques conventionnelles s'est maintenu avec une évolution de 0,3% pour s'établir à 39.994 agents. Cet effectif est composé à hauteur de 37% de personnes âgées entre 25 et 35 ans, 43% pour la tranche des 35 à 50 ans et de 15% pour la catégorie d'âge supérieure à 50 ans. La part des femmes dans l'effectif total s'est établie à 47%.

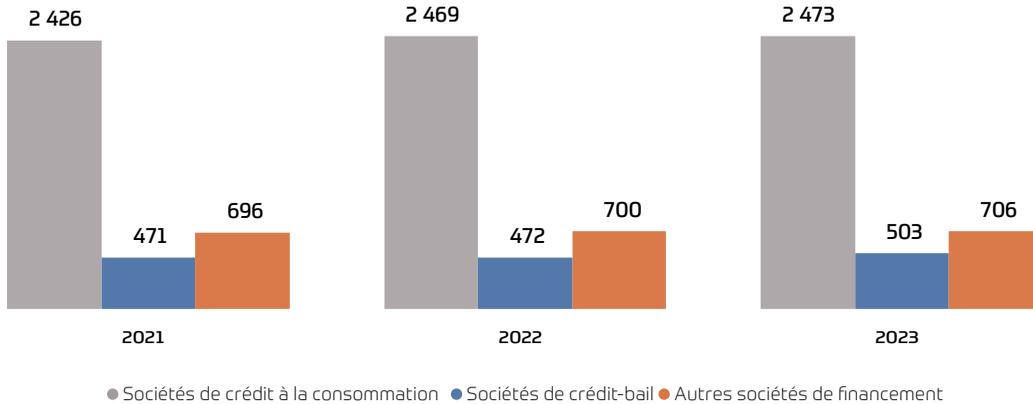
Graphique n°17 :
Evolution de l'effectif des banques conventionnelles au Maroc



L'effectif employé par les banques participatives a reculé de 10,2% à 1.013 agents, après une hausse de 4,7% une année auparavant. Près de 34% de cet effectif sont des femmes.

Le secteur des sociétés de financement emploie, pour sa part, un effectif de 3.682 agents, soit 41 personnes de plus par rapport à 2022 (+1,1%), composé à hauteur de 54% d'hommes et 46% de femmes. L'effectif des sociétés de crédit à la consommation s'est accru de 0,2%, celui des sociétés de leasing de 6,6% et celui des autres catégories des sociétés de financement de 0,9%.

Graphique n°18 :
Evolution de l'effectif des sociétés de financement



Pour sa part, l'effectif employé par les institutions de microfinance s'est établi à 7.493 agents, marquant un repli de 1,7% en 2023, en relation avec la baisse de leur réseau, après une baisse de 0,5% une année auparavant. Près de 48% de cet effectif sont des femmes.

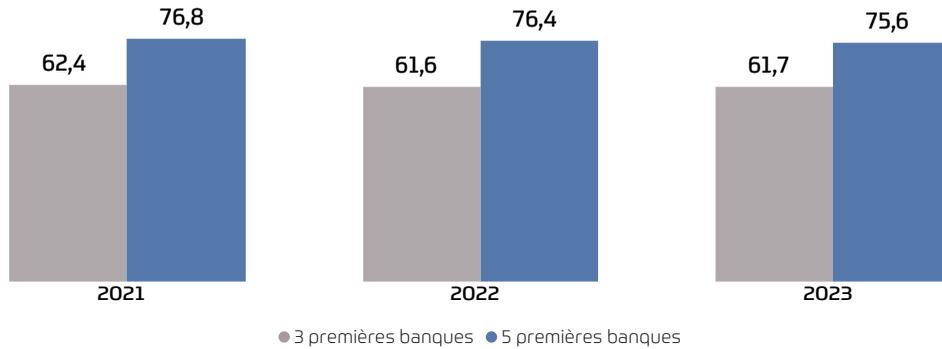
Les établissements de paiement emploient un effectif de 2.756 agents, en hausse de 1%, réparti par genre à parts égales.

VIII. Evolution de la concentration bancaire

1. Concentration de l'activité des banques sur base sociale

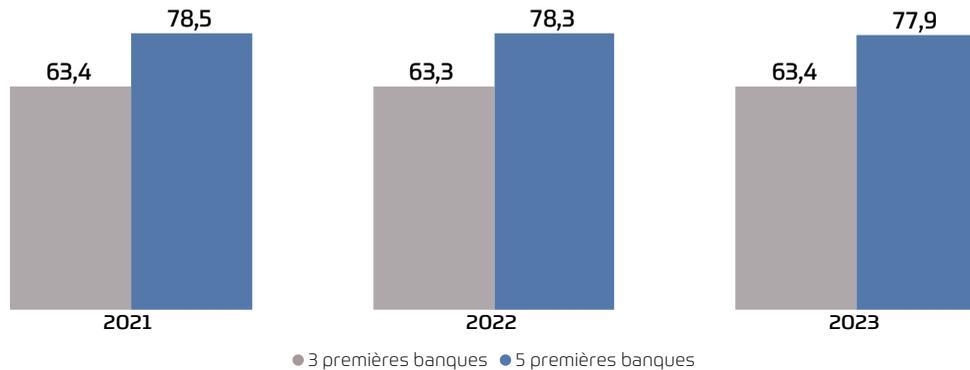
En 2023, le niveau de concentration de l'activité bancaire a continué son trend baissier enregistré ces dernières années. La part des cinq plus grandes banques dans le total-actif du secteur s'est située à 75,6% contre 76,4% en 2022 et celle des trois premières banques s'est maintenue à 61,7%.

Graphique n°19 :
Concentration du total-actif des banques (en %)



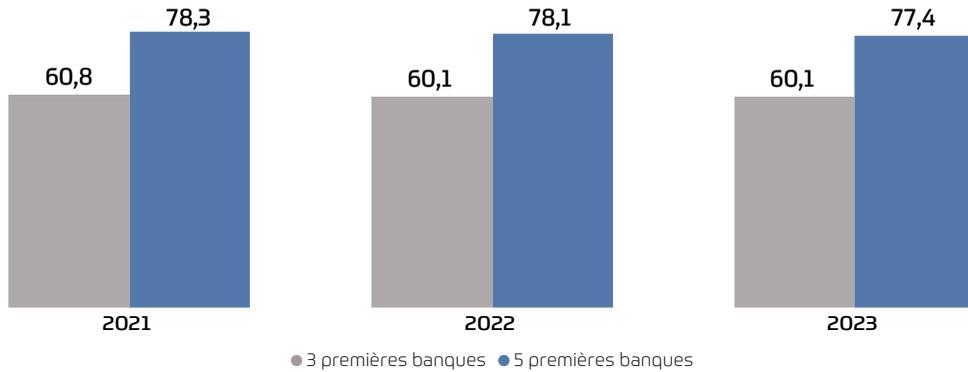
Pour ce qui est des dépôts, les trois premières banques ont disposé de près de 63,4% des dépôts collectés, au même niveau que les 2 dernières années, et les cinq premières ont concentré une part de 77,9% après 78,3% en 2022.

Graphique n°20 :
Concentration des dépôts des banques (en %)



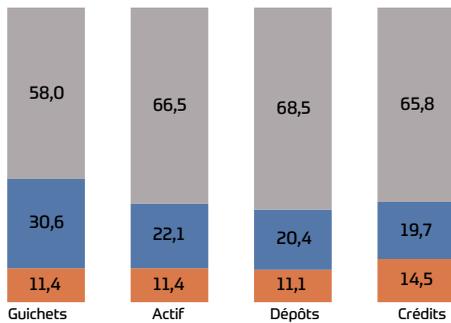
S'agissant des crédits, les trois premières banques ont concentré 60,1% des crédits distribués, sans changement par rapport à 2022, et les cinq plus grandes ont accordé 77,4% des financements après 78,1%.

Graphique n°21 :
Concentration des crédits octroyés par les banques (en %)

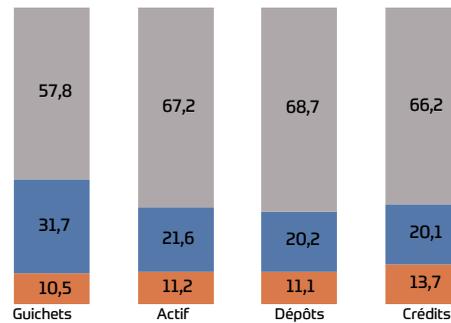


En fonction du statut de l'actionnariat, les banques à capital privé majoritairement marocain ont vu leurs parts de marché en termes de total-actif, de dépôts et de crédits se renforcer à respectivement 67,2% (+0,7 point), 68,7% (+0,2 point) et 66,2% (+0,4 point). Leur part de marché en termes de guichet a baissé de 0,2 point à 57,8%.

Graphique n°22 :
Répartition en fonction du statut de l'actionnariat des banques - 2022 (en %)



Graphique n°23 :
Répartition en fonction du statut de l'actionnariat des banques - 2023 (en %)



● Banques à capital privé majoritairement marocain ● Banques à capital majoritairement public
● Banques à capital majoritairement étranger

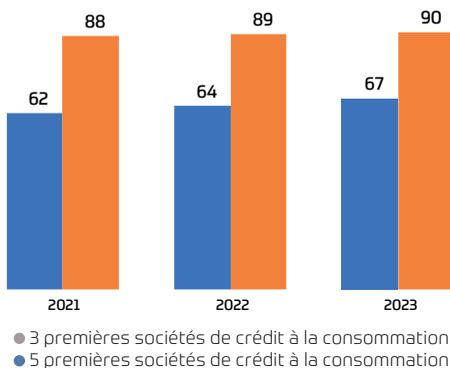
Les banques à capital privé majoritairement étranger ont vu leurs parts de marché en termes de guichets, se replier de 0,9 point à 10,5%, de total-actif et des crédits reculer respectivement à 11,2% (-0,2 point) et 13,7% (-0,8 point). En parallèle, leur part dans les dépôts s'est maintenue à 11,1%.

Les banques à capital majoritairement public ont renforcé leur part de marché en termes de réseau à 31,7% (+1,1 point) et de crédits à 20,1% (+0,4 point). Leur part de marché de total-actif et de dépôts ont reculé respectivement à 21,6% (-0,5 point) et 20,2% (-0,2 point).

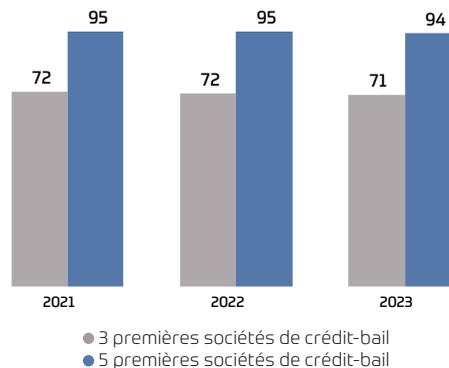
2. Concentration de l'activité des sociétés de financement

En 2023, le niveau de concentration de l'activité des sociétés de crédit à la consommation a progressé. La part détenue par les trois plus grandes sociétés de crédit à la consommation dans le total-actif du secteur s'est établie à 67% en hausse de 3 points d'une année à l'autre et celle des cinq premières s'est accrue d'un point à 90%.

Graphique n°24 :
Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)



Graphique n°25 :
Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)



Concernant le secteur du crédit-bail, les parts des trois et cinq premières sociétés se sont situées respectivement à 71% et à 94% à fin 2023, soit une baisse d'un point par rapport à 2022.

3. Concentration de l'activité des établissements de paiement

La contribution des 3 premiers établissements de paiement dans le total des transferts de fonds, opérés par ceux offrant le service de transfert de fonds, est en baisse de 2 points à 89,6% et celle des 5 premiers établissements est en hausse de 2,5 points à 96,5%.

La concentration de l'activité de paiement s'est réduite. La part des 3 premiers établissements de paiement dans le total des comptes de paiements s'est établie à 62% (-1 point) et celle des 5 premiers établissements à 81% (-2 points). S'agissant du volume des transactions sur ces comptes, les 3 premiers établissements de paiement ont représenté 75%, sans changement, et les 5 premiers établissements 86% contre 93% en 2022.

4. Concentration de l'activité des institutions de microfinance

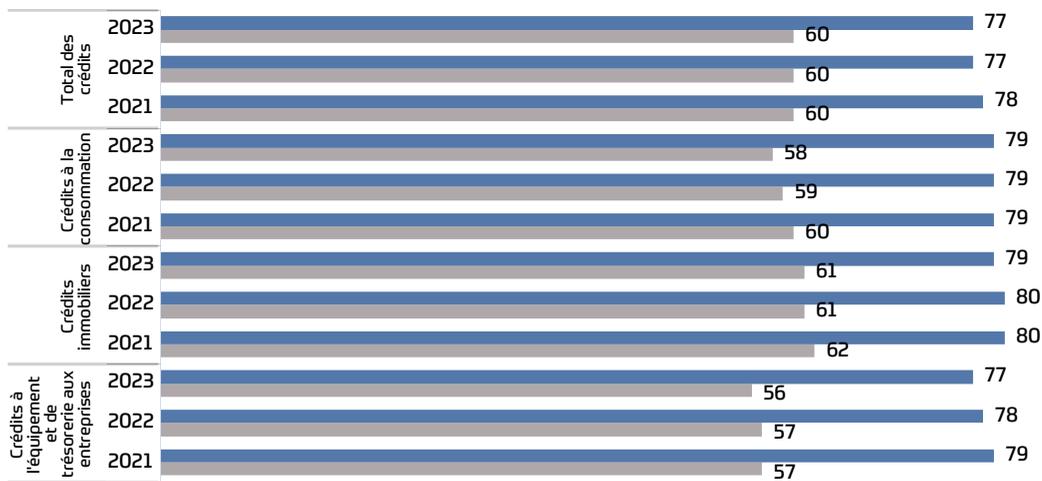
La contribution des 3 premières institutions de microfinance dans la distribution des crédits s'est établie, à fin 2023, à 95% et celle des 5 premières institutions à 99%.

5. Concentration de l'activité sur base consolidée

Sur base consolidée, le niveau de concentration de l'activité de crédit s'est maintenu à respectivement 60% et 77% pour les 3 et les 5 premiers groupes bancaires.

L'analyse par objet montre que pour les crédits de trésorerie et à l'équipement, la part des 3 premiers groupes bancaires et celle des 5 premiers groupes ont baissé d'un point, à 56% et 77% respectivement. S'agissant des crédits immobiliers, la part s'est stabilisée pour les trois premiers groupes à 61% et s'est contractée d'un point à 79% pour les cinq premiers groupes. S'agissant des crédits à la consommation, leur quote-part a baissé d'un point par rapport à l'année dernière, soit 58% pour les trois premiers groupes et s'est stabilisée à 79% pour les 5 premiers groupes.

Graphique n°26 :
Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée (en%)



● Les 3 premiers groupes bancaires ● Les 5 premiers groupes bancaires

CHAPITRE 2.

ACTIVITE ET RENTABILITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES

L'activité bancaire a évolué dans un environnement économique marqué par une résilience globale de l'économie mondiale et l'atténuation progressive des pressions inflationnistes. Au niveau national, la croissance économique a connu une accélération à 3,4% tandis que l'inflation s'est atténuée à 6,1%.

Bank Al-Maghrib a relevé le taux directeur de 50 points de base à 3% en mars 2023 avant de le maintenir inchangé le reste de l'année.

Dans ce contexte, le crédit bancaire a ralenti sous l'effet principalement de la décélération des crédits accordés aux entreprises non financières privées et aux ménages, tandis que ceux au secteur public se sont accélérés. Les résultats des banques ont enregistré un rebond de 20% suite au rétablissement des revenus sur les portefeuilles-titres après leur contraction enregistrée l'année précédente au cours de la phase de resserrement monétaire..

I. Activité et rentabilité des banques sur base sociale

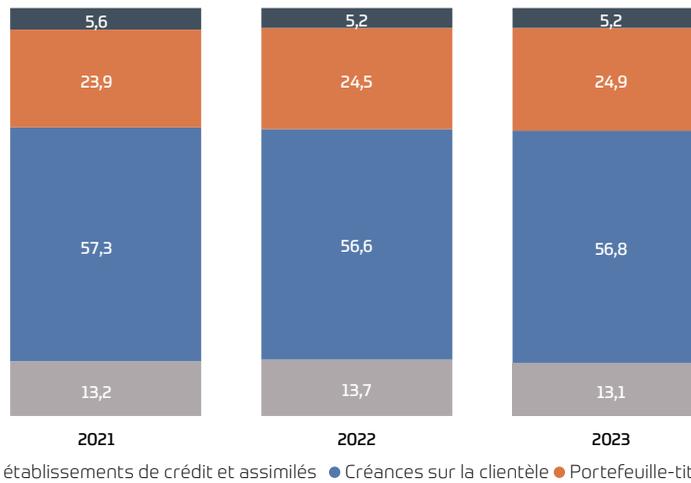
Au terme de l'année 2023, le total-actif cumulé des banques a marqué une hausse de 4,5%, après 7,4% l'année précédente, pour s'établir à près de 1.756 milliards de dirhams. Rapporté au Produit Intérieur Brut (PIB), il a représenté 120%, soit une baisse de 6 points.

Du côté des emplois, cette évolution reflète une décélération des crédits, notamment les prêts de trésorerie, et du portefeuille-titres. Elle recouvre, du côté des ressources, une progression des dépôts collectés auprès de la clientèle et, dans une moindre mesure, celle des dettes envers les établissements de crédit.

1. La hausse des emplois bancaires reflète une croissance des crédits à la clientèle financière et aux entreprises publiques et une progression du portefeuille-titres détenu par les banques

La structure du total-actif des banques fait ressortir une part des créances sur la clientèle en hausse de 0,2 point à 56,8% et une part du portefeuille-titres en progression de 0,4 point à 24,9%. S'agissant des créances sur les établissements de crédit, leur part s'est contractée à 13,1%.

Graphique n°27 : Structure de l'actif des banques (en %)



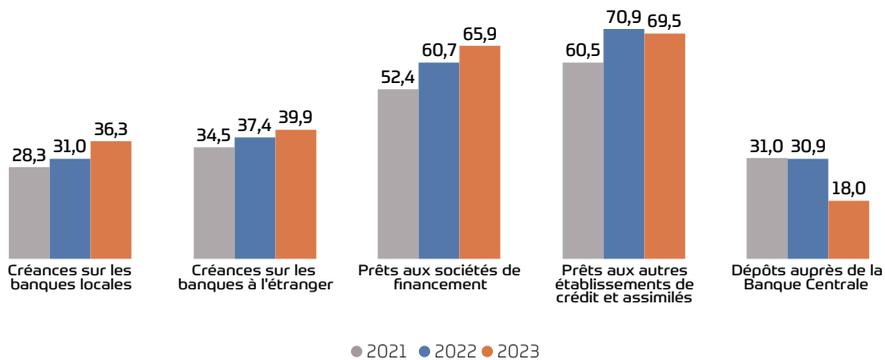
● Créances sur les établissements de crédit et assimilés ● Créances sur la clientèle ● Portefeuille-titres ● Autres actifs

Les actifs bancaires libellés en devises représentent 8,1% des emplois des banques, soit en recul de 0,8 point, dont près de 3,8% sont des créances en devises sur des non-résidents.

1.1. Un léger repli des créances sur les établissements de crédit et assimilés

Après une hausse de 11,7% en 2022, les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont reculé de 0,5% à 229,7 milliards de dirhams. Cette baisse reflète notamment celles des dépôts auprès de la Banque Centrale et des créances sur les autres établissements de crédit et assimilés.

Graphique n°28 :
Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés (en milliards de dirhams)



● 2021 ● 2022 ● 2023

L'encours des prêts accordés par les banques aux sociétés de financement a enregistré une hausse de 8,6% à 65,9 milliards, tiré par la hausse des prêts financiers de 11,1% à près de 54 milliards dans un contexte marqué par le recours accru des sociétés de financement au refinancement bancaire au détriment des émissions obligataires sous l'effet du renchérissement des conditions de marché. Pour leur part, les créances sur les banques locales, se sont appréciées de 17,3% à 36,3 milliards reflétant une hausse des valeurs reçues en pension de 58,2% à 8,6 milliards, des prêts de trésorerie de 12,2% à 18,6 milliards et des prêts financiers de 1,7% à 9,1 milliards de dirhams.

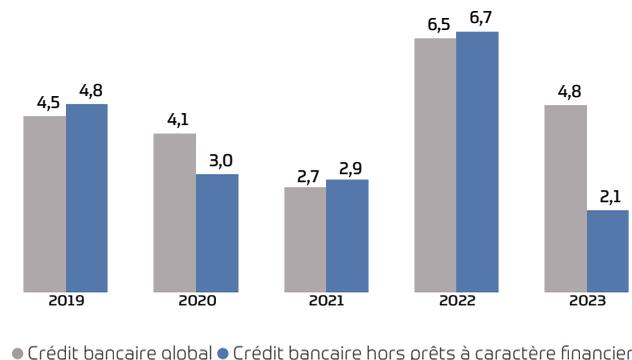
Les créances sur les autres établissements de crédit et assimilés ont reculé de 1,9% à 69,5 milliards, recouvrant principalement les banques offshore et les autres établissements de crédit non-résidents⁵ en lien notamment avec une baisse des financements en devises des opérateurs économiques.

Par type de monnaie, les créances sur les établissements de crédit et assimilés libellées en devises se sont contractées de 2,9% à 65,7 milliards de dirhams alors que celles libellées en dirhams ont augmenté de 0,4% à 163,9 milliards.

1.2. Le crédit bancaire a décéléré en lien avec le ralentissement des crédits aux entreprises non financières et de ceux accordés aux ménages

Après une hausse de 6,5% en 2022, le rythme de progression de l'encours brut des crédits a décéléré à 4,8% à 1.111 milliards de dirhams. Rapporté au PIB, cet encours s'est établi à 76%, soit 4 points de moins que l'année dernière.

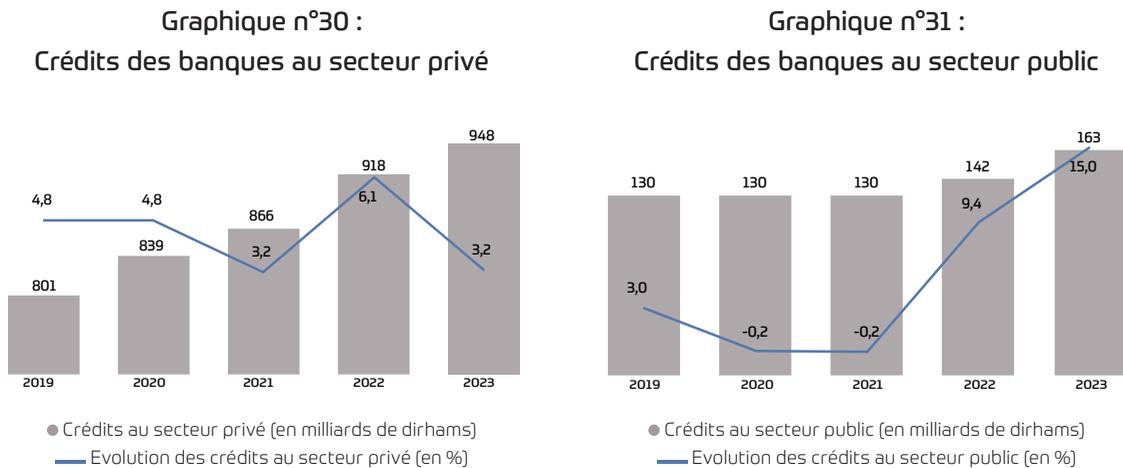
Graphique n°29 :
Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)



⁵ Notamment les succursales et les agences à l'étranger d'établissements de crédit marocains, les banques multilatérales de développement, les organismes financiers internationaux et les autres organismes bailleurs de fonds.

L'encours des crédits aux entreprises non financières a vu son rythme de progression décélérer à 2,3% après une hausse de 11,3% en 2022 sous l'effet notamment de la baisse des besoins de trésorerie des entreprises en lien avec la baisse du cours des produits énergétiques et des matières premières à l'échelle internationale et de la poursuite des remboursements des prêts garantis par l'état mis en place lors de la crise pandémique. Cette évolution reflète un repli de 1,1% à 472,3 milliards de dirhams pour les crédits aux entreprises privées et un accroissement de 29,4% à 77,1 milliards pour les crédits aux entreprises publiques. Les crédits aux ménages se situent à 319,4 milliards de dirhams, marquant une décélération à 1,3%, après 2% un an auparavant.

Globalement, les crédits bénéficiant au secteur privé se sont établis à 948 milliards de dirhams, en hausse de 3,2%, après 6,1% l'année précédente et ceux destinés au secteur public se sont accélérés de 15%, après 9,4% en 2022.

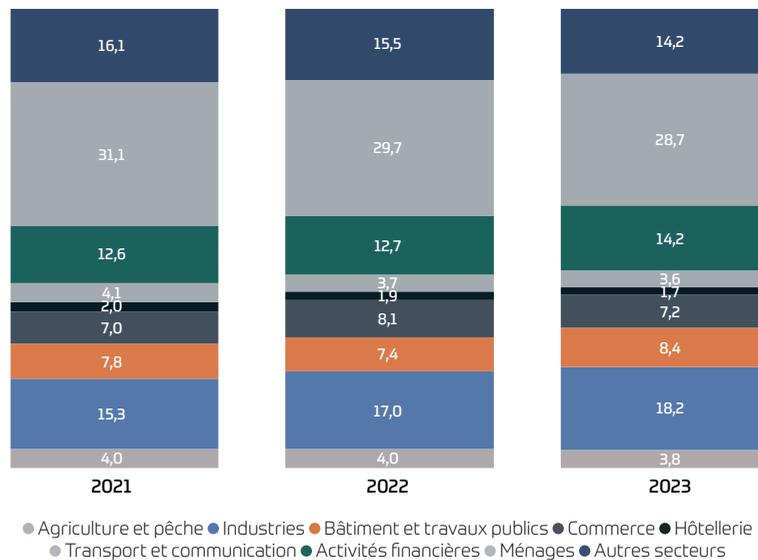


Par secteur d'activité, le secteur primaire a bénéficié, d'un encours de crédits en baisse de 2% après une hausse de 7,9% une année auparavant, ramenant ainsi sa part dans le total des crédits de 4% à 3,8%.

S'agissant du secteur secondaire, le secteur des industries a disposé d'un encours de crédit de 202,7 milliards, en hausse de 12,7% par rapport à l'année précédente, sa part dans le total du crédit ayant progressé de 1,2 point à 18,2%. Cette évolution est soutenue notamment par la croissance des financements au secteur des industries extractives en progression de 78,6%, au secteur de la production de l'énergie et de l'eau en hausse de 25,1% et au secteur des industries chimiques et para-chimiques en hausse de 11,8%. En revanche, des baisses ont été enregistrées au niveau des crédits accordés aux industries métallurgiques de 10,7%, aux industries manufacturières diverses de 8,3%, aux industries agroalimentaires de 4,2% et au secteur du textile de 8,9%.

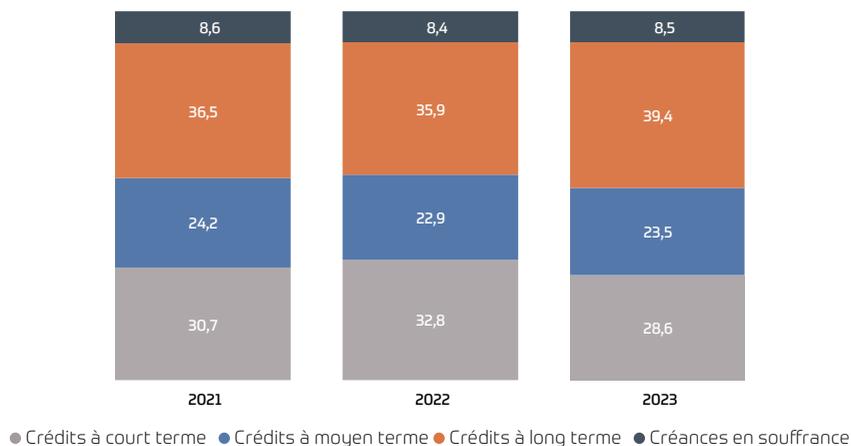
Au niveau du secteur tertiaire, les crédits accordés au secteur du commerce ont régressé de 6,9% à 80,3 milliards. Le crédit au secteur de l'hôtellerie a également reculé de 8,7% pour s'établir à 18,3 milliards de dirhams. Les crédits accordés au secteur du transport et communication ont, pour leur part, augmenté de 2,5% à 40,5 milliards de dirhams.

Graphique n°32 :
Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)



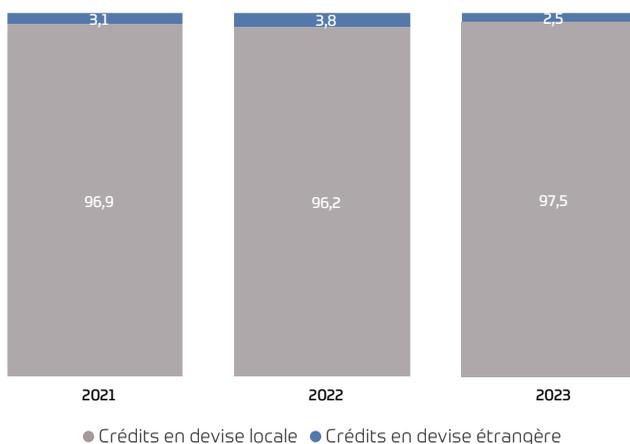
Par maturité, le rythme de progression des crédits à court terme a enregistré un repli de 8,9% après une hausse de 13,8% en 2022 reflétant la baisse des financements de trésorerie des entreprises. Leur part dans le total a reculé à 28,5% en faveur de celle des crédits à moyen et à long terme qui s'est établie à 23,5% et 39,4% respectivement.

Graphique n°33 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)



Par type de monnaie, les crédits octroyés en devise étrangère ont accusé une baisse de 30,4% après une hausse de 31% en 2022, en lien avec le recul des coûts d'importation, notamment des produits énergétiques et des produits de base.

Graphique n°34 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques par type de monnaie (en %)



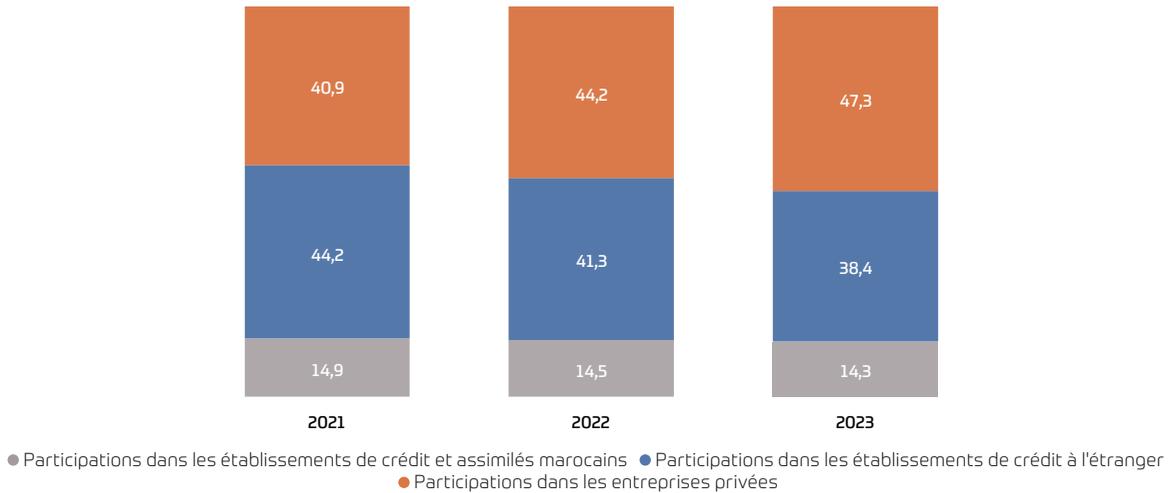
1.3. Le portefeuille-titres des banques a augmenté sous l'effet de la hausse du portefeuille des Bons du Trésor et des titres de participation

A fin 2023, l'encours du portefeuille-titres détenu par les banques s'est établi à 443,5 milliards de dirhams, en hausse de 6,3% représentant 24,9% du total des emplois bancaires.

Selon la comptabilité d'intention, le portefeuille de transaction s'est redressé de 1,8% à 196,3 milliards de dirhams, après une baisse de 4,7% une année auparavant. En revanche, le portefeuille de placement a vu son encours se replier de 15,4% à 65,7 milliards. De leur côté, les titres d'investissement se sont appréciés de 39,6% à 108,1 milliards, dans un contexte de resserrement des taux d'intérêt.

S'agissant du portefeuille de participations, il a connu un accroissement de 5,8% à 73,4 milliards en relation avec l'accroissement des participations dans les entreprises privées de 13,1% à près de 31,6 milliards. Aussi, les participations dans les établissements de crédit et assimilés marocains ont progressé de 4,3% à 9,6 milliards de dirhams. Celles détenues dans les établissements de crédit à l'étranger ont reculé de 1,4% à 25,7 milliards de dirhams.

Graphique n°35 : Ventilation du portefeuille de participations des banques par type de contrepartie (en %)



La ventilation du portefeuille-titres par nature juridique fait ressortir une hausse de 4,6% à 251,3 milliards de dirhams des Bons du Trésor, soit 14,3% des emplois bancaires.

S'agissant du portefeuille des autres titres de créance, constitué essentiellement d'obligations et de titres de créance négociables, il a enregistré une accélération de 25,5% à 31 milliards de dirhams. Les titres de propriété détenus par les banques ont enregistré, de leur côté, une reprise de 5,9% à 161,2 milliards, après une baisse de 0,4% en 2022.

**Graphique n°36 :
Évolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique (en milliards de dirhams)**



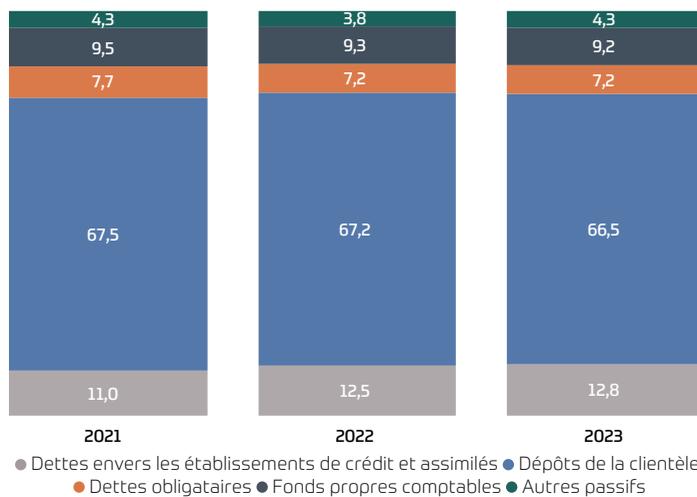
L'encours des provisions pour dépréciation du portefeuille-titres a progressé de 5,9% pour s'établir à 7,3 milliards de dirhams, dont près de 79% sont affectées à la couverture des titres de participation détenus dans des entreprises liées.

2. Les ressources bancaires se sont renforcées, reflétant une progression des dettes envers les établissements de crédit, des émissions obligataires et des dépôts collectés auprès de la clientèle

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont progressé de 3,4% après 6,9% en 2022. Les dettes envers les établissements de crédit ont augmenté de 6,9%. De même, les dettes obligataires ont progressé de 5,7% à 127,2 milliards de dirhams.

Compte tenu de ces évolutions, la part des dépôts de la clientèle dans les ressources bancaires s'est contractée de 0,7 point à 66,5%. En revanche, la part des dettes envers les établissements de crédit, s'est appréciée de 0,3 point à 12,8%. Les dettes obligataires et les fonds propres ont vu leur part se maintenir globalement à 7,2% et 9,2% respectivement.

Graphique n°37 : Structure du passif des banques (en %)



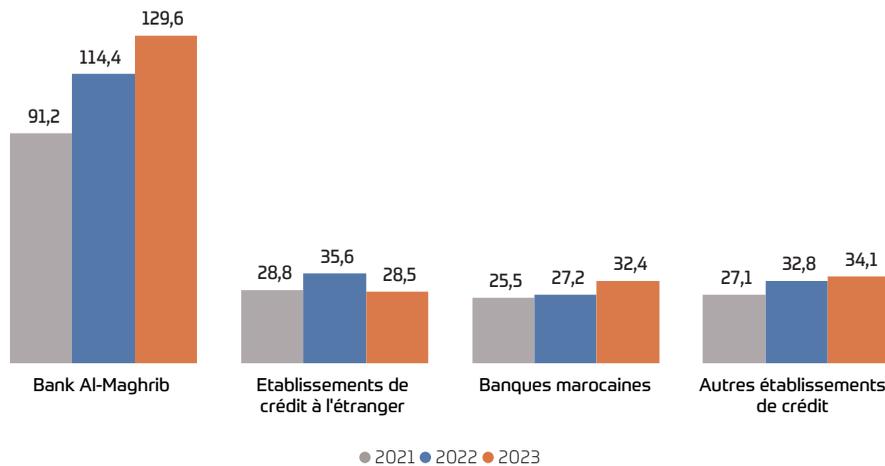
La part des ressources des banques libellées en devises collectées auprès des non-résidents s'est repliée à 1,6% du total des ressources.

2.1. Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont augmenté dans un contexte de hausse du besoin de liquidité des banques

En 2023, le besoin de liquidité des banques s'est accentué, se situant à 83,2 milliards en moyenne hebdomadaire contre 80,9 milliards une année auparavant en lien avec la hausse des besoins en monnaie fiduciaire.

Dans ce contexte, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont progressé de 6,9% à 224,6 milliards de dirhams en 2023, après 21,6% en 2022.

Graphique n°38 : Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en milliards de dirhams)



Par contrepartie, l'encours des dettes auprès de la Banque Centrale s'est accru de 13,3%, après une hausse de 25,4%, pour totaliser un montant de 129,6 milliards de dirhams à fin 2023. Cet encours est constitué d'avances à 7 jours à hauteur de 60,1 milliards de dirhams, de la pension livrée à long terme pour 42,2 milliards, et de prêts garantis accordés notamment dans le cadre des programmes de soutien au financement de la TPME, des associations de micro-crédit, des banques participatives et du programme de refinancement des crédits Intelaka pour 27,4 milliards de dirhams.

Les dettes interbancaires ont vu leur encours s'accroître de 19% à 32,4 milliards, après une hausse de 6,4% un an auparavant. Cette évolution reflète la progression des valeurs données en pension et des emprunts de trésorerie de 82,6% et 9,9% respectivement. En revanche, les emprunts financiers ont enregistré une baisse de 5,3%. Les emprunts auprès des autres établissements de crédit ont progressé de 4% à 34,1 milliards de dirhams portés principalement sur les filiales des banques situées dans la zone internationale de Tanger.

Les dettes envers les établissements de crédit à l'étranger ont reculé de 20% à 28,5 milliards, dont 20,6 milliards sous forme de dettes envers les banques étrangères représentant 1,2% du total des ressources des banques.

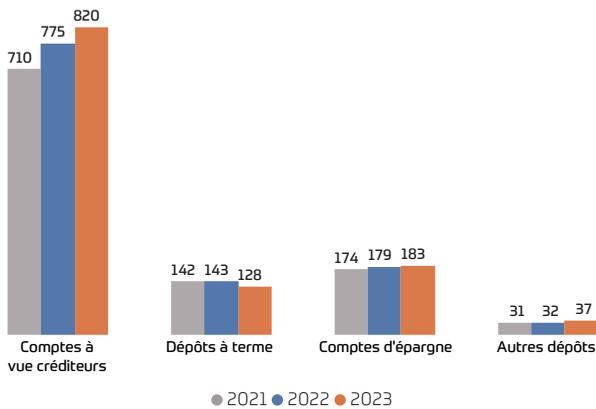
Par type de monnaie, les dettes libellées en dirhams, d'un encours de 186,5 milliards, ont enregistré une hausse de 18,8%, tandis que les dettes en devises se sont contractées de 28,2% à près de 38 milliards de dirhams.

2.2. Les ressources collectées auprès de la clientèle ont progressé favorablement, soutenues par les comptes à vue

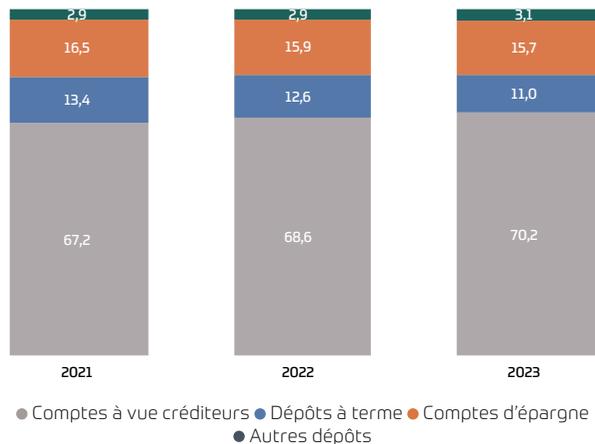
A fin 2023, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont totalisé 1.167 milliards de dirhams, marquant une hausse de 3,4%, après 6,9% une année auparavant. Il en résulte un coefficient moyen d'emploi, rapportant les crédits aux dépôts, de 95%. Représentant 97,4% du total, les dépôts libellés en dirhams se sont inscrits en hausse de 3,5% après 6,8% en 2022.

Par catégorie, les dépôts à vue ont enregistré une hausse de 5,8% à 820 milliards de dirhams et les dépôts sous forme de comptes d'épargne ont augmenté de 2,1% à 182,8 milliards. Les dépôts à terme, d'un encours de près de 128,3 milliards, ont accusé une baisse de 10%, après une hausse de 0,5% un an auparavant. Les autres dépôts, constitués essentiellement de valeurs données en pension à caractère volatil, ont totalisé 36,6 milliards, en hausse de 12,8%, après une hausse de 5,6% en 2022. En conséquence, les dépôts à vue ont vu leur quote-part se renforcer à 70,2%, au détriment des dépôts, à terme et des comptes d'épargne, dont les parts respectives se sont contractées à 11% et 15,7%.

Graphique n°39 : Evolution des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en milliards de dirhams)



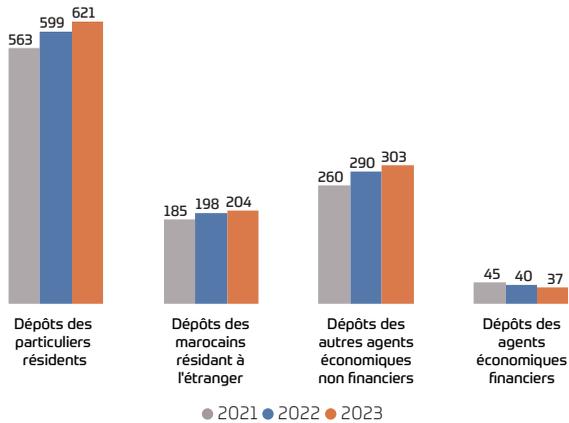
Graphique n°40 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)



Par agent économique, les dépôts des particuliers résidents ont enregistré une hausse de 3,6% à 620,6 milliards de dirhams, après 6,3% à fin 2022, sous l'effet d'une progression de 4,7% des dépôts à vue et de 1,6% des dépôts en comptes d'épargne qui ont compensé la baisse de 2,6% de leurs dépôts à terme.

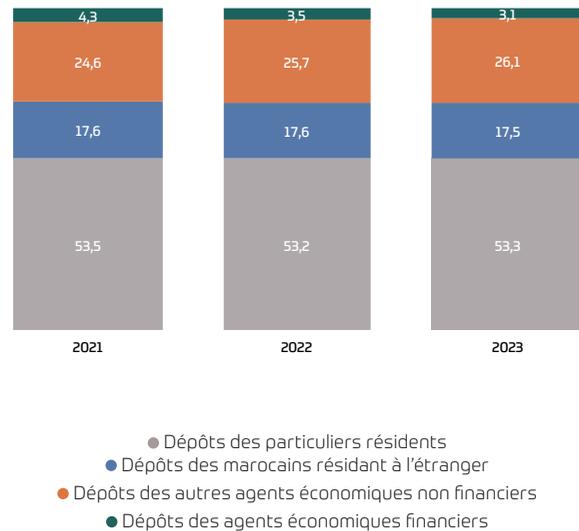
Graphique n°41 :

Evolution des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en milliards de dirhams)



Graphique n°42 :

Structure des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en %)



Parallèlement, les dépôts des marocains résidant à l'étranger, ont enregistré une hausse de 2,8% à fin 2023 pour s'établir à 203,5 milliards de dirhams. Cette évolution recouvre une progression des dépôts à vue et des comptes d'épargne respectivement de 5,3% et de 4,3%. Les dépôts à terme, ont quant à eux, reculé de 4,1%.

Les dépôts des entreprises privées ont enregistré une hausse de 7,6% à 239,4 milliards de dirhams, portée par l'augmentation des dépôts à vue de 10,1% à 195,1 milliards. Les dépôts des entreprises publiques ont enregistré un recul de 23% à 23,2 milliards de dirhams.

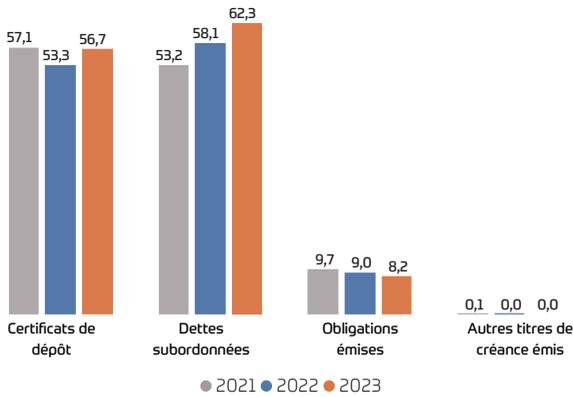
Les agents financiers, constitués principalement des OPCVM, des compagnies d'assurances et des organismes de prévoyance sociale, ont vu leurs dépôts se replier de 8% à près de 36,6 milliards de dirhams. Sur ce total, les dépôts des OPCVM, constitués de près de 53% de dépôts à terme, ont régressé de 44% à 8,7 milliards. Quant aux dépôts des compagnies d'assurances, ils ont décliné de 20,2% après 10,2% un an auparavant, tirés principalement par la baisse de leurs dépôts à terme de 53,2% et de leurs dépôts à vue de 3,1%.

2.3. Les banques ont accru leur recours au refinancement sur les marchés de la dette

A fin 2023, l'encours global des dettes obligataires s'est établi à 127,2 milliards de dirhams, en hausse de 5,7%, leur part dans le total des ressources étant maintenue à 7,2%. Cette évolution reflète une progression de l'encours des titres de créance émis de 4,3% à 64,9 milliards et des dettes subordonnées de 7,2% à 62,3 milliards.

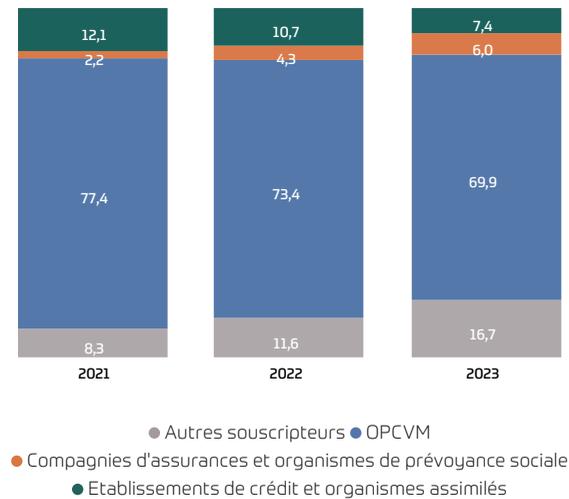
Graphique n°43 :

Encours des dettes obligataires des banques (en milliards de dirhams)



Graphique n°44 :

Encours des certificats de dépôt ventilé par catégorie de souscripteurs (en %)



La hausse des titres de créance émis résulte de la progression de 6,4% de l'encours des certificats de dépôt. Ces derniers sont souscrits à hauteur de 69,9% par des OPCVM, 16,6% par des particuliers et des sociétés non financières, 7,4% par des établissements de crédit et assimilés et 6% par des compagnies d'assurances et des organismes de prévoyance. Pour leur part, les obligations émises ont vu leur encours se déprécier de 8,2%.

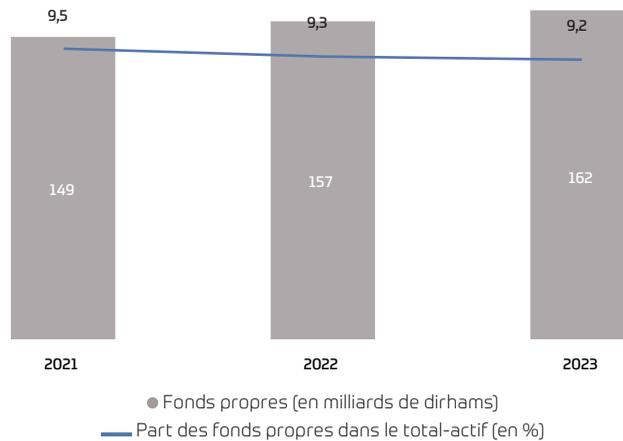
Les dettes subordonnées ont, quant à elles, augmenté de 7,2% à 62,3 milliards, contribuant au renforcement des fonds propres prudentiels des banques.

La maturité des ressources levées sur les marchés de la dette privée s'est écourtée, les titres ayant une maturité supérieure à 2 ans représentant 31% du total (47% en 2022) contre 69% pour les titres de maturité inférieure à 2 ans (53% l'année précédente).

2.4. Les fonds propres des banques ont continué à se renforcer

Les fonds propres des banques se sont accrus de 3,3% à 162 milliards de dirhams, après une hausse de 5,1% en 2022. Leur part dans les ressources s'est établie à 9,2%.

Graphique n°45 :
Evolution des fonds propres comptables des banques

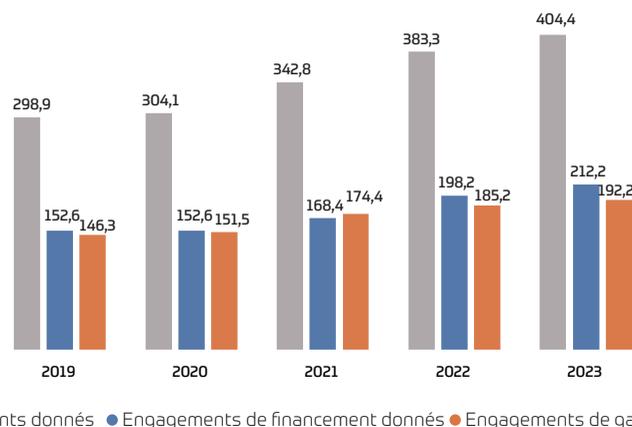


Cette évolution a été soutenue par la part des résultats affectée aux réserves en fonds propres détenues par les banques et par des opérations d'augmentation de capital.

3. Les engagements de financement et de garantie donnés par les banques ont progressé

Les expositions en hors-bilan des banques sont essentiellement constituées des engagements de garantie et de financement, donnés ou reçus, ainsi que des engagements sur opérations de change et sur produits dérivés.

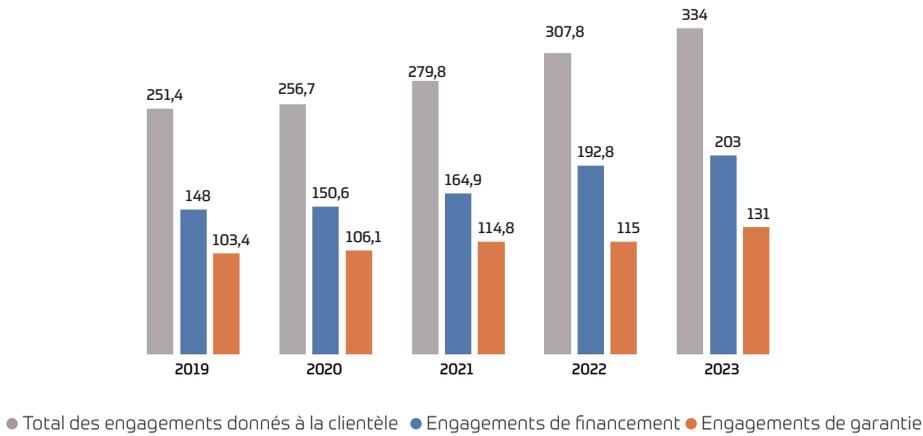
Graphique n°46 :
Evolution des engagements donnés des banques (en milliards de dirhams)



● Engagements donnés ● Engagements de financement donnés ● Engagements de garantie donnés

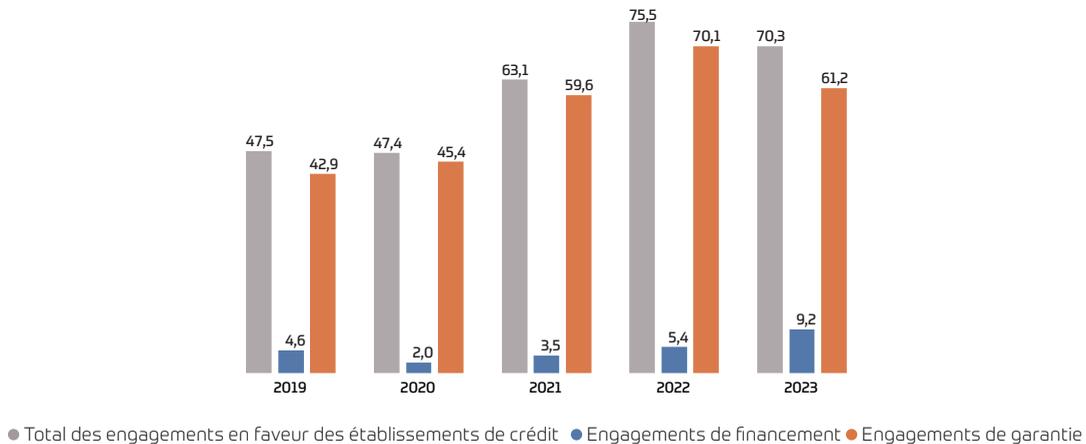
Les engagements donnés ont décéléré de 5,5% à 404,4 milliards de dirhams, après une hausse de 11,8% enregistrée l'année précédente. Cette évolution recouvre celle des engagements de financement de 7,1% à 212,2 milliards et des engagements de garantie de 3,8%, à 192,2 milliards.

Graphique n°47 :
Evolution des engagements donnés des banques à la clientèle (en milliards de dirhams)



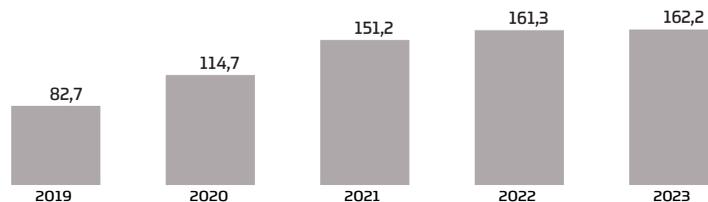
Avec une part de 83% du total des engagements donnés, les engagements en faveur de la clientèle se sont appréciés de 8,5% à près de 334 milliards de dirhams. Sur ce total, les engagements de financement ont marqué une hausse de 5,3% à près de 203 milliards et les engagements de garantie ont augmenté de 13,9% à 131 milliards de dirhams.

Graphique n°48 :
Evolution des engagements donnés par les banques aux établissements de crédit (en milliards de dirhams)



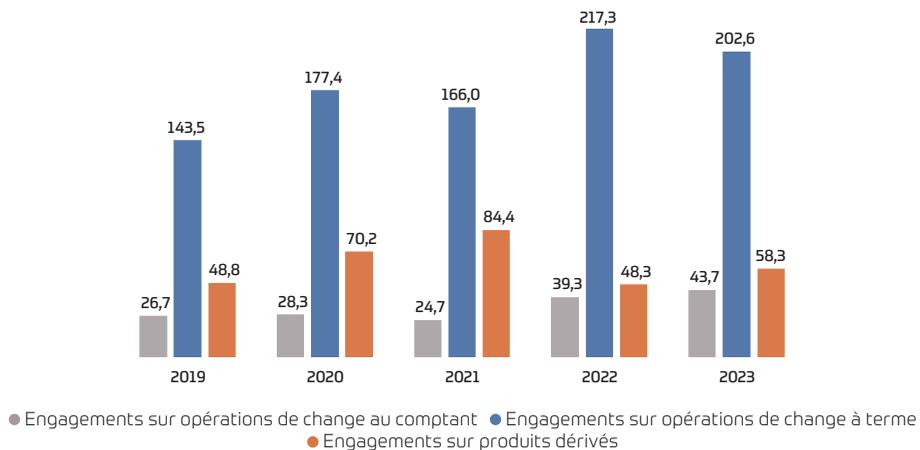
Les engagements donnés en faveur des établissements de crédit et assimilés ont reculé de 6,9% après une hausse de 19,7% en 2022. Ces engagements couvrent des engagements de garantie à 61,2 milliards de dirhams et des engagements de financement de 9,2 milliards.

Graphique n°49 :
Evolution des engagements reçus des banques (en milliards de dirhams)



Concernant les engagements reçus des banques, ils se sont établis à 162,2 milliards, soit une quasi-stagnation de 0,6% faisant suite à un accroissement de 6,7% en 2022. Par objet, les engagements de garantie reçus se sont situés à 157,9 milliards de dirhams (+0,6%) et les engagements de financement reçus ont progressé de 1,4% à 4,4 milliards de dirhams.

Graphique n°50 :
Evolution des engagements sur opérations de change et produits dérivés (en milliards de dirhams)



L'encours des engagements sur change à terme s'est inscrit en baisse de 6,8% à 202,6 milliards reflétant une baisse des besoins de couverture en 2023 comparativement à l'année précédente. Les engagements sur change au comptant se sont, pour leur part, appréciés de 11,3% à 43,7 milliards de dirhams.

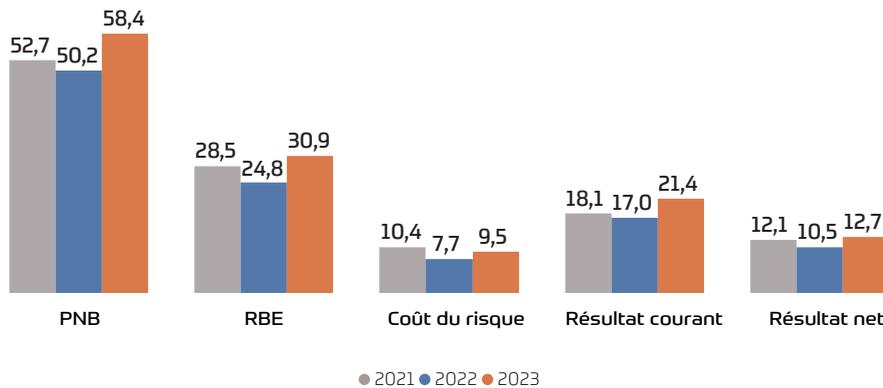
Les engagements sur produits dérivés correspondent à des opérations de couverture ou des opérations réalisées pour le compte de la clientèle. Leur encours notionnel a évolué de 20,8% à près de 58,3 milliards de dirhams. Cette progression couvre une baisse des engagements sur instruments de cours de change de 6,8% à 25,5 milliards de dirhams et une baisse des engagements sur instruments de taux d'intérêt de 4,2% à 11,4 milliards de dirhams dans un contexte de montée des taux d'intérêt. Les engagements sur les autres instruments ont connu une progression de 138,6% à 21,4 milliards de dirhams .

4. Le résultat des banques a enregistré un rebond en lien avec le rétablissement des revenus sur leurs portefeuilles des titres de créances

Après une année 2022 marquée par le repli de la rentabilité des banques sous l'effet notamment de l'impact de la hausse des taux monétaires et obligataires sur la valeur de marché de leur portefeuille-titres, l'exercice 2023 a enregistré un rebond de 20,4% du résultat net cumulé des banques à 12,7 milliards de dirhams en lien principalement avec le rétablissement des revenus sur les portefeuilles des titres de créances.

Graphique n°51 :

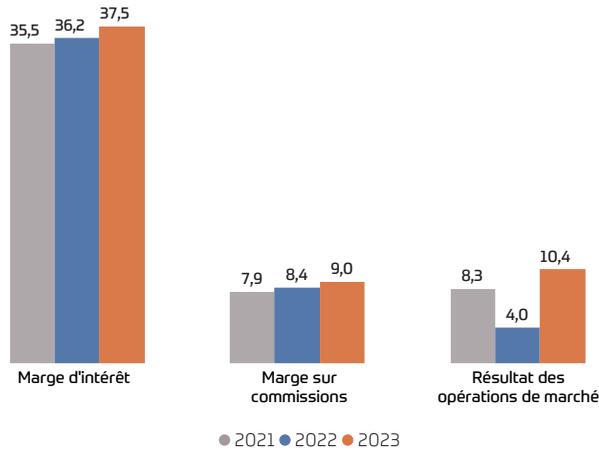
Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)



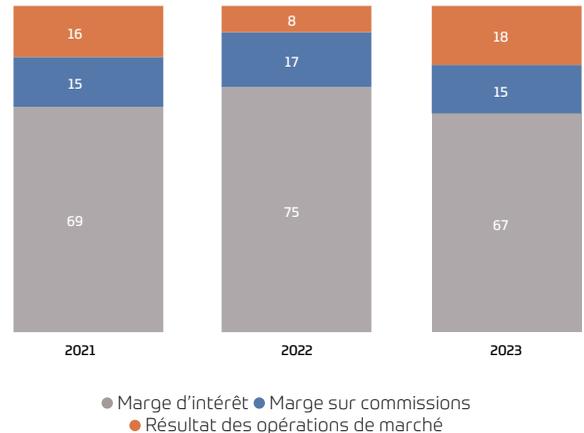
4.1. Le produit net bancaire s'est amélioré sous l'effet du redressement du résultat des opérations de marché

Après une baisse de 4,8% une année auparavant, le produit net bancaire s'est apprécié de 16,5% à 58,4 milliards de dirhams sous l'effet du redressement des revenus sur les titres en portefeuilles des banques.

Graphique n°52 :
Evolution des constituants du produit net bancaire (en milliards de dirhams)



Graphique n°53 :
Structure du produit net bancaire (en %)



Avec une part de 67% du PNB, la marge d'intérêt s'est appréciée de 3,5% à 37,5 milliards de dirhams, après 2% en 2022.

Par composante, le produit net d'intérêt sur les opérations avec la clientèle, s'est amélioré de 3,1% à 36,4 milliards de dirhams reflétant une hausse des intérêts perçus de 9,4% à 45,3 milliards, accompagnée d'un renchérissement des intérêts servis sur les dépôts de 45,7% à 8,9 milliards de dirhams, en lien notamment avec le relèvement du taux d'intérêt sur les comptes d'épargne.

Le produit net d'intérêt sur titres de créance s'est redressé d'un solde déficitaire de 4 millions à un solde excédentaire de 964 millions de dirhams, l'année 2022 ayant été marquée par une baisse de la valorisation des titres en portefeuille suite au relèvement des taux d'intérêt. Cette évolution traduit une hausse des intérêts perçus sur les titres de créance émis de 50,4% à 5,3 milliards de dirhams, conjuguée à celle, moins importante des intérêts servis sur les titres détenus de 22,8% à 4,3 milliards de dirhams.

Le produit net d'intérêt sur les opérations avec les établissements de crédit et assimilés a reculé de 85,3% à 140 millions de dirhams, reflétant une hausse des intérêts perçus sur les prêts de 50,5% à 7,3 milliards atténuée par celle plus importante des intérêts servis sur les emprunts de 83,6% à près de 7,2 milliards de dirhams.

De son côté, la marge sur commissions a augmenté de 6,8% à près de 9 milliards après une hausse de 6,3% observée l'année précédente.

Evolution des commissions perçues

<i>(en millions de dirhams)</i>	2022	2023	Variation	
			Montant	%
Commissions perçues	10 054	10 657	603	6,0%
Commissions sur prestations de service	9 257	9 902	645	7,0%
Commissions sur fonctionnement de compte	1 651	1 720	69	4,2%
Commissions sur moyens de paiement	3 786	4 221	435	11,5%
Commissions sur opérations sur titres	124	122	-2	-1,6%
Commissions sur titres en gestion ou en dépôt	494	511	17	3,4%
Commissions sur prestations de service sur crédit	532	593	61	11,5%
Commissions sur activités de conseil et d'assistance	88	72	-16	-18,5%
Commissions sur ventes de produits d'assurance	376	403	27	7,3%
Autres commissions sur prestations de service	2 206	2 260	54	2,4%
Commissions sur opérations de change	792	745	-46	-5,8%
Commissions sur engagements sur titres	2	5	4	186,5%
Commissions sur engagements sur produits dérivés	4	5	1	27,1%

A ce titre, les commissions perçues sur prestations de services ont totalisé 9,9 milliards, marquant une progression de 7%, en relation avec la hausse des commissions sur moyens de paiement de 11,5%. Cette hausse s'explique par la hausse du nombre de cartes émises par les banques marocaines de 4,7% à 20,2 millions de cartes et celle des opérations de retrait et de paiement effectuées de 14,7% en termes de nombre et de 14,4% en termes de montant. Les commissions sur fonctionnement de compte se sont accrues de 4,2% et celles relatives aux prestations sur services de crédit se sont améliorées de 11,5%. Les commissions sur opérations de change ont marqué un repli de 5,8% dans un contexte de baisse du volume des opérations de change à terme.

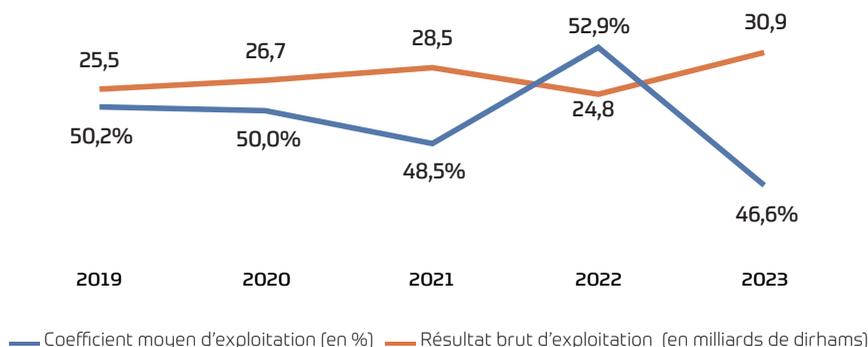
Pour sa part, le résultat des activités de marché a enregistré un rebond de près de 158% à 10,4 milliards de dirhams. Cette augmentation reflète un redressement du résultat des opérations sur titres de transaction et du résultat sur titre de placement qui sont passés de soldes déficitaires de -1,1 milliard et -660 millions, reflétant les fortes dépréciations de valeur enregistrées en 2022, à des soldes bénéficiaires de 5,2 milliards et 282 millions de dirhams respectivement. Pour leur part, le résultat des opérations de change et le résultat des opérations sur produits dérivés ont reculé de 3,1% et 89,7% à 4,8 milliards et 85 millions de dirhams respectivement, dans un contexte de recul des opérations de couverture.

4.2. Le coefficient d'exploitation des banques a reculé sous l'effet de la hausse du PNB et de la décélération des charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé 27,2 milliards, en hausse de 2,6%, après 3,8% une année auparavant. Compte tenu de la hausse du PNB, le coefficient moyen d'exploitation a reculé de 6,3 points à 46,6%.

La hausse des charges générales d'exploitation reflète un accroissement des charges externes⁶ de 3% à 10,8 milliards, des charges du personnel de 1,2% à 12,6 milliards de dirhams, ainsi que des dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles de 5,5% à 2,6 milliards.

Graphique n°54 :
Evolution du résultat brut d'exploitation et du coefficient moyen d'exploitation des banques



Compte tenu de la hausse du PNB, le résultat brut d'exploitation (RBE) s'est bonifié de 24,6% à 30,9 milliards de dirhams, après une baisse de 13,1% en 2022.

4.3. Le coût du risque des banques s'est accru reflétant principalement l'augmentation du risque de crédit

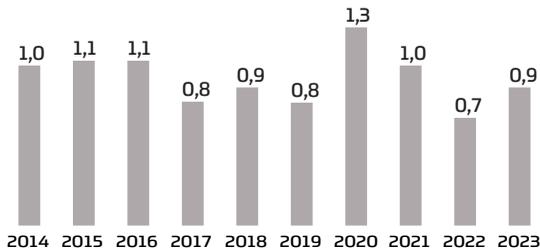
Après une baisse de 25,7% enregistrée en 2022, le coût du risque s'est accru de 22,7% pour s'établir à 9,5 milliards de dirhams. Sur ce total, le coût du risque afférent aux créances en souffrance a augmenté de 8,2% à 8,3 milliards de dirhams. Les autres dotations nettes de reprises sont passées d'un solde de 68 millions à 1,2 milliard de dirhams, en lien avec la hausse des provisions pour risques généraux.

Rapporté au résultat brut d'exploitation, le coût du risque a représenté 30,8%, contre 31,2% une année auparavant. Par rapport à l'encours des crédits, il a augmenté à 0,9% contre 0,7%.

⁶ Les charges externes sont constituées notamment des frais d'entretien et de réparation, des rémunérations d'honoraires et d'intermédiaires, de transports et de déplacement et des frais de publicité.

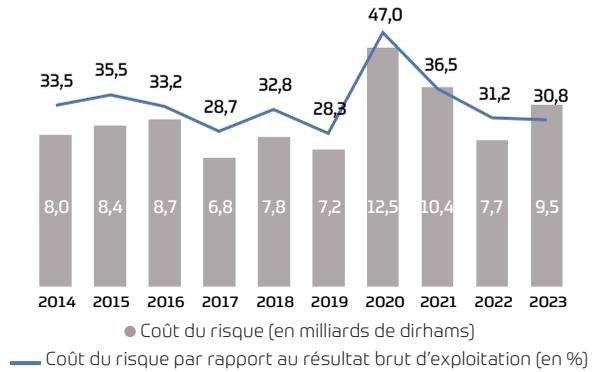
Graphique n°55 :

Coût du risque des banques rapporté aux crédits (en %)



Graphique n°56 :

Coût du risque des banques rapporté au résultat brut d'exploitation

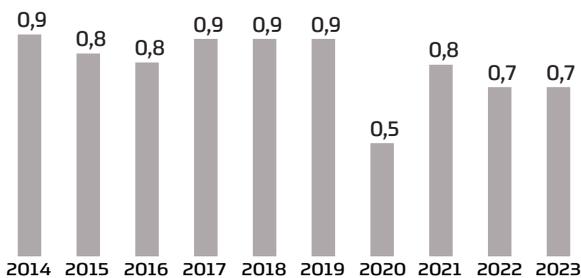


Compte tenu de ces évolutions, le résultat courant a progressé de 25,5% pour se situer à 21,4 milliards de dirhams. Pour sa part, le résultat non courant, tout en restant négatif, est passé d'un solde de 2,1 milliards à 2,3 milliards de dirhams.

Au total, le résultat net des banques s'est établi à 12,7 milliards de dirhams, en hausse de 20,4%, induisant une rentabilité des actifs (ROA) à 0,7% et une rentabilité des fonds propres (ROE) de 8%.

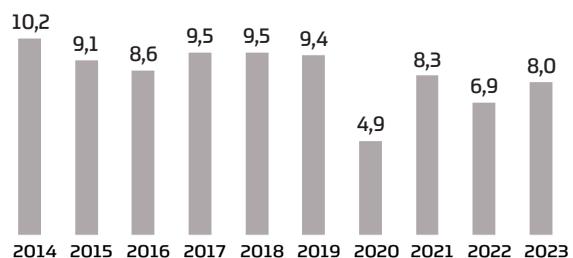
Graphique n°57 :

Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %



Graphique n°58 :

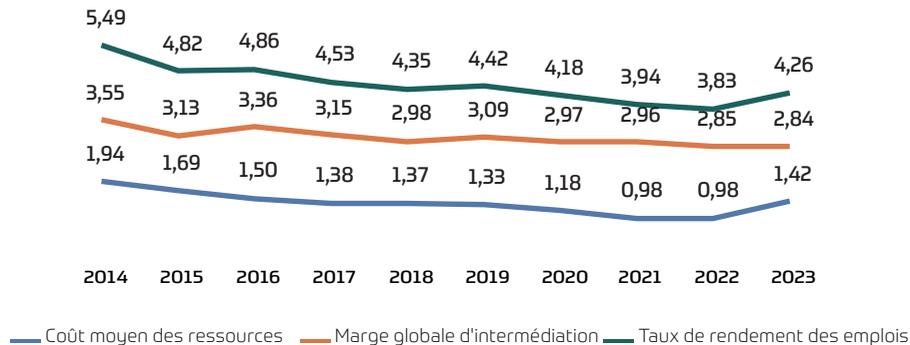
Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %



4.4. La marge globale d'intermédiation a légèrement reculé par rapport à son niveau de l'année précédente

La marge globale d'intermédiation des banques s'est repliée d'un point de base à 2,84% reflétant une hausse du taux de rendement moyen des emplois de 43 points de base à 4,26%, sous l'effet de l'accroissement du taux de rendement des crédits. En parallèle, le coût moyen des ressources a augmenté de 44 points de base à 1,42% en relation avec le renchérissement du coût moyen des dépôts de la clientèle et des titres de créance émis.

Graphique n°59 :
Evolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)



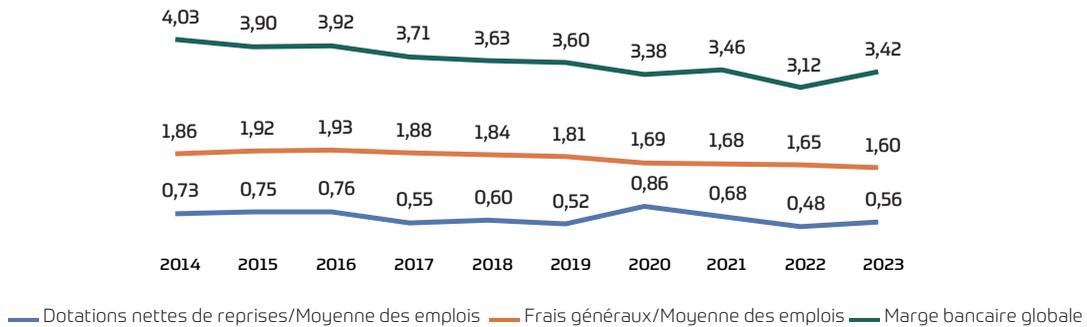
Prise séparément, la marge sur les opérations avec la clientèle a progressé de 18 points de base à 3,80% en 2023. Cette évolution recouvre d'une part une hausse du rendement moyen des crédits de 37 points de base à 4,54% induite par l'amélioration du rendement des crédits de trésorerie et à l'équipement et d'autre part, un renchérissement du coût moyen des dépôts de 19 points de base à 0,74%, induit par la révision du coût des comptes d'épargne sur le 2^{ème} semestre 2023.

Graphique n°60 :
Evolution de la marge des banques sur les opérations avec la clientèle (en %)



La marge bancaire globale, mesurée par le rapport entre le PNB et la moyenne des emplois, s'est accrue de 30 points de base à 3,42%. Elle a été absorbée par les frais généraux à hauteur de 1,60% contre 1,65% en 2022 et par le coût du risque à concurrence de 0,56% contre 0,48%.

Graphique n°61 :
Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût du risque (en %)



II. Activité et rentabilité des banques et fenêtres participatives

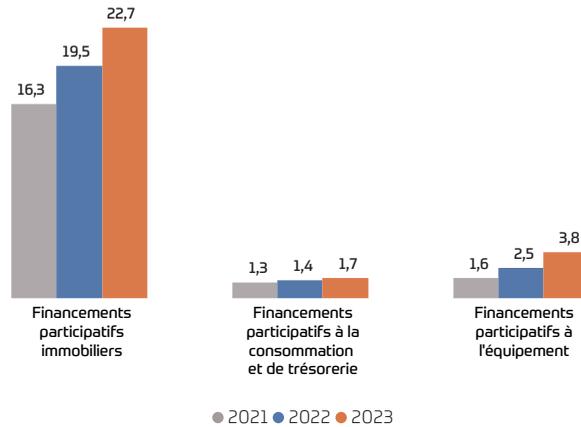
Au terme de l'exercice 2023, le total-bilan cumulé des banques et fenêtres participatives a marqué une hausse de 20,9%, après 22,1% l'année précédente, pour s'établir à 32,7 milliards de dirhams. Cette évolution reflète le maintien du rythme de croissance soutenu des financements participatifs, financés – du côté des ressources – par les dépôts à vue, les dépôts d'investissement, la Wakala Bil Istithmar et les fonds propres.

1. La croissance des emplois des banques participatives est tirée par les financements participatifs

Les financements participatifs accordés par les banques et fenêtres participatives continuent de progresser d'une année à l'autre, atteignant 21,4 milliards de dirhams hors marges constatées d'avance⁷ en 2023, contre 17,4 milliards de dirhams en 2022. Ils sont constitués à 80,4% de financements immobiliers, 13,5% de financements à l'équipement et de 6,1% de financements à la consommation et de trésorerie.

⁷ A la revente du bien objet d'une opération de Mourabaha au client, l'établissement transfère la marge bénéficiaire (fixée contractuellement) au niveau des comptes de régularisation. Cette marge fait ensuite l'objet d'un étalement au prorata temporis sur la durée du contrat. Ainsi, à chaque clôture comptable ultérieure, l'établissement comptabilise en produits la quote-part de la marge afférente à ladite période.

Graphique n°62 :
Evolution des financements participatifs, marges comprises, ventilés par objet économique
(en milliards de dirhams)



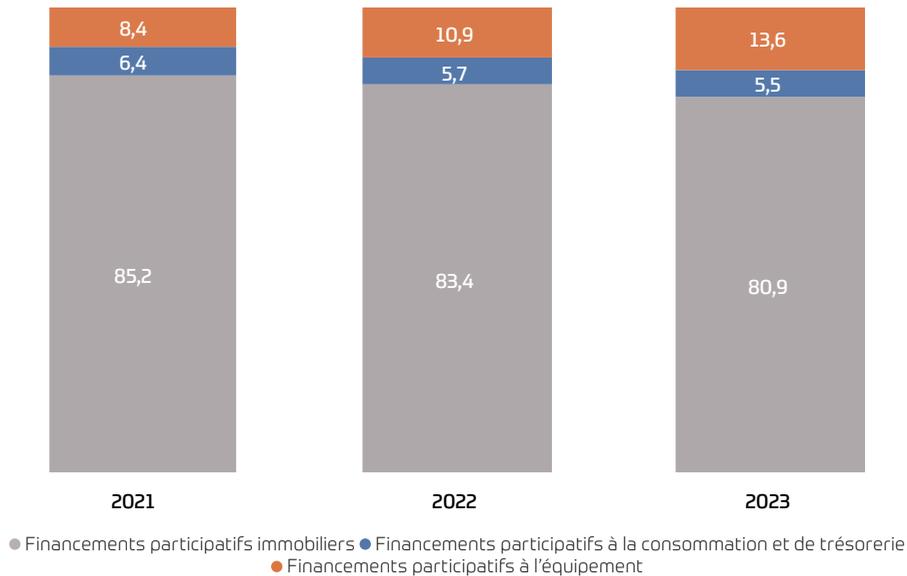
Les financements participatifs sont constitués à 99% de financements de type Mourabaha et de 1% de financements Salam.

L'encours total des financements Mourabaha⁸ s'est établi à 28,0 milliards de dirhams, en hausse de 20,1% en glissement annuel. L'encours des financements Mourabaha hors marges constatées d'avance est ressorti à 21,2 milliards de dirhams, contre 17,3 milliards de dirhams une année auparavant.

En termes de répartition par objet économique, le portefeuille de Mourabaha est composé de 81% de financements immobiliers, 13,6% de financements à l'équipement et 5,5% de financements à la consommation.

⁸ Contrat par lequel une banque participative vend à son client un bien meuble ou immeuble déterminé et propriété de cette banque à son coût d'acquisition augmenté d'une marge bénéficiaire, convenus d'avance. Le paiement par le client au titre de cette opération est effectué selon les modalités convenues entre les deux parties.

Graphique n°63 :
Composition du portefeuille des financements Mourabaha (en %)



Le stock des biens acquis dans le cadre des opérations de Mourabaha⁹ ressort à 301,4 millions de dirhams en 2023, contre 171,1 millions de dirhams en 2022.

D'autre part, l'encours des financements Salam¹⁰ est passé de 104,8 millions de dirhams en 2022 à 187,7 millions de dirhams en 2023.

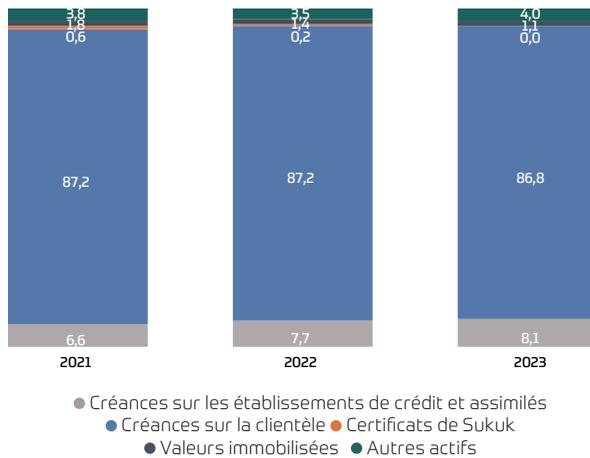
Les créances sur la clientèle représentent 86,8% du total-actif en 2023, après 87,2% en 2022.

⁹ Il s'agit du stock de biens acquis par les établissements bancaires participatifs et destinés à être revendus dans le cadre de contrats de Mourabaha.

¹⁰ Contrat en vertu duquel l'une des deux parties, banque participative ou client, verse d'avance le prix intégral d'une marchandise dont les caractéristiques sont définies au contrat, à l'autre partie qui s'engage à livrer une quantité déterminée de ladite marchandise dans un délai convenu. Le produit de financement Salam a été lancé en 2020.

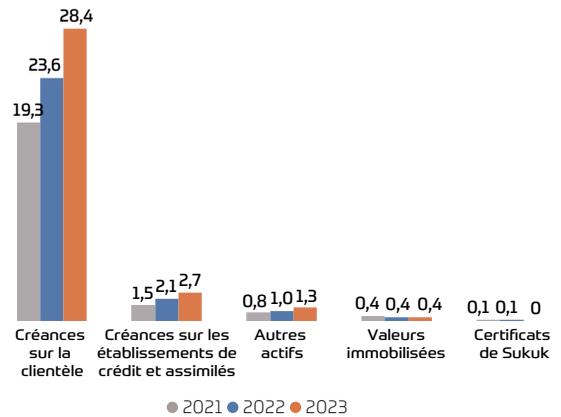
Graphique n°64 :

Structure de l'actif des banques et fenêtres participatives (en %)



Graphique n°65 :

Evolution des éléments de l'actif des banques et fenêtres participatives (en milliards de dirhams)



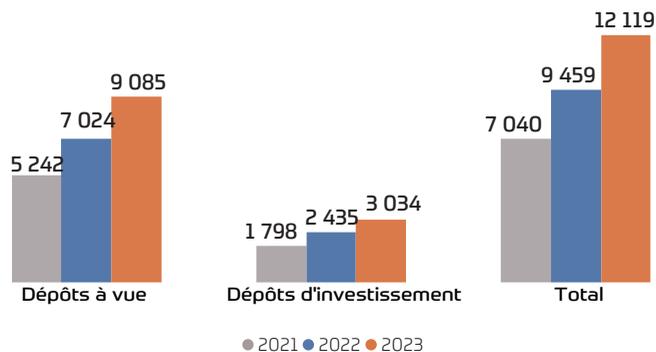
2. Les banques participatives recourent de façon significative au refinancement par le biais de Wakala Bil Istithmar en complément aux ressources collectées auprès de la clientèle

A fin 2023, les dépôts à vue et les dépôts d'investissement collectés auprès de la clientèle des banques et fenêtres participatives ont totalisé 12,1 milliards de dirhams, contre 9,5 milliards de dirhams en 2022, soit une hausse de 28,1%.

Par catégorie, les dépôts à vue se sont établis à 9,1 milliards de dirhams, en hausse de 29,3% comparativement à l'année précédente. Leur part dans le total des ressources a progressé de 2 points 28%. De leur côté, les dépôts d'investissement ont crû de 24,6% à 3 milliards de dirhams, représentant 9% des ressources du secteur.

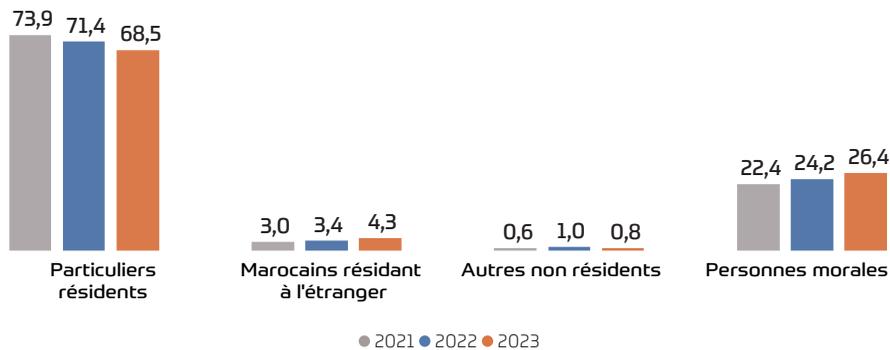
Graphique n°66 :

Evolution des dépôts à vue et des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives (en millions de dirhams)

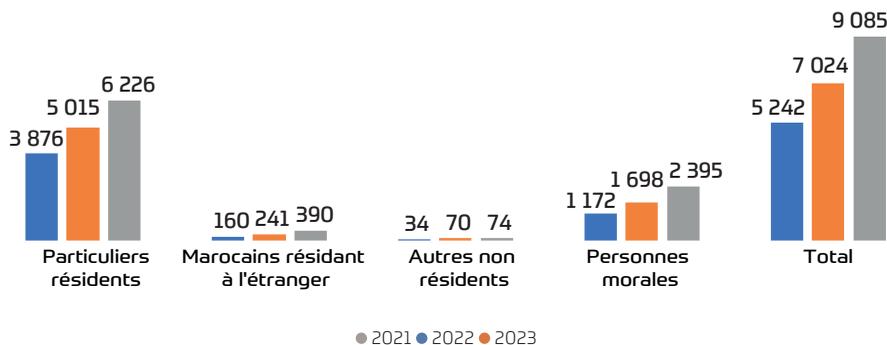


Par agent économique, les dépôts à vue sont détenus par les personnes physiques résidentes à hauteur de 68,5% (contre 71,4% à fin 2022), suivies des personnes morales dont la part s'est établie à 26,4% (contre 24,2% l'année précédente). Quant aux MRE, leur part a augmenté en glissement annuel de 4,3 %, après 3,4 % en 2022.

Graphique n°67 :
Evolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)



Graphique n°68 :
Evolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en millions de dirhams)

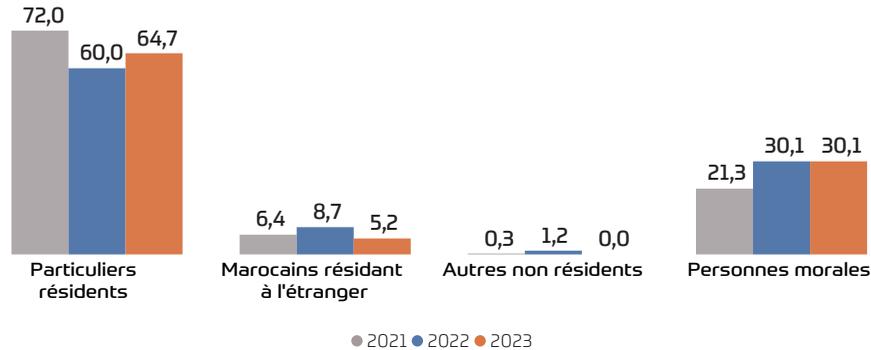


Pour ce qui est des dépôts d'investissement¹¹, 64,7% sont détenus par des personnes physiques résidentes (+4,7 points de pourcentage), 30,1% par des personnes morales (stable) et 5,2% par des Marocains résident à l'étranger (-3,5 points).

¹¹ Les dépôts d'investissement correspondent à des fonds recueillis par les banques et fenêtres participatives auprès de leur clientèle en vue de leur placement dans des projets d'investissement, selon les modalités convenues entre les parties. Les dépôts d'investissement ne peuvent donner lieu à la perception d'intérêts. Ni le capital investi, ni la rémunération des déposants ne peuvent être garantis. Les bénéfices réalisés sont partagés entre les titulaires de dépôts d'investissement et l'établissement selon une clé de répartition convenue. En cas de pertes, celles-ci sont imputées au capital investi, au prorata, sauf cas de fraude, de négligence, de mauvaise gestion ou de non-respect des clauses contractuelles par l'établissement. La collecte des dépôts d'investissements par les établissements bancaires participatifs a démarré en juin 2019.

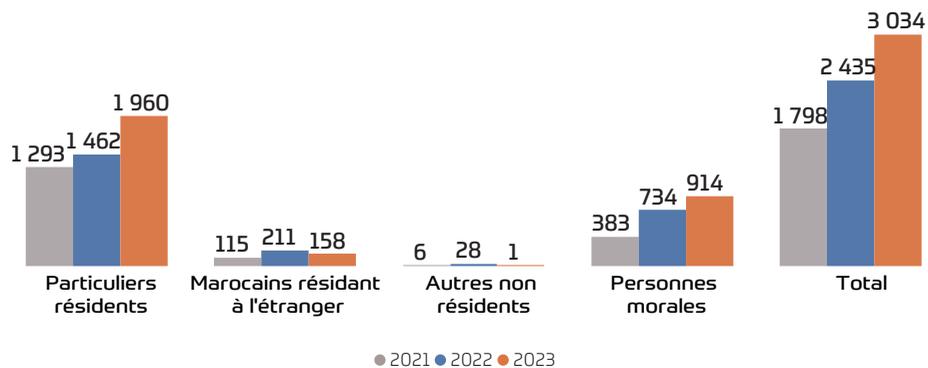
Graphique n°69 :

Evolution de la répartition des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)



Graphique n°70 :

Evolution de la répartition des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en millions de dirhams)

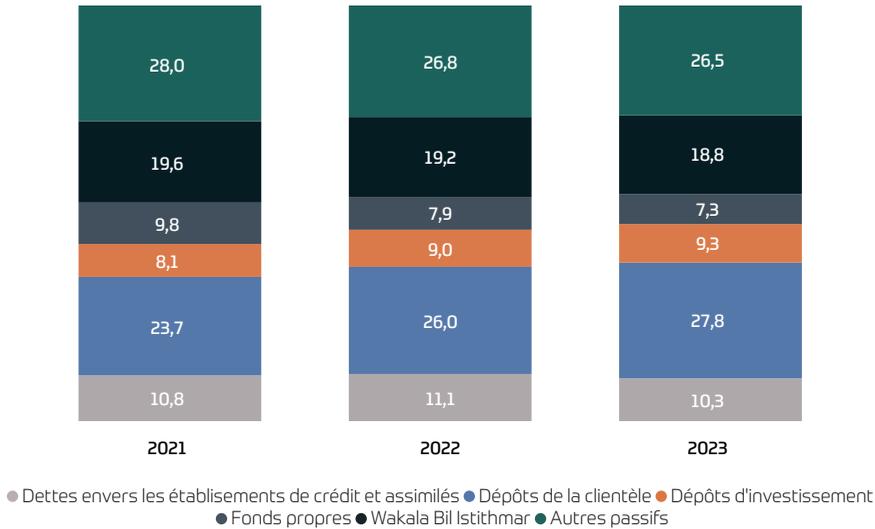


En complément aux ressources clientèle, les banques participatives ont accru le recours au refinancement par Wakala Bil Istithmar¹² dont l'encours s'élève à 6,1 milliards de dirhams à fin 2023, après 5,2 milliards de dirhams en 2022. La Wakala Bil Istithmar représente 18,8% du total des ressources des banques participatives. Du côté des fenêtres participatives, les avances reçues des banques les abritant ont augmenté de 13% à 2,9 milliards de dirhams, soit 43,2% de leurs ressources.

Les fonds propres comptables agrégés, hors résultats nets des banques et fenêtres participatives, ont enregistré une hausse de 12% en glissement annuel, atteignant 2,4 milliards de dirhams à fin 2023. Les autres passifs, qui représentent 26,5% du total-bilan, sont constitués à 84% de marges constatées d'avance (soit 8,1 milliards de dirhams, contre 6,9 milliards de dirhams une année auparavant).

¹² Contrat par lequel un bailleur de fonds met à la disposition du « Wakil » (gestionnaire/mandataire) des fonds en vue de les investir dans une activité conforme à la Charia. Ce contrat ne peut donner lieu à la perception d'intérêts. Ni le capital investi, ni la rémunération de l'investisseur ne peuvent être garantis. Les profits réalisés sont reversés à l'investisseur après déduction de la rémunération du Wakil en contrepartie de sa gestion. En cas de pertes, celles-ci sont supportées par l'investisseur, sauf cas de fraude ou de négligence notamment.

Graphique n°71 :
Structure du passif des banques et fenêtres participatives (en %)



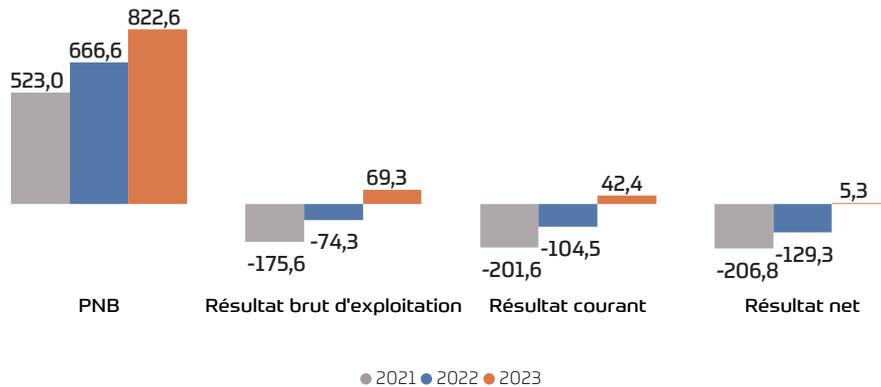
3. Le résultat du secteur bancaire participatif s'est amélioré tendanciellement

Après six années pleines d'exercice, le résultat net agrégé du secteur bancaire participatif s'est établi en 2023, à 5,3 millions de dirhams.

Ce résultat agrégé du secteur traduit principalement une hausse du produit net bancaire (PNB) qui s'est établi à 822,6 millions de dirhams, soit 23,4% comparativement à l'année précédente.

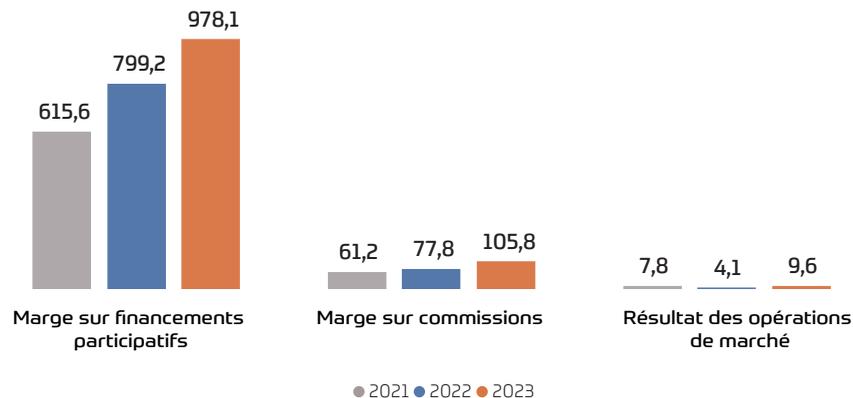
Il en résulte une marge bancaire globale des établissements bancaires participatifs de 2,52%, en progression de 5 points de base.

Graphique n°72 :
Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques et fenêtres participatives
(en millions de dirhams)



En réintégrant les rémunérations versées aux titulaires de dépôts d'investissement et aux « Mouwakil¹³ » dans le PNB, il ressort un « PNB retraité » de 1,1 milliard de dirhams, en hausse de 24% en un an. Il se compose à 89,5% de la marge réalisée sur les activités de financement participatif, à 9,7% des marges sur commissions et 0,9% des résultats sur opérations de marché.

Graphique n°73 :
Structure du produit net bancaire retraité des banques et fenêtres participatives
(en millions de dirhams)



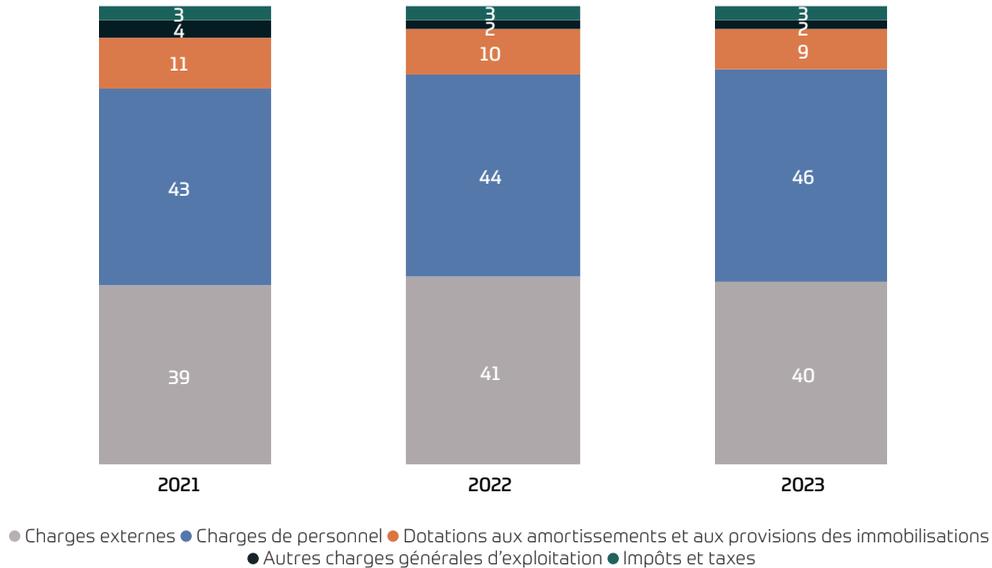
Les charges générales d'exploitation sont restées quasiment stables par rapport à l'année précédente, à 771,1 millions de dirhams. De ce fait, le coefficient d'exploitation moyen du secteur bancaire participatif a baissé à 94%, contre 111% en 2022.

En termes de composition, les charges générales d'exploitation sont constituées à 46% de charges de personnel (en hausse de 25,4 millions de dirhams soit +8% en un an) et à 40% de charges externes (en hausse de 6,4 millions de dirhams soit +2%).

¹³ Mouwakil : Mandants (apporteurs de capital) dans le cadre des contrats de Wakala Bil Istithmar

Graphique n°74 :

Structure des charges générales d'exploitation des banques et fenêtres participatives (en %)

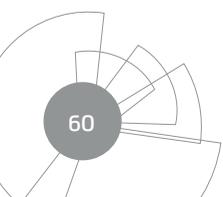


Sous l'effet de ces évolutions, le résultat brut d'exploitation agrégé du secteur est passé de -74,3 millions de dirhams en 2022 à 69,3 millions de dirhams en 2023. Le coût du risque s'est replié de 30,3 millions de dirhams à 26,9 millions de dirhams en un an.

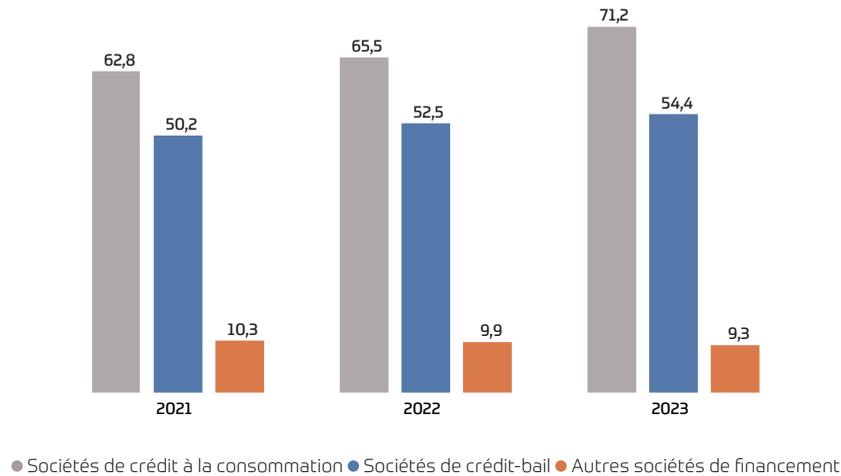
III. Activité et rentabilité des sociétés de financement

1. L'activité des sociétés de financement a été marquée par une accélération de celle du crédit à la consommation et une décélération de celle du crédit-bail

A fin 2023, le total-actif des sociétés de financement a progressé de 5,5% à près de 135 milliards de dirhams, après 3,8% en 2022. Sur ce total, l'encours des crédits à la clientèle, représentant environ 93% des emplois, a augmenté de 5,6% après 5,8% l'année passée.

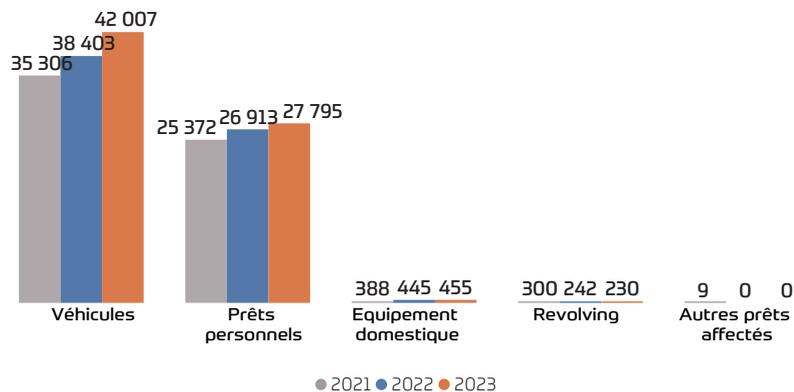


Graphique n°75 :
Le total-actif par catégorie de sociétés de financement (en milliards de dirhams)



Le volume d'activité des sociétés de crédit à la consommation, appréhendé par le total-bilan, a enregistré un accroissement de 8,8% contre 4,3% à 71,2 milliards de dirhams. Représentant 92% de leurs emplois, les crédits ont vu leur encours brut s'établir, à fin 2023, à 73,2 milliards de dirhams, en hausse de 8,3% contre 6,8% une année auparavant. Sur ce total, les crédits à la consommation ont enregistré une hausse de 6,6% à 47,9 milliards et les opérations de location avec option d'achat ont progressé de 11,7% à 25,3 milliards de dirhams.

Graphique n°76 :
Evolution de l'encours des crédits à la consommation octroyés par les sociétés spécialisées par type de crédit (en millions de dirhams)



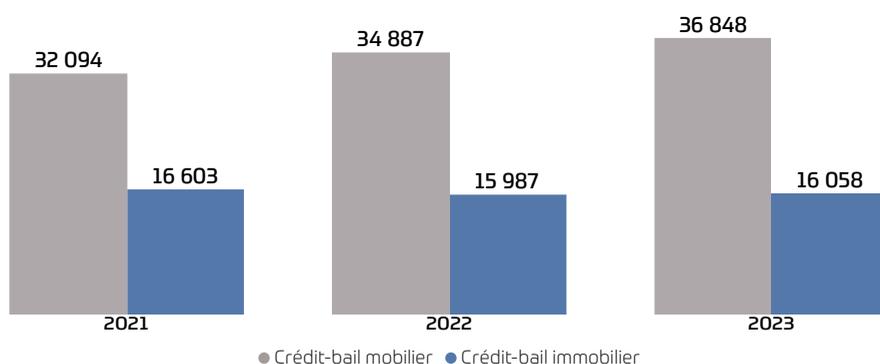
Les prêts personnels¹⁴, représentant 39% des prêts, se sont renforcés de 3,3% à près de 28 milliards de dirhams contre 6,1%. Ceux octroyés pour achat de véhicules, avec une part de 60%, ont augmenté de 9,4% après 8,8% en 2022.

¹⁴ Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement

S'agissant des sociétés de crédit-bail, leur total-actif s'est établi à 54,4 milliards de dirhams, marquant une hausse de 3,7% contre 4,6% en 2022. Cette progression résulte de celle enregistrée par les crédits, dont l'encours brut s'est apprécié de 3,8% à 57,3 milliards de dirhams, contre 4,6% en 2022.

Sur ce total, l'encours des opérations de crédit-bail mobilier, représentant 70%, a enregistré une hausse de 5,6% à 36,8 milliards alors que celui des opérations de crédit-bail immobilier a enregistré une reprise de 0,4% à 16,1 milliards après une baisse de 3,7% en 2022.

Graphique n°77 :
Evolution de l'encours des financements par crédit-bail mobilier et immobilier octroyés par les sociétés spécialisées (en millions de dirhams)

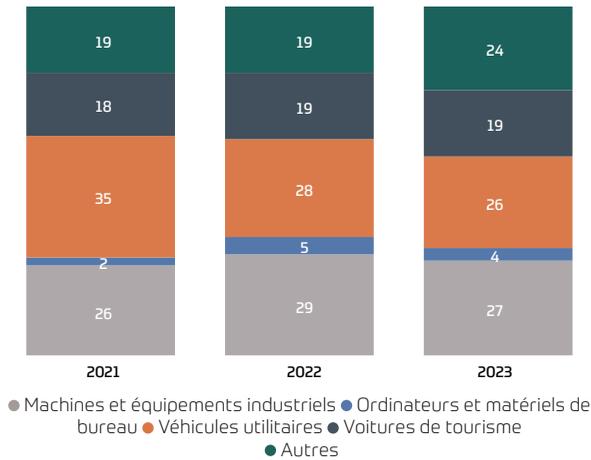


La production de crédit-bail s'est accrue en 2023 de 11,4% à 18,2 milliards¹⁵, dont 83% sous forme de crédit-bail mobilier. Cette hausse a concerné le financement des voitures de tourisme (+12%) et des ordinateurs et matériels de bureau (+2%). En revanche, une baisse a été observée au niveau du financement des bâtiments et travaux publics (-6%) et des machines et équipements industriels (-1%).

¹⁵ Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement

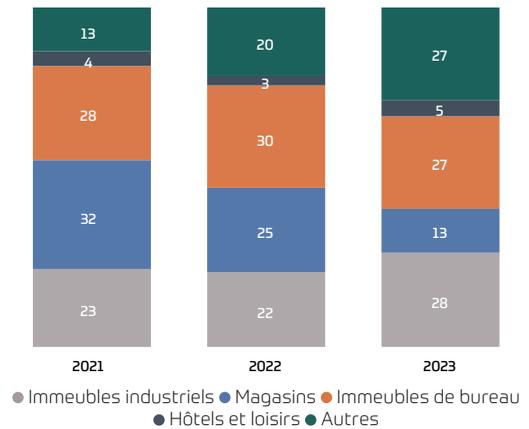
Graphique n°78 :

Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'équipement (en %)



Graphique n°79 :

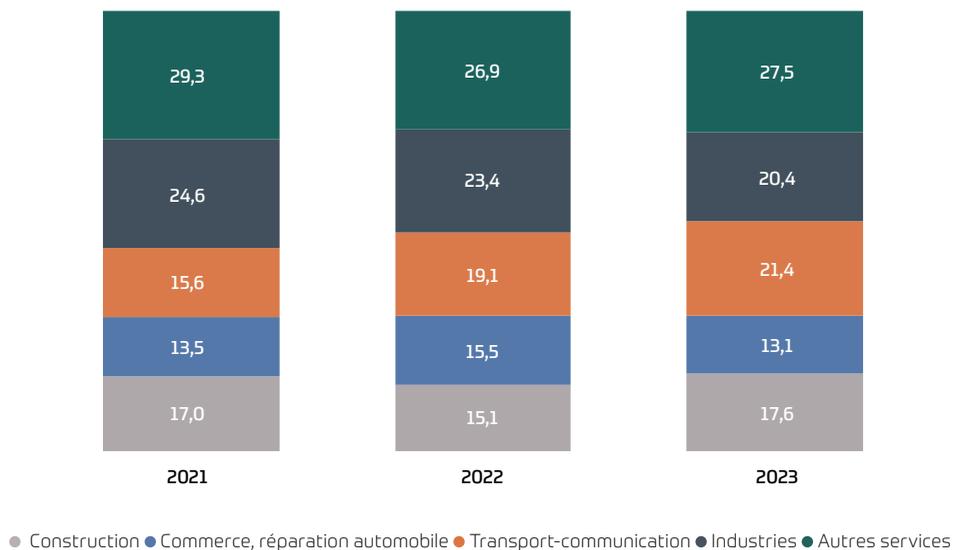
Répartition de la production du crédit-bail immobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'immobilisation financée (en %)



Avec une part de 20%, la production bénéficiant au secteur des industries a reculé de 6% à 3,1 milliards de dirhams en relation avec la baisse des encours de crédits destinés au secteur des industries métallurgiques (-61% à 310 millions de dirhams) et des industries du textile, de l'habillement et du cuir (-23% à 185 millions de dirhams).

Les secteurs du commerce et du tourisme ont également observé une baisse de la production de crédit-bail respectivement de 9% à près de 2 milliards de dirhams et de 34% à 167 millions de dirhams. Pour leur part, les prêts de crédit-bail accordés au secteur du transport et communication ont progressé de 21% à 3,2 milliards de dirhams.

Graphique n°80 :
Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par secteur d'activité (en %)



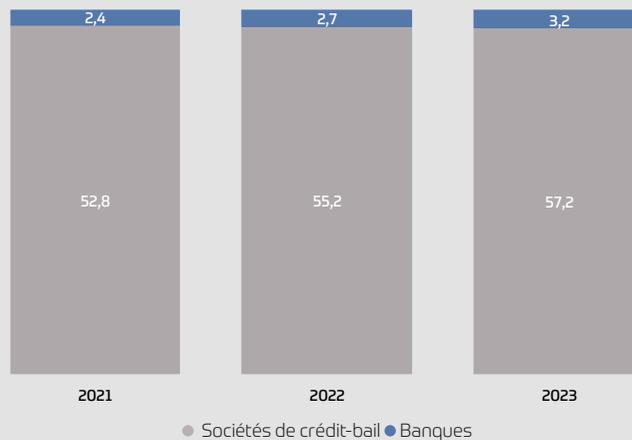
La production du crédit-bail immobilier a augmenté de 33% à 3,1 milliards et a concerné principalement les financements des immeubles industriels, des immeubles de bureaux et des hôtels et loisirs.

Encadré n°1 :**Crédit-bail octroyé par les banques et les sociétés de financement spécialisées**

Les financements en crédit-bail sont octroyés en majorité par les sociétés de financement spécialisées dans cette activité. Les banques peuvent également octroyer ces financements notamment celles ne disposant pas de filiale spécialisée.

L'encours de leasing cumulé octroyé par les banques et les sociétés de financement s'est établi à 60,4 milliards de dirhams. Il a enregistré, à fin 2023, une hausse de 4,3% contre 4,9% une année auparavant.

Encours du crédit-bail ventilé entre les banques et les sociétés de crédit-bail (en milliards de dirhams)

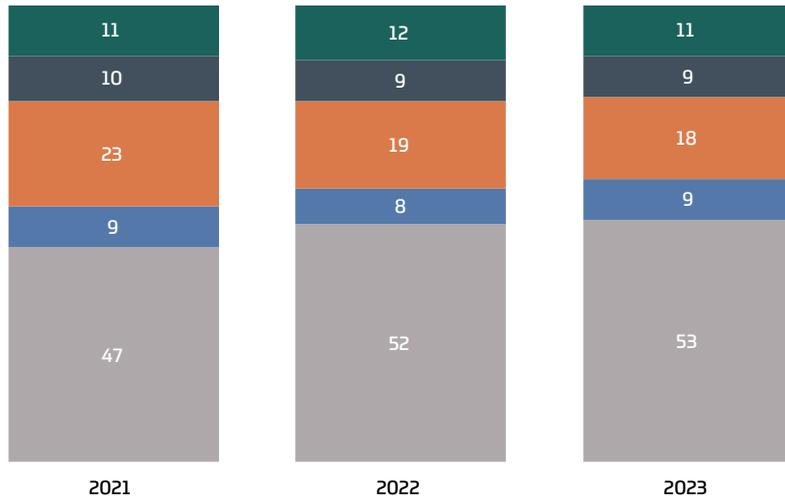


2. Le refinancement des sociétés de financement sous la forme d'endettement bancaire s'est renforcé

L'endettement bancaire des sociétés de financement, toutes catégories confondues, a enregistré en 2023 une hausse de 7,4% à près de 71 milliards après une progression de 13,8% l'année précédente. A l'inverse, les titres de créances ont marqué un recul de 1,6%, après 12%.

Ainsi, la structure de ces ressources a connu une hausse de la part de l'endettement bancaire à 52,6%, au détriment des titres de créance émis dont la part s'est contractée à 17,9%.

Graphique n°81 :
Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)



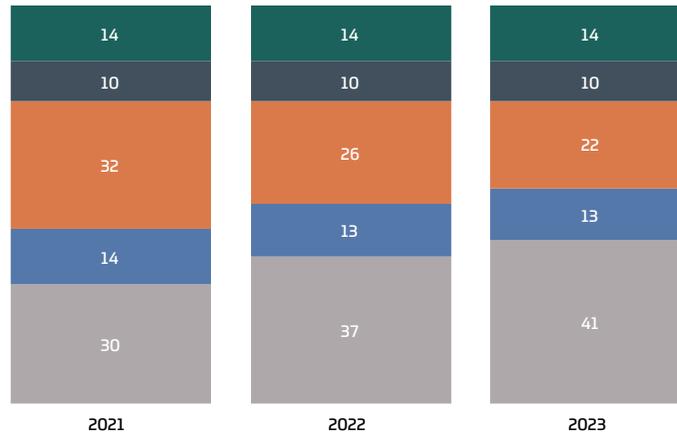
● Dettes envers les établissements de crédit et assimilés ● Dettes envers la clientèle ● Titres de créance émis ● Fonds propres ● Autres passifs

Les bons de sociétés de financement sont émis sur le marché obligataire à hauteur de 67% par les sociétés de crédit à la consommation et 32% par les sociétés de crédit-bail. Les OPCVM demeurent les principaux souscripteurs à ces titres à hauteur de 76%, suivis par les établissements de crédit et assimilés (16%), les compagnies d'assurances (7%) et les particuliers (1%).

Ces variations recouvrent néanmoins des situations différenciées entre les sociétés de crédit à la consommation d'une part et les sociétés de crédit-bail d'autre part.

Graphique n°82 :

Evolution de la structure des ressources des sociétés de crédit à la consommation (en %)

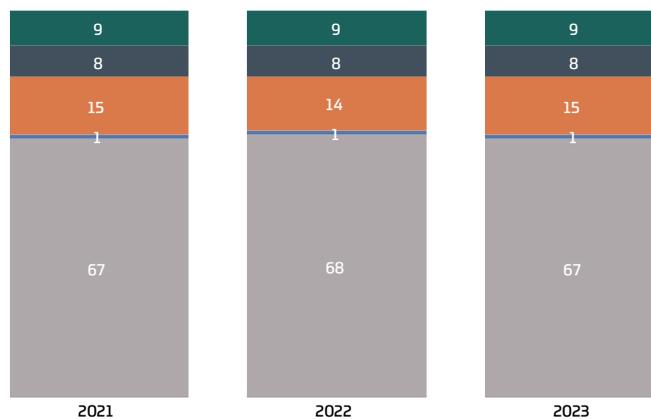


● Dettes envers les établissements de crédit et assimilés ● Dettes envers la clientèle ● Titres de créance émis ● Fonds propres ● Autres passifs

L'endettement bancaire des sociétés de crédit à la consommation a progressé de 19,8% à 29,3 milliards de dirhams pour représenter 41% de leurs ressources. L'encours des titres de créance émis a régressé de 7,3% à 15,8 milliards. Par conséquent, leur part a reculé de 4 points à 22%. Les dettes envers la clientèle, représentant 13% des ressources, se sont redressées de 10,3% à 9,4 milliards. Les fonds propres se sont renforcés, quant à eux, de 5,7% à 7,1 milliards de dirhams, après une hausse de 1,6% l'année dernière, leur part s'étant maintenue à 10% des ressources.

Graphique n°83 :

Evolution de la structure des ressources des sociétés de crédit-bail (en %)



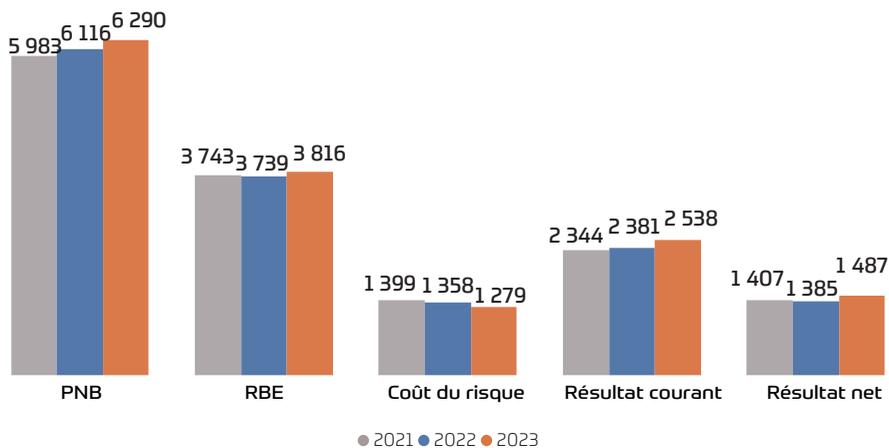
● Dettes envers les établissements de crédit et assimilés ● Dettes envers la clientèle ● Titres de créance émis ● Fonds propres ● Autres passifs

La dette bancaire des sociétés de crédit-bail a augmenté de 1,9% à 36,6 milliards de dirhams, représentant 67% de leurs ressources. L'encours de leurs titres de créance émis a enregistré une reprise de 9,6% à près de 8 milliards, soit 15% des ressources. Les fonds propres ont, quant à eux, augmenté de 4,3% à 4,2 milliards de dirhams pour une part des ressources maintenue à 8%.

3. Le résultat des sociétés de financement s'est redressé en 2023 tiré par le résultat des opérations de crédit-bail

Au titre de 2023, le résultat net cumulé des sociétés de financement s'est accru de 7,4% à 1,5 milliard de dirhams, après une baisse de près de 1,6% en 2022. Cette hausse est principalement liée à celle des opérations de crédit-bail.

Graphique n°84 :
Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement
(en millions de dirhams)

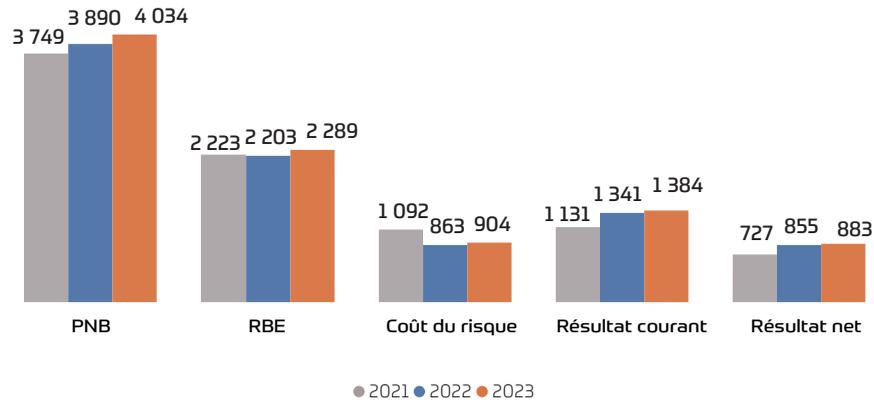


Les sociétés de financement ont dégagé globalement un produit net bancaire de 6,3 milliards de dirhams, en amélioration de 2,8% après 2,2% l'année précédente. Cette évolution est imputable à une hausse du résultat des opérations de crédit-bail de 8,5% à 3,9 milliards et de la marge sur commissions de 4,9% à 1,2 milliard alors que la marge d'intérêt a reculé de 18,7% à 963 millions de dirhams.

Leurs charges générales d'exploitation ont progressé de 4,1% à 2,5 milliards de dirhams, contre 6,6% il y a un an, soit un coefficient moyen d'exploitation en hausse de 0,5 point à 40,4%. Leur résultat brut d'exploitation a ainsi progressé de 2,1% à 3,8 milliards, après une stagnation en 2022. Le coût du risque s'est allégé de 5,9% à 1,3 milliard, représentant 0,9% des crédits contre 1% une année auparavant.

Ainsi, le rendement moyen des actifs (ROA) s'est maintenu à 1,1% tandis que le rendement moyen des fonds propres (ROE) de ces sociétés a augmenté de 0,7 point à 12,1% respectivement.

Graphique n°85 :
Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)



Par catégorie, les sociétés de crédit à la consommation ont dégagé un PNB de près de 4 milliards de dirhams, en hausse de 3,7%, après 3,8% enregistrée l'année précédente. Cette évolution est induite par l'accroissement du résultat des opérations de crédit-bail de 22,1% à 812 millions de dirhams. La marge d'intérêt et la marge sur commissions ont, quant à elles, marqué un recul de 1,5% et 0,7% à 2,2 milliards et 789 millions de dirhams.

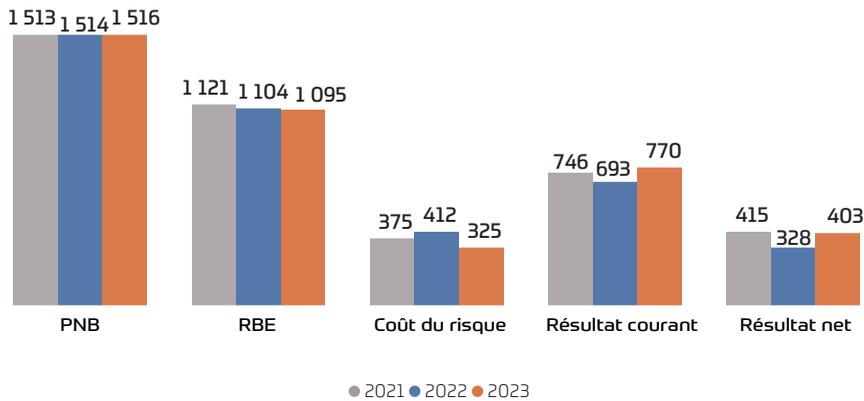
Les charges générales d'exploitation de ces sociétés ont progressé de 4,4% à 1,8 milliard de dirhams, soit un coefficient moyen d'exploitation de 44%.

Le coût du risque s'est détérioré de 4,8% à 904 millions de dirhams, après une amélioration de 21% l'année précédente. Il a représenté ainsi 1,2% des crédits contre 1,3% l'année passée.

De ce fait, le résultat courant a décéléré de 3,2% à 1,4 milliard de dirhams, après une hausse de 18,5% l'année dernière.

De même, le résultat net a augmenté de 3,3% à 883 millions de dirhams, après une hausse de 17,7% l'année passée, soit un rendement moyen des actifs (ROA) de 1,3% et un rendement moyen des fonds propres (ROE) de 13,2%.

Graphique n°86 :
Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail
 (en milliards de dirhams)



Le PNB des sociétés de crédit-bail s’est maintenu au même niveau depuis 2021, soit 1,5 milliard de dirhams. Cette stagnation recouvre une baisse de la marge d’intérêt à -1,5 milliard de dirhams et une reprise du résultat sur les opérations de crédit-bail de 5,3% à près de 3 milliards de dirhams.

Leurs charges générales d’exploitation se sont accrues de 3,5% à 430 millions de dirhams après une hausse de 4,8% en 2022, induisant un coefficient moyen d’exploitation en hausse de 0,9 point à 28,4%. En conséquence, le résultat brut d’exploitation a reculé de 0,8% à 1,1 milliard de dirhams, après une baisse de 1,5% une année plus tôt.

Le coût du risque enregistré par les sociétés de crédit-bail s’est allégé de 21,1% après une hausse de 9,7% en 2022, pour ressortir à 325 millions de dirhams. Rapporté aux crédits, le coût du risque représente 0,6%, soit en baisse de 0,1 point par rapport à l’année précédente.

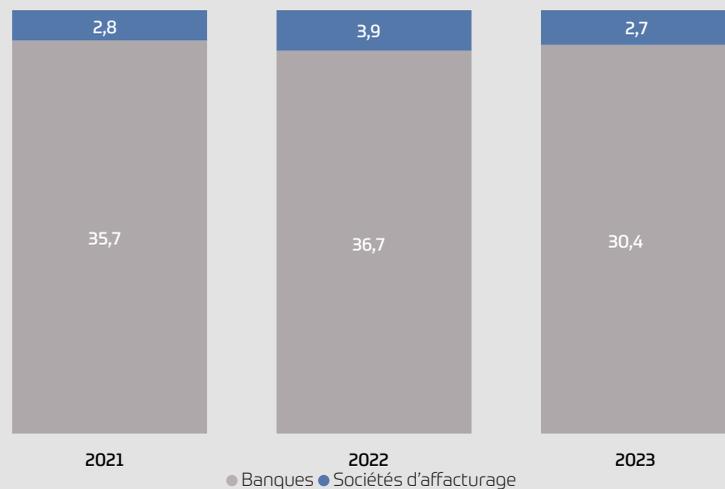
Le résultat courant a progressé de 11,2% à 770 millions de dirhams et le résultat net a augmenté de 23% à 403 millions de dirhams, dégagant un rendement moyen des actifs (ROA) de 0,8% et un rendement des fonds propres (ROE) de 9,7%.

Pour les autres métiers, les sociétés d’affacturation ont vu leur résultat net progresser de 9% à 38 millions de dirhams alors que celui des sociétés de crédit immobilier a baissé de 3% à 108 millions de dirhams.

Encadré n°2 :**Créances acquises par affacturage octroyées par les banques et les sociétés de financement spécialisées**

Le financement par affacturage est octroyé par les sociétés de financement spécialisées ou directement par les banques.

L'encours des créances acquises par affacturage cumulé octroyé par les banques et les sociétés de financement s'est établi à 33 milliards de dirhams, dont 21 milliards accordés par les banques dans le cadre du financement des crédits de TVA, en baisse de 18,6%.

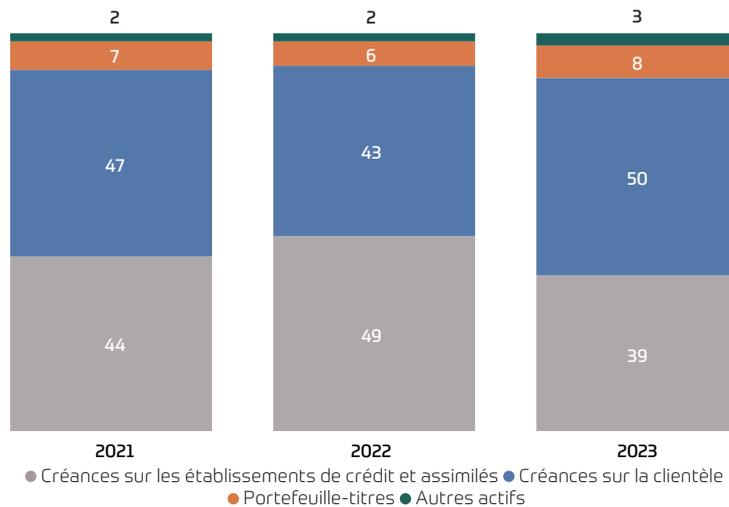
Encours des créances acquises par affacturage ventilé entre les banques et les sociétés spécialisées (en milliards de dirhams)

IV. Activité et rentabilité des banques offshore

Le volume d'activité des banques offshore, mesuré par le total-bilan, évalué en contrevaaleur dirhams, a enregistré en 2023 une baisse de 11,3% à près de 45,4 milliards de dirhams.

Cette baisse reflète celle des créances sur les établissements de crédit de 29,7% à 17,6 milliards, en lien avec la baisse annuelle des cours de change en 2023 et avec le fait que l'année 2022 avait été marquée par une augmentation exceptionnelle de la facture des importations au Maroc, notamment sur les produits pétroliers et céréaliers. De leur côté, les créances sur la clientèle ont augmenté de 3,1% à 22,7 milliards et le portefeuille-titres a progressé de 23% à 3,7 milliards de dirhams.

Graphique n°87 :
Structure des emplois des banques offshore (en %)



Représentant 0,27% des crédits, l'encours des créances en souffrance portées par les banques offshore s'est situé à 11,5% à 62,2 millions de dirhams.

Du côté des ressources, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés des banques offshore, constituant 69% du passif, se sont établies à 31,5 milliards, en baisse de 12,1% après une progression de 24,4% enregistrée en 2022. Ces dettes sont levées à hauteur de 75% auprès d'établissements de crédit au Maroc et 25% auprès d'établissements de crédit étrangers.

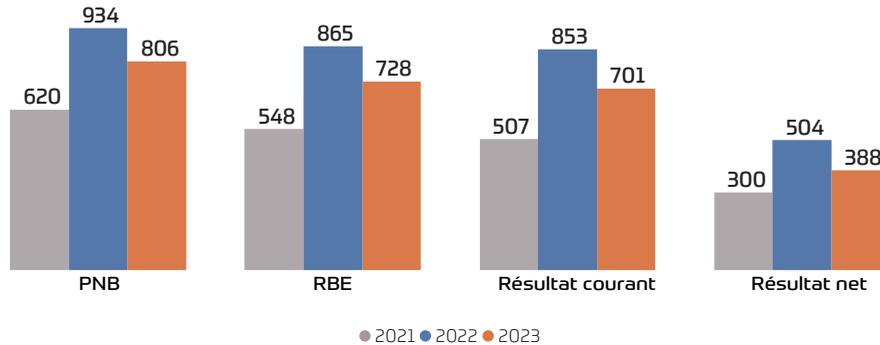
Les fonds propres comptables des banques offshore ont progressé de 11,2% à près d'un milliard, les risques encourus par ces banques étant principalement couverts par les fonds propres des banques mères.

Les engagements de financement donnés par les banques offshore ont baissé de 23,3% à 171 millions de dirhams, sous l'effet conjugué d'une baisse des engagements donnés en faveur des établissements de crédit et assimilés de 26,6% à 148 millions de dirhams et d'une hausse des engagements donnés en faveur de la clientèle de 7,5% à 23 millions de dirhams.

Leurs engagements de garantie donnés ont, pour leur part, augmenté de 32,2% à 3,3 milliards de dirhams, reflétant une augmentation de 42,8% pour les engagements de garantie donnés d'ordre d'établissements de crédit et assimilés à 2,4 milliards de dirhams et de 10,4% pour les engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle à 898 millions de dirhams. S'agissant des engagements de garantie reçus, ils se sont situés à 18,1 milliards de dirhams, en baisse de 7,7%.

Graphique n°88 :

Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)



En 2023, le PNB enregistré par les banques offshore a accusé une baisse de 13,7% à 806 millions de dirhams, après une progression de 50,7% enregistrée l'année précédente. Cette évolution reflète une baisse de la marge d'intérêt de 9,9% à 665 millions de dirhams et du résultat des opérations de marché de 49,9% à 55 millions de dirhams. En revanche, la marge sur commissions a progressé de 15,3% à 80 millions de dirhams.

Le résultat net dégagé par les banques offshore a, de ce fait, connu un repli de 23,1% à 388 millions de dirhams, après une amélioration de 68,2% en 2022.

V. Activité et rentabilité des institutions de microfinance

Le secteur de la microfinance compte, à fin 2023, 11 associations. Leur réseau s'est établi à 1.653 points de vente et le nombre de clients ressort à 773 mille clients, en baisse de 1%, dont 46% sont des femmes.

Les micro-crédits accordés ont totalisé un encours brut de 8,7 milliards de dirhams, en hausse de 4,2% contre 2% l'année dernière. Il en découle un encours moyen de crédits de 11.300 dirhams, contre 10.700 dirhams en 2022. Plus de 98% des crédits sont distribués par les 4 plus grandes associations. Les crédits sont essentiellement destinés à la micro-entreprise (87% contre 83% en 2022) suivi de l'habitat social, soit 12% contre 14% en 2022. Les crédits en milieu urbain sont restés stables à 78%. La part des prêts individuels s'établit à 88%.

Les créances en souffrance portées par les institutions de microfinance ont totalisé 492 millions de dirhams, en baisse de 18,7%, soit un taux de risque de 5,6%, contre 7,2% une année plus tôt, tenant compte des radiations de créances. Les créances en souffrance sont couvertes par des provisions à hauteur de 83% contre 60% en 2022, reflétant la levée progressive, courant 2022, des mesures d'assouplissement octroyées par Bank Al-Maghrib dans le contexte de la crise Covid.

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés, constituées principalement des dépôts auprès des banques, ont baissé de 46% à 231 millions de dirhams, soit 2,2% du total-actif.

L'endettement bancaire des institutions de microfinance, représentant 70% de leurs ressources, s'est accru de 13% à 6,1 milliards de dirhams, après une hausse de 1,5% une année auparavant. Cet endettement est constitué à hauteur de 92% de dettes auprès des banques locales. Les fonds propres des institutions de microfinance ont progressé de 2,9% à 2,58 milliards de dirhams, contre 2,51 milliards de dirhams une année plus tôt formant 25% du total-passif.

Le secteur a clôturé l'exercice 2023 avec un résultat net cumulé positif de 72,5 millions de dirhams contre un bénéfice de 131,6 millions de dirhams l'année précédente qui avait été soutenu par une opération de subvention consentie par l'Etat de 179 millions de dirhams ayant compensé 50% des intérêts intercalaires supportés au titre des créances reportées lors de la crise covid-19. Quatre associations de micro-crédit ont dégagé un résultat déficitaire en 2023.

VI. Activité et rentabilité des établissements de paiement

Sur les 16 établissements de paiement en activité 14 offrent les produits et services de paiement, dont 1 n'ayant pas démarré son activité, et 2 sont dédiés exclusivement à l'offre du service de transfert de fonds.

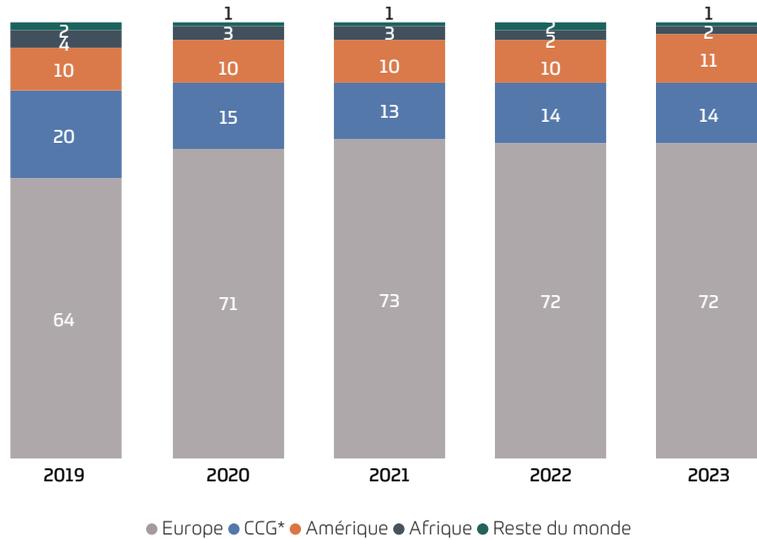
Le total-bilan de ces acteurs s'est élevé à 5,3 milliards de dirhams, en hausse de 28% par rapport à l'année précédente. Leurs fonds propres s'élèvent à 1,1 milliard de dirhams. Quant à leur endettement, il s'est accru à 1,2 milliard de dirhams, contre 826 millions de dirhams un an auparavant.

Au titre de 2023, le produit net bancaire réalisé par les établissements de paiement s'est accru de 13% pour s'établir à 1,4 milliard de dirhams. Le coefficient d'exploitation a été réduit à 71% contre 78% au titre de l'exercice précédent, induisant une amélioration du résultat net cumulé du secteur à 301 millions de dirhams contre 205 millions en 2022.

1. Activité de transfert de fonds

Le volume des transferts de fonds internationaux, transitant par les établissements de paiement, a enregistré une évolution de 9% à 59,8 milliards de dirhams, contre 55,1 milliards de dirhams une année auparavant, émanant principalement de l'Europe (72%) et des pays du Golfe (14%), suivis de l'Amérique du Nord (11%) et de l'Afrique (2%).

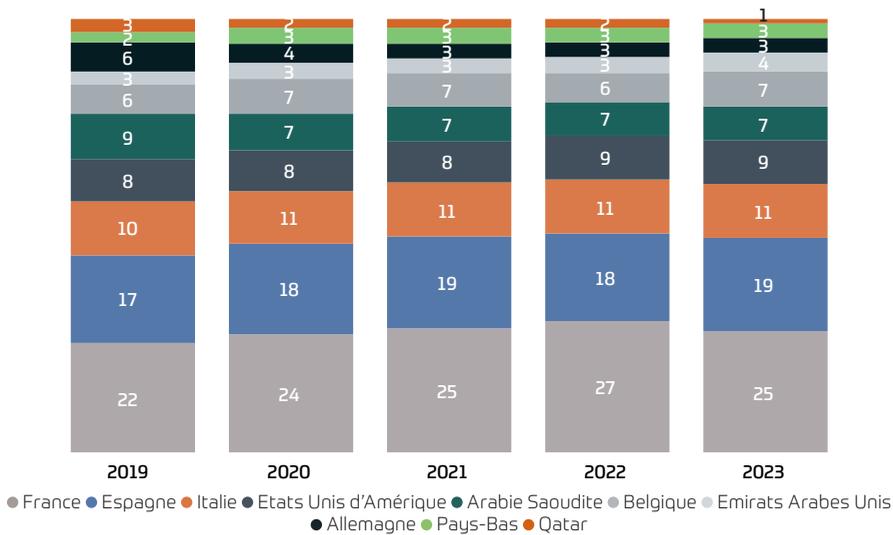
Graphique n°89 :
Répartition des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement par origine (en %)



(*) CCG : Conseil de Coopération du Golfe

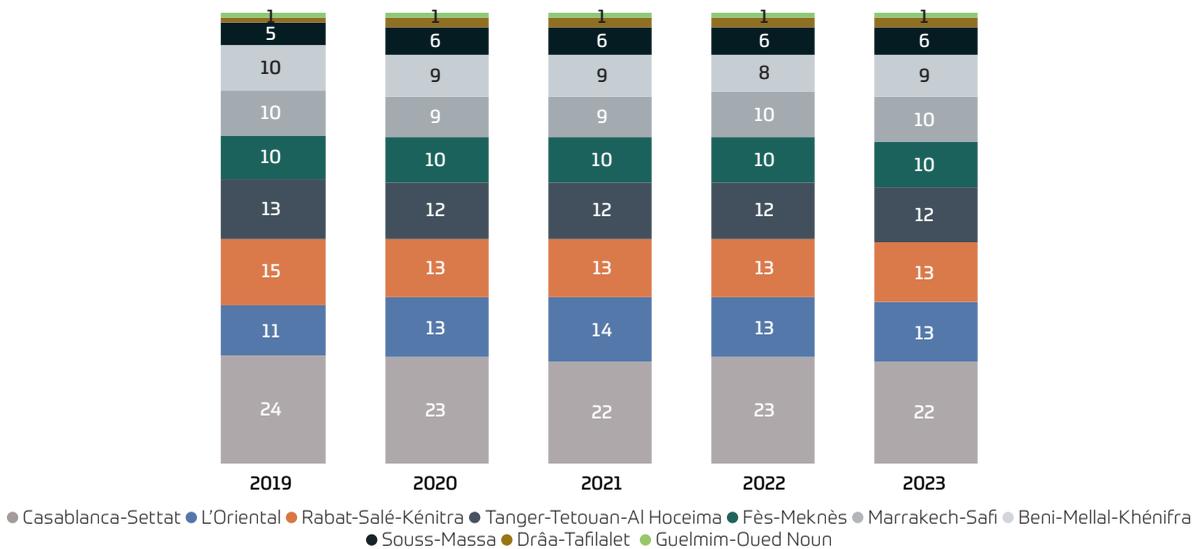
Les 10 premiers pays émetteurs représentent 89% des transferts, avec en tête la France (25%), suivie par l'Espagne (19%), l'Italie (11%), les Etats Unis (9%), l'Arabie Saoudite et la Belgique avec 7%.

Graphique n°90 :
Répartition des transferts internationaux reçus via les établissements de paiement par pays de provenance (en %)



Ces transferts demeurent destinés, pour plus de 60%, aux régions de Casablanca-Settat, l'Oriental, Rabat-Salé-Kenitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

Graphique n°91 :
Evolution des parts des régions destinataires des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement (en %)

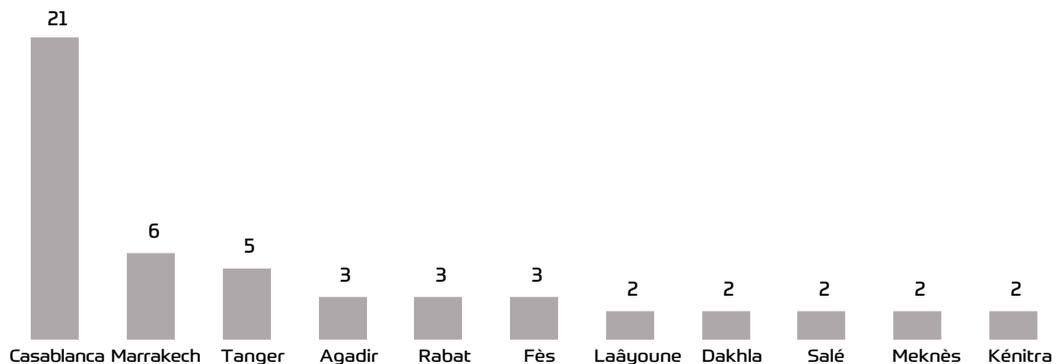


La ville de Casablanca capte plus de 15% des transferts internationaux, dont 56% émanant de l'Europe (France (24%), Italie (13%), Espagne (6%)), suivis par les pays du Conseil de Coopération du Golfe (21%) et de l'Amérique du Nord (16%).

En 2023 les transferts internationaux reçus par les établissements de paiement via le canal digital ont poursuivi leur tendance haussière, pour s'établir à 4,8 milliards de dirhams, soit 8% de l'ensemble du volume servi au Maroc.

S'agissant des transferts nationaux réalisés par ces établissements, leur volume a totalisé près de 48,7 milliards de dirhams à fin 2023, contre 46,7 milliards une année auparavant (+4%). Sur ce total, 21% sont émis à partir de Casablanca.

Graphique n°92 :
Part des villes émettrices des transferts de fonds nationaux opérés par les établissements de paiement (en %)



2. Activité de paiement mobile

Au titre de l'exercice 2023, le volume des transactions opérées via les comptes de paiement a enregistré une hausse de 17% pour s'établir à 10,3 milliards de dirhams tirés notamment par les opérations de dépôts et de retraits qui en représentent plus de 71% et par les opérations de transfert de fonds à hauteur de 19%. La part des paiements via M-Wallet s'élève, quant à elle, à 8% et celle des paiements par carte à 2%.

3. Activité de placement via TPE (Terminal de Paiement Electronique)

Le nombre de paiements sur TPE s'inscrit en hausse de 23%, générant un volume de paiements TPE de 79,2 milliards de dirhams contre 64,7 milliards de dirhams une année auparavant. Il est tiré par les cartes domestiques qui représentent près de 87% du nombre de transactions.

En 2023, le panier moyen s'est maintenu à près de 440 dirhams, en comparaison avec l'exercice précédent.

VII. Activité et rentabilité des groupes bancaires

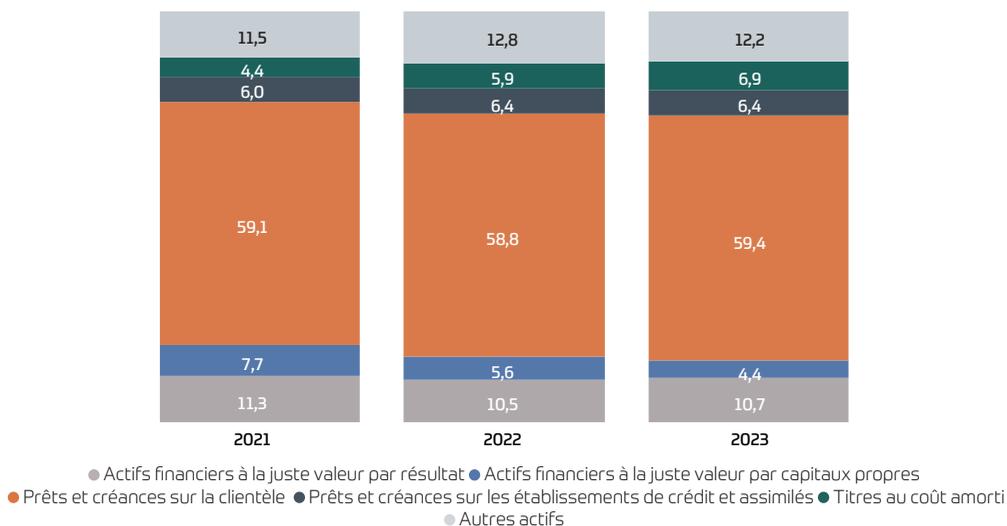
L'exercice 2023 a été marqué par l'application rétrospective des normes IFRS 17 « Contrats d'assurance » et IFRS 9 « Instruments financiers » par les filiales du pôle « Assurance » des groupes bancaires.

1. L'activité des groupes bancaires a enregistré une décélération

A fin 2023, le total-bilan des 11 groupes bancaires s'est établi à 2.227 milliards de dirhams, en hausse de 3,9% en glissement annuel, après 8% à fin 2022.

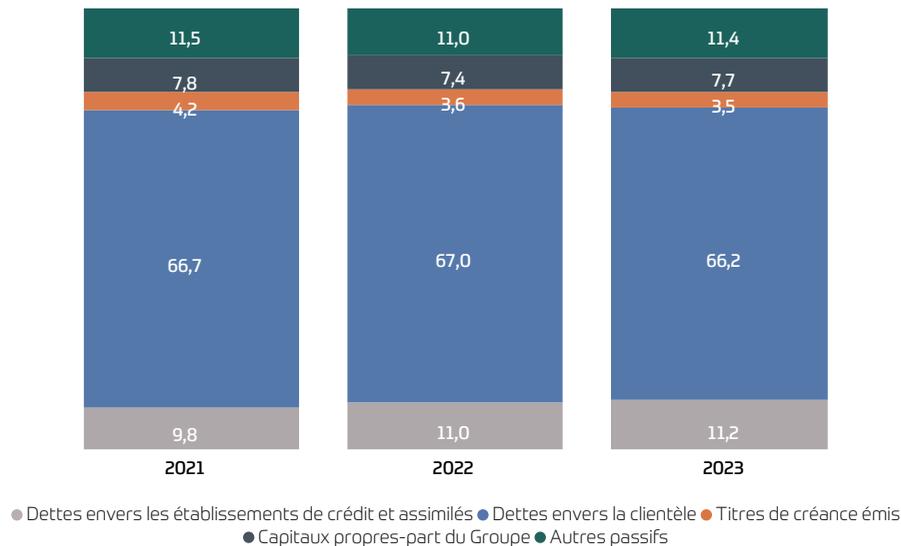
Les emplois des groupes bancaires sont essentiellement composés des prêts et créances sur la clientèle (59%), suivis par les actifs financiers à la juste valeur par résultat (11%) et des titres au coût amorti (7%).

Graphique n°93 : Structure des emplois des banques - sur base consolidée (en %)



Les ressources demeurent prédominées par les dépôts de la clientèle (66%), suivis des dettes envers les établissements de crédit (11%) et des fonds propres (8%).

Graphique n°94 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)



1.1. Les groupes bancaires ont bénéficié d'une bonne tenue de l'activité crédit et d'un renforcement des portefeuille-titres

A fin 2023, les prêts et créances sur la clientèle ont enregistré une progression de 4,9%, après 7,6% l'année précédente. Le portefeuille-titres a enregistré une hausse de 22,5%, après 45,7% à fin décembre 2022 couvrant principalement les titres d'investissement de l'activité Maroc qui se sont appréciés dans un contexte de resserrement des intérêts. De même, les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés se sont accrus de 4,5%, après une hausse de 14,8% une année auparavant.

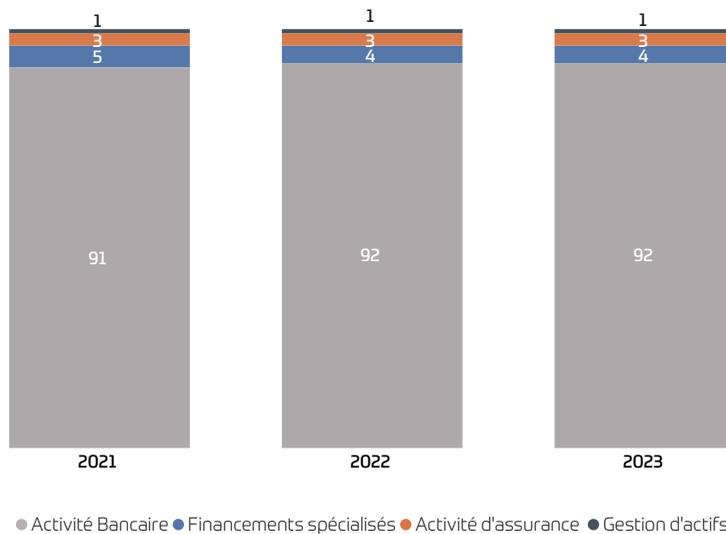
1.2. Les ressources proviennent des dépôts de la clientèle, du refinancement auprès des établissements de crédit et du renforcement des fonds propres

Les ressources collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 2,5%, contre 8,5% l'année précédente. Pour leur part, les dettes envers les établissements de crédit ont enregistré une décélération à 6% contre 20,4%. Les capitaux propres se sont, quant à eux, accélérés de 6,8% pour s'établir à 170,6 milliards de dirhams, après une hausse de 3,6% l'année précédente. A l'inverse, les titres de créance émis ont enregistré une reprise de 2,4%, contre une baisse de 8,3% et les passifs financiers à la juste valeur par résultat, constitués de valeurs données en pension et d'instruments dérivés, ont crû de 75,2%, après avoir reculé de près de 49% l'année dernière.

1.3. La structure par métier des activités des groupes bancaires est restée stable, dominée par l'activité bancaire

L'activité consolidée des groupes bancaires couvre les métiers relevant de l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger, les métiers d'assurance et de gestion d'actifs ainsi que les financements spécialisés. Elle reste dominée par l'activité bancaire qui contribue pour près de 92%, suivie des financements spécialisés (4%), des activités d'assurance (3%) et de la gestion d'actifs (1%).

Graphique n°95 : Répartition du total-actif des groupes bancaires par métier (en %)



1.4. Les activités bancaires réalisées à l'international ont enregistré une baisse

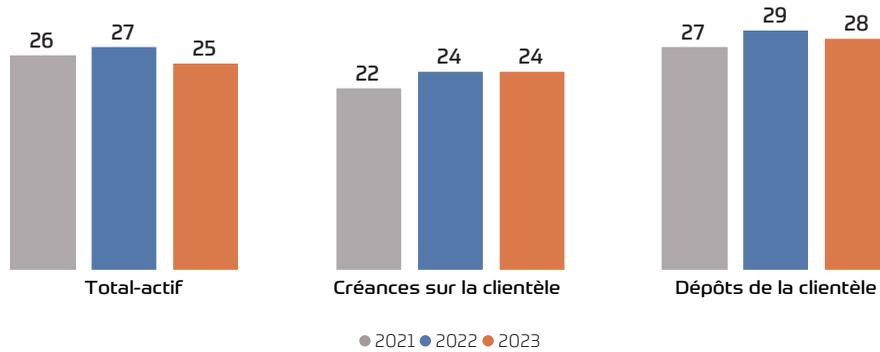
A fin 2023, le total-actif des filiales implantées à l'étranger des 3 groupes bancaires marocains transfrontaliers s'est replié de 5,7% à 384,8 milliards de dirhams, contribuant en moyenne à hauteur de 25% au total-bilan consolidé de ces groupes, soit 2 points de moins par rapport à fin 2022. Cette baisse reflète principalement un effet taux de change et de dévaluation de devise dans certains pays de présence.

L'activité d'octroi de crédits opérée à l'étranger a décéléré de 2,7% pour s'établir à 211,3 milliards de dirhams, après une hausse de 14,5% une année plus tôt. Sa part dans le portefeuille global d'activités s'est maintenue à 24%.

De même, les dépôts collectés par les filiales transfrontalières se sont chiffrés à 290 milliards, en baisse de 1,2%, après une hausse de 14% une année auparavant. Leur part s'est contractée d'un point à 28% du total des dépôts de ces 3 groupes bancaires.

Graphique n°96 :

Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)

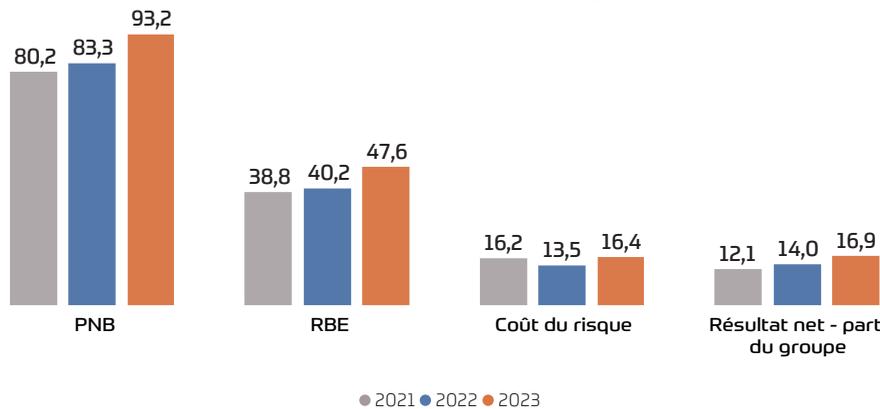


2. Le résultat net des groupes bancaires s'est apprécié reflétant le bon comportement des activités au Maroc et à l'international

Le résultat consolidé cumulé des onze groupes bancaires, arrêté à fin 2023, a connu une hausse, en lien avec la hausse du produit net bancaire.

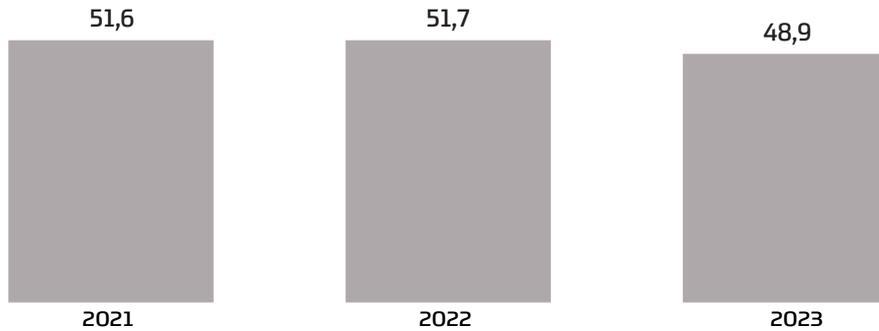
Graphique n°97 :

Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques sur base consolidée (en milliards de dirhams)



Le produit net bancaire s'est chiffré à 93,2 milliards de dirhams, en progression de 11,9%, après 3,8% l'année passée. Cette évolution reflète une hausse de la marge d'intérêt de 5,2%, contre 4,5% l'année passée. La marge sur commissions a marqué un accroissement de 9,6%, après 9,9%. De même, le résultat des opérations de marché a rebondi de 83%, après une baisse de 29,5% l'année passée qui avait été marquée par l'effet négatif du resserrement monétaire sur la valorisation des portefeuilles titres.

Graphique n°98 :
Coefficient moyen d'exploitation des banques - base consolidée (en %)



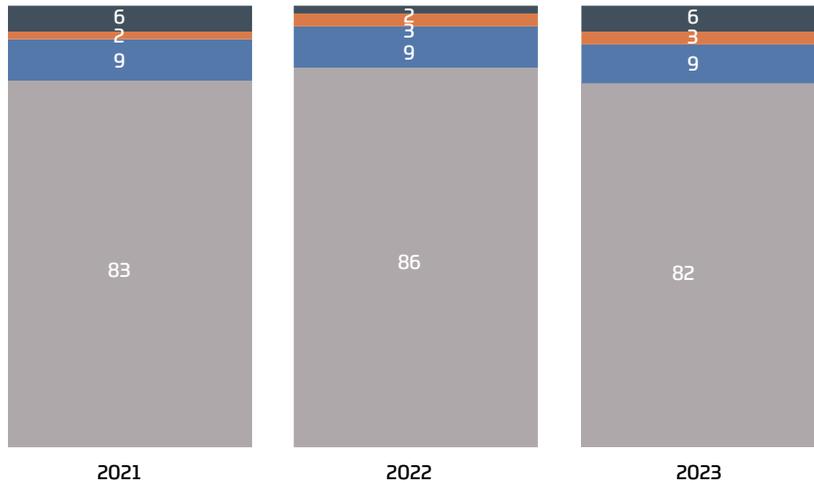
Les charges générales d'exploitation ont enregistré une hausse de 6% à 45,6 milliards de dirhams, contre 3,8% à fin 2022. Il en résulte un coefficient moyen d'exploitation en baisse de 2,8 points à 48,9% et un résultat brut d'exploitation en amélioration de 18,2% à 47,6 milliards de dirhams.

Pour sa part, le coût du risque s'est alourdi de 21,8% à 16,4 milliards, recouvrant 1,2% des crédits contre 1,1% en 2022.

Au total, les onze groupes bancaires ont clôturé l'exercice 2023 avec un résultat net-part du groupe cumulé de 16,9 milliards, en hausse de 20,8%, après 15,8% en 2022. La rentabilité des actifs (ROA) a progressé de 0,1 point à 0,8% et la rentabilité des fonds propres (ROE) s'est redressée de 1,1 point à 9,9%.

Par métier, la contribution de l'activité bancaire au résultat net-part du groupe s'est établie à 82%, en baisse de 4 points par rapport à 2022 en faveur de la gestion d'actifs qui a vu sa part se renforcer à 7%. La part des financements spécialisés et celle de l'activité d'assurance se sont maintenues à 9% et 3% respectivement.

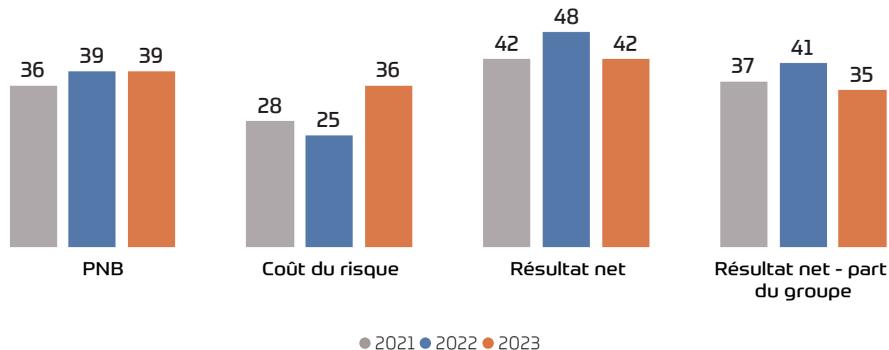
Graphique n°99 :
Contribution des différents métiers dans le Résultat Net - Part du Groupe des groupes bancaires (en %)



● Activité bancaire ● Financements spécialisés ● Activité d'assurance ● Gestion d'actifs

L'activité opérée à l'étranger a généré un PNB en hausse de 11,7% à 26,9 milliards de dirhams, contribuant à 39% du PNB des 3 groupes bancaires concernés.

Graphique n°100 :
Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)

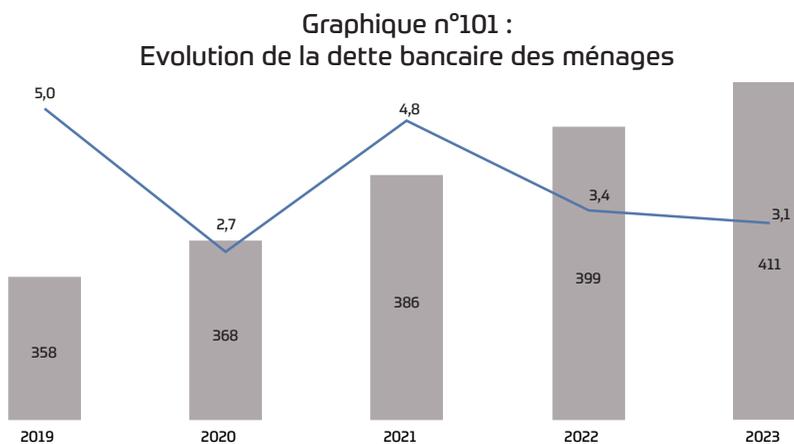


Le résultat net-part du groupe réalisé en dehors du Maroc par les trois groupes bancaires, a observé une amélioration de 6,9% à 4,8 milliards de dirhams. Sa contribution au résultat net-part du groupe s'est néanmoins contractée de 6 points à 35%, reflétant un redressement plus important du résultat des groupes bancaires sur le marché marocain.

CHAPITRE 3. RISQUES BANCAIRES

I. Evolution de l'endettement bancaire des ménages

A fin 2023, la dette bancaire des ménages¹⁶ a totalisé 411,2 milliards de dirhams, marquant une hausse de 3,1% après 3,4% en 2022. Elle a représenté près de 34% des concours des établissements de crédit, soit un point de moins que l'année précédente. Son niveau par rapport au PIB a également connu une baisse de 2 points à 28%.



● Dette bancaire des ménages (en milliards de dirhams) — Taux d'accroissement de la dette bancaire des ménages (en %)

Les banques détiennent près de 82% de cette dette, contre 18% pour les sociétés de financement, soit une hausse d'un point par rapport à l'année précédente. Sur ce total, la part du crédit à la consommation s'est renforcée de 2 points à 37% au détriment de celle du crédit à l'habitat qui s'est contractée à 63%.

Les développements suivants portent sur le résultat de l'enquête effectuée par Bank Al- Maghrib sur l'évolution de l'endettement des ménages. La 19^{ème} enquête a été réalisée auprès de 11 banques conventionnelles, 5 banques participatives, une fenêtré participative et 11 sociétés de crédit à la consommation, cumulant des parts de marché de 97% en termes de financements à l'habitat et de 94% en termes de financements à la consommation.

¹⁶ Y compris la dette contractée auprès des établissements participatifs sous forme de Mourabaha.

Cette enquête complète le suivi régulier, à périodicité mensuelle, de l'évolution des crédits à la consommation et à l'habitat, tout en enrichissant ce suivi par des éléments liés au profil des bénéficiaires de ces crédits selon des critères de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et de la localisation géographique.

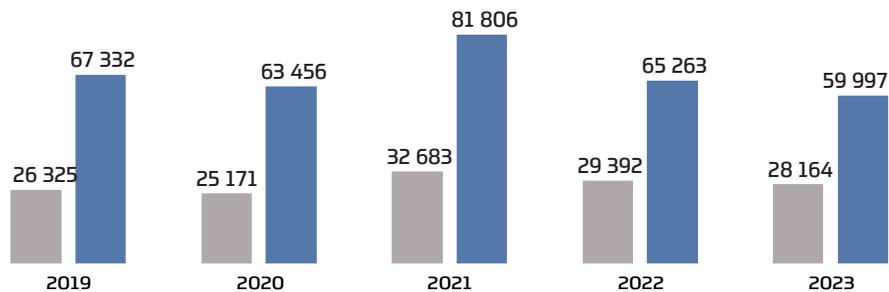
1. Endettement des ménages sous forme de financements à l'habitat

1.1. Caractéristiques des financements à l'habitat¹⁷

Après une baisse de 10,8% enregistrée en 2022, la production de crédits à l'habitat s'est de nouveau contractée de 4,2% à 28,2 milliards de dirhams. Cette baisse intervient dans un contexte du recul du nombre de transactions immobilières de 3,1% et reflète une baisse de 11% des prêts encouragés par l'Etat et de 3% pour les prêts libres.

En parallèle, le nombre de bénéficiaires a également diminué de 8,1% à 59.997 clients, reflétant une baisse du nombre de dossiers de crédits des prêts libres de 12,4% tandis que le nombre de dossiers de crédits des prêts encouragés par l'Etat a progressé de 3,6%. Le montant moyen de crédit s'est apprécié, pour sa part, de 19.000 dirhams par rapport à l'année précédente pour ressortir à 469.000 dirhams.

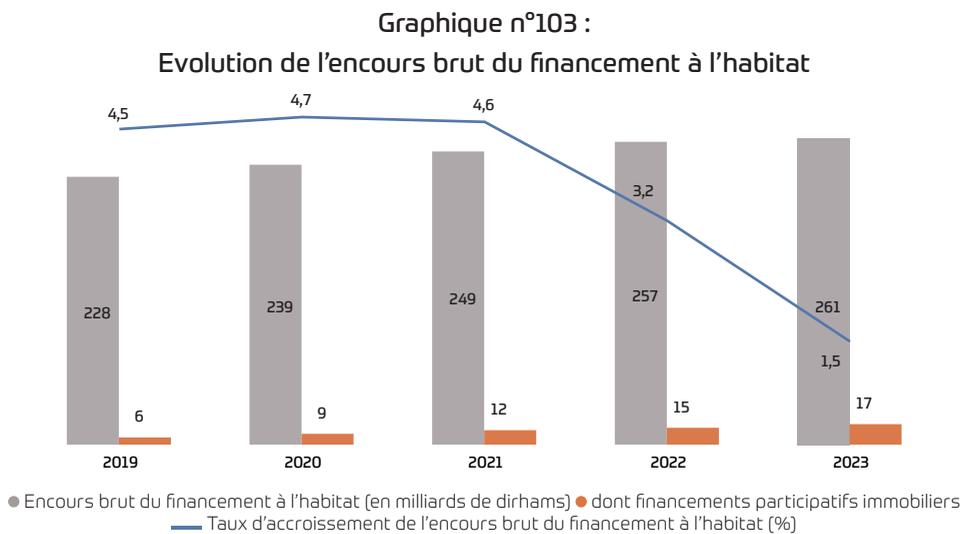
Graphique n°102 :
Evolution de la production du financement à l'habitat et du nombre de bénéficiaires



● Total de la production (en millions de dirhams) ● Nombre de bénéficiaires

¹⁷ Données de 2022 révisées

Ainsi, l'encours brut des financements destinés à l'habitat s'est établi à 260,7 milliards de dirhams¹⁸, en décélération de 1,3% contre 3,2% une année auparavant. Sur ce total, l'encours des prêts libres, représentant une part de 85%, a augmenté de 1,6%, contre 4,4%. De leur côté, les prêts encouragés par l'Etat ont vu leur encours reculer de 0,2% après une baisse de 3,1% en 2022. Ils se sont ainsi établis à 39,8 milliards de dirhams, dont 21,6 milliards au titre du FOGALEF¹⁹ (-2%) et FOGALOGÉ²⁰ (+4%), 17,2 milliards au titre du FOGARIM²¹ (+2,8%) et 945 millions au titre de l'Habitat Bon Marché (-9,6%). Pour leur part, les financements Mourabaha immobilière se sont établis à 17,3 milliards de dirhams, en hausse de 18,7% après 20,7% une année auparavant.



Dans un contexte de relèvement des taux monétaires, le taux d'intérêt moyen appliqué par les banques aux crédits à l'habitat s'est établi à 4,83%, en hausse de 51 points de base par rapport à 2022. Aussi, la part des crédits assortis d'un taux compris entre 4% et 6% s'est renforcée de 3 points en 2023 à 77% au détriment des prêts assortis d'un taux inférieur à 4% qui s'est contractée de 3 points à 10%.

¹⁸ Y compris les financements participatifs immobiliers sous forme de Mourabaha.

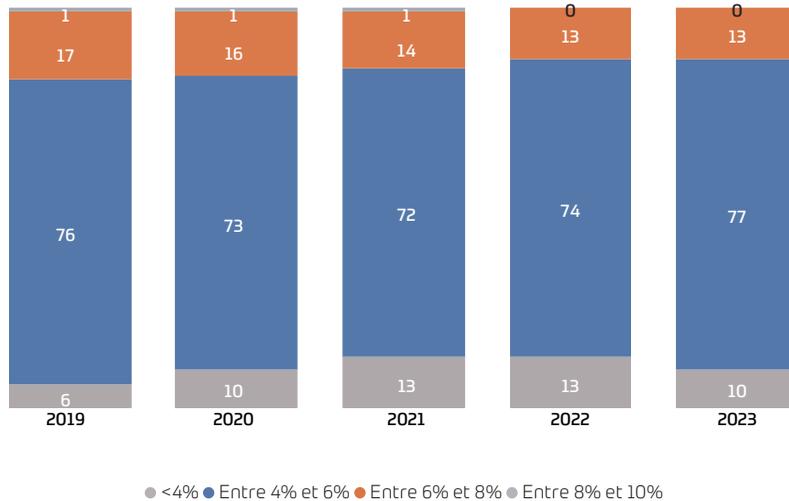
¹⁹ Fonds de garantie de prêts destinés à financer l'accès à la propriété des adhérents de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation.

²⁰ Fonds de garantie des prêts au logement en faveur du personnel du secteur public.

²¹ Fonds de garantie pour les revenus irréguliers et modestes.

Graphique n°104 :

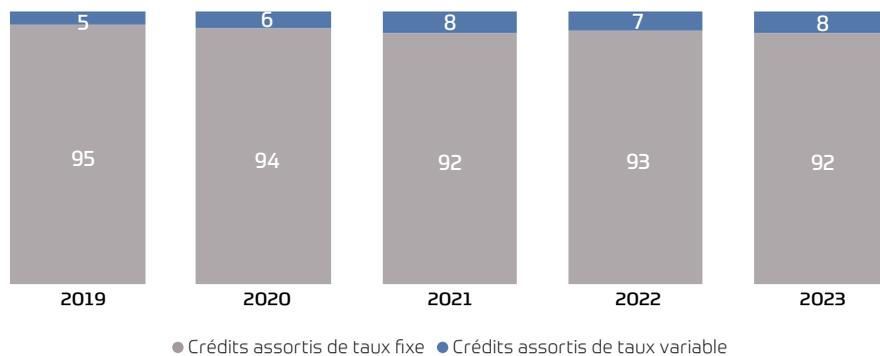
Evolution de l'encours du crédit à l'habitat des banques conventionnelles selon la fourchette de taux appliqués (en %)



La part des crédits à l'habitat réalisée à taux fixe s'est contractée d'un point à 92% en termes d'encours bien qu'elle se soit renforcée de 4 points à 95% en termes de production.

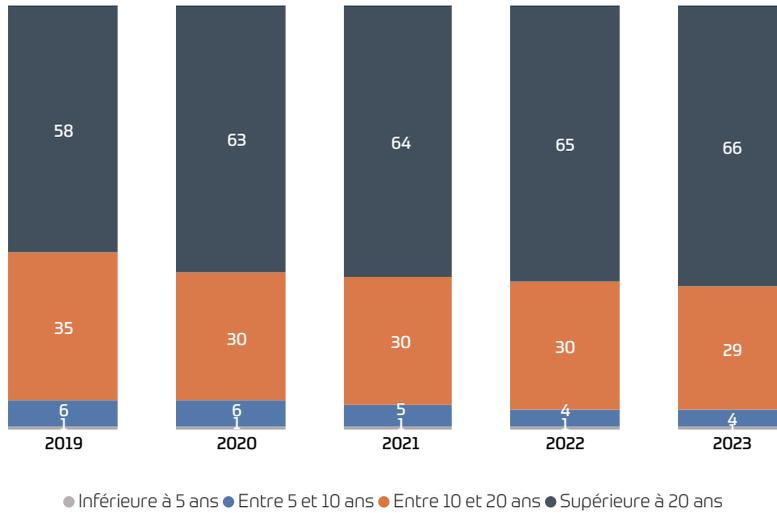
Graphique n°105 :

Ventilation de l'encours du crédit à l'habitat des banques conventionnelles entre taux fixe et taux variable (en %)



La part des crédits à l'habitat assortis d'une durée initiale de 20 ans et plus a augmenté d'un point à 66%. Il en résulte une légère augmentation de la durée initiale moyenne à 21,2 ans, après 21,1 ans une année auparavant.

Graphique n°106 :
Evolution de l'encours du financement à l'habitat selon la durée initiale (en %)

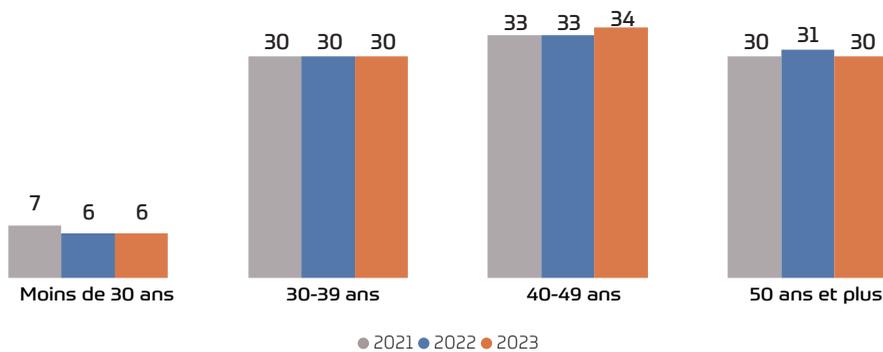


1.2. Profil et caractéristiques des bénéficiaires des financements à l'habitat

L'analyse du profil des bénéficiaires du crédit à l'habitat est réalisée selon les critères de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et du lieu de résidence.

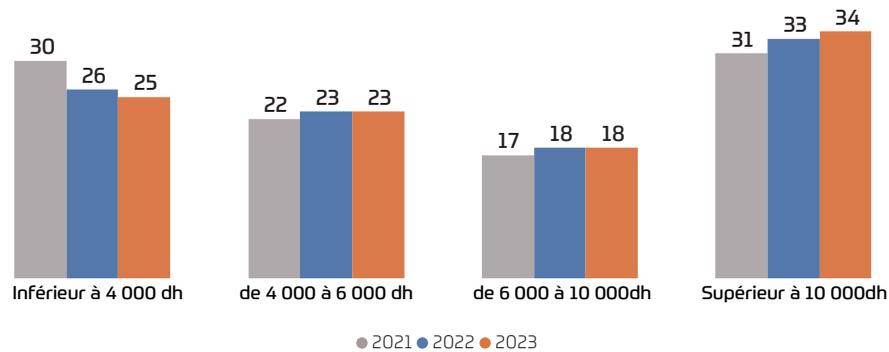
Selon le critère de l'âge, les personnes âgées de plus de 40 ans ont concentré près de 64% du nombre total des dossiers, contre 30% pour les personnes âgées entre 30 et 40 ans. Les personnes de moins de 30 ans représentent 6%.

Graphique n°107 :
Répartition du nombre de dossiers des financements à l'habitat selon l'âge (en %)



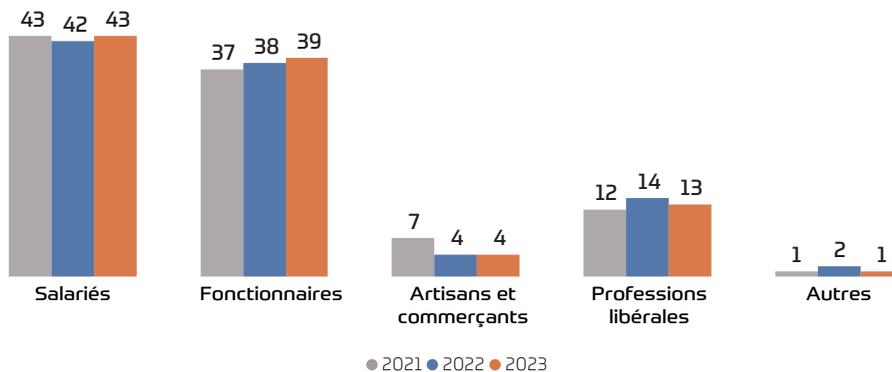
En termes de revenu, les personnes à revenu inférieur à 6.000 dirhams ont disposé de 48% du nombre de dossiers de financements, soit une baisse d'un point en faveur des personnes ayant des revenus supérieurs à 6.000 dirhams, dont la part a augmenté à 52%.

Graphique n°108 :
Répartition du nombre de dossiers des financements à l'habitat selon le revenu (en %)



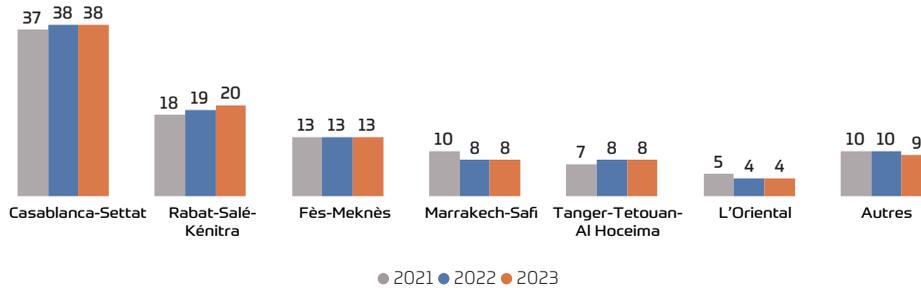
En fonction de la catégorie socio-professionnelle, les salariés et les fonctionnaires bénéficient respectivement de près de 43% et 39% des dossiers de financement, tandis que les artisans-commerçants et les professions libérales en représentent 4% et 13%.

Graphique n°109 :
Répartition du nombre de dossiers de financements à l'habitat selon la catégorie socio-professionnelle (en %)



Selon la répartition géographique, près de 38% des bénéficiaires des financements à l'habitat sont situés dans la région de Casablanca-Settat, suivie de la région de Rabat-Salé-Kenitra avec 20% des emprunteurs.

Graphique n°110 :
Répartition géographique du nombre de dossiers de financements à l'habitat (en %)

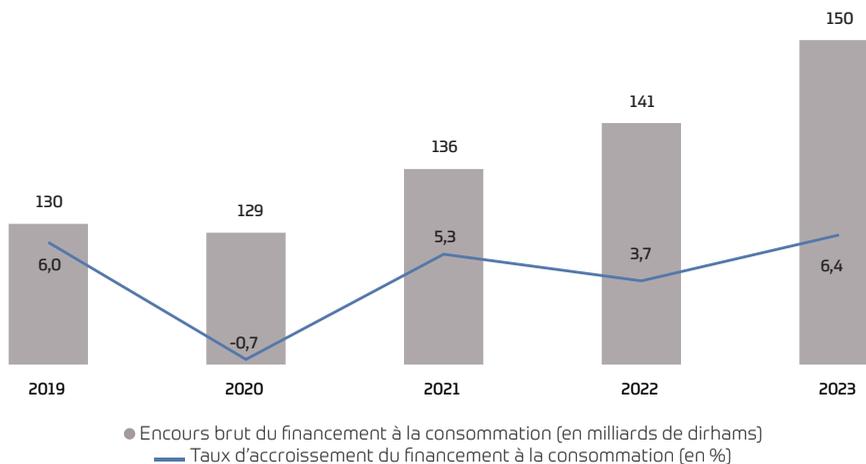


2. Endettement des ménages sous forme de financements à la consommation

2.1. Caractéristiques des financements à la consommation

L'encours brut des crédits à la consommation s'est établi à 150,5 milliards de dirhams, en hausse de 6,4%, après 3,7% enregistrée une année auparavant. Cette tendance est induite par une accélération des prêts octroyés par les sociétés de crédit à la consommation à 8,3% contre 6,8% et de ceux accordés par les banques à 4,7% contre 1,1%. L'encours de financement octroyé par les banques et fenêtres participatives, sous forme de Mourabaha destinés à l'acquisition de véhicules, a augmenté de 13,6% à 1,3 milliard de dirhams.

Graphique n°111 :
Evolution de l'encours brut du financement à la consommation (Banques conventionnelles et participatives et sociétés de financement)

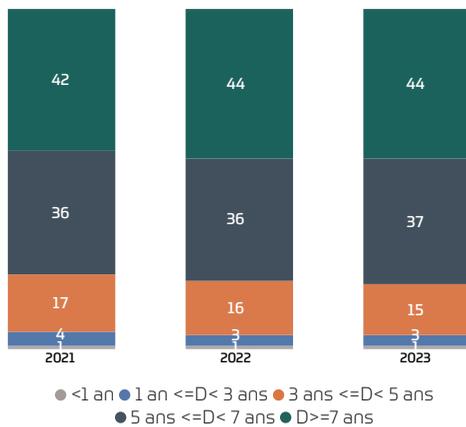


● Encours brut du financement à la consommation (en milliards de dirhams)
— Taux d'accroissement du financement à la consommation (en %)

Par maturité, les financements à la consommation de maturité supérieure à 5 ans ont vu leur part augmenter d'un point à 81% au détriment des financements de maturité comprise entre 3 et 5 ans dont la part a baissé à 15%.

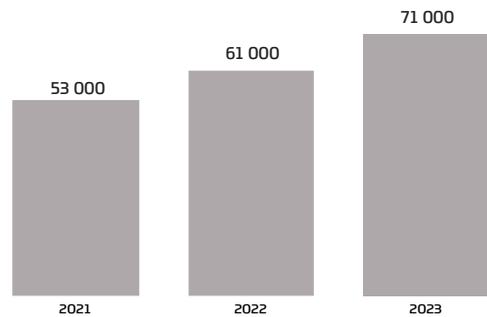
Graphique n°112 :

Evolution de l'encours du financement à la consommation des banques et des sociétés de financement selon la durée initiale (en %)



Graphique n°113 :

Evolution du montant moyen des dossiers de financement à la consommation des banques et des sociétés de financement (en dirhams)



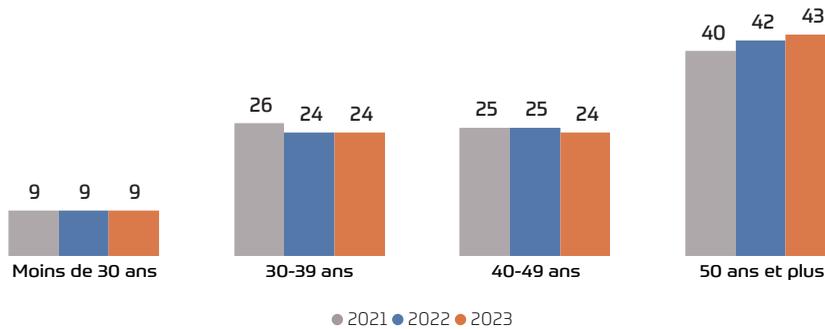
Le montant moyen des prêts à la consommation se chiffre à 71.000 dirhams, en hausse de 10.000 dirhams d'une année à l'autre.

2.2. Profil et caractéristiques des bénéficiaires du financement à la consommation

Au même titre que le financement à l'habitat, le suivi du profil des bénéficiaires de financements à la consommation est effectué sur la base de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et de la résidence.

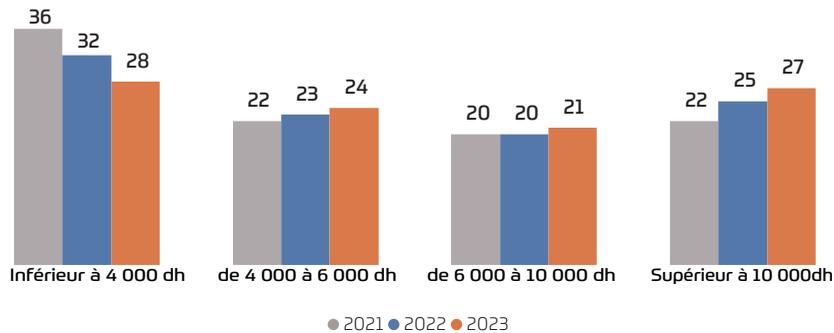
Les bénéficiaires de plus de 50 ans ont vu leur part augmenter d'un point à 43%, au détriment des personnes âgées de 40 à 49 ans dont la part a baissé à 24%.

Graphique n°114 :
Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation des banques et des sociétés de financement selon l'âge (en %)



Selon le revenu, les personnes disposant d'un revenu inférieur à 4.000 dirhams représentent près de 28% des dossiers de financement, contre 24% pour celles à revenu compris entre 4.000 et 6.000 dirhams et 48% pour les personnes ayant un revenu supérieur à 6.000 dirhams.

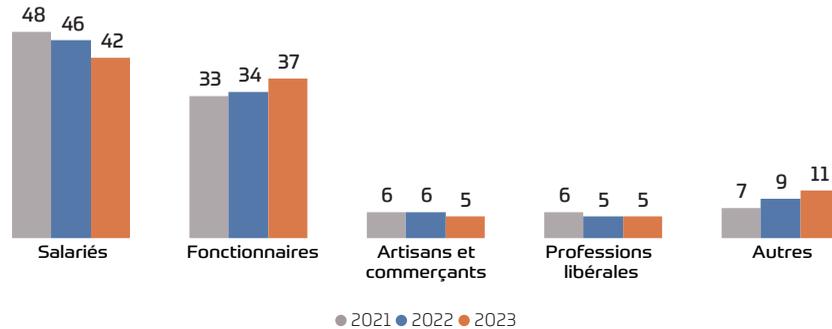
Graphique n°115 :
Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation des banques et des sociétés de financement selon le revenu (en %)



Les salariés ont disposé, en 2023, de 42% des dossiers de financement à la consommation en baisse de 4 points par rapport à 2022 tandis que les fonctionnaires ont vu leur part augmenter de 3 points à 37%. Le reliquat a bénéficié au retraités (11%), aux artisans et commerçants (5%) et aux professions libérales (5%).

Graphique n°116 :

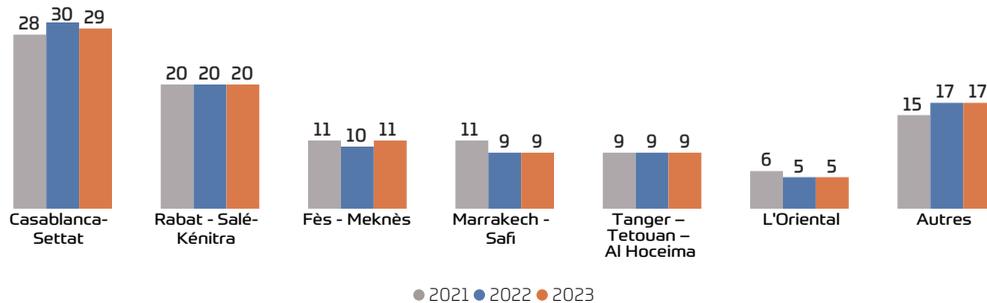
Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation selon la catégorie socio-professionnelle (en %)



Selon la localisation géographique, à l'instar des financements à l'habitat, les bénéficiaires des financements à la consommation demeurent concentrés notamment au niveau des agglomérations urbaines de Casablanca (29%) et Rabat (20%).

Graphique n°117 :

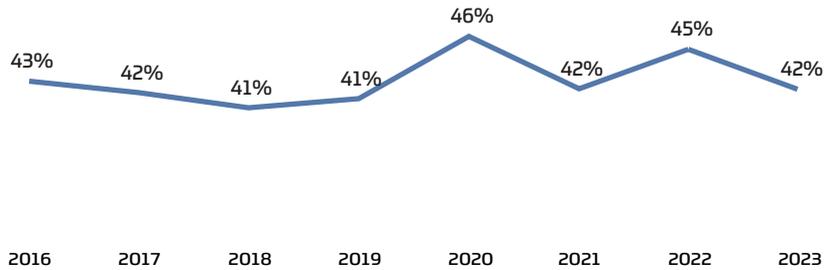
Répartition géographique du nombre de dossiers de financement à la consommation (en %)



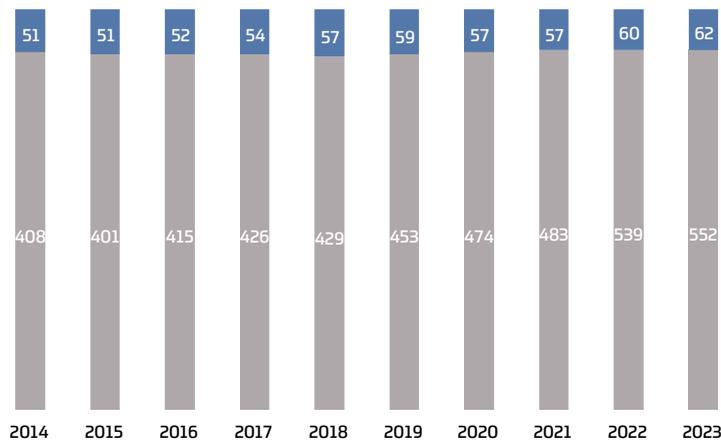
II. Évolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières

L'endettement bancaire des entreprises non financières s'est établi à 614,3 milliards de dirhams, en décélération de 2,5%, après 10,9% en 2022, induite par la baisse des besoins de trésorerie des entreprises comparée à l'année 2022, laquelle avait été marquée par la forte progression des prix de l'énergie et des matières premières. Rapporté au PIB, il a représenté 42%, soit 3 points en moins par rapport à l'année précédente.

Graphique n°118 :
Rapport entre l'endettement bancaire des entreprises non financières et le PIB



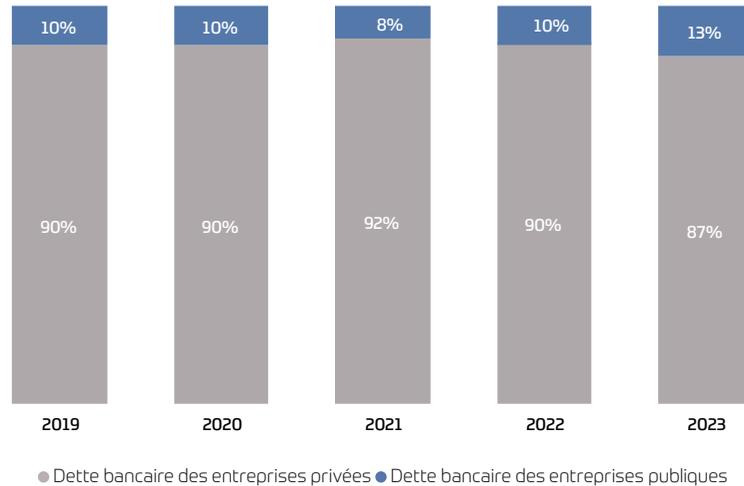
Graphique n°119 :
Encours des crédits par décaissement accordés aux entreprises non financières (en milliards de dirhams)



● Encours des crédits accordés par les banques ● Encours des crédits accordés par les sociétés de financement

Représentant 90% du total des financements aux entreprises, les crédits accordés par les banques ont décéléré de 2,5%, après 11,4% l'année précédente en relation avec la baisse des crédits accordés aux entreprises privées de 1,1% à 475 milliards, après une hausse de 9,4% en 2022. A l'inverse, les crédits des entreprises publiques ont enregistré une hausse de 31,6% après 31,4% enregistrée l'année précédente, pour se situer à 77,1 milliards.

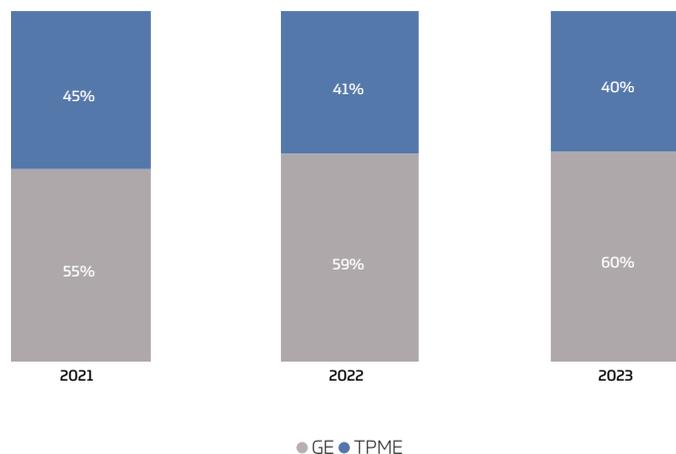
Graphique n°120 :
Ventilation de la dette des entreprises non financières entre le secteur privé et public



S'agissant des crédits accordés par les sociétés de financement aux entreprises, ils ont également décéléré de 2,8% à 62,2 milliards, après une hausse de 6,7% une année auparavant en lien avec une décélération du crédit-bail (3,8% contre 4,6% en 2022) et une baisse des créances acquises par affacturage (13,9%).

Les données recueillies auprès des banques et des sociétés de financement indiquent que la part des crédits accordés à la TPME²² a enregistré une baisse d'un point à 40% du total des crédits aux entreprises traduisant notamment l'amortissement des prêts garantis par l'État accordés dans le contexte de la crise du Covid-19.

Graphique n°121 :
Ventilation des crédits par segment d'entreprises

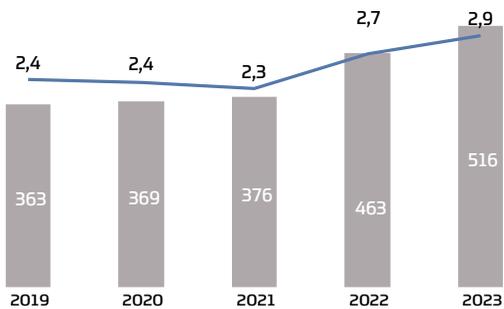


²² TPME définie comme entreprise dont le CA est inférieur à 175 millions de dirhams

III. Évolution des grandes expositions des banques

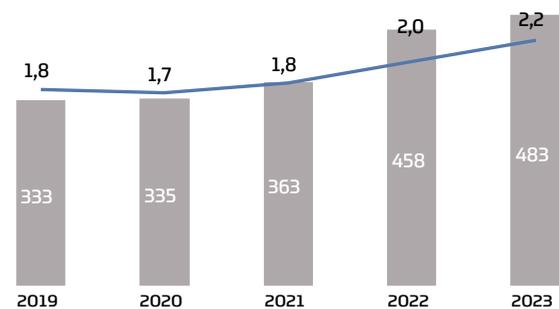
A fin décembre 2023, les grandes expositions des banques²³ ont progressé de 11,5% à 516 milliards de dirhams, représentant 2,9 fois leurs fonds propres sur base sociale, contre 2,7 une année auparavant. Sur ce total, les engagements-bilan, s'établissant à près de 377 milliards de dirhams, sont en hausse de 12,6% par rapport à l'année dernière et les expositions hors bilan, notamment sous forme d'engagements de financement et de garantie cumulant 136 milliards de dirhams, ont, quant à eux, enregistré une hausse de 8,5% sur la même période.

Graphique n°122 :
Evolution des grandes expositions portées par les banques - sur base sociale



● Volume (en milliards de dirhams)

Graphique n°123 :
Evolution des grandes expositions portées par les banques - sur base consolidée



— Volume rapporté aux fonds propres

En excluant leurs engagements sur leurs filiales, les grandes expositions des banques sont ramenées à 418 milliards de dirhams, représentant 2,3 fois leurs fonds propres sur base sociale.

Par secteur d'activité, les grandes expositions des banques portent à hauteur de 38% sur le secteur financier, dont 24,3% sur les banques et sociétés de financement et 13,7% sur les autres contreparties financières. Les autres expositions concernent notamment les opérateurs dans le secteur de l'énergie (10,8%), de l'industrie extractive (9%), des hydrocarbures (8%), du BTP (6,1%) et de l'industrie manufacturière (5,4%).

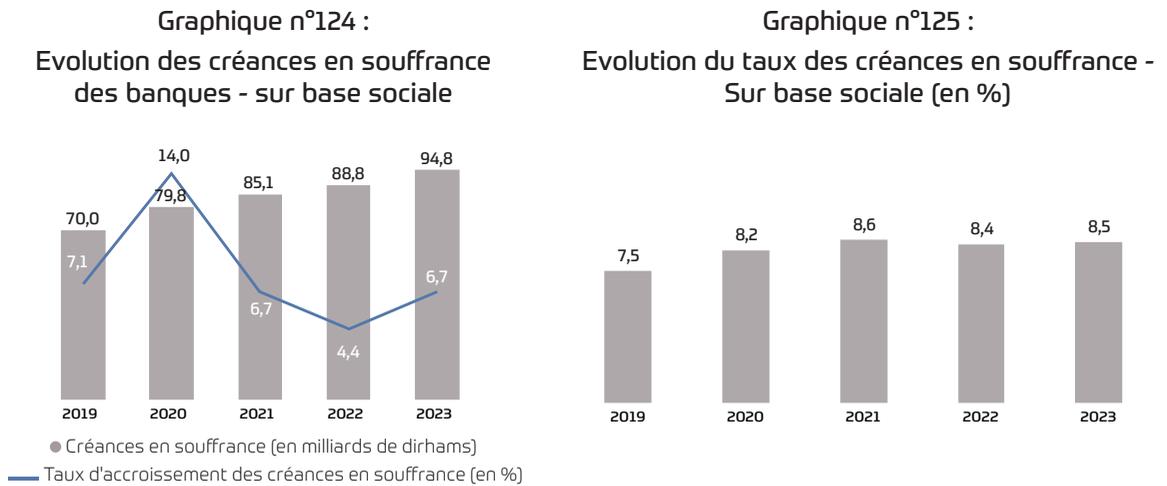
Sur base consolidée, les grandes expositions des groupes bancaires ont augmenté de 5,4% à 483 milliards de dirhams, représentant 2,2 fois des fonds propres bancaires, contre 2 fois en 2022.

²³ Exposition sur un bénéficiaire ou groupe de bénéficiaires de crédit dont l'encours est supérieur ou égal à 5% des fonds propres d'une banque.

IV. Évolution du risque de crédit

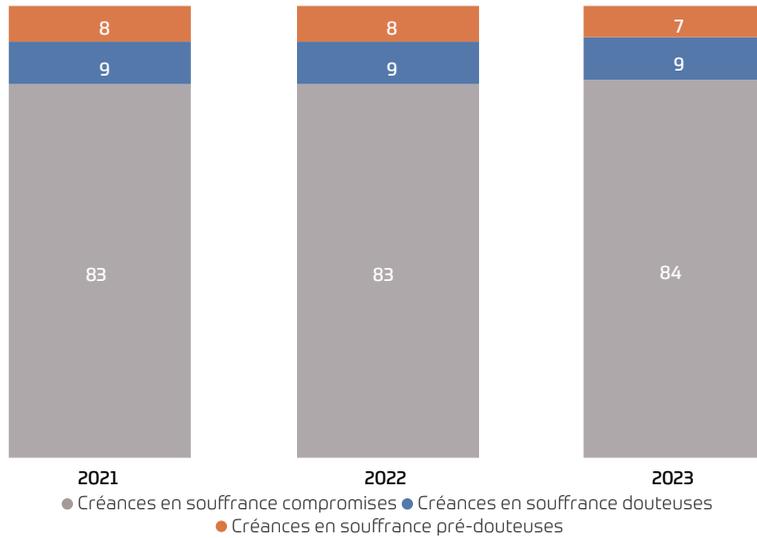
1. Evolution des créances en souffrance

En 2023, les créances en souffrance ont progressé de 6,7% pour s'établir à 94,8 milliards de dirhams. Il en résulte un taux de sinistralité de 8,5%.



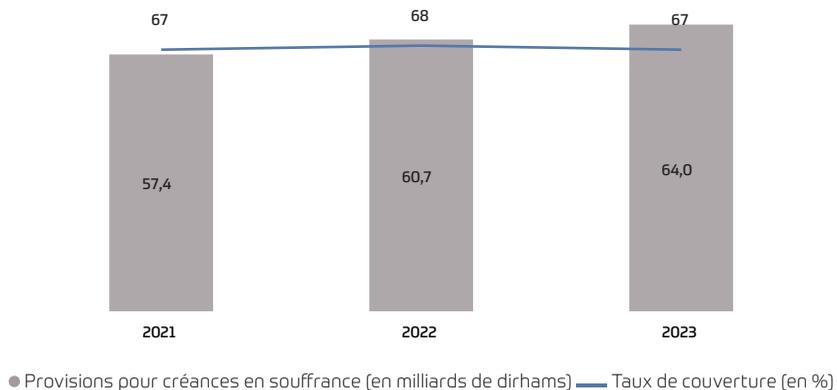
Par niveau de risque, l'encours des créances pré-douteuses a enregistré une baisse de 5,6% à 6,2 milliards, tandis que celui des créances douteuses a crû de 5,2% à 8,9 milliards. Les créances compromises ont, pour leur part, augmenté de 8% à 79,7 milliards. La part des créances pré-douteuses dans le total des créances en souffrance s'est ainsi contractée d'un point à 7% et celle des créances compromises a augmenté à 84%. La part des créances douteuses s'est maintenue à 9%.

Graphique n°126 :
Evolution de la structure des créances en souffrance des banques par catégorie - Base sociale (en %)



Les provisions pour créances en souffrance ont enregistré une hausse de 5,3%, induisant un taux de provisionnement en baisse d'un point à 67% d'une année à l'autre. Ce taux ressort à 74% pour la catégorie des créances compromises, 49% pour les créances douteuses et 7% pour les créances pré-douteuses.

Graphique n°127 :
Taux de couverture par des provisions des créances en souffrance détenues par les banques - sur base sociale

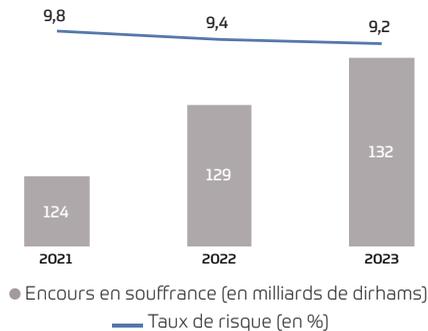


Les banques ont également constitué 13,9 milliards de dirhams de provisions à caractère général pour couvrir les créances sensibles²⁴. Ces provisions représentent 1,4% des crédits sains.

Sur base consolidée, les créances en souffrance sur la clientèle des 11 groupes bancaires totalisent 131,9 milliards de dirhams, en hausse de 2,1% par rapport à fin 2022. Il en résulte un taux de risque en baisse de 0,2 point à 9,2%.

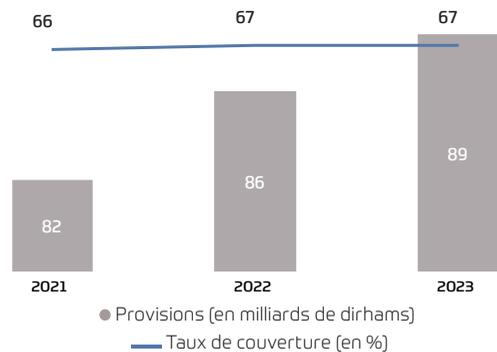
Graphique n°128 :

Evolution des créances en souffrance et du taux de risque des banques - sur base consolidée



Graphique n°129 :

Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base consolidée



Les provisions constituées par les 11 groupes bancaires en couverture des créances en souffrance ont progressé de 2,6% pour s'établir à près de 89 milliards de dirhams. Il en résulte un taux de couverture stable à 67%.

Les créances en souffrance portées par les filiales à l'étranger, notamment en Afrique subsaharienne, ont totalisé un encours de 16,6 milliards de dirhams, soit un taux de risque en baisse de 1,3 point à 7,3%. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est amélioré de 0,4 point à 81,1%.

Outre le provisionnement des créances en souffrance, les groupes bancaires ont provisionné les créances sensibles répondant aux critères de la norme IFRS 9 à hauteur de 14,2% en moyenne. Elles ont également couvert les créances saines ne présentant pas d'indice de vulnérabilité par des provisions préventives représentant 0,8% de leurs encours.

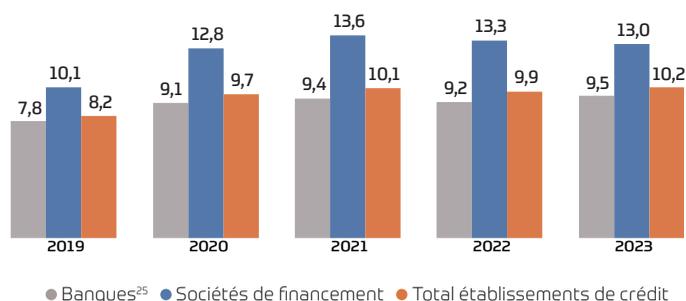
²⁴ Sont considérées comme des créances sensibles, les créances détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

2. Créances en souffrance détenues sur les ménages

L'encours des créances en souffrance portées par les banques et les sociétés de financement sur les ménages a progressé de 6,5% pour s'établir à 41,8 milliards de dirhams, induisant un taux de risque de 10,2%. Par catégorie, ce taux se situe à 10,3% pour les ménages résidents et à 7,7% pour les ménages non-résidents. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est établi à 63%.

Graphique n°130 :

Evolution du taux des créances en souffrance portées sur les ménages - base sociale (en %)



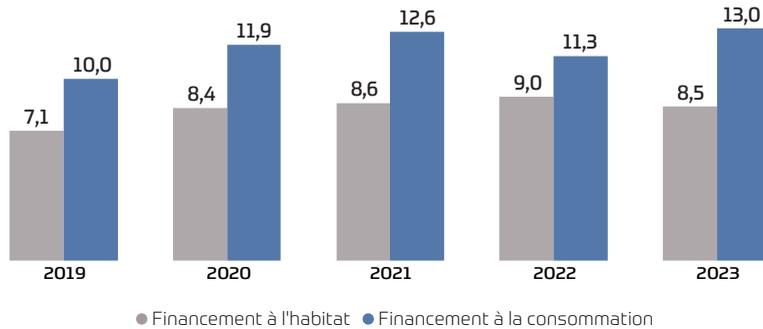
L'encours des créances en souffrance détenues par les banques sur les ménages a augmenté de 6,5% à 32,2 milliards, soit un taux de risque de 9,5%. Le taux de leur couverture par des provisions s'est établi à 58%, sans changement par rapport à 2022. Le niveau de ce taux reflète la détention par les banques de garanties hypothécaires en couverture des financements de logements.

Les créances en souffrance portées par les sociétés de crédit à la consommation se sont accrues de 6,4%, soit 9,5 milliards de dirhams, induisant un taux de risque en baisse de 0,3 point à 13%. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est établi à 80%.

²⁵ Y compris les banques participatives.

Graphique n°131 :

Evolution du taux des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation sur les ménages par catégorie de financement - base sociale (en %)



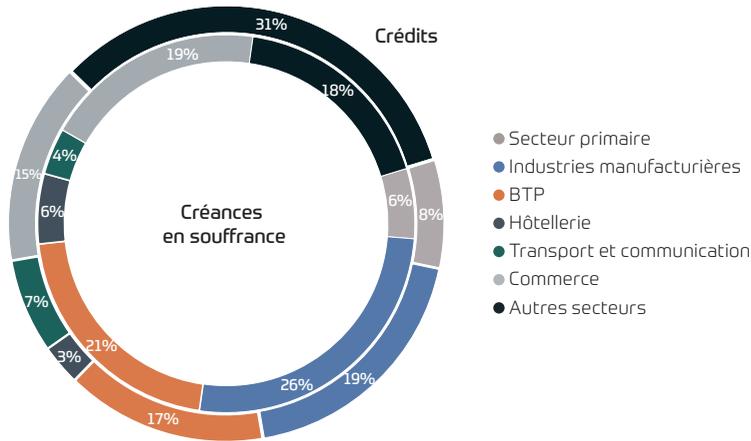
Le taux de risque ressort à 8,5% pour le crédit à l'habitat et 13% pour le crédit à la consommation, après 9% et 11,3% respectivement en 2022.

3. Créances en souffrance détenues sur les entreprises non financières

A fin 2023, l'encours des créances en souffrance détenues par les banques et les sociétés de financement sur les entreprises non financières a augmenté de 6,9% à 69,7 milliards, induisant un taux de risque à 11,3% contre 10,9% à fin 2022. Ces créances sont couvertes par des provisions à hauteur de 72%.

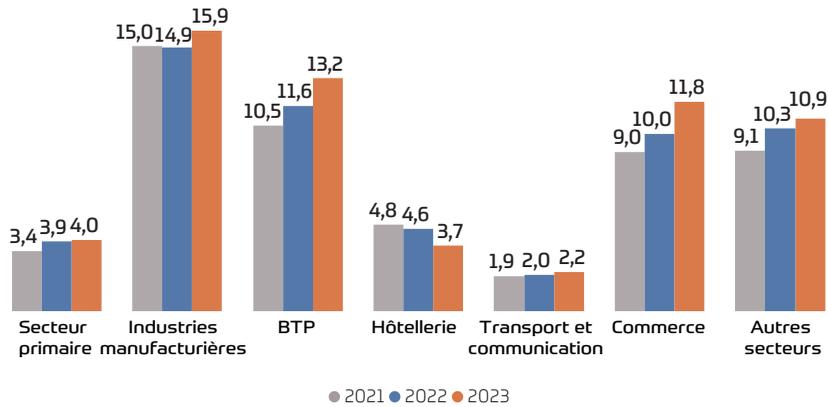
La répartition sectorielle montre que les créances en souffrance enregistrées sur le secteur primaire ont augmenté de 3,1% et ont représenté 9,5% des crédits bénéficiant à ce secteur. Celles détenues sur les entreprises opérant dans le secteur industriel se sont accrues de 6,9%, induisant un taux de risque de 15,7%, en hausse de 1,8 point par rapport 2022. Les créances en souffrance détenues sur le secteur du BTP ont progressé de 14,1%. Il en découle un taux de sinistralité du secteur en baisse de 0,6 point à 14,1%.

Graphique n°132 : Répartition sectorielle des crédits et des créances en souffrance des banques sur les entreprises non financières - base sociale (en %)



Le secteur du commerce a vu son encours de créances improductives s'accroître de 18,3%, pour un taux de sinistralité en hausse de 3,1 points à 14,7%.

Graphique n°133 : Evolution des créances en souffrance des banques sur les entreprises par secteur d'activité - base sociale (en milliards de dirhams)



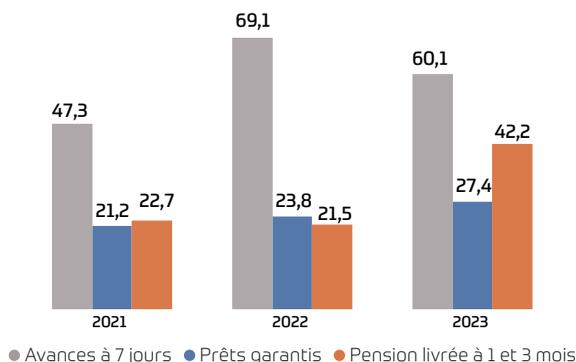
V. Évolution de la liquidité des banques

1. Banques conventionnelles

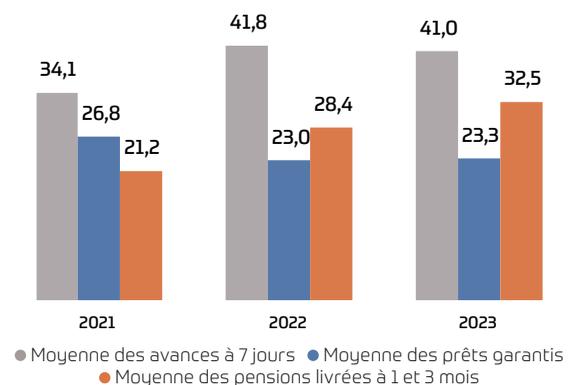
Dans un contexte marqué par la hausse de la circulation fiduciaire, le besoin de liquidité du système bancaire s'est accentué en 2023 amenant Bank Al-Maghrib à augmenter le volume de ses interventions à 96,8 milliards de dirhams en moyenne hebdomadaire après 93,3 milliards en 2022.

Par instrument, la Banque a accordé des montants moyens de 32,5 milliards à travers les opérations de pension livrée à un et à trois mois, après 28,4 milliards en 2022 et de 23,3 milliards sous forme de prêts garantis à un an dans le cadre des programmes de soutien au financement de la TPME, des associations de micro-crédit et des banques participatives, contre 23 milliards. Les avances à 7 jours se sont établies en moyenne hebdomadaire à près de 41 milliards après 41,8 milliards l'année passée. Une opération de swap de change pour un total de 100 millions de dirhams a été réalisée à l'effet de réguler la liquidité en devises au niveau du marché de changes.

Graphique n°134 : Encours des interventions de Bank Al-Maghrib par instrument (en milliards de dirhams)



Graphique n°135 : Encours moyen des interventions de Bank Al-Maghrib par instrument (en milliards de dirhams)



Sur le marché interbancaire, le taux d'intérêt moyen pondéré, cible opérationnelle de la politique monétaire, s'est situé en moyenne à 2,56% au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2023 puis s'est accru à une moyenne de 3% au cours des 3 derniers trimestres de l'année reflétant la décision de relèvement du taux directeur. Pour ce qui est du volume moyen annuel des transactions, il a reculé de 4 milliards à 3,5 milliards d'une année à l'autre.

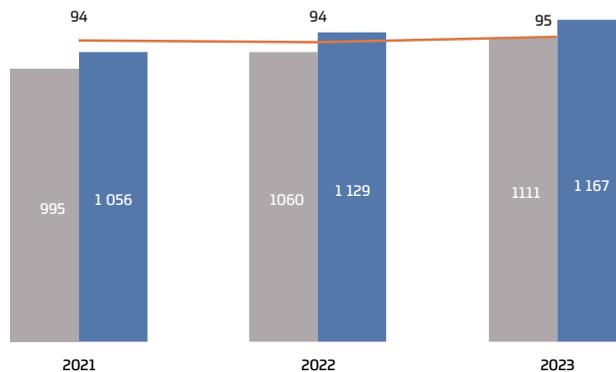
La situation nette des banques sur le marché des repos, hors opérations avec Bank Al-Maghrib, a dégagé une position nette prêteuse de 33,9 milliards de dirhams, contre 24,8 milliards en 2022, sous l'effet de la hausse des valeurs reçues en pension de 9,4 milliards.

En complément aux ressources auprès de Bank Al-Maghrib et interbancaires, les titres de créance émis par les banques ont enregistré une hausse de 4,3% après une baisse de 6,9% enregistrée l'année dernière. Les titres ayant une maturité supérieure à 2 ans ont représenté 39% du total contre 61% pour les titres de maturité inférieure à 2 ans, après 54% et 46% respectivement l'année précédente reflétant un rétrécissement des maturités des titres émis.

Les dettes subordonnées, d'une maturité plus longue, ont enregistré une hausse de 7,2%, pour s'établir à 62,3 milliards de dirhams.

Les opérations avec la clientèle en termes de dépôts et de crédits ont généré un additionnel net de ressources de 56,3 milliards, en baisse de 12,4 milliards de dirhams par rapport à l'année précédente. Cette contraction reflète une hausse des dépôts de 3,4%, inférieure au rythme de progression des crédits (+4,8%). Le coefficient d'emploi s'est ainsi accru d'un point à 95%.

Graphique n°136 :
Evolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques conventionnelles

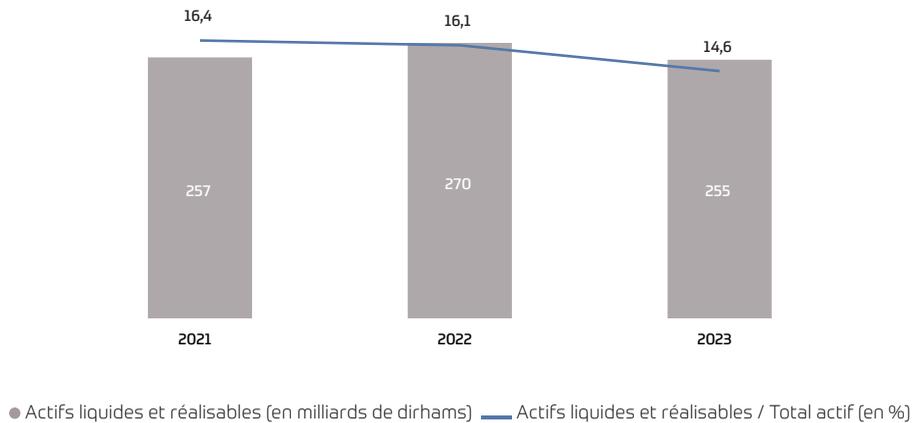


● Créances à la clientèle (en milliards de dirhams) ● Dépôts de la clientèle (en milliards de dirhams) — Coefficient d'emploi (en %)

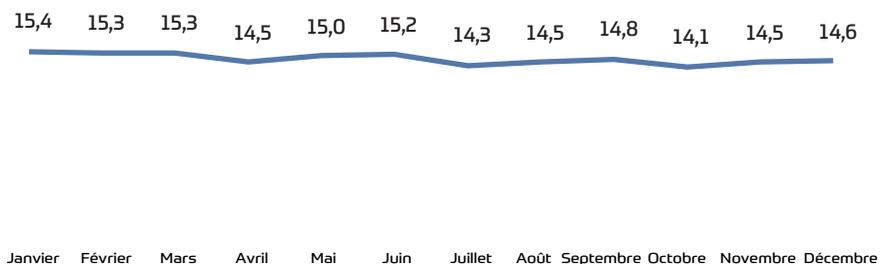
Par maturité, les emplois des banques sont constitués à hauteur de 45% d'emplois à court terme et 55% à moyen et long terme, après 47% et 53% respectivement en 2022. Leurs ressources sont composées à hauteur de 60% de ressources sans échéance, 19% de ressources à court terme et 21% de ressources à moyen et long terme, après 59%, 21% et 20% respectivement une année auparavant.

Les actifs liquides et réalisables des banques, constitués notamment des valeurs en caisse, des dépôts auprès de Bank Al-Maghrib, des opérations interbancaires, des Bons du Trésor et des certificats de dépôt, ont observé une baisse de 5,4% à fin 2023 à 255,4 milliards de dirhams. La part de ces actifs dans le total des emplois s'est contractée de 1,5 point à 14,6%.

Graphique n°137 :
Evolution des actifs liquides et réalisables des banques conventionnelles



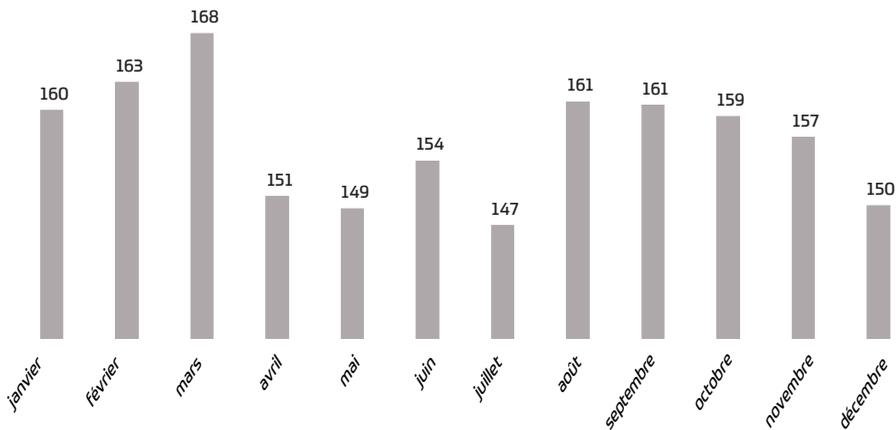
Graphique n°138 :
Evolution mensuelle des actifs liquides et réalisables par rapport au total-actif en 2023 (en %)



Le coefficient de liquidité à court terme (LCR)²⁶ observé par les banques conventionnelles s'est établi en moyenne à 150%, largement au-dessus du minimum réglementaire de 100%.

²⁶ Ce ratio mesure la quantité d'actifs liquides et de haute qualité à la disposition des banques pour couvrir, en cas de crise, des sorties de trésorerie sur une période d'un mois.

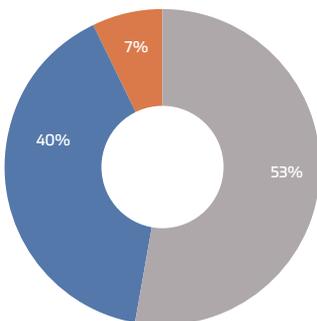
Graphique n°139 :
Evolution mensuelle du coefficient de liquidité à court terme (LCR) en 2023 (en %)



Pour sa part, le bilan en devises des banques fait ressortir des ressources, évaluées en contrevaletur dirhams, de près de 69 milliards à fin 2023, composées essentiellement d'emprunts de trésorerie et financiers écouvés en moyenne sur 5 ans (53%) et de dépôts à vue écouvés en moyenne sur 7 ans (40%). Les emplois en devises totalisent en contrevaletur dirhams, 142,4 milliards, sous forme de prêts de trésorerie et financiers accordés aux établissements de crédit écouvés en moyenne sur 7 ans (32%), des financements en faveur des clients (20%) écouvés en moyenne sur 1 an et des valeurs immobilisées écouvés en moyenne sur 10 ans (26%).

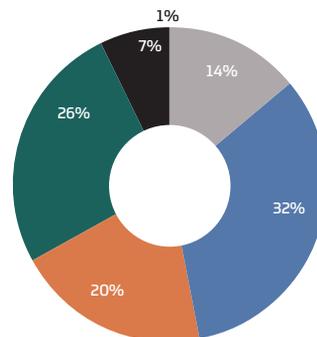
Les banques ont en moyenne un besoin en liquidité sur les devises Euro et Dollar Américain confondues sur les maturités inférieures à un an, avec un gap cumulé de liquidité de 900 millions de dirhams sur les maturités inférieures à un mois, de 600 millions de dirhams sur la maturité 6 mois et de 630 millions dirhams sur la maturité un an. Le gap cumulé moyen de liquidité des banques sur les maturités supérieures à un an est de 230 millions de dirhams.

Graphique n°140 :
Ressources en devises des banques - Base sociale



● Emprunts de trésorerie et financiers ● Dépôts à vue
● Dépôts à terme

Graphique n°141 :
Emplois en devises des banques - Base sociale



● Comptes de correspondants étrangers ● Prêts de trésorerie et financiers accordés aux établissements de crédit ● Crédits à la clientèle
● Valeurs immobilisées ● Titres de transaction et de placement
● Valeurs en caisse

2. Banques participatives

A fin 2023, le bilan des banques participatives fait ressortir des financements, hors marges constatées d'avance, de 21,3 milliards de dirhams financés par des dépôts collectés auprès de la clientèle de 12,1 milliards de dirhams, soit un écart de refinancement de 9,2 milliards de dirhams et un coefficient d'emploi de 179%.

L'écart entre financements et dépôts est refinancé par les banques et fenêtres participatives à travers des ressources collectées auprès de leurs maisons-mères sous la forme d'avances, de dépôts ou de Wakala Bil Istithmar.

Il convient de préciser que pour une meilleure gestion actif-passif et des durations dans le cadre du refinancement auprès des maisons mères via la Wakala Bil Istithmar, Bank Al-Maghrib a revu, en 2023, la lettre circulaire sur le programme de soutien aux banques participatives et lui a consacré un caractère permanent. Ce programme consiste à accorder une ligne de refinancement collatéralisée par les financements Wakala Bil Istithmar (WBI) octroyés par les banques conventionnelles à leurs filiales banques participatives.

VI. Évolution de la solvabilité des banques

1. Évolution des risques nets pondérés

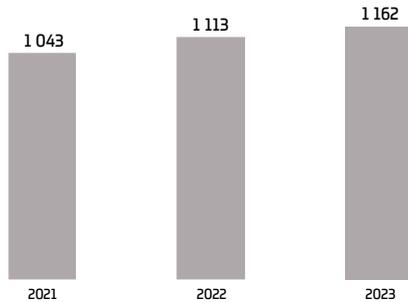
Au terme de l'année 2023, les risques nets pondérés des banques conventionnelles se sont établis à 1.162 milliards de dirhams, en hausse de 4% après 7% à fin 2022. Les expositions sont constituées à hauteur de 85% des risques nets pondérés au titre du risque de crédit, 9% au titre du risque opérationnel et 6% au titre du risque de marché, une ventilation globalement stable.

Pour leur part, les risques pondérés ajustés²⁷ des banques participatives, se sont établis à 9,1 milliards de dirhams à fin 2023.

²⁷ Les ajustements portent sur la déduction des actifs pondérés relatifs aux risques de crédit et de marché financés par les dépôts d'investissement non restreints et Wakala Bil Istithmar et ce, conformément aux normes du Conseil des Services Financiers Islamiques (IFSB)

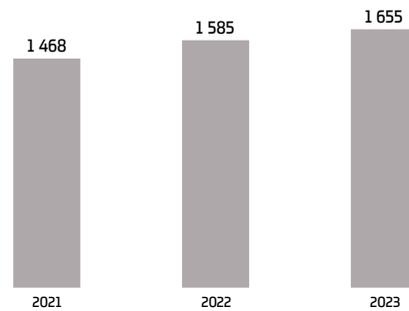
Graphique n°142 :

Evolution du total des risques nets pondérés des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°143 :

Evolution du total des risques nets pondérés des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée



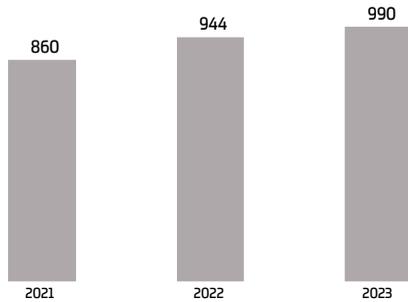
Sur base consolidée, les risques portés sur les bilans des groupes bancaires se sont établis à 1.655 milliards de dirhams répartis à hauteur de 87% au titre du risque de crédit, 9% au titre du risque opérationnel et 4% au titre du risque de marché, soit contre respectivement 84%, 10% et 6% l'année dernière

1.1. Risque de crédit

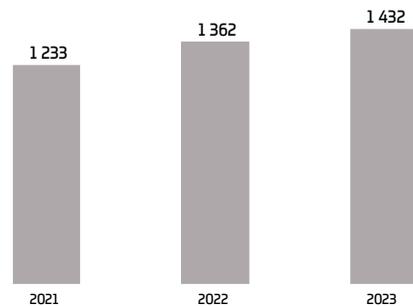
Les actifs nets pondérés au titre du risque de crédit, calculés selon les approches dites « standards », correspondent aux expositions pondérées - bilan et hors-bilan - calculées après l'application des techniques d'atténuation des risques. Ils se sont établis à 990 milliards de dirhams, en hausse de 4,9% après 6,7% en 2022. Ceux portés par les banques participatives cumulent 10,5 milliards de dirhams, en hausse de 24%.

Sur base consolidée, ces risques ont totalisé 1.432 milliards de dirhams, en hausse de 5,1%, après 10,4% une année auparavant.

Graphique n°144 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°145 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée

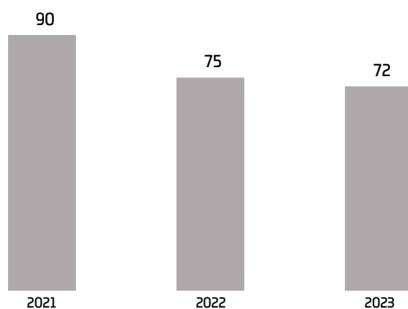


1.2. Risque de marché

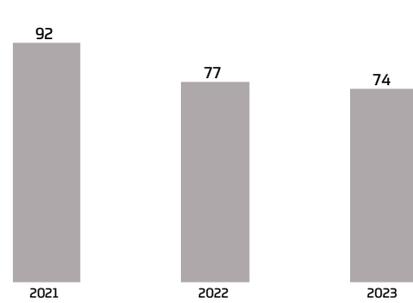
Les actifs nets pondérés au titre du risque de marché portés par les banques conventionnelles ont cumulé, à fin décembre 2023, près de 72 milliards de dirhams, marquant une diminution de 4,4%, après la baisse de 15% une année auparavant. Ces baisses traduisent en 2022 une baisse de la valorisation des portefeuilles de titres de négociation en relation avec la hausse des taux obligataires. En 2023, la baisse de l'exposition est induite par les mesures prises par les banques pour réduire le risque de marché et optimiser leur gestion.

Sur base consolidée, ces expositions se sont chiffrées à 74 milliards de dirhams, en baisse de 4,4% par rapport à l'année précédente.

Graphique n°146 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale



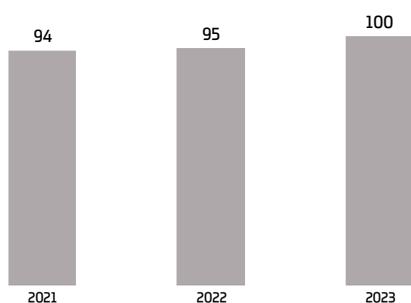
Graphique n°147 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée



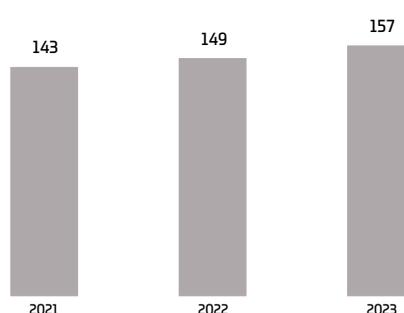
1.3. Risque opérationnel

Les expositions au titre du risque opérationnel sont calculées par la quasi-totalité des banques selon l'approche dite indicateur de base. Elles se sont établies à 100 milliards, en hausse de 5,5% pour les banques conventionnelles et cumulent 0,9 milliard de dirhams pour les banques participatives.

Graphique n°148 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°149 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée



Sur base consolidée, ces expositions ont progressé de 5,4% reflétant l'accroissement des activités tant au Maroc qu'à l'étranger.

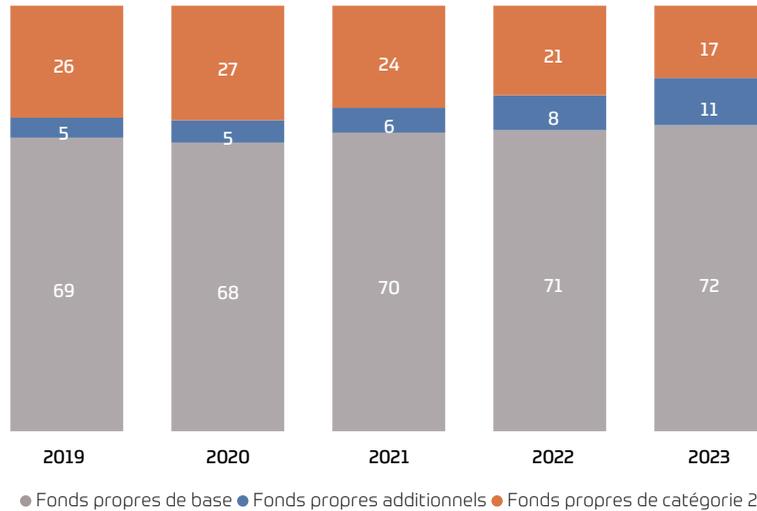
2. Evolution des fonds propres prudentiels des banques

A fin 2023, les fonds propres prudentiels des banques conventionnelles ont cumulé un total de 180 milliards de dirhams, marquant une hausse de 3,4% par rapport à fin 2022. Ils sont répartis entre les fonds propres de catégorie 1 pour un montant de 150 milliards de dirhams²⁸, soit 83%, dont près de 87% constituent des fonds propres de base, et les fonds propres de catégorie 2 pour un montant de 30 milliards de dirhams²⁹, soit 17%.

²⁸ Constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels. La 1^{ère} catégorie comprend le capital social ou la dotation émise par l'établissement, les réserves, les résultats bénéficiaires et certains instruments de fonds propres de groupes mutualistes. La 2^{ème} est composée d'instruments perpétuels qui peuvent comporter une option de remboursement à l'initiative exclusive de l'emprunteur et exerçable sous certaines conditions.

²⁹ Les fonds propres de catégorie 2 incluent des instruments de dettes d'une échéance initiale d'au moins 5 ans, l'écart de réévaluation, une quote-part des plus-values latentes sur les titres de placement, les subventions, les fonds spéciaux de garantie, les provisions pour risques généraux, les montants positifs résultant du traitement des pertes attendues et les réserves latentes positives des opérations de crédit-bail ou de location avec option d'achat.

Graphique n°150 :
Evolution de la structure des fonds propres prudeniels des banques conventionnelles -
Base sociale (en %)

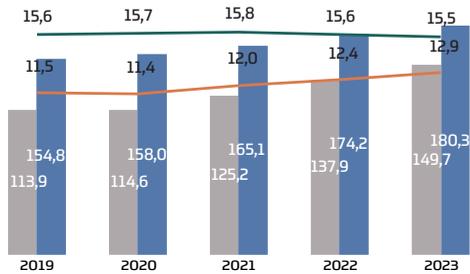


La structure des fonds propres enregistre une tendance croissante des fonds propres de catégorie 1 qui représentent les fonds propres de meilleure qualité en termes de capacité d'absorption des pertes.

Il est également observé un accroissement des fonds propres dits additionnels TIER 1 suite à l'émission de dettes subordonnées perpétuelles par plusieurs banques.

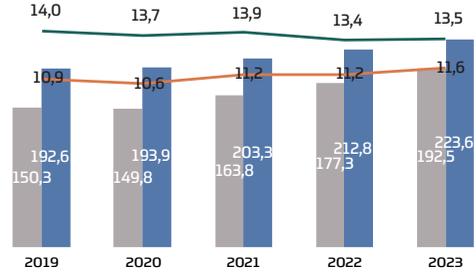
Le ratio de solvabilité moyen, qui rapporte le volume des fonds propres à la somme des actifs nets pondérés, s'est situé à 15,5%, pour un minimum réglementaire de 12%. Le ratio de fonds propres de catégorie 1 s'est accru à 12,9% pour un minimum réglementaire de 9%. Le ratio moyen des fonds propres de base « Core Tier 1 », dont le numérateur prend en compte les fonds propres servant à l'absorption des pertes en continuité d'exploitation, s'est établi à 11,2% pour un minimum de 8%.

Graphique n°151 :
Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques conventionnelles - sur base sociale



● Fonds propres de catégorie 1 (en milliards de dirhams) ● Fonds propres prudeniels (en milliards de dirhams)
— Ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 (en %) — Ratio moyen de solvabilité (en %)

Graphique n°152 :
Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des groupes bancaires - sur base consolidée



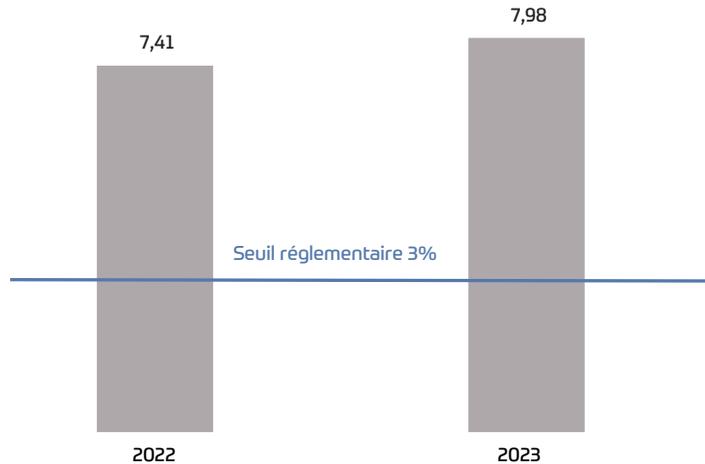
S'agissant des banques participatives, les ratios moyens de solvabilité et de fonds propres de catégorie 1 se sont établis à 16,6% et 16,4% respectivement.

Sur base consolidée, les fonds propres prudeniels des banques ont augmenté de 5% à près de 224 milliards de dirhams et les fonds propres de catégorie 1 de 8,6% à 192,5 milliards. Le ratio moyen de solvabilité et le ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 se sont établis à 13,5% et 11,6%.

VII. Ratio de levier des banques

En complément du ratio de solvabilité, le ratio réglementaire de levier a été introduit depuis 2021. Il rapporte le volume des fonds propres de catégorie 1 des banques à la somme de leurs expositions bilan et hors-bilan. Ce ratio, dont le minimum est fixé, sur base sociale et consolidée, à 3% aligné avec les standards internationaux, a atteint en moyenne 7,98% à fin 2023 contre 7,41% à fin 2022, reflétant un faible recours au levier par les banques marocaines.

Graphique n°153 :
Ratio de levier des banques conventionnelles (en %)



VIII. Profil de risque de taux d'intérêt des banques

Le risque de taux d'intérêt se définit comme étant le risque, actuel ou futur, auquel la marge nette prévisionnelle et la valeur économique des fonds propres d'une banque sont exposées, en raison de mouvements défavorables des taux d'intérêt qui influent sur les positions du portefeuille bancaire sensibles au taux d'intérêt.

La mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire s'effectue généralement à travers la méthode dite des impasses de taux. Celle-ci consiste à procéder à un écoulement prévisionnel des postes du bilan et du hors-bilan arrêtés à fin 2023 et sensibles aux variations du taux d'intérêt par tranche de maturité puis la détermination d'une exposition nette pour chacune de ces maturités.

A court terme, une hausse des taux d'intérêt induirait une baisse de la marge nette d'intérêt pour les banques dont les ressources à court terme sensibles au taux excèdent les emplois à court terme sensibles aux taux.

Les emplois et ressources sensibles aux taux d'intérêt à court terme sont d'une part, les emplois et ressources dont la rémunération est variable ou révisable et d'autre part, les emplois et ressources à taux fixe dont l'échéance intervient dans un horizon temporel d'un an.

A court terme, les banques mesurent la sensibilité de leur marge nette d'intérêt sous des scénarii de stress tests réglementaires simulant un choc parallèle des taux d'intérêt de 200 points de base.

Un scénario de choc de taux d'intérêt à la hausse, d'une amplitude de 200 points de base, induirait pour les banques exposées à un risque de hausse des taux d'intérêt, une baisse de la marge nette d'intérêt moyenne à court terme de 3,59% contre 2,76% en 2022.

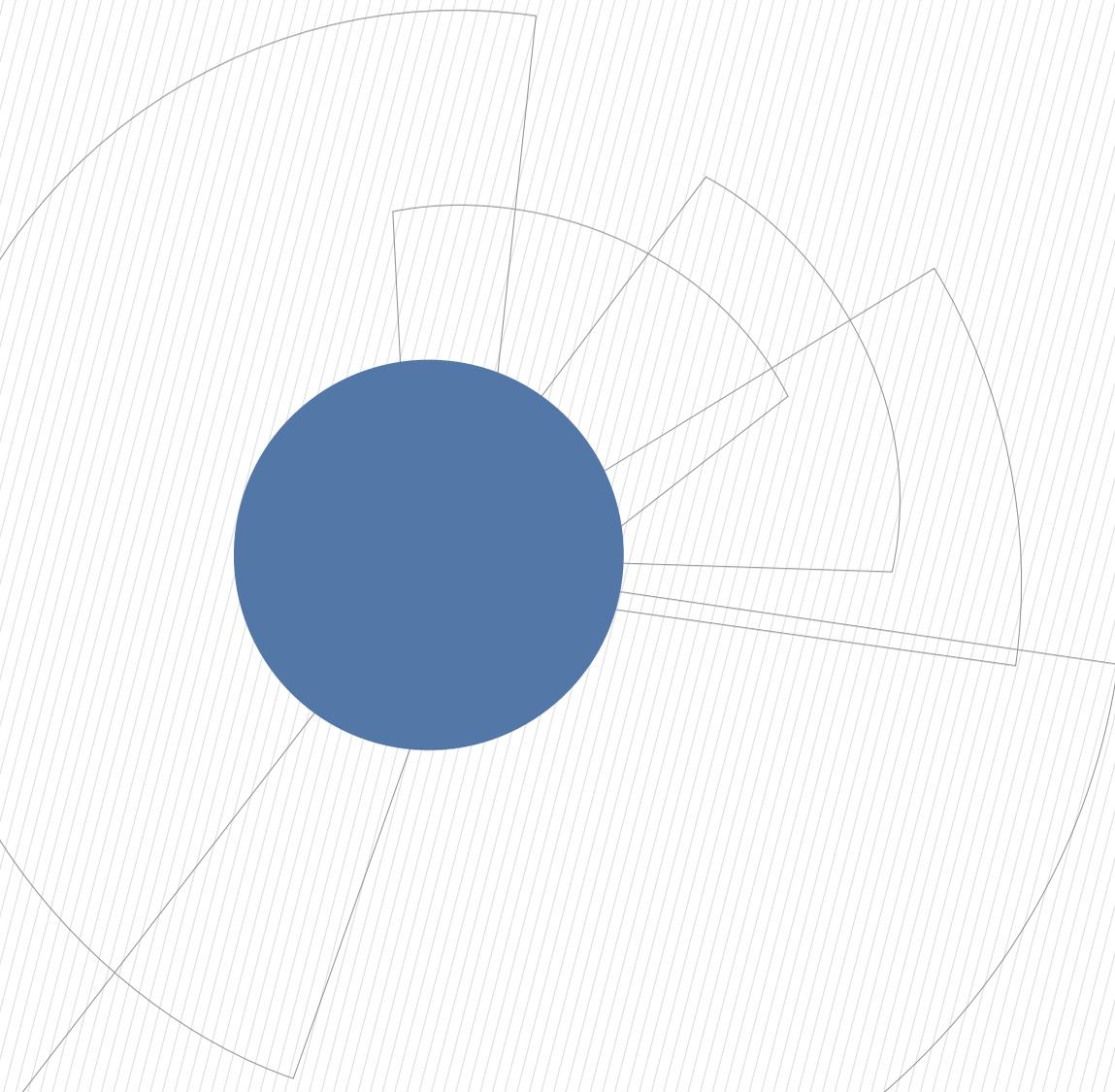
Pour les banques exposées à un risque de baisse des taux d'intérêt, un choc d'une amplitude de -200 points de base aboutirait à une contraction de 2,88% de leur marge nette d'intérêt contre 2,12% en 2022.

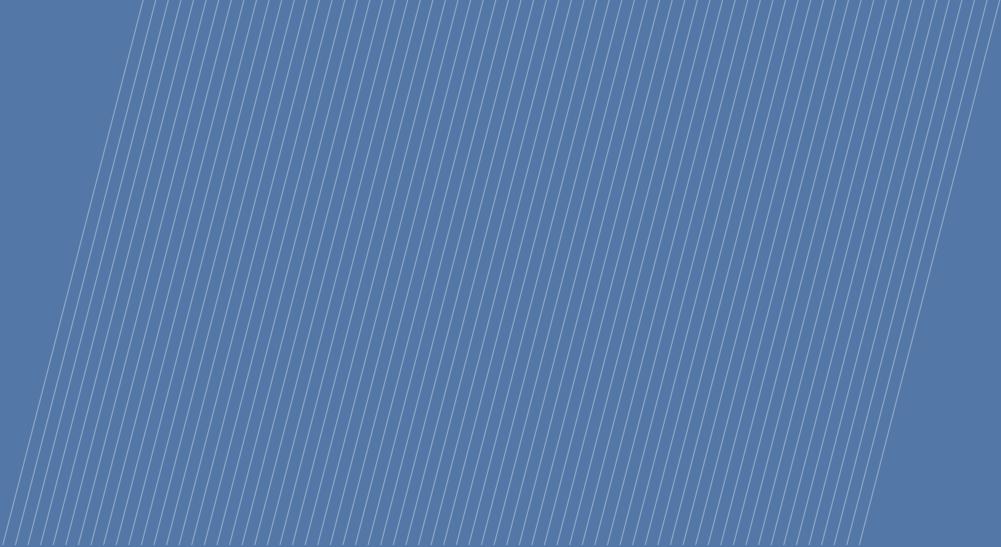
Les mouvements de taux d'intérêt de moyen et long terme induisent également un impact sur la valeur économique des emplois et ressources à moyen et long terme et par conséquent la valeur économique des fonds propres.

Après l'entrée en vigueur de la circulaire de Bank Al-Maghrib relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire « IRRBB³⁰ » en mars 2021, les banques mesurent la sensibilité de la valeur économique de leurs fonds propres sous six scénarii de stress tests réglementaires, dont les courbes de taux actuarielles et l'ampleur des chocs des taux d'intérêt sont différenciées par devise. Ces scénarii se présentent comme suit :

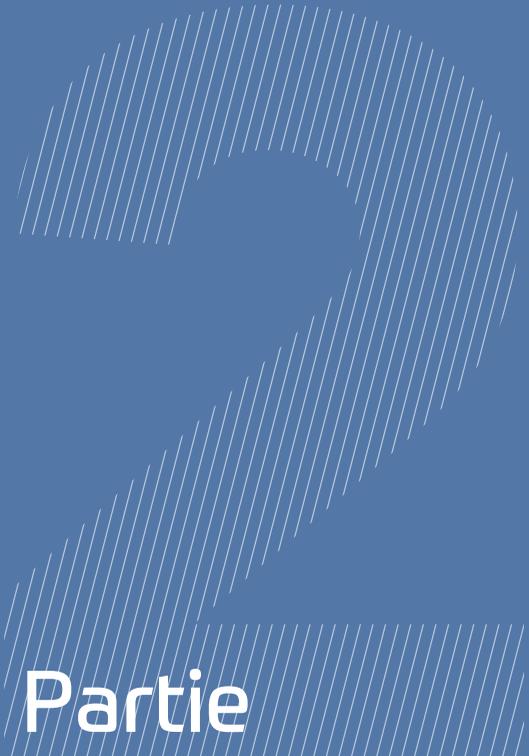
- Scénario de choc parallèle des taux d'intérêt à la hausse de +200 bps sur toutes les devises.
- Scénario de choc parallèle des taux d'intérêt à la baisse de -200 bps sur toutes les devises.
- Scénario de choc des taux d'intérêt courts à la hausse de +300 bps sur le dirham et le dollar américain et +250 bps sur l'euro.
- Scénario de choc des taux d'intérêt courts à la baisse de -300 bps sur le dirham et le dollar américain et -250 bps sur l'euro.
- Scénario d'aplatissement de la courbe des taux d'intérêt, combinant le choc de hausse des taux d'intérêt courts de +300 bps sur le dirham et le dollar américain et +250 bps sur l'euro, et le choc de baisse des taux d'intérêt longs de -150 bps sur le dirham et le dollar américain et -100 bps sur l'euro.
- Scénario de pentification de la courbe des taux d'intérêt, combinant le choc de baisse des taux d'intérêt courts de -300 bps sur le dirham et le dollar américain et -250 bps sur l'euro, et le choc de hausse des taux d'intérêt longs de +150 bps sur le dirham et le dollar américain et +100 bps sur l'euro.

La variation de la valeur économique des fonds propres induite par un mouvement de taux d'intérêt ne doit pas dépasser un seuil maximum de 15% des fonds propres de catégorie 1. La perte maximale sur la valeur économique des fonds propres moyenne du secteur est de -7,87% à fin 2023 contre -8,39% à fin 2022, demeurant inférieure à la limite réglementaire.





Evolution du cadre de supervision des établissements de crédit et organismes assimilés



Partie

CHAPITRE 1.

EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES

Bank Al-Maghrib a poursuivi, en 2023, les travaux de transposition des normes bâloises relatives au ratio minimum structurel de liquidité à long terme dit « NSFR » et au processus à mettre en place par les banques pour l'évaluation de l'adéquation de leurs coussins de liquidité internes.

La Banque a édicté les circulaires d'application de la nouvelle loi relative à la microfinance visant à dynamiser ce secteur en l'ouvrant à de nouveaux opérateurs non associatifs et en élargissant son périmètre d'activité à la micro-épargne et à la micro-assurance.

Dans le domaine de la finance participative, le Conseil Supérieur des Ouléma a labellisé la directive réglementaire de Bank Al-Maghrib instituant l'audit externe de conformité des activités des banques et fenêtres participatives.

La Banque a également poursuivi, dans le cadre d'un groupe de travail interministériel, le chantier visant la création d'un marché secondaire des créances en souffrance.

Suite à la réforme institutionnelle de la Caisse Centrale de Garantie (CCG) qui a eu pour objet sa transformation en société anonyme, Bank Al-Maghrib a édicté au cours de l'année 2023, la circulaire relative aux conditions spécifiques d'application à la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise de certaines dispositions d'ordre comptable et de contrôle des établissements de crédit et ce en application de l'article 19 bis de la loi bancaire n° 103-12.

I. Réglementations adoptées en 2023

1. Textes d'application de la loi relative à la microfinance

Bank Al-Maghrib a édicté en 2023 les circulaires d'application de la loi n°50-20 relative à la Microfinance, promulguée par le dahir n°1-21-76 du 14 juillet 2021. Ces textes portent, notamment sur les niveaux de capital minimum, les conditions spécifiques applicables aux institutions de microfinance constituées en sociétés anonymes et la classification des créances.

Encadré n° 3 : Loi n°50-20 relative à la microfinance

La loi n°50-20 relative à la microfinance a pour objet le renforcement de l'inclusion financière, de la lutte contre la pauvreté et de l'insertion des populations économiquement faibles, à travers le financement des activités génératrices de revenu.

Ces principaux apports se présentent comme suit :

- *La définition du périmètre des institutions de microfinance : il s'agit des personnes morales exerçant les activités de microfinance au profit des personnes à revenus faibles en vue de la création ou du développement des activités de production ou de services et des activités génératrices de revenus et créatrices d'emploi ;*
- *L'introduction de la possibilité de constitution des institutions de microfinance sous deux formes juridiques distinctes : la forme de société anonyme, en tant qu'établissement de crédit et la forme associative, en tant qu'organisme assimilé à un établissement de crédit ;*
- *L'extension du champ d'activité des institutions de microfinance : outre l'octroi de micro-crédits, la loi autorise les institutions de microfinance à exercer les activités de collecte des dépôts, d'opérations de la micro-assurance et de fourniture à leur clientèle de prestations de conseil, de formation et d'accompagnement technique en matière de microfinance ;*
- *La fixation du montant plafond du micro-crédit et du dépôt selon les critères et limites prévus par voie réglementaire.*

- **Circulaire fixant le capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit**

Cette circulaire a été amendée à l'effet d'y intégrer les niveaux de capital minimum applicables aux institutions de microfinance agréées en tant qu'établissement de crédit.

Le capital minimum a été fixé à 150 millions de dirhams pour un agrément d'une banque de microfinance et à 50 millions de dirhams pour une société de financement spécialisée en microfinance.

- **Circulaire relative aux conditions spécifiques applicable aux institutions de microfinance agréées en tant qu'établissement de crédit**

Ce texte réglementaire introduit l'obligation pour les institutions de microfinance constituées en sociétés anonymes de respecter un ratio de fonds propres de base de 10%, un ratio de fonds propres de catégorie 1 de 12% et un ratio global de solvabilité de 15%.

Il introduit également l'interdiction, pour les institutions de microfinance, de détenir des instruments financiers complexes et de constituer un portefeuille de négociation, à l'exception des opérations de couverture des risques de change ou de taux encourus du fait de leurs activités.

- **Circulaire fixant les conditions et modalités d'application de l'article 9 de la loi n° 50-20 relative à la microfinance**

Cette circulaire précise les conditions et modalités d'application de l'article 9 de la loi n°50-20 susvisée. Elle requiert que les dividendes servis par l'institution de microfinance agréée en tant qu'établissement de crédit, doivent servir à constituer des réserves pour couvrir les risques inhérents à l'activité de microfinance.

L'utilisation des fonds inscrits dans le compte réserve doivent être limités à l'acquisition d'actifs non risqués sans dépasser un seuil à fixer par Bank Al-Maghrib.

- **Circulaire modifiant la circulaire n°3/W/2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés**

Cette circulaire édicte les conditions spécifiques d'application de la loi bancaire à la catégorie des associations de microfinance, qui correspond aux associations de micro-crédit selon l'ancienne dénomination et qui prévalait au niveau de la précédente loi. Elle reprend les mêmes dispositions que celles applicables aux associations de micro-crédit.

- **Circulaire relative à la classification des créances des institutions de microfinance et leur couverture par des provisions**

Cette circulaire reprend les dispositions de l'arrêté ministériel n°2338-08 relatif à la classification et au provisionnement des créances sur la clientèle des associations de microcrédit auquel elle apporte des modifications et des compléments. Elle prévoit notamment les dispositions suivantes :

- Maintien de quatre classes de risques en vigueur, soit 30 à 60 jours, 60 à 90 jours, 90 à 180 jours et plus de 180 jours. La réforme prévoit un allongement de l'antériorité des impayés pour la classification au niveau de la première et deuxième classe de risque respectivement à 30 et 60 jours au lieu de 15 et 30 jours en lien avec les modalités de paiement ;
- Maintien des niveaux de provisionnement en vigueur pour les quatre classes de risque, soit 25%, 50%, 75%, 100% ;
- Révision de la durée d'antériorité à partir de laquelle les créances en souffrance doivent être considérées irrécouvrables en la portant à 360 jours au lieu de 180 jours ;
- Reclassement, d'une créance en souffrance parmi les créances saines, subordonné au remboursement total des impayés ;
- Introduction de dispositions réglementaires encadrant le traitement des créances restructurées pour les institutions de microfinance agréées en tant qu'établissement de crédit.

2. Cadre régissant les activités de la finance participative

Le Conseil Supérieur des Ouléma a labellisé, en 2023, la directive de Bank Al-Maghrib régissant l'audit externe de conformité des activités des banques et fenêtres participatives aux avis du Conseil Supérieur des Ouléma ainsi que le canevas du rapport annuel de conformité y afférent à adresser par les assujettis.

Pour les besoins de la diversification des produits de la finance participative, un groupe de travail, composé des banques et fenêtres participatives sous l'égide de Bank Al-Maghrib, a élaboré les projets de contrats types portant sur la Moucharaka Moutanakissa pour le financement immobilier, les Opérations de financement à l'international « Trade Finance », les dépôts d'investissement non restreint, la Mourabaha sur actions et parts de sociétés et les contrats « Ijara tachghiliya » et « Ijara Mountahiya Bittamilik » (mobilier et auto). Ces projets de contrats ont été soumis au Conseil Supérieur des Ouléma.

3. Cadre comptable relatif à la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise

Suite à la réforme de la loi régissant la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise et permettant sa transformation en société anonyme et par laquelle les fonds publics de garantie des crédits ont été répartis au bilan de cette société, Bank Al-Maghrib a édicté une circulaire définissant les règles comptables spécifiques applicables à cette société.

Cette circulaire prévoit les principales dispositions suivantes :

- La désignation du référentiel comptable applicable à la SNGFE pour la préparation de ses états de synthèse et financiers, à savoir le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) ;
- La définition des règles de classification et de provisionnement des engagements de garantie donnés ;
- Les dispositions en matière de comptabilisation des provisions sur engagements de garantie donnés ;
- Les modalités de publication financière des états de synthèse et états financiers ;
- La désignation de deux commissaires aux comptes.

II. Projets de réformes légales et réglementaires en cours

1. Transposition des normes bâloises

Bank Al-Maghrib a poursuivi des travaux de réforme visant le parachèvement de la transposition des normes bâloises portant sur les normes suivantes :

- L'introduction d'un ratio structurel de liquidité à long terme « NSFR » visant à assurer que les banques disposent d'un montant minimum de ressources financières stable afin de répondre aux besoins minimums de financements consentis sur une période d'un an.

Encadré n° 4 : Ratio structurel de liquidité à long terme « NSFR »

Le ratio NSFR a pour objectif d'encadrer le risque de transformation encouru par les banques et vise à assurer qu'elles disposent d'un montant minimum de ressources financières stable afin de répondre aux besoins minimums de financements consentis sur une période d'un an.

Le ratio NSFR minimum est fixé, sur base sociale et consolidée, à 100% et correspond au rapport entre :

- *Les capitaux propres et les autres passifs pondérés en fonction de leur stabilité à l'horizon d'un an, tenant compte de la nature des ressources et des contreparties ; et*
- *Les actifs et expositions hors bilan pondérés en fonction de leur liquidité et de leur durée résiduelle.*

La mise en vigueur de ce texte réglementaire est planifiée pour l'année 2025.

- La mise en place d'un processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité « ILAAP³¹ » visant à assurer une couverture adéquate des risques de liquidité des banques par un niveau suffisant de coussins de liquidité de qualité élevée, même durant des périodes prolongées de tension.

³¹ Internal Liquidity Adequacy Assessment Process

- Le renforcement des exigences en matière de gestion par les banques des risques de liquidité à travers le pilotage d'indicateurs additionnels de surveillance portant notamment sur la liquidité intra-journalière, le ratio de liquidité à court terme « LCR » en devises, ainsi que la concentration des financements par contrepartie et par type d'instrument.

Encadré n° 5 :

Dispositif ILAAP et indicateurs additionnels de surveillance de la liquidité

Le processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité, plus connu sous son acronyme anglais ILAAP, est un processus à travers lequel les banques mettent en place les approches nécessaires pour cartographier les différentes sources de risques de liquidité, les mesurer, évaluer la résilience à ces risques et planifier les coussins de liquidité et de refinancement à des horizons pluriannuels et ce, afin d'assurer une couverture adéquate de leurs risques de liquidité en période normale et de tensions.

Les exigences en matière de gestion par les banques des risques de liquidité ont été renforcées à travers le pilotage d'indicateurs additionnels de surveillance couvrant notamment :

- *La liquidité intra-journalière, en assurant une gestion des positions de liquidité intra-journalières afin de satisfaire, en situation normale et de tensions, aux obligations de paiement et de règlement.*
- *Le ratio de liquidité à court terme « LCR » par devise significative, conformément aux dispositions de la circulaire de Bank Al-Maghrib n° 15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques.*
- *Les actifs liquides non grevés disponibles, pouvant servir comme collatéral pour obtenir des refinancements sur les marchés ou que les banques détiennent dans leurs portefeuilles non mobilisables en sûretés.*
- *La concentration des financements par contrepartie et par type d'instrument.*

La mise en vigueur de ce texte réglementaire est planifiée pour l'année 2025.

2. Réforme du cadre légal relatif au redressement et à la résolution bancaire

En vue de renforcer le cadre de traitement des difficultés des établissements de crédit et de résolution bancaire en vigueur, Bank Al-Maghrib a entrepris un projet de réforme visant à mettre en place les socles d'un régime de résolution bancaire conforme aux standards internationaux notamment les attributs clés édictés par le Conseil Mondial de Stabilité Financière (FSB).

Cette réforme a donné lieu à la préparation d'un amendement de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et la loi n°40-17 portant statut de Bank Al-Maghrib. Le projet d'amendement a été soumis au Secrétariat Général du Gouvernement pour être introduit dans le circuit d'adoption législatif.

3. Cadre réglementaire relatif aux établissements de paiement

3.1 Amendement du cadre réglementaire régissant les activités des établissements de paiement

Bank Al-Maghrib a engagé les travaux visant la réforme du cadre réglementaire régissant les comptes et les agents de paiement à l'effet de dynamiser l'écosystème des paiements au Maroc et d'assurer une plus grande pénétration de ces services auprès de la population.

Dans le cadre de ces travaux, Bank Al-Maghrib a pris en considération les enseignements du benchmark international couvrant un échantillon de pays comparables³², les conclusions d'une étude élaborée par le Groupe consultatif d'aide aux populations pauvres (CGAP³³) et recueilli le retour d'expérience des banques et des établissements de paiement.

Au vu des éléments ressortis des expériences internationales et nationales, Bank Al-Maghrib a préparé les principaux axes de la réforme lesquels portent sur ce qui suit :

- Le relèvement des plafonds des comptes de paiement. Ce relèvement vise à accroître l'offre et l'usage des paiements électroniques, à l'effet d'élargir la couverture des populations dans les zones rurales et fluidifier le versement des aides sociales.
- L'introduction de limites transactionnelles en interne par les établissements de paiement, à l'effet de mitiger les risques de fraude et de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme induit par le relèvement des plafonds des comptes de paiement.

³² Répartis sur 3 continents : Afrique, Amérique Latine et Asie.

³³ Le CGAP (Groupe consultatif d'aide aux populations pauvres) est un partenariat mondial regroupant plus de 30 organisations de développement qui œuvrent à l'amélioration de la vie des personnes vivant dans la pauvreté, grâce à l'inclusion financière. Il a mené une étude au Maroc, entre 2021 et 2023, visant notamment à encourager l'adoption des services financiers numériques.

- La révision du business model des agents de paiement à l'effet de favoriser une plus grande capillarité des réseaux physiques de cash-in/cash-out, accroître l'attractivité économique du statut d'agent de paiement détaillant et faciliter la gestion opérationnelle des réseaux et de leur extension notamment en zone rurale.
- Le déplafonnement des transferts de fonds internationaux reçus via le canal digital, actuellement plafonnés à 80.000 dirhams, à l'effet de promouvoir l'inclusion financière des bénéficiaires des transferts de fonds des marocains résidant à l'étranger et l'usage des moyens de paiement digitaux (cartes/mobile) par leurs familles et autres bénéficiaires au Maroc.

3.2 Cadre prudentiel relatif aux établissements de paiement

Dans le cadre du renforcement, Bank Al-Maghrib a entrepris, les travaux d'élaboration d'un projet de texte relatif au cadre prudentiel des établissements de paiement.

Ledit projet vise à fixer les modalités de détermination des fonds propres prudentiels et exigences en fonds propres des établissements de paiement et requiert plus largement desdits établissements la mise en place d'un dispositif de gestion de l'ensemble des risques générés par leurs activités.

III. Contribution aux réformes législatives et réglementaires en lien avec le système financier

1. Elargissement de l'écosystème des établissements de paiement

Bank Al-Maghrib a contribué en 2023, en collaboration avec l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale « ACAPS », à l'amendement de la loi n°17-99 portant code des assurances en lien notamment avec la fixation de la liste des activités éligibles aux intermédiaires d'assurances.

Cet amendement a consisté à élargir les activités de ces intermédiaires à la fourniture des services de paiement, en leur conférant la qualité d'agent de paiement mandaté par un établissement de paiement et de permettre aux établissements de paiement de distribuer les produits de micro-assurance.

2. Chantier de mise en place d'un marché secondaire des créances non performantes

Bank Al-Maghrib a contribué en 2023, dans le cadre d'un comité inter-institutionnel piloté par le Secrétariat Général du Gouvernement³⁴, aux travaux de mise en place d'un marché secondaire des créances non performantes avec, pour objectif, de faciliter la gestion et la réduction du portefeuille de ces créances porté par les établissements de crédit et accroître la capacité de ces derniers à financer l'économie.

Ces travaux ont donné lieu à la préparation d'un projet de réforme, relatif à la transférabilité des créances en souffrance, qui fait l'objet de concertation avec les parties prenantes concernées.

3. Encadrement des cryptoactifs

Le Groupe de travail national sur les cryptoactifs a poursuivi ses travaux visant à encadrer l'usage des cryptoactifs au Maroc, avec l'appui technique de la Banque Mondiale. Ces travaux ont porté principalement sur l'alignement du projet de loi sur les cryptoactifs avec les recommandations de haut niveau du Conseil Mondial de Stabilité Financière (FSB) et sa conformité avec la recommandation n°15 du Groupe d'Action Financière.

³⁴ Le comité inter-institutionnel comprend des représentants de Bank Al-Maghrib, du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère de la Justice, du Ministère de l'Industrie et du Commerce, du Conseil du Pouvoir Judiciaire et du Ministère de l'Investissement, de la Convergence et de l'Evaluation des Politiques Publiques

Encadré n° 6 :**Recommandations du Conseil Mondial de Stabilité Financière (FSB) et du GAFI pour la régulation, la supervision et la surveillance des activités et marchés liés aux cryptoactifs**

Le Conseil Mondial de Stabilité Financière (FSB) a publié en juillet 2023 une proposition de cadre pour la réglementation internationale des activités de cryptoactifs, y compris les stablecoins, et a émis 19 recommandations de haut niveau destinées aux différents normalisateurs et juridictions. 9 de ces recommandations concernent les cryptoactifs et 10 portent sur les stablecoins.

Ces recommandations constituent un cadre pour la réglementation internationale des activités liées aux cryptoactifs qui favorise la cohérence et l'exhaustivité des approches en matière de réglementation, de supervision et de surveillance des activités et des marchés de cryptoactifs et qui renforce la coopération, la coordination et le partage d'informations tout en permettant de gérer les risques relatifs à la stabilité financière au niveau international.

Lors de sa réunion en octobre 2023, le G20 a demandé aux organismes de normalisation de promouvoir la mise en œuvre efficace et rapide de ces recommandations, de manière cohérente à l'échelle mondiale, afin d'éviter les arbitrages réglementaires. Le Conseil Mondial de Stabilité Financière (FSB) suivra la mise en œuvre de ses recommandations par les membres à partir de 2025.

Par ailleurs, à travers sa recommandation n°15 portant sur les nouvelles technologies et les actifs virtuels, le GAFI énonce les dispositions à adopter pour le traitement des actifs virtuels par les autorités financières et les entités régulées. A ce titre, il recommande aux différentes juridictions d'appliquer à ces actifs une approche LCB/FT fondée sur le risque, de réglementer, de contrôler et de superviser les prestataires de services d'actifs virtuels et de faciliter le partage d'informations entre les autorités. Ces prestataires doivent être titulaires d'un agrément et appliquer les procédures standards de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme, telles que le devoir de vigilance à l'égard de la clientèle, la vérification des Personnes Politiquement Exposées (PPE), ou encore la conservation.

Un atelier de présentation de ce projet de loi, au profit des banques, des institutions publiques, des fintechs et des experts nationaux dans le domaine, a été coorganisé par Bank Al-Maghrib et la Banque Mondiale en avril 2023. Cet atelier a permis de recueillir les attentes et les suggestions des parties prenantes concernées au sujet du projet de loi.

CHAPITRE 2.

ACTIVITE DE SUPERVISION BANCAIRE

En 2023, Bank Al-Maghrib a porté son attention à l'évolution du risque de crédit dans les portefeuilles des banques, en lien avec la conjoncture économique. Elle a également suivi les effets des conditions macro-financières sur le risque de taux encourus par les banques et leurs implications sur leur rentabilité.

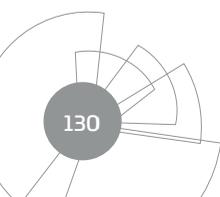
Des missions de contrôle sur place ont été diligentées auprès de plusieurs institutions pour vérifier le déclassé et le provisionnement des créances non performantes, les dispositifs de gestion et de maîtrise des risques informatiques et des cyber-risques, l'élaboration des comptes sociaux et consolidés ainsi que la conformité des dispositifs de clôture de compte bancaire.

Cette année, la Banque a achevé conjointement avec la Banque Mondiale un premier exercice d'évaluation des risques financiers qui pourraient être induits par le changement climatique.

Elle a également entamé le déploiement d'un nouveau dispositif d'évaluation prudentielle des banques dénommé « Supervisory Review and Evaluation Process » en convergence avec les standards internationaux.

Dans le domaine de l'intégrité financière, l'année 2023 a été marquée par la sortie de notre pays du processus de surveillance renforcée du Groupe d'Action Financière, connu sous « liste grise ». Dans ce sillage, la Banque a contribué à la définition des orientations stratégiques post-sortie de cette liste.

Par ailleurs, la Banque a continué d'inscrire le renforcement de la qualité de la relation bancaire-client parmi ses priorités. A ce titre, l'année a été marquée par le lancement, sous l'égide de Bank Al-Maghrib, d'un comparateur des tarifs bancaires et dates de valeur, l'adoption d'une charte interbancaire en faveur des personnes en situation de handicap et la publication d'un guide sur l'usage sécurisé de la finance digitale à destination du grand public.



I. Suivi du déploiement des mesures de soutien public impliquant le secteur bancaire

Bank Al-Maghrib a assuré le suivi de la situation des crédits ayant bénéficié des mesures de soutien public notamment dans le cadre du plan d'urgence en faveur du secteur touristique mis en place par le gouvernement en janvier 2022³⁵ et dans le cadre du comité de veille stratégique pour le suivi des conséquences de la crise ukrainienne³⁶.

L'année 2023 a également vu la conclusion, sous l'égide de Bank Al-Maghrib, de partenariats publics-privés entre l'écosystème des banques et des établissements de paiement avec la Direction du Budget relevant du Ministère des Finances pour la distribution des aides gouvernementales sur des comptes bancaires ou de paiement à travers des offres compétitives et adaptées à la cible de la population bénéficiaire.

Les programmes sociaux ayant fait l'objet d'offres de services bancaires et de paiement ont couvert le programme de généralisation de la couverture sociale ainsi que les aides destinées aux populations affectées par le séisme ayant affecté la région d'EL HAOUZ.

Un dispositif spécifique a été mis en place avec les acteurs du marché pour favoriser la bonne exécution des opérations de distribution, à travers une coordination rapprochée, des mesures exceptionnelles pour le dépassement des plafonds des comptes de paiement et des reporting ad hoc sur le déploiement de ces opérations.

L'année 2023 a également été marquée par la mise en place de l'aide financière directe de l'État pour le soutien au logement. La déclinaison opérationnelle de ladite aide lorsque le logement est financé par un contrat Mourabaha, a fait l'objet d'aménagements spécifiques, mis en place par Bank Al-Maghrib conjointement avec les acteurs du marché et les départements ministériels concernés.

³⁵ Les mesures prises dans le cadre du plan d'urgence en faveur du secteur touristique ont porté essentiellement sur la mise en place d'un moratoire des échéances bancaires sur une durée pouvant aller jusqu'à un an pour les hôteliers et les transporteurs touristiques et la prise en charge par l'État des intérêts intercalaires au titre de ces moratoires pour une période équivalente aux mois de non-activité en 2021 ainsi que le premier trimestre de 2022.

³⁶ Les mesures, d'ordre financier, mises en place dans le cadre du comité de veille stratégique pour le suivi des conséquences de la crise ukrainienne ont porté essentiellement sur le relèvement des plafonds de garantie octroyés par la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entrepreneuriat et le rééchelonnement des crédits « Oxygène et Relance » mis au point dans le contexte de la crise Covid-19 pour une durée pouvant atteindre 3 ans.

II. Activité de supervision prudentielle

1. Agréments et approbations

Après avis du Comité des Etablissements de Crédit, Bank Al-Maghrib a procédé, au cours de l'année 2023, à :

- L'octroi d'un nouvel agrément à une banque en vue de l'extension de ses activités au financement de la TPME ;
- L'octroi d'un nouvel agrément à une banque participative suite au changement de son contrôle ;
- L'octroi d'un nouvel agrément à une société de financement suite au changement de son contrôle ;
- L'octroi d'un nouvel agrément à une société de financement en vue de l'extension de son activité de crédit-bail au segment des grandes entreprises ;
- L'octroi d'un nouvel agrément à une société de financement en vue de recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à un an ;
- L'accord préalable pour l'augmentation de la participation d'une banque dans le capital social d'une filiale en France ;
- L'accord préalable pour l'ouverture par une banque étrangère d'un bureau de représentation au Maroc ;
- L'accord préalable pour le changement du rattachement capitalistique d'un bureau de représentation d'une banque marocaine.

La Banque a, par ailleurs, instruit 26 dossiers relatifs à la désignation de 40 commissaires aux comptes pour exercer au sein de 8 banques conventionnelles, 6 établissements de paiement, 4 associations de micro-crédit, 1 banque offshore et 7 sociétés de financement dont 1 société de crédit à la consommation, 4 sociétés de crédit-bail et 2 autres sociétés de financement.

Elle a également approuvé la nomination de 60 administrateurs et dirigeants au sein de 22 banques conventionnelles, 2 banques offshore, 8 établissements de paiement, 3 associations de micro-crédit et 25 sociétés de financement dont 12 spécialisées dans le crédit à la consommation, 9 dans le crédit-bail et 4 autres sociétés de financement.

2. Contrôle prudentiel et surveillance des risques

Dans le cadre de la surveillance des établissements assujettis, Bank Al-Maghrib adopte une approche reposant sur un contrôle permanent, sur la base de documents remis périodiquement par ces établissements, des missions ponctuelles de contrôle sur place ainsi que des échanges réguliers avec les représentants des fonctions clés des établissements de crédit, les commissaires aux comptes et les autorités des pays de présence pour les banques transfrontalières.

À l'issue de ces contrôles, des plans d'action sont mis en œuvre par les établissements pour prendre en charge les recommandations de Bank Al-Maghrib.

Au titre de 2023, les actions de supervision effectuées à distance ont porté, outre l'analyse des activités des établissements de crédit au Maroc et à l'étranger, sur le suivi des impacts des conditions macroéconomiques dans les divers pays de présence sur les bilans bancaires et les risques encourus, les effets de l'inflation sur le crédit et la solvabilité des emprunteurs, la qualité des actifs, l'adéquation des fonds propres et de la liquidité ainsi que de la résilience opérationnelle.

D'autre part, Bank Al-Maghrib a mené 18 missions de vérifications sur place à caractère thématique au niveau de 9 banques dont une filiale d'une banque marocaine en Côte d'Ivoire, 2 sociétés de financement et 1 établissement de paiement. Les contrôles ont porté cette année sur l'évaluation de la qualité des crédits notamment ceux ayant bénéficié de moratoires dans le contexte de la crise Covid-19, ainsi que l'adéquation du provisionnement des créances. Les vérifications ont également porté sur la gestion des risques, la cybersécurité et le processus d'élaboration des comptes sociaux et consolidés. Dans le domaine de la relation banque-client, des missions de vérification ont été conduites pour évaluer les pratiques en matière de clôture des comptes et la délivrance des mainlevées. Dans le domaine de l'intégrité financière, des contrôles ont été menés pour évaluer le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT).

Dans le cadre de l'amélioration de ses outils de supervision, la Banque a entrepris le déploiement de son nouveau dispositif d'évaluation prudentielle appelé « SREP³⁷ » sur un panel élargi de banques, après la finalisation des travaux de sa conception et de tests. Ce nouveau dispositif se base sur une approche proactive dans l'évaluation du profil des banques et de leur résilience face aux risques observés et anticipés, et donne une importance plus poussée à l'appréciation du modèle d'affaires de la banque, à sa gestion des risques, aux résultats des stress tests et à son dispositif d'évaluation de ses besoins en capital interne.

³⁷ Supervisory Review and Evaluation Process

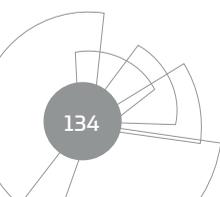
2.1 Surveillance des risques

2.1.1 Risque de crédit

La Banque a accordé une attention soutenue à l'évolution du risque de crédit dans les portefeuilles des banques, induit par la conjoncture économique, et procédé à des vérifications des pratiques de déclassements des créances non performantes et leur couverture par les provisions.

Les superviseurs ont dans ce cadre assuré un suivi régulier des reporting périodiques portant sur les créances dites sensibles, c'est-à-dire présentant des indices de vulnérabilité sans toutefois présenter les critères réglementaires du défaut. Des échanges à ce sujet sont tenus avec les responsables des fonctions de gestion des engagements et des risques ainsi qu'avec les commissaires aux comptes.

Bank Al-Maghrib a en outre mené des missions de contrôle sur place à caractère thématique portant sur la classification et le provisionnement des créances. Ces missions se sont penchées sur l'examen particulier du sort des crédits ayant fait l'objet de moratoires dans le contexte de la crise pandémique de 2020 et 2021.



Encadré n° 7 : Approche des missions de contrôle sur place

Dans la cadre de l'évaluation de la qualité du portefeuille crédit des banques, Bank Al-Maghrib adopte une approche d'analyse qui repose sur une combinaison entre l'examen individuel des dossiers des grandes créances et d'un traitement globalisé des autres créances. Ces travaux permettent d'identifier des créances éligibles au déclassement parmi la catégorie appropriée des créances en souffrance (pré-douteuse, douteuse et compromise) qui nécessitent par conséquent la constitution d'une provision pour créances en souffrance.

- *Examen individuel des grandes créances*

Dans le cadre de la revue du portefeuille crédit aux entreprises, Bank Al-Maghrib procède à l'examen individuel d'un échantillon de dossiers de crédit accordés à des contreparties ou groupes de contreparties dont l'encours dépasse un seuil retenu tenant compte d'un certain nombre de critères (total engagements de la banque, créances sensibles, secteur d'activités, etc.).

- *Examen selon une approche de portefeuille*

Les autres créances de la banque dont l'encours est inférieur au seuil précité font l'objet d'une revue globalisée selon une approche de traitement de masse portant sur les critères du gel de compte et les impayés enregistrés sur les crédits amortissables.

- *Examen de l'adéquation des provisions constituées*

Bank Al-Maghrib procède également à l'examen de l'adéquation des provisions constituées en couverture des créances en souffrance tenant compte notamment de la catégorie de créance déclassée (pré-douteuse, douteuse et compromise) et des critères d'éligibilité de la garantie constituée. A ce titre, Bank Al-Maghrib apprécie la valeur des sûretés constituées en examinant les actes matérialisant ces garanties ainsi que les rapports d'expertises des biens données en hypothèque.

2.1.2 Risque de marché

L'année 2023 a été marquée par une détente des taux obligataires induite principalement par le recul des pressions inflationnistes au Maroc, la décision de Bank Al-Maghrib de maintenir son taux directeur stable à 3% et l'amélioration de la visibilité des investisseurs.

Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a suivi de près les développements sur les marchés obligataires, OPCVM, change et actions ainsi que leurs impacts sur les expositions des banques aux risques de taux d'intérêt, de change, actions et sur matières premières.

Le monitoring se base sur des reporting périodiques retraçant les positions de marché, leur sensibilité aux fluctuations des paramètres et les résultats des stress tests menés par les banques sur ces positions. Il est complété par des rencontres périodiques avec les responsables de la gestion des risques et des salles de marchés des acteurs bancaires à l'effet de recueillir leur vision des marchés, leurs stratégies d'intervention et de couverture, ainsi que leur politique de gestion des risques.

2.1.3 Risque de taux d'intérêt inhérent aux portefeuilles bancaires

Dans le contexte de détente des taux monétaires et obligataires, la Banque s'est penchée sur l'exposition des marges bancaires et de la valeur économique des fonds propres des banques à différents scénarii hypothétiques de variation des taux d'intérêt.

Cette surveillance est opérée sur la base d'un reporting trimestriel transmis par les banques, lequel retrace les impacts de six chocs de taux sur la marge d'intérêt et les fonds propres des banques.

En parallèle, les superviseurs tiennent des échanges réguliers avec les fonctions ALM pour anticiper les prévisions des banques quant à l'évolution de leurs portefeuilles bancaires sensibles aux taux et les stratégies de leur gestion.

2.1.4 Cyber-risques

Face aux évolutions constantes des cybermenaces, Bank Al-Maghrib renforce et adapte, en continu, ses initiatives et actions pour améliorer la cyber résilience du secteur bancaire. A ce titre, la Banque a entrepris un certain nombre d'initiatives réglementaires et formulé plusieurs recommandations sur la base des enseignements tirés de ces évolutions.

Encadré n° 8 :
**Initiatives réglementaires en matière de gestion
 du cyber-risque**

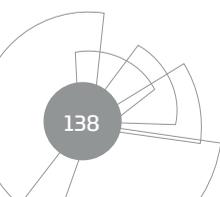
- **2007** : Publication de deux directives réglementaires. La première directive portant sur la gestion des risques opérationnels, établissant les bases de la résilience globale du secteur. La seconde directive a concerné l'établissement de plans de continuité d'activité par les établissements de crédit, initialement motivée par la nécessité de mitiger les risques tels que les catastrophes naturelles et les défaillances opérationnelles, mais qui couvre également les risques cybernétiques de manière inhérente.
- **2014** : Ediction d'une circulaire sur le contrôle interne, soulignant l'importance et l'obligation d'avoir un cadre de contrôle interne au sein des établissements de crédit, avec un accent particulier sur le contrôle des systèmes d'information et de communication.
- **2016** : Publication de la directive sur les règles minimales pour la réalisation de tests d'intrusion par les établissements de crédit.
- **2022** : Publication de la directive sur les exigences minimales avant de recourir à l'externalisation vers le cloud computing.
- **2023** : Publication d'un guide des pratiques visant à protéger le public des risques associés à l'utilisation des services financiers digitaux.

Aussi, afin de s'adapter à un paysage numérique en changement et de s'aligner sur les meilleures pratiques internationales, la Banque est en cours d'élaboration d'une directive sur la résilience opérationnelle numérique. Bank Al-Maghrib œuvre également à la préparation d'un guide définissant les meilleures pratiques à mettre en œuvre par les établissements de crédit pour contrer les attaques de phishing (*) et protéger les clients contre ce risque.

(*) Phishing (Hameçonnage) : Tentative malveillante d'obtenir des informations sensibles, telles que des identifiants, mots de passe ou informations de carte bancaire, en se faisant passer pour une entité fiable dans une communication électronique.

Durant l'année 2023, un suivi a été assuré auprès des responsables de sécurité des systèmes d'informations des banques à l'effet de s'enquérir et suivre les actions entreprises par le secteur bancaire pour renforcer sa cyberdéfense. Des recommandations ont été formulées par la Banque pour rehausser les capacités de surveillance, de détection et de prévention visant à éviter la survenance de cyberincidents. Aussi, une commission composée de Bank Al-Maghrib et des responsables de la sécurité des systèmes d'information des banques se réunissent périodiquement pour faire le point sur la cyber-résilience et partager les enseignements tirés.

À ce titre, la sécurité des applications mobiles a fait l'objet de plusieurs mesures spécifiques pour renforcer leur protection.



Encadré n° 9 :
Recommandations de Bank Al-Maghrib portant sur la sécurité des applications mobiles et les autres cyber-risques

Pour contrer les incidents par phishing ciblant les usagers des applications en ligne, les banques ont été appelées à prendre des mesures préventives pour sécuriser ces applications et renforcer les actions visant à protéger la clientèle.

Ces mesures portent sur ce qui suit :

- *Le déploiement d'outils pour l'utilisation d'un terminal de confiance (téléphone mobile, tablette...) à l'effet d'associer l'activation et l'utilisation de l'application mobile à ce terminal tel que défini lors de la souscription à ce service ;*
- *Le déploiement de mesures devant améliorer la sécurité des dispositifs de validation des opérations initiées par les clients sur l'application mobile. Il s'agit de des mêmes utilisation d'un code à usage unique (Type OTP : One Time Password) ;*
- *La veille active sur les sites internet miroirs susceptibles d'être utilisés pour perpétrer des fraudes et l'information des autorités concernées en vue de bloquer leur utilisation ;*
- *La mise en place de moyens d'authentification robustes et d'outils de monitoring permettant le suivi des transactions critiques et l'identification des opérations et des activités anormales ;*
- *La conduite de campagnes auprès de la clientèle pour sensibiliser sur les comportements à proscrire pour se prémunir contre la fraude et en particulier la non-communication à des tiers des informations d'authentification et d'accès aux applications bancaires ;*
- *La diffusion du guide de Bank Al-Maghrib sur l'usage sécurisé des services bancaires en ligne.*

Sur un autre volet, Bank Al-Maghrib a procédé à l'examen des rapports de tests d'intrusion transmis annuellement par les établissements de crédit et a partagé les résultats de ces examens lors de réunions dédiées avec les établissements concernés.

Aussi, des échanges ont été tenues avec des prestataires de cybersécurité nationaux ainsi que ceux ayant une portée continentale, pour faire le point sur les pratiques en place et les axes d'amélioration à envisager.

Bank Al-Maghrib a mené en 2023 deux missions de contrôle sur place à caractère thématique portant sur l'évaluation du dispositif de gestion des cyber-risques de deux banques.

2.1.5 Risques transfrontaliers

En 2023, Bank Al-Maghrib a assuré une veille rapprochée de la situation politique, sécuritaire, macro-financière et socio-économique des pays de présence des banques marocaines parallèlement à un monitoring de l'activité, la rentabilité et la solvabilité de leurs filiales qui y sont implantées.

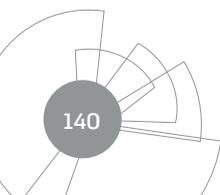
Cette veille vise à anticiper et détecter proactivement les risques actuels et susceptibles de survenir pour les implantations bancaires et à échanger avec les banques sur les mesures préventives ou correctives entreprises.

Dans le même sens, la Banque a demandé aux groupes bancaires transfrontaliers d'effectuer des stress tests au titre de leurs expositions dans les pays confrontés à des difficultés ou des crises et à constituer en conséquence des provisions pour risque pays.

Cette année, Bank Al-Maghrib a mené une mission de contrôle sur place conjointe avec la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CB-UMOA) auprès d'une filiale d'une banque marocaine présente en Côte d'Ivoire portant sur l'évaluation du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et la gestion des cyber-risques.

Comme chaque année, les collèges des superviseurs des trois groupes bancaires marocains implantés à l'étranger ont été organisés. Ces réunions ont été dédiées à évaluer la situation financière et prudentielle des implantations à l'étranger, leurs stratégies et leur pilotage des risques notamment au vu des évolutions de l'environnement économique et réglementaire au Maroc et dans les pays d'accueil.

L'année 2023 a également connu la tenue de la réunion annuelle du Comité Afrique, réunissant le Wali de Bank Al-Maghrib et les Présidents des trois groupes bancaires marocains panafricains. Le comité s'est penché sur le développement et les perspectives des activités des banques marocaines sur le continent.



Un focus a été effectué sur l'évolution des risques souverains dans les pays de présence sur la base des indicateurs macroéconomiques et de rating des agences de notation.

Cette année a aussi été marquée par des dégradations de rating dont l'impact sur les politiques bancaires et les provisions a été suivi avec les banques.

2.1.6 Risques de corruption

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive de Bank Al-Maghrib n°1/W/2023 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption entrée en vigueur en mai 2023, Bank Al Maghrib a accompagné les banques pour l'adoption de plans de déploiement à l'effet d'assurer la conformité aux exigences fixées par ladite directive. Ces plans s'articulent principalement autour des axes suivants :

- la mise en place d'une cartographie des risques de corruption ;
- la mise en place de code de conduite ou de tout document équivalent ;
- la mise en place de dispositifs d'alerte ;
- la mise en place d'un dispositif de surveillance et de contrôle ;
- et la certification de conformité des systèmes anti-corruption aux normes internationales reconnues en la matière des banques éligibles.

La disposition relative à la certification de conformité des systèmes anti-corruption aux normes internationales reconnues en la matière et de leur déploiement dans la durée s'applique à 9 banques disposant d'un total bilan excédant 30 milliards de dirhams. L'ensemble de ces banques ont été certifiées ou le seront d'ici fin 2024.

Dans ce sillage, un atelier a été organisé avec les banques afin de rappeler l'importance des dispositions de la Directive, de restituer les résultats de l'examen des plans de déploiement des banques et de permettre un partage d'expérience et un échange sur les difficultés éventuelles rencontrées dans ce cadre.

Par ailleurs, les banques ont également été appelées à introduire une mention informative sur le dispositif d'alerte sur l'existence de comportements ou de situations susceptibles d'être qualifiés de corruption ou d'atteinte à la probité, au niveau de la notice explicative fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit telle que prévue par l'article 1 de la directive BAM n°3/W/2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit.

Encadré n° 10 :

Principales dispositions de la Directive relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption

La Directive 1/W/2023 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption s'inscrit dans le cadre des actions entreprises par Bank Al-Maghrib pour lutter contre ce fléau et représente une contribution de notre Institut à la dynamique nationale engagée dans ce domaine.

A travers cette Directive, Bank Al-Maghrib entend :

- *Inciter les établissements de crédit et organismes assimilés à assurer une gestion appropriée des risques qu'ils encourent de par l'exposition de leurs activités et de leur personnel au phénomène de corruption ;*
- *Promouvoir la conformité des assujettis aux dispositions légales et réglementaires spécifiques à la lutte contre la corruption ;*
- *Favoriser un alignement sur les bonnes pratiques en matière de prévention et de lutte contre la corruption.*

Cette Directive prend en considération les principes et normes internationales régissant la gestion des risques, notamment de corruption, ainsi que le cadre légal et réglementaire national et a fait l'objet d'une large concertation avec l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption et l'Autorité Nationale du Renseignement Financier.

Les principales dispositions prévues par la directive s'articulent autour des piliers suivants :

- *La définition des engagements et responsabilités des organes d'administration et de direction notamment à travers la mise en place d'une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption et le pilotage approprié du dispositif de lutte y afférent ;*
- *La mise en place d'une cartographie des risques de corruption et de plans d'actions de remédiation pour atténuer les risques encourus ;*
- *La mise en place d'un dispositif d'alerte destiné à recueillir des signalements internes et externes relatifs à l'existence de comportements ou de situations susceptibles d'être qualifiés de corruption ou d'atteinte à la probité ;*

Encadré n° 10 (Suite) :

- *Le déploiement d'un corpus normatif et procédural pour la lutte contre la corruption à travers notamment l'adoption d'un code de conduite, la sensibilisation et la formation du personnel, la mise en place d'un dispositif d'alerte et la prise de sanction en cas d'atteinte à la probité.*

En outre, la directive prévoit l'engagement dans une démarche de certification périodique externe permettant de s'assurer de la conformité des systèmes anti-corruption aux normes internationales reconnues en la matière pour les banques disposant d'un total bilan excédant 30 milliards de dirhams.

2.2 Surveillance de l'adéquation des fonds propres**2.2.1 Monitoring de la solvabilité**

Bank Al-Maghrib a continué d'examiner la situation des fonds propres et de la solvabilité des banques et des autres établissements assujettis. Outre la vérification du respect des minima réglementaires, elle a de nouveau appelé les banques à faire preuve de prudence en matière de distribution des dividendes au titre du résultat de l'exercice 2023 et à lui soumettre les propositions de distributions préalablement à leur adoption.

Sur cette base, la banque a formulé son avis ainsi que ses réserves ou conditions afférentes aux propositions soumises par les banques.

Bank Al-Maghrib a également requis des banques d'importance systémique d'observer un ratio de fonds propres de catégorie 1 de 11% à l'effet de renforcer leur coussin de sécurité et leur résilience face à d'éventuels chocs. Dans le cas où ce niveau n'est pas observé sur base individuelle et/ou consolidée, Bank Al-Maghrib accorde un délai jusqu'en 2025 pour s'y conformer.

2.2.2 Evaluation des dispositifs d'adéquation des fonds propres internes des banques (ICAAP)

Bank Al-Maghrib a procédé à l'examen de la 5^{ème} édition des rapports annuels des banques sur leurs processus d'adéquation des fonds propres internes (ICAAP). Dans ces rapports, les banques exposent leur modèle d'activité, procèdent à une identification et une quantification des risques significatifs, à la confection de scénarii de stress tests internes pour quantifier les besoins en capital et arrêter en conséquence la planification de leur capital.

Cet examen a fait ressortir que les banques ont réalisé des progrès dans la mise en œuvre de ce processus et a donné lieu à des recommandations de Bank Al-Maghrib pour renforcer davantage son efficacité.

2.3 Exercice annuel de stress tests bancaires

Bank Al-Maghrib a conduit avec les banques le 5^{ème} exercice annuel de stress test. Pour les besoins de réalisation de cet exercice, elle a fourni aux banques les projections macroéconomiques à retenir selon un scénario central et un scénario adverse.

Les principales variables macroéconomiques prises en compte portent sur la croissance, l'inflation, les conditions monétaires et financières, les comptes extérieurs et les finances publiques.

Le scénario adverse retenu a simulé une évolution défavorable de la croissance de la Zone Euro et des prix des matières premières combinée à une mauvaise campagne agricole nationale.

Les impacts sur les bilans bancaires ont été mesurés en terme notamment de sinistralité des crédits, de rentabilité et de solvabilité.

Au vu des impacts, les banques ont défini les mesures qui seraient susceptibles d'être activées pour préserver leur solidité dans le cas de survenance dudit choc.

L'exercice a été mené sur bases sociale et consolidée et a confirmé la résilience du secteur bancaire.

2.4 Examen des Plans de redressement de crise interne des banques (PRCI)

Les banques, dont la liste est arrêtée par Bank Al-Maghrib, sont tenues d'adresser annuellement un plan de redressement de crise interne qui doit retracer le dispositif de gestion que celles-ci ont mis en place pour être en mesure de rétablir leur viabilité financière en réaction à d'éventuels chocs extrêmes.

En 2023, 9 banques représentant 95% de part de marché en termes de total bilan, sont soumises à l'obligation d'établir un plan de redressement de crise interne. Dans ce rapport, les banques doivent en particulier expliciter la gouvernance prévue en cas de crise et les mesures de redressement qu'elles comptent mettre en œuvre, en limitant l'impact sur le système financier marocain et sans faire appel à l'intervention de l'Etat ou de Bank Al-Maghrib.

Bank Al-Maghrib a examiné les plans de redressement de crise interne établis par les banques dans le cadre d'un processus itératif. Des interactions ont lieu avec les banques pour les informer des observations de Bank Al-Maghrib et leur faire part des recommandations et des attentes à l'effet de renforcer l'efficacité de leurs plans.

Encadré n° 11 :
Exigences réglementaires de la circulaire relative au plan de redressement de crise

Dans le cadre des exigences édictées par Bank Al-Maghrib, les banques marocaines sont tenues de mettre en place des plans de redressement de crise interne. Ces plans ont pour objectif de préparer les établissements à des situations de crise potentielles afin de limiter les risques pour le système financier.

Les banques doivent ainsi mettre en place un cadre de gouvernance clair pour l'élaboration, l'approbation et la mise à jour de leur plan de redressement. Elles doivent également décrire leurs activités fondamentales, leurs fonctions critiques et de support. Par ailleurs, elles devront définir des scénarios de crise hypothétiques et potentiels qui pourraient menacer leur viabilité, identifier les conditions de déclenchement du plan ainsi que les dispositifs de suivi pour détecter l'apparition de tensions. Elles sont tenues aussi de présenter les stratégies et mesures de redressement envisagées pour rétablir leur situation en cas de crise, et définir une stratégie de communication et d'information, notamment envers Bank Al-Maghrib. L'objectif est de se préparer efficacement à des situations de crise et de minimiser les impacts sur le système bancaire marocain.

Le rapport annuel portant sur le plan de redressement de crise est adressé à Bank Al-Maghrib.

III. Promotion d'une finance inclusive et verte

En 2023, Bank Al-Maghrib a poursuivi sa participation au sein de la communauté internationale des banques centrales pour le verdissement du système financier. Elle a également maintenu sa mobilisation aux côtés des pouvoirs publics pour favoriser la contribution du secteur bancaire à l'atteinte des objectifs nationaux de contribution à l'Accord de Paris (Contribution Déterminée au niveau National « CDN »)

L'année écoulée a été marquée au niveau mondial par l'engagement de la communauté internationale à arrêter la production et la consommation des énergies fossiles en réponse au premier bilan mondial de l'action climatique et à l'urgence d'une transition rapide et équitable.

Sur le front de l'adaptation au changement climatique, l'année a connu l'opérationnalisation du fonds pour les pertes et dommages visant à garantir une croissance durable et régénérative et renforcer la résilience des populations et écosystèmes les plus vulnérables.

Ces actions marquent une nouvelle étape sur la voie de la lutte contre le changement climatique et soulèvent l'importance d'accélérer le verdissement du secteur financier pour parvenir au rythme requis pour réaliser les ambitions climatiques.

Dans ce cadre, les engagements de notre pays actualisés au titre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de 2021 ont été complétés par de nouvelles déclarations du gouvernement annonçant l'objectif d'un arrêt du charbon d'ici à 2040 et l'accélération des objectifs visés au titre de l'adaptation à horizon 2030 particulièrement la réduction de la pénurie d'eau et d'une production alimentaire et agricole résiliente au climat.

S'agissant plus spécifiquement du secteur bancaire, Bank Al-Maghrib a avancé dans la compréhension des risques financiers d'origine climatique et finalisé avec la Banque Mondiale le 1^{er} rapport du genre dans ce domaine à l'échelle du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord.

1. Contribution aux travaux de la communauté internationale des banques centrales

Bank Al-Maghrib est membre du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS), du réseau financier et bancaire durable (SBFN) et du réseau de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI). Dans ce cadre elle a participé, en 2023, aux nouvelles réflexions engagées autour de la supervision des plans de transition des institutions financières, des impacts financiers des risques liés à la nature, des partenariats publics-privés pour le financement climatique dans les pays émergents et de la promotion de la finance verte inclusive.

Par ailleurs, la Banque a contribué au quatrième rapport de la plateforme internationale de la Finance Durable (IPSF).

1.1 Participation de Bank Al-Maghrib au Réseau des Banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS)

La Banque a activement participé aux travaux du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) en particulier aux travaux portant sur le potentiel de l'intégration des plans de transition des institutions financières dans le cadre de supervision microprudentielle et l'analyse des scénarios climatiques physiques.

Encadré n° 12 :

Publications du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier « NGFS » en 2023

Au titre de 2023, le réseau NGFS a publié 8 documents faisant état des avancées des Banques Centrales et des institutions financières en matière d'évaluation des risques climatiques et de promotion de l'alignement des portefeuilles sur l'Accord de Paris :

- Rapport actualisé des scénarios climatiques pour les banques centrales et les superviseurs ;*
- Rapport sur la surveillance microprudentielle des risques de litiges liés au climat ;*
- Rapport d'étape sur l'intégration des facteurs et risques climatiques dans le cadre des politiques monétaires des banques centrales ;*
- Rapport sur la pertinence de l'étude des plans de transition des institutions financières par les superviseurs ;*
- Note conceptuelle sur les scénarios climatiques à court terme ;*
- Recommandations pour l'élaboration de scénarios d'évaluation des risques économiques et financiers liés à la nature ;*
- Note sur la promotion du financement mixte pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans les marchés émergents et les économies en développement.*

1.2 Participation de Bank Al-Maghrib aux travaux de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) sur la finance verte inclusive

En 2023, Bank Al-Maghrib a assuré le rôle d'expert et de point focal sur la finance verte inclusive des femmes au niveau du groupe de travail de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) portant sur la finance verte inclusive « IGF ». Ce groupe s'est penché sur les politiques des banques centrales en faveur de l'inclusion financière des populations rurales et des femmes, en vue de leur résilience au changement climatique et du financement des projets verts et durables par le secteur bancaire.

Encadré n° 13 : Publications 2023 de l'AFI sur la finance verte inclusive (IGF)

En 2023, le réseau AFI a publié 6 documents fournissant des orientations utiles et des exemples de bonnes pratiques, sur la base de son référentiel des 4 piliers clés (4p) de la finance verte inclusive, pour accélérer le développement des politiques y associées, à savoir les politiques de promotion du financement vert et inclusif, les politiques de « provision » permettant d'orienter les financements aux projets verts, les politiques de protection contre les risques liés au climat et les politiques de prévention pour anticiper et éviter les impacts financiers du changement, par les banques centrales et les régulateurs membres :

- Guidelines sur la gestion des risques sociaux et environnementaux ;*
- Rapport sur l'approche de mesure de la finance verte inclusive ;*
- Rapport sur la finance verte inclusive numérique ;*
- Rapport sur le verdissement du secteur financier par les politiques de promotion de l'inclusion financière ;*
- Rapport sur les prérequis et outils politiques pour mesurer l'impact de la finance verte inclusive.*

2. Initiatives visant à appréhender les risques financiers climatiques au Maroc et la promotion de la finance verte

2.1 Programme de travail sur la supervision et le pilotage des risques financiers liés au climat

En 2023, la Banque a finalisé son rapport conjoint avec la Banque Mondiale sur l'évaluation des risques climatiques au niveau du secteur bancaire. Ce rapport s'inscrit dans le cadre des livrables du programme de travail portant sur la supervision et le contrôle des risques financiers liés au climat déployé entre 2020 et 2022 avec l'assistance de la Banque Mondiale.

A travers cet exercice, Bank Al-Maghrib s'est attachée à accompagner les banques dans la compréhension de leurs expositions aux risques financiers d'origine climatique.

Sur la base de l'analyse de l'impact des événements climatiques historiques sur les banques, des entretiens avec les parties prenantes nationales et de la revue de l'état actuel et futur du climat au Maroc, ce 1^{er} exercice a permis d'approcher l'exposition du secteur bancaire aux risques financiers induits par le climat et de mener une première évaluation de la vulnérabilité des banques, à l'échelle sectorielle et individuelle, à des scénarii de chocs climatiques.

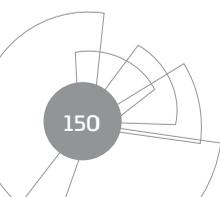
Les risques physiques retenus ont porté sur la sécheresse et les inondations et l'exposition des portefeuilles bancaires aux risques de crédit. Les risques de transition ont été approchés à travers l'évaluation de l'impact de l'instauration d'une taxe carbone sur la solvabilité des entreprises débitrices auprès des banques.

Les conclusions et recommandations de cette étude ont été rendues publiques au 2^{ème} trimestre de 2024.

2.2 Renforcement des capacités et promotion des bonnes pratiques

Dans le cadre du dialogue avec le secteur bancaire, Bank Al-Maghrib a inscrit le sujet de la finance verte et des risques financiers d'origine climatique à l'ordre du jour des réunions périodiques avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc.

La Banque s'est également engagée dans une démarche progressive d'intégration des facteurs et risques climatiques et environnementaux dans le cadre réglementaire et prudentiel et s'emploie à accompagner les banques dans le déploiement des exigences y afférentes à travers la contribution au renforcement de leurs capacités.



Encadré n° 14 :**Directive réglementaire 5/W/2021 sur la gestion des risques financiers liés au climat et à l'environnement**

En fixant un cadre normatif au secteur, cette Directive se veut un référentiel de principes à mettre en œuvre par les banques pour l'appréhension et la gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement et la promotion du financement vert.

Elle requiert des banques d'intégrer les enjeux climatiques et environnementaux dans leurs stratégies de développement et dispositifs existants et d'améliorer, progressivement, la gestion des risques y associés sur leurs portefeuilles d'activités, tout en assurant un renforcement de leurs capacités dans ce domaine.

Les principales dispositions de cette directive sont déclinées selon quatre domaines :

- Stratégie et gouvernance ;*
- Dispositif de gestion des risques ;*
- Formation et sensibilisation ;*
- Communication et reporting.*

Plusieurs initiatives ont été menées dans le domaine du renforcement de capacités parmi lesquelles :

- La conclusion d'un mémorandum d'entente tripartite entre Bank Al-Maghrib, le GPBM et la Banque Européenne de Développement et de Reconstruction (BERD) aux fins de faciliter la convergence des pratiques de gestion des risques climatiques des banques marocaines avec les dispositions de la Directive réglementaire et les bonnes pratiques à l'international. Cet accord de coopération vise à renforcer les capacités des banques dans les domaines de l'identification, la mesure et la gestion des risques financiers d'origine climatique ;
- L'organisation d'ateliers techniques sur l'approche méthodologique de l'alignement des portefeuilles financiers sur le développement durable avec l'appui de l'Initiative financière du programme des Nations-Unies pour l'environnement (UNEP-FI).

3. Coordination au niveau national avec les autorités gouvernementales et de régulation dans le domaine de la transition verte

La Banque s'attache à favoriser la coordination sur la finance verte et la gestion des risques climatiques avec les parties prenantes nationales et les autres autorités de supervision du système financier. Elle contribue aux côtés du Ministère de la transition écologique et du développement durable, du Ministère de l'Economie et des Finances et des autres parties prenantes aux réflexions sur l'économie verte et la finance verte et durable.

Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib participe aux côtés des parties prenantes publiques et privées aux projets nationaux visant à accélérer le financement de la transition verte au Maroc notamment :

- Le programme des réformes du secteur financier, en lien avec le climat et la durabilité, soutenu par la facilité pour la résilience et la durabilité du Fonds Monétaire International ;
- Le cycle de réflexion de l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement sur l'approche de développement de la finance climatique au Maroc ;
- La modélisation macro-économique et la définition du plan d'investissement devant accompagner le déploiement de la stratégie bas carbone à horizon 2050 ;
- Le programme d'appui à la mise en œuvre des objectifs climatiques du Maroc inscrits dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) par la Banque Mondiale et piloté par le Ministère de l'Economie et des Finances.

IV. Promotion de l'intégrité du système financier contre les flux illicites

1. Processus de suivi renforcé du Maroc par le GAFI

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), l'année 2023 a été marquée par la fin du processus de suivi renforcé du Maroc, engagé depuis février 2021, par le Groupe d'Action Financière (GAFI).

1.1 Visite sur place des évaluateurs du GAFI

La réunion plénière du GAFI tenue en octobre 2022 a noté que le Maroc a mis en place l'ensemble des 34 actions inscrites au niveau du plan d'actions du suivi renforcé dans les délais impartis et a décidé l'organisation, en janvier 2023, de la visite sur place pour vérifier la réalisation effective des actions précitées.

Cette visite³⁸ s'est déroulée en 3 jours et a vu la participation, selon la thématique, des représentants des Ministères, administrations, autorités d'application de la loi et autorités de contrôle et de supervision, impliqués dans le dispositif national de la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC-FT).

Encadré n° 15 :

Principaux sujets d'échange lors de la visite sur place

Les sujets échangés lors de la visite sur place ont principalement concerné :

- *Le renforcement du rôle de L'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF) dans le cadre du dispositif national de la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC-FT) ;*
- *L'agrément, contrôle et supervision des entreprises et professions non financières désignées ;*
- *La supervision et le contrôle des institutions financières ;*
- *Le suivi et la sensibilisation des organismes à but non lucratif ;*
- *La mise en œuvre des sanctions financières ciblées ;*
- *Les mesures de vigilance applicables par le secteur financier ;*
- *La coopération internationale.*

1.2 Sortie du Maroc de la liste grise du GAFI

Lors de sa réunion tenue le 20 février 2023 à Paris, le Groupe d'examen de la coopération internationale (ICRG) relevant du GAFI a adopté à l'unanimité, après examen du rapport de la visite sur place, une recommandation à la plénière du GAFI, visant la sortie du Maroc du processus de suivi renforcé.

La plénière du GAFI tenue le 24 février 2023 a adopté à l'unanimité la recommandation de l'ICRG actant la sortie du Maroc du processus de suivi renforcé, dit « Liste Grise ».

³⁸ L'équipe de la mission sur place a été composée de 9 membres du Joint Group et de 6 observateurs représentant des secrétariats du GAFI, GAFIMOAN et le Groupe d'Action Financière de l'Afrique orientale et australe

Le communiqué GAFI publié après la plénière, reprend les principales conclusions de la plénière, dont la sortie du Maroc de la liste des pays sous suivi renforcé, tout en soulignant les progrès pour améliorer les dispositifs de la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC-FT) à travers des plans d'actions, et remédier aux insuffisances techniques identifiées par le GAFI.

1.3 Sortie du Maroc de la liste de l'Union européenne

La sortie du Maroc de la liste grise du GAFI, a permis d'activer le processus de la sortie également de la liste de l'Union européenne des pays sous surveillance en matière de blanchiment de capitaux.

En effet, la Commission Européenne a annoncé, le 17 mai 2023, le retrait du Maroc de la liste grise de l'Union Européenne des pays sous surveillance en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Cette décision tient compte du progrès que le Maroc a fait pour s'aligner aux exigences du GAFI, et donc la mise en œuvre effective du plan d'actions pour remédier aux carences constatées de son dispositif de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC-FT).

2. Processus de suivi renforcé du Maroc par le GAFIMOAN

Un 5^{ème} rapport de suivi renforcé du GAFIMOAN a été préparé par le Maroc visant le relèvement de la notation des 6 recommandations résiduelles évaluées partiellement conformes ou non conformes. Ce rapport est inscrit à l'ordre du jour de la 38^{ème} réunion plénière du GAFIMOAN, au Bahreïn du 19 au 23 mai 2024.

Les recommandations précitées se présentent comme suit :

- R15 : Nouvelles technologies ;
- R24 : Transparence et bénéficiaires effectifs des personnes morales ;
- R25 : Transparence et bénéficiaires effectifs des constructions juridiques ;
- R31 : Pouvoirs des autorités de poursuite pénale et des autorités chargées des enquêtes ;
- R32 : Passeurs de fonds ;
- R38 : Entraide judiciaire : gel et confiscation.

3. Principales orientations stratégiques post-sortie de la liste grise du GAFI

Suite à la sortie du Maroc des listes du GAFI et de l'Union Européenne et en perspective du 3^{ème} cycle d'évaluation mutuelle du GAFIMOAN prévu en 2027, plusieurs mesures ont été prises et se présentent comme suit :

- Préparation du 3^{ème} rapport d'évaluation nationale des risques de Blanchiment des Capitaux et Financement du Terrorisme ;
- Adoption de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement de terrorisme et de la prolifération au titre de la période 2024-2028 ;
- Définition des orientations prioritaires post-sortie de la liste grise, en prenant en compte les nouveaux risques de Blanchiment des Capitaux et Financement du Terrorisme identifiés à l'échelle nationale conformément aux conclusions de l'exercice d'évaluation nationale des risques.

4. Retour d'expérience et partage de bonnes pratiques relatives au processus de suivi renforcé

Suite à la sortie du Maroc et de l'île Maurice de la liste grise du GAFI courant 2023, le Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF) a demandé aux deux pays de partager avec les états membres leurs propres expériences en lien avec les processus de suivi du GAFI, à travers un rapport retraçant les étapes clés, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de ce processus.

A cet effet, les deux banques centrales ont travaillé ensemble pour l'élaboration d'un rapport qui a été publié lors de l'ouverture de la réunion plénière du GSBF tenue le 21 mars 2024 à l'île Maurice, sous le thème « La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au sein des juridictions du GSBF ».

Encadré n° 16 :

Rapport conjoint de Bank Al-Maghrib et la Banque de Maurice sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement de terrorisme au sein des juridictions du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones

Dans le cadre du partage des bonnes pratiques avec les pays membres du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF), les deux banques centrales ont élaboré en novembre 2023 un rapport conjoint sur leur retour d'expérience en lien avec le processus précité.

Ce rapport s'articule autour de quatre parties déclinant les étapes clés suivies par les deux pays, et les bonnes pratiques à adopter :

- *Évaluation des risques liés au Blanchiment des Capitaux et Financement du Terrorisme ;*
- *Partage d'expérience et des bonnes pratiques ;*
- *La visite sur place du GAFI : avant, pendant et après ;*
- *Enseignements tirés du processus.*

Le rapport en question a mis en lumière les différentes mesures prises par chacun des deux pays pour la mise en œuvre du plan d'action, et les éléments de gouvernance ayant permis son pilotage à haut niveau.

Le rapport expose également les principales orientations stratégiques post-sortie de la liste grise, permettant de maintenir le même niveau, et de se préparer au prochain cycle d'évaluation mutuelle du GAFIMOAN.

5. Renforcement de l'intégrité financière du secteur bancaire

La Banque a renforcé le contrôle du secteur bancaire en matière de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme notamment à travers l'exigence d'évaluations régulières des risques de Blanchiment des Capitaux et Financement du Terrorisme par les établissements pour adapter les dispositifs de vigilance aux nouvelles sources de risques.

Des missions de contrôle sur place ont également été menées et ont couvert notamment la déclinaison sur le terrain de l'approche basée sur les risques ainsi que la mise en œuvre des sanctions financières ciblées.

La Banque continue de suivre de près le renforcement de l'efficience du secteur bancaire tout en prêtant une attention particulière au suivi des risques émergents en lien avec la transformation digitale à savoir les cyber-risques et les risques liés aux crypto actifs.

V. Accompagnement de la digitalisation des services financiers

1. Accompagnement des fintechs

En 2023, Bank Al-Maghrib a examiné les demandes de porteurs de projets de la Fintech dans les secteurs du financement et du paiement.

Encadré n° 17 :

Dispositif de traitement des demandes émanant des porteurs de projets de Fintech dans les secteurs du financement et du paiement

Le processus de traitement des demandes émanant des porteurs de projets de Fintechs est structuré en plusieurs étapes :

- **Etape 1 (préalablement au dépôt de la demande) :**

- *Accueil des porteurs de projet de Fintech.*
- *Échange autour des activités projetées et leur qualification au regard de la réglementation bancaire.*
- *Echange sur les éléments constitutifs du dossier de demande d'avis.*

- **Etape 2 : Dépôt du dossier de la demande**

- **Etape 3 : Examen des éléments communiqués par les porteurs de projets de Fintech (selon un processus itératif). Cet examen porte principalement sur :**

- *Modèle d'affaire projeté, nature des activités envisagées et caractéristiques de la structure juridique*
- *Modèle opérationnel, technique et technologique*
- *Expertise des porteurs de projet*
- *Identification et maîtrise des risques (Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme, risque opérationnel, cyber-risque, etc)*
- *Protection des consommateurs et des données à caractère personnel*
- *Partenariat éventuel avec des établissements régulés*
- *Ressources financières, plan de financement et business plan*

- **Etape 4 : Formulation d'un avis réglementaire.**

Cette année, la Banque a émis 5 avis de non-objection pour des fintechs qui prévoient des offres dans le paiement entre particuliers (P2P³⁹), la gestion externalisée des acomptes sur salaires pour les entreprises, la gestion des demandes de micro-crédits, la gestion d'une plateforme BNPL (Buy Now Pay Later⁴⁰) et la gestion d'une plateforme de e-commerce intégrant le recours à un portefeuille numérique en marque blanche.

Parallèlement, Bank Al-Maghrib a engagé la conduite d'une étude de diagnostic de l'écosystème Fintech au Maroc dans le cadre d'une assistance technique de la Banque Mondiale. Sur la base des conclusions de cette étude, Bank Al-Maghrib prévoit courant 2024 de coordonner, avec les parties prenantes nationales, de nouvelles initiatives visant à promouvoir la fintech au Maroc.

2. Contribution aux projets nationaux sous-tendant le développement du digital et des innovations technologiques

2.1 Authentification des usagers des services financiers digitaux

Bank Al-Maghrib a suivi, en collaboration avec la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN), la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP) et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), les travaux visant le déploiement du dispositif d'authentification des usagers des services financiers digitaux, suite à la signature en novembre 2022 de la convention-cadre établissant un cadre pour l'utilisation du système de tiers de confiance national.

³⁹ Peer-to-peer

⁴⁰ Modèle de paiement permettant aux consommateurs de procéder à l'achat immédiat de produits ou de services avec un paiement différé.

Encadré n° 18 : Système national d'identité numérique

Le système de tiers de confiance national permet au titulaire de la carte nationale d'identité électronique de s'identifier /authentifier en ligne de manière sécurisée auprès des prestataires de services via plusieurs moyens d'authentification (Code PIN, reconnaissance faciale, empreinte). Le système de tiers de confiance national devrait permettre aux citoyens marocains d'identifier et s'authentifier pour accéder à des services en ligne dans un environnement sécurisé et faciliter les échanges en ligne entre les citoyens et les administrations ou les fournisseurs de services privés notamment les acteurs bancaires.

Ce service est de nature à favoriser la digitalisation des services bancaires et le développement des innovations technologiques dans le domaine bancaire.

Basé sur une plateforme d'authentification développée par la Direction Générale de la Sûreté Nationale, ce système permet au secteur bancaire de vérifier l'identité des personnes physiques lors de l'entrée en relation et pour l'accès à des services bancaires en ligne ou en agence.

En parallèle, il permet aux acteurs bancaires de sécuriser leurs opérations contre les risques de fraude, de blanchiment des capitaux et de financement de terrorisme tout en respectant les normes de protection des données personnelles.

Dans ce cadre, des conventions bilatérales encadrant le service ont été signées entre l'Agence de Développement du Digital (ADD) et les banques.

Les parties prenantes œuvrent à la finalisation du service notamment du point de vue de l'optimisation de l'expérience usager.

2.2 Open Banking

L'Open Banking est une étape majeure vers la transformation du secteur des services financiers qui permet aux banques d'offrir des services et des solutions innovants à leurs clients à travers une meilleure intégration entre les institutions financières et les prestataires de services tiers. L'Open Banking permet également l'émergence de nouveaux modèles d'affaires.

Encadré n° 19 : Open Banking / Open Finance

L'Open Banking / Open Finance consiste pour les banques et autres institutions financières à permettre l'accès à leurs systèmes d'information et aux données de leur clientèle à des développeurs externes selon des procédés informatisés, sécurisés et contrôlés à l'effet de tester de nouveaux services.

La mise en place de l'Open Banking / Open Finance devrait permettre de :

- Favoriser le développement des fintechs grâce à la mise à disposition par les banques d'un champ d'expérimentation.
- Créer un environnement qui réduit les barrières à l'entrée pour l'innovation aux nouveaux acteurs (Fintech).
- Stimuler la concurrence, favoriser l'innovation et la digitalisation et améliorer l'inclusion financière notamment en termes d'usage des services bancaires.

Les principaux cas d'usage de l'Open Banking / Open Finance sont :

- La fourniture de services d'agrégation des comptes.
- La fourniture de services d'initiation des paiements.
- L'authentification de l'identité.

Ces services permettent de regrouper sur une seule interface les informations se rapportant à un ou plusieurs comptes bancaires ouverts dans des banques différentes et d'ordonner des paiements à partir de ces comptes agrégés et le partage des informations d'identification / d'authentification entre les acteurs bancaires.

Les principaux objectifs de la mise en place de l'Open Banking au Maroc ont trait à l'amélioration de l'inclusion financière en termes d'usage des services bancaires, la stimulation de la concurrence en réduisant les barrières à l'entrée au marché, la promotion de l'innovation et l'émergence d'un écosystème fintech favorisant la création de services à forte valeur ajoutée.

En 2023, Bank Al-Maghrib a lancé les travaux afférents à la mise en place d'un cadre régissant l'Open Banking, avec l'appui du Groupe Banque Mondiale.

Dans ce cadre, une enquête sur l'état de préparation du marché marocain à un cadre d'Open Banking ayant ciblé les banques, établissements de paiement, fintech, prestataires de services et la CNDP a été menée.

Le projet d'encadrement de l'Open Finance portera dans une première phase sur les services bancaires avant d'être élargi à l'ensemble des services financiers en collaboration avec les régulateurs d'assurance et du marché des capitaux.

VI. Protection de la clientèle des établissements de crédit

En 2023, la banque a entrepris une série d'initiatives visant à renforcer la protection des clients des établissements de crédit.

1. Stimulation de la concurrence bancaire

Cette année, les acteurs bancaires ont mis en ligne, sous l'égide de Bank Al-Maghrib, un comparateur des tarifs bancaires et des dates de valeur qui vise à fournir aux usagers de services et opérations bancaires une comparaison aisée et accessible des conditions appliquées par les différents établissements bancaires.

Ce comparateur, mis en place en version arabe et française, est consultable par le public à titre gratuit via un navigateur web à partir d'un ordinateur ou d'un smartphone. La plateforme fournit les tarifs bancaires afférents à une liste de plus de 60 opérations et services les plus usuels, selon le canal de leur mise à disposition : en agence, en ligne et via guichet automatique bancaire. Cet outil fournit également les dates de valeur relatives aux opérations bancaires les plus utilisées.

2. Sensibilisation du public sur l'usage des services et opérations bancaires

En 2023, la Banque a poursuivi ses actions de communication et de sensibilisation du public en édictant un guide sur « l'utilisation sécurisée des services bancaires en ligne », préconisant un certain nombre de réflexes à adopter par les clients.

La banque a également entrepris des actions de sensibilisation sur son dispositif de protection de la clientèle à l'égard d'acteurs économiques et universitaires régionaux (Centre Régional d'Investissement, Confédération Générale des Entreprises du Maroc, notaires, avocats, porteurs de projets).

3. Facilitation de l'accès aux services financiers pour les personnes en situation de handicap

Le secteur bancaire s'est engagé, sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib, à respecter une charte interbancaire au profit des personnes en situation de handicap, qui a pour objet de faciliter l'accès et l'usage des produits et services bancaires à ce segment de clientèle.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte précitée, Bank Al-Maghrib a invité les banques à mener des actions de sensibilisation de leurs réseaux, à mettre en place un dispositif dédié au traitement des réclamations émanant de cette catégorie de clientèle ou de leurs associations et à arrêter les plans d'accessibilité physique et numérique et procéder à leur déploiement.

4. Code éthique encadrant la pratique de l'intermédiation en opération de crédit

Bank Al-Maghrib a œuvré avec les membres de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) à la préparation d'un projet de code éthique encadrant la pratique de l'intermédiation en opérations de crédit à la consommation.

L'élaboration de ce code s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par Bank Al-Maghrib, pour protéger la clientèle face à certaines pratiques abusives dont elles peuvent être victimes de la part d'intermédiaires de crédit.

Le code met en place un cadre homogène et transparent, fixant les règles minimales à respecter par les sociétés de crédit à la consommation et leurs intermédiaires envers leurs clients, notamment à travers :

- L'encadrement des relations entre les sociétés de crédit à la consommation et leurs intermédiaires par une charte fixant des dispositions contractuelles qui prévoient les droits et obligations, les normes applicables et les activités interdites ;
- Le renforcement de l'information de la clientèle, notamment sur l'étendue et les limites du rôle de l'intermédiaire, les caractéristiques des produits offerts et l'identité de la société de financement pour le compte de laquelle agit l'intermédiaire ;
- L'adoption d'un cadre homogène et adapté pour la rémunération des intermédiaires ;
- La formation des intermédiaires et la mise à leur disposition des moyens nécessaires pour l'exercice de leur activité dans les conditions appropriées ;
- La mise en place par l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) d'un registre de place des intermédiaires.

5. Contrôles des obligations réglementaires régissant la relation banque-client

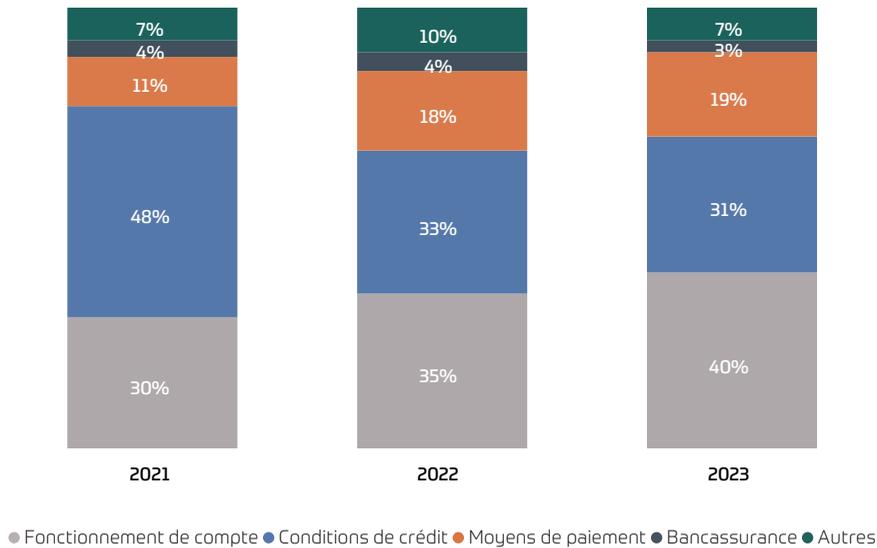
Bank Al-Maghrib a mené des missions de vérification afin de s'enquérir du respect par les établissements de crédit contrôlés des dispositions légales et réglementaires, relatives à la clôture des comptes, la délivrance des mainlevées sur garantie et la disponibilité en langue arabe de la documentation destinée à la clientèle.

6. Traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit

En 2023, la Direction de la Supervision Bancaire a reçu 1.459 réclamations émanant de la clientèle, contre 1.009 en 2022 et 1.210 en 2021. Près de 70% des réclamations reçues entrant dans le champ de compétences du Centre Marocain de Médiation Bancaire (CMMB) lui ont été transférées pour traitement.

La typologie de ces réclamations se présente comme suit :

Graphique n°154 :
Répartition par catégorie des réclamations des clients des établissements de crédit reçues par Bank Al-Maghrib

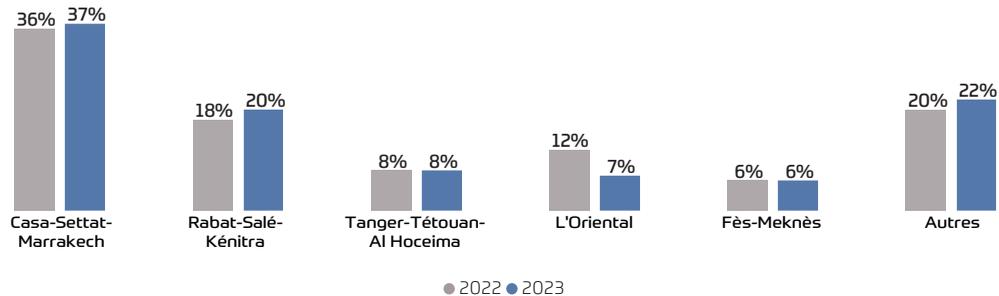


Les doléances portant sur le fonctionnement de comptes constituent la 1^{ère} source des réclamations reçues par Bank Al-Maghrib, avec une part de 40% et concernent principalement les contestations de soldes de compte, de frais et commissions et la clôture de compte. Celles portant sur les conditions de crédit ont représenté 31% et celles relatives aux moyens de paiement, notamment l'utilisation des chèques, ont représenté 19%.

Près de 86% des réclamations reçues émanent des personnes physiques contre 84% en 2022.

Au plan de la répartition géographique des réclamations, la région de Casablanca demeure prépondérante, avec une part relativement stable à 37%, suivie de la région de Rabat, dont la part est de 20%.

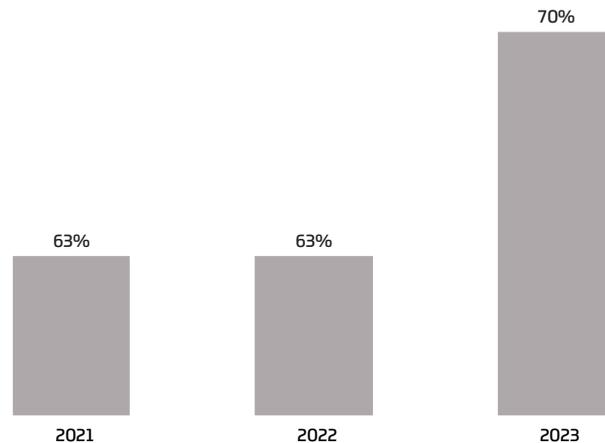
Graphique n°155 :
Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de Bank Al-Maghrib



(*) y compris les réclamations ne spécifiant pas l'adresse des plaignants

Le taux des réclamations dénouées en faveur des plaignants s'est établi à 70%, en hausse par rapport à 63% en 2022 et 2021.

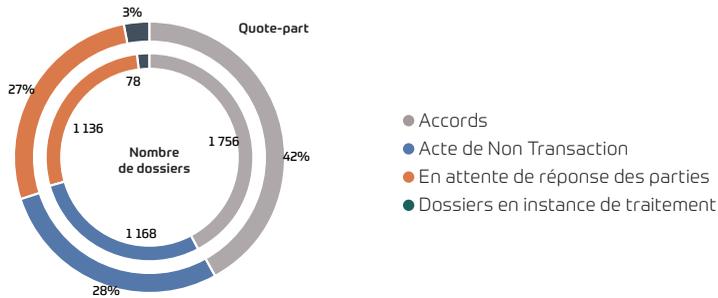
Graphique n°156 :
Taux de dénouement en faveur des plaignants, des réclamations instruites par Bank Al-Maghrib (en %)



7. Traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit par le Centre Marocain de Médiation Bancaire

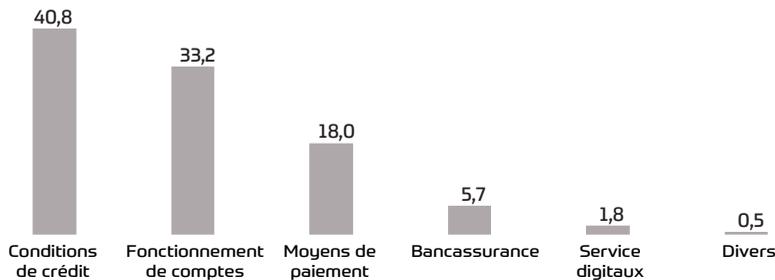
Cette année, le Centre Marocain de Médiation Bancaire (CMMB) a reçu 4.189 dossiers complets, en accroissement de 13,6%. 1.756 dossiers ont été résolus avec succès et 1.168 dossiers n'ont pas abouti à un accord transactionnel de médiation. La procédure de médiation est initiée pour 1.136 dossiers pour lesquels le Centre est en attente de retours des parties et 78 dossiers sont en cours de traitement, à la fin de l'année.

Graphique n°157 :
Répartition des dossiers reçus par le CMMB en 2023



Près de 41% des réclamations reçues par le CMMB concernent les conditions de crédit, suivies par celles relatives au fonctionnement de compte (33,2%) puis aux moyens de paiement (17,9%).

Graphique n°158 :
Typologie des dossiers soumis à la médiation bancaire - 2023 (en %)

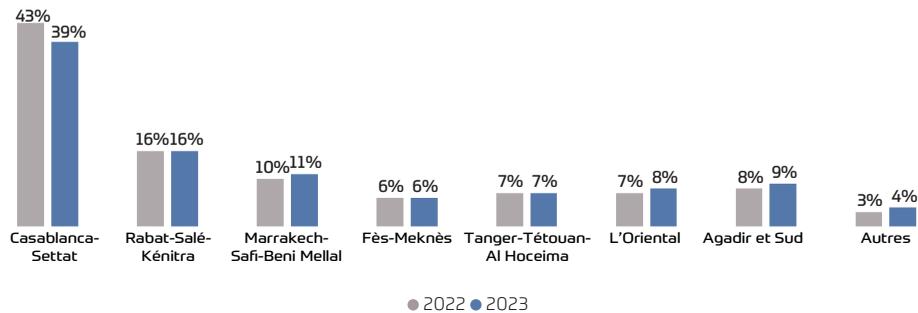


Les demandes de médiation bancaire sont principalement formulées par des clients personnes physiques (89%) contre 92% en 2022. Elles concernent des opérations avec les banques à hauteur de 86% contre 85% en 2022, et avec les sociétés de financement pour 12% contre 15% en 2022.

Au niveau régional, 54% des demandeurs de médiation sont concentrés au niveau de l'axe Casablanca-Rabat contre 58% en 2022.

Graphique n°159 :

Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de CMMB



VII. Suite des contrôles

A l'issue des contrôles et vérifications opérés, 12 sanctions disciplinaires et 4 sanctions pécuniaires ont été prononcées par Bank Al-Maghrib en 2023 à l'encontre de 6 banques et 7 sociétés de financement.

Ces sanctions ont porté notamment sur des lacunes au niveau du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, du dispositif du contrôle interne, de la gouvernance et de la gestion de la relation banque-client.

VIII. Coordination de la réponse du secteur bancaire suite au séisme d'Al Haouz

Suite au séisme d'Al Haouz du 8 septembre 2023, Bank Al-Maghrib a mené plusieurs échanges avec le secteur bancaire, notamment le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) et la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM), à l'effet de faire le point sur l'impact de ce séisme et les mesures mises en place par le secteur bancaire en faveur des populations sinistrées. Ces mesures ont porté principalement sur :

- La contribution directe au fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre à hauteur de 1 milliard de dirhams, en sus de la contribution de Bank Al-Maghrib audit fonds à hauteur de 1 milliard de dirhams ;

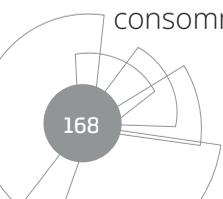
- L'application de la gratuité totale sur les services bancaires de transferts des dons du public, clients ou non clients, destinés audit fonds et ce, quels que soient les canaux et le mode utilisés (digital ou classique, virements, mise à disposition, ...) provenant tant du Maroc que de l'étranger ;
- La mise à disposition des guichets bancaires dans le Royaume pour la collecte des dons du public destinés au fonds susmentionné ;
- L'appel aux salariés des banques qui peuvent effectuer volontairement des dons de sang dans les centres de collecte à proximité de leurs résidences ;
- La concertation des banques avec les entreprises des régions touchées par le sinistre pour étudier les possibilités de restructuration de leurs dettes ;
- La participation volontaire et libre des banques dans des initiatives de solidarité à travers leurs structures et leurs fondations de responsabilité citoyenne dans les régions et ce, en concertation avec la société civile et les autorités locales ;
- L'application de la gratuité pour les transferts de fonds vers les zones sinistrées par certains établissements de paiement ;
- La suspension par les associations de microfinance des actions de recouvrement dans les régions les moins accessibles et restructuration des prêts avec des périodes de différé;
- Le déblocage par les associations de microfinance de nouveaux prêts pour assurer le redémarrage et le maintien de l'activité dans la zone sinistrée.

IX. Concertation avec les associations professionnelles du secteur bancaire

En 2023, la concertation avec les associations professionnelles a porté sur les sujets d'actualité en rapport avec les évolutions de la conjoncture et les réformes en cours.

Les échanges entre Bank Al-Maghrib et le Conseil du Groupement Professionnel des Banques du Maroc ont porté sur les développements de la conjoncture internationale et nationale, la situation du secteur bancaire, les réformes réglementaires, les initiatives en matière d'inclusion financière, la digitalisation des services financiers, la finance durable, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et la relation banque-client.

Les échanges avec l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) ont permis de faire le point sur les évolutions de l'activité et des risques, la distribution des crédits, les modalités d'application de la répercussion de la hausse du taux directeur sur le coût de refinancement et sur les loyers de crédit-bail et le recours aux intermédiaires en crédit à la consommation.



Avec la Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit (FNAM), les échanges ont porté sur les répercussions du contexte socioéconomique, l'activité, les résultats et les risques du secteur de la microfinance et l'inclusion financière. Les échanges ont également couvert la concertation dans le cadre de l'adoption des textes d'application de la loi sur la microfinance.

Avec l'Association Professionnelle des Etablissements de Paiement, les échanges ont porté sur les contours de la réforme du cadre réglementaire régissant les activités de paiement ainsi que sur l'offre bancaire destinée aux bénéficiaires du programme d'aide sociale directe mis en place par le gouvernement.

X. Coopération internationale

L'année 2023 a été marquée par l'organisation des Assemblées Annuelles du Groupe Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI), à Marrakech. Elle a également été marquée par la participation de Bank Al-Maghrib à différentes manifestations et événements internationaux en lien avec des sujets d'intérêt des superviseurs.

1. Assemblées annuelles du Groupe Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International

Les Assemblées Annuelles du Groupe Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International se sont tenues du 9 au 15 octobre 2023 à Marrakech, 50 ans après leur organisation au Kenya (1973) et 20 ans après leur tenue aux Emirats Arabes Unis (2003).

La désignation du Maroc en tant que pays hôte de cette manifestation mondiale confirme son positionnement continental et régional et le maintien de cet événement, près d'un mois après le séisme qui a frappé le Royaume, témoigne de la confiance de la communauté internationale et de la résilience du Maroc.

Lors de ces Assemblées Annuelles, Bank Al-Maghrib a participé à plusieurs manifestations de haut niveau autour de sujets liés à l'économie mondiale, au développement international et au système financier.

Au cours de ces Assemblées, l'accent a été mis sur la coopération internationale en vue de relever les défis auxquels le monde est confronté, notamment le changement climatique et la lutte contre la pauvreté.

Dans ce sens, la Déclaration de Marrakech, formulée conjointement par le Président de la Banque Mondiale, la Directrice Générale du Fonds Monétaire International (FMI), la Ministre marocaine de l'Économie et des Finances, et le Wali de Bank Al-Maghrib, a érigé les principes pour une coopération mondiale renforcée visant à tirer parti du multilatéralisme afin de renforcer la résilience et créer plus d'opportunités pour un avenir meilleur.

En marge de ces Assemblées Annuelles, plusieurs évènements ont été organisés conjointement avec des organismes internationaux ou des banques centrales, dont le 38^{ème} séminaire bancaire international du G30 et la conférence de haut niveau sur l'approche du genre au sein des banques centrales, coorganisée avec la Banque d'Espagne.

2. Contribution aux groupes des superviseurs régionaux

Bank Al-Maghrib a participé à la réunion plénière du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF). Cette réunion a été axée principalement sur les sujets en lien avec la conformité bancaire aux normes et standards internationaux en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

La Banque a également pris part à la 17^{ème} réunion du groupe régional sur la stabilité financière des pays arabes adossé au Fonds Monétaire Arabe (FMA), qui s'est tenue à Abu Dhabi. Cette rencontre a connu la participation de représentants d'institutions régionales et internationales, notamment, le Conseil Mondial de Stabilité Financière (FSB), le Fonds Monétaire International (FMI), le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) et le Comité de Bâle, ainsi que de représentants de banques centrales et d'institutions monétaires de différents pays arabes.

En tant que membre de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), la Banque a participé à la 45^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Gouverneurs de cette Association. La banque a également procédé à la signature du Protocole d'Accord Multilatéral portant sur le partage d'informations entre banques centrales africaines.

Aussi, Bank Al-Maghrib a pris part à la réunion de la Communauté des Superviseurs Bancaires Africains⁴¹, organisée par l'ABCA en coordination avec la Banque Centrale de Gambie. Les sujets discutés lors de cette réunion ont porté notamment sur les risques financiers liés au climat, la gestion de crise, le traitement prudentiel des cryptoactifs et l'évaluation de l'impact des dernières évolutions macro-économiques.

⁴¹ La Communauté des Superviseurs Bancaires Africains (CSBA) a été établie par l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), avec l'appui du Partenariat Making Finance Work For Africa (MFW4A), pour contribuer aux efforts actuels de renforcement des cadres de régulation bancaire et de supervision du continent.

3. Contribution à des réseaux internationaux de Banques centrales

Dans le domaine de la finance verte, Bank Al-Maghrib a participé à la réunion plénière et à la session du comité de pilotage du Réseau des Banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du secteur financier (NGFS). Les sujets abordés ont porté essentiellement sur la finance climatique publique-privée, les implications macro-financières du changement climatique, les plans de transition des institutions financières et les risques liés à la perte de la biodiversité.

La Banque a également pris part à la 8^{ème} réunion du groupe de travail de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) sur la finance verte inclusive. Cette réunion s'est penchée sur les synergies entre la finance verte inclusive et l'appui à l'inclusion financière des TPME et a donné lieu à la création d'un sous-groupe dédié au soutien de la décarbonisation des TPME.

Dans le domaine de la protection du consommateur, la Banque est membre du groupe de travail ad hoc relevant de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), organisme avec lequel elle collabore sur différentes thématiques notamment la gestion des plaintes par les Banques Centrales, la protection des consommateurs des services financiers digitaux et la transparence de l'information sur les services bancaires.

4. Partage d'expériences dans des manifestations et évènements régionaux et internationaux

Au cours de l'année 2023, Bank Al-Maghrib a participé à différents évènements et manifestations régionaux et internationaux, en lien avec la finance verte, l'intégrité financière, la cybersécurité et la supervision des risques.

Dans le domaine de la finance verte, Bank Al-Maghrib a partagé son expérience dans le cadre des manifestations suivantes :

- La 28^{ème} Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28), tenue à Dubaï, qui a abordé les sujets en lien notamment avec le climat, l'énergie nucléaire, les énergies renouvelables, l'hydrogène vert, l'engagement mondial sur le refroidissement et les financements destinés à promouvoir les solutions climatiques ;
- La 2^{ème} réunion du groupe de travail du G20 sur la finance durable qui a rassemblé des experts de la finance durable autour de thématiques en lien avec les politiques non tarifaires pour le soutien à la décarbonisation, les leviers du financement des Objectifs de Développement Durable (ODD) et la gestion des risques ;
- La deuxième édition de la « MENA Climate Week » qui a abordé notamment le rôle des banques centrales dans le verdissement du secteur financier.

Dans le domaine de l'intégrité financière, Bank Al-Maghrib a participé à :

- L'atelier coorganisé par la CNASNU⁴² et l'ONUDC⁴³ avec l'appui financier du Bureau de la lutte contre le terrorisme du Département d'Etat Américain ayant réuni plusieurs pays arabes et européens autour de sujets en lien avec la gestion des listes de sanctions locales afférentes au terrorisme et à son financement ;
- L'atelier régional organisé par la CNASNU, pour le renforcement des capacités des pays du Sahel dans le cadre de la mise en œuvre des régimes de sanctions internationaux, en application de la résolution 1267 (1999) du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

La Banque a également partagé son expérience en matière de supervision des risques bancaires dans le cadre du comité de pilotage du centre régional d'assistance technique du Fonds Monétaire International (FMI) pour le Moyen-Orient (METAC) et dans le cadre du séminaire organisé par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), au Tchad, sur le dispositif réglementaire relatif à l'activité de finance islamique.

5. Partage d'expérience bilatérale avec des autorités homologues

Bank Al-Maghrib a organisé conjointement avec le Conseil Supérieur des Oulémas une visite d'étude au profit du Conseil suprême de la Charia relevant de la Banque Centrale des Emirats Arabes Unis sur la thématique de la finance participative. La visite a également impliqué l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS).

Bank Al-Maghrib a par ailleurs participé à l'animation du séminaire de diffusion du nouveau dispositif réglementaire relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de finance islamique dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

La Banque a également reçu une délégation de la Banque Centrale de Tunisie dans le cadre d'une visite d'étude portant sur l'éducation financière et la protection des consommateurs des services financiers.

A la demande du Fonds Monétaire International (FMI), Bank Al-Maghrib a conduit une mission d'assistance technique au profit de la Banque Centrale du Congo, sur le renforcement du cadre opérationnel de la gestion des risques.

⁴² CNASNU : Commission Nationale chargée de l'application des sanctions prévues par les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations-Unies relatives au terrorisme, à la prolifération des armes et à leur financement.

⁴³ ONUDC : Office des Nations unies contre la drogue et le crime

Bank Al-Maghrib a également participé à divers événements et séminaires internationaux et régionaux organisés par d'autres banques centrales, où elle a présenté son dispositif de cybersécurité et partagé l'expérience marocaine en la matière.

La Banque a enfin mené une mission d'assistance technique au profit de la Banque Centrale des Comores portant sur la transparence dans les conditions d'octroi de crédits et à la gestion du risque de crédit.

6. Coopérations avec les Instances internationales de normalisation de la finance participative

En matière de coopération avec les instances internationales de normalisation en matière de finance participative (standards setters), l'année 2023 a été couronnée par la :

- Nomination de Monsieur le Wali de Bank Al-Maghrib en tant que Vice-Président du Conseil Des Services Financiers Islamiques (IFSB⁴⁴) au titre de l'exercice 2024 et Président en 2025 ;
- Co-Organisation avec le Conseil Des Services Financiers Islamiques (IFSB) d'un Workshop au profit des opérateurs et régulateurs de la finance participative au Maroc sur la solvabilité et la liquidité (du 7 au 10 novembre 2023).

XI. Moyens humains et techniques de la supervision bancaire

L'effectif de la Direction de la Supervision Bancaire s'est établi, à fin décembre 2023 à 94 personnes, dont 59% sont des femmes.

La répartition des effectifs est restée stable avec près de deux tiers chargés des activités de contrôle des établissements de crédit et organismes assimilés, 24% en charge des travaux de la réglementation et des études et 10% affectés aux activités support.

Environ 70% de cet effectif est d'un âge inférieur à 45 ans et 67% d'une ancienneté de plus de 5 ans. Les agents de la Direction de la Supervision Bancaire sont à 88% titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à Bac+5.

Bank Al-Maghrib a continué à attacher une importance primordiale à la formation continue de ses agents dans un contexte marqué par une évolution permanente des normes bancaires nationales et internationales et des pratiques de supervision ainsi que l'émergence de nouvelles tendances et de nouveaux risques.

⁴⁴ Islamic Financial Services Board

Au cours de l'année 2023, l'effort de formation est resté soutenu. Près de 84% de l'effectif de la Direction de la Supervision Bancaire a bénéficié d'au moins une formation.

Encadré n° 20 :
Thématiques de formation des superviseurs

Le plan de formation a couvert, cette année, une série d'actions dans les domaines liés à la supervision bancaire, notamment :

• *Comptable :*

- *Normes comptables internationales (Norme IFRS 9 et Norme IFRS 17).*

• *Prudentiel :*

- *Processus de surveillance prudentielle.*
- *Proportionnalité dans la supervision microprudentielle.*
- *Macro-Stress Testing.*
- *Gestion des risques et conformité.*
- *Résolution de crise bancaire.*
- *Stabilité financière, risque systémique et politique macroprudentielle.*
- *Obligations sécurisées.*

• *Durabilité :*

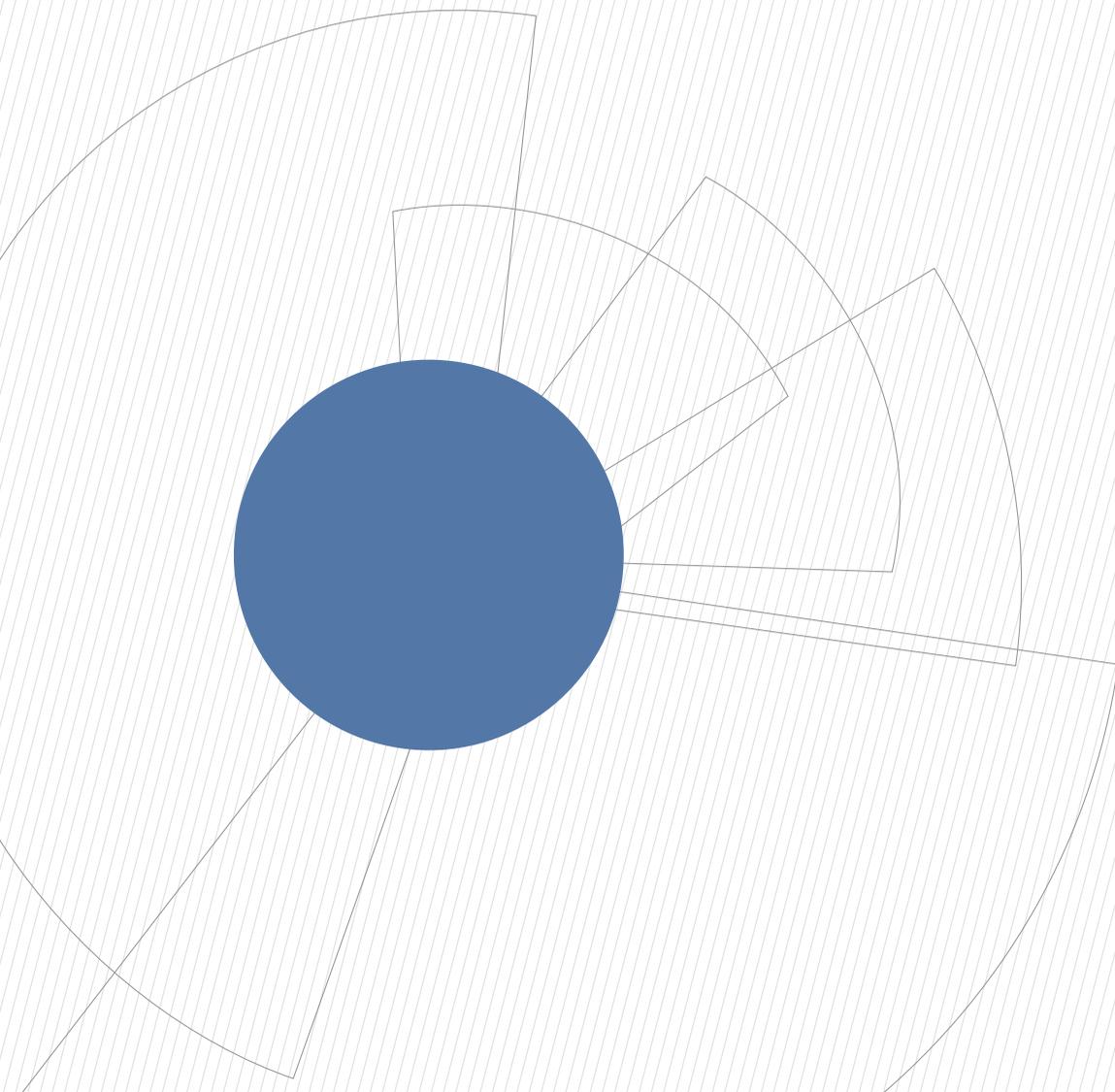
- *Financement climatique et transition durable*

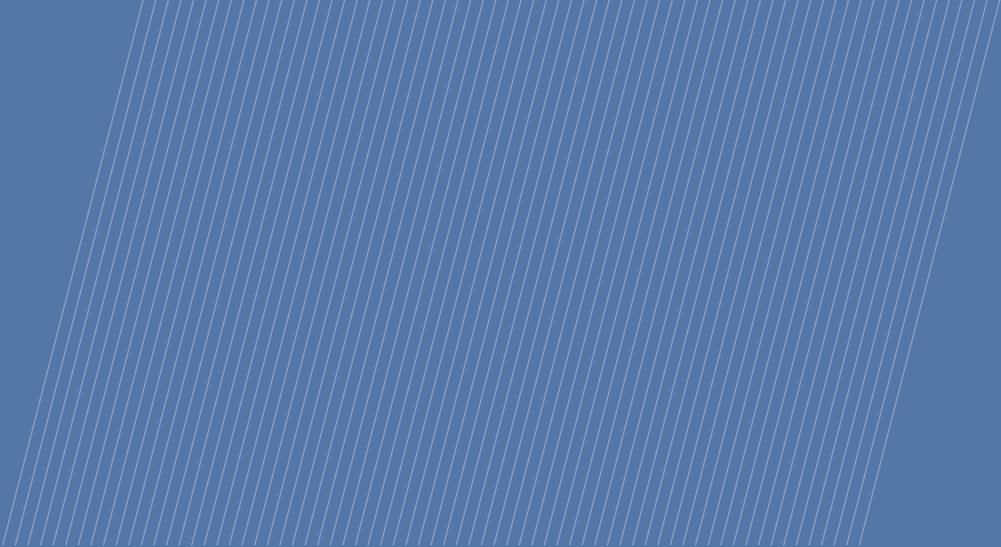
• *Digital et innovations technologiques :*

- *Fintechs.*
- *Power Business Intelligence (BI) et Data Visualisation.*
- *Application de l'Intelligence Artificielle (IA) dans les services financiers.*

• *Intégrité financière :*

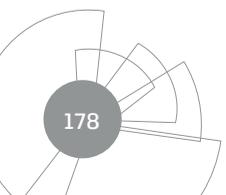
- *Certification Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT).*



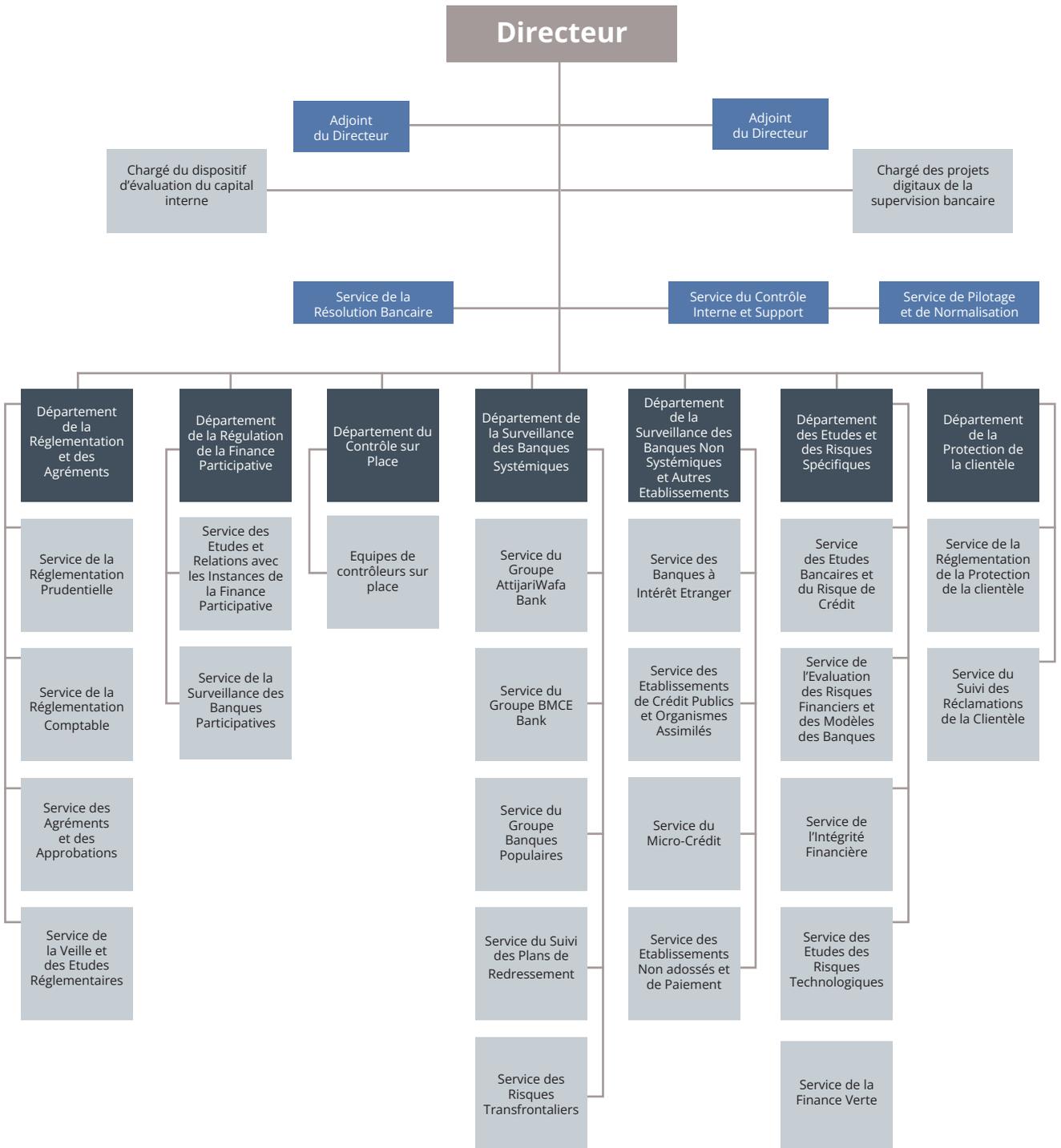


Annexes

تجارت



Annexe 1. Organigramme de la Direction Supervision Bancaire



Annexe 2. Liste des établissements de crédit et organismes assimilés

• Banques

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL BARID BANK	798, Angle Boulevard Ghandi et Boulevard Brahim Roudani - Casablanca
ARAB BANK PLC	174, Boulevard Mohamed V - Casablanca
ATTIJARIWABA BANK	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
BANCO SABADELL	Twin Center, Tour Ouest, 12 ^{ème} étage - Casablanca
BANK AL-AMAL	288, Boulevard Mohamed Zerktouni - Casablanca
BANQUE CENTRALE POPULAIRE « B.C.P »	101, Boulevard Mohamed Zerktouni - Casablanca
BANK OF AFRICA « BOA »	140, Avenue Hassan II - 20 000 - Casablanca
BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « B.M.C.I »	26, Place des Nations Unies - Casablanca
BANQUE POPULAIRE DU CENTRE SUD	Avenue Hassan II - B.P 246 - 80 000 - Agadir
BANQUE POPULAIRE DE FES-MEKNES	Avenue des FAR, B.P 276 - Ville nouvelle - 30 000 - Fès
BANQUE POPULAIRE DE LAAYOUNE	27, Avenue de la Mecque, 70 000 - Laâyoune
BANQUE POPULAIRE DE MARRAKECH - BENI MELLAL	Avenue Abdelkrim Khattabi, Route de Casablanca, B.P 480 - 40 001 - Marrakech
BANQUE POPULAIRE DE NADOR-AI HOCEIMA	Route Principale Nador, Taouima - 62 000 - Nador
BANQUE POPULAIRE D'OUJDA	34, Boulevard Derfoufi, B.P 440 - 60 000 - Oujda
BANQUE POPULAIRE DE RABAT - KENITRA	3, Avenue Trables, B.P 6 - 11 100 - Rabat
BANQUE POPULAIRE DE TANGER-TETOUAN	76, Avenue Mohamed V, B.P 313 - 90 000 - Tanger
CAJA DE AHORROS Y PENSIONES DE BARCELONA « CAIXA BANK, S.A »	179, Boulevard d'Anfa - Casablanca
CDG CAPITAL	Place Moulay El Hassan - Tour Mamounia - Rabat
CFG GROUP	5-7, Rue Ibnou Toufail - Casablanca
CITIBANK MAGHREB	Lotissement Attaoufik- Imm. I - Ensemble immobilier Zenith Millénium -Sidi Maârouf - Casablanca
CREDIT AGRICOLE DU MAROC « CAM »	Place des Alaouites, B.P 49 - 10 000 - Rabat
CREDIT DU MAROC	48-58, Boulevard Mohamed V - Casablanca
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER « C.I.H »	187, Avenue Hassan II - Casablanca
FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL « F.E.C »	Espace Oudaya, Angle Avenue Ben Barka et Avenue Annakhil - Hay Ryad Rabat
BCP SECURITIES SERVICES	27, Boulevard Moulay Youssef, 20 060 - Casablanca
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES « SGMA »	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
UNION MAROCAINE DE BANQUES « U.M.B »	36, Rue Tahar Sebti - Casablanca

• Banques et fenêtres participatives

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL AKHDAR BANK	Angle Avenue Alger et rue d'Oran, Hassan - Rabat
ARREDA	48-58, Boulevard Mohamed V - Casablanca
BANK AL YOUHR	162, Rue Molière, Angle Boulevard Anfa - Casablanca
BANK AL-TAMWEEL WA AL-INMA	157, Avenue Hassan II - Casablanca
BANK ASSAFA	19, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
DAR AL-AMANE	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
NAJMAH	26, Place des Nations Unies - Casablanca
UMNIA BANK	397, Route El Jamia (Ex Route d'El Jadida) - Casablanca
SANAD TAMWIL	CCG Centre d'Affaires, Boulevar Ar Ryad, Hay Ryad - Rabat

● Sociétés de crédit à la consommation

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AXA CREDIT	120-122, Avenue Moulay Hassan II - Casablanca
DAR SALAF S.A	207, Boulevard Zerktouni -Casablanca
EQDOM SA	127, Angle Bd Zerktouni et rue Ibnou Bouraïd - 20100 - Casablanca
RCI FINANCE MAROC S.A	44, Bd Khaled Bnou Loualid – Aïn Sebaa - Casablanca
SALAF AL MOUSTAKBAL S.A.	20, Boulevard de La Mecque - Laâyoune
SALAFIN	Zenith Millenium, Immeuble 8, Sidi Maarouf-Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT D'ACHATS A CREDIT « SOFAC-CREDIT »	57, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT NOUVEAU A CREDIT « FNAC »	Sahat Rabia Al Adaouia, Résidence Kays Agdal - Rabat
SOCIETE NORDAFRAICINE DE CREDIT « SONAC »	29, Boulevard Mohamed V - Fès
SOCIETE REGIONALE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « SOREC-CREDIT »	256, Bd Zerktouni - Casablanca
VIVALIS SALAF	369, Boulevard Zerktouni - Casablanca
WAFASALAF	72, Angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

● Sociétés de crédit immobilier

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI IMMOBILIER	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFI IMMOBILIER	112, Angle boulevard Abdelmoumen et rue Rembrandt - Casablanca

● Sociétés d'affacturage

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI FACTORING	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
MAROC FACTORING	63, Boulevard Moulay Youssef – Résidence Adriana 1 ^{er} étage – CP. 20 060 Casablanca
CAM FACTORING	63, Place des Alaouites – B.P. 49 - Rabat

• Sociétés de crédit-bail

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BMCI- LEASING	Lotissement La Colline II, Lot N°3, Route de Nouaceur – Sidi Maarouf - Casablanca
COMPAGNIE MAROCAINE DE LOCATION D'EQUIPEMENT « MAROC-LEASING »	57, Angle Rue Pinel et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
CREDIT DU MAROC LEASING ET FACTORING	48-58 boulevard Mohammed Zerktouni – Casablanca
SOCIETE GENERALE DE LEASING DU MAROC « SOGELEASE MAROC »	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE MAGHREBINE DE CREDIT -BAIL (LEASING) « MAGHREBAIL »	45, Boulevard Moulay Youssef-Casablanca
WAFABAIL	39-41, Angle boulevard Moulay Youssef & rue Abdelkader El Mazini, 20100 Casablanca
CAM LEASING	1, Place Bandoeng - Casablanca
SCANIA	Autoroute Casa-Rabat, Km 14 - Casablanca

• Sociétés de cautionnement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
FINEA	101, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

• Autres sociétés de financement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
SOCIETE DE FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE « S.F.D.A »	28, Rue Abou Faris Al Marini, BP 49 - Rabat
DAR ASSAFAA LITAMWIL	4, rue Sanaa, Casablanca
JAIDA	Place Moulay Hassan, Imm. Dalil-Rabat

• Banques offshore

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK (ATTIJARI I.B B.O.S)	58, Boulevard Pasteur - Tanger
BMCI - BANQUE OFFSHORE- GROUPE BNP (BMCI B.O.S)	Zone franche de Tanger, Route de Rabat - Tanger
CHAABI INTERNATIONAL BANK	Lot 45D Zone Franche d'exportation, Route de Rabat – Tanger
CREDIT DU MAROC OFFSHORE – BANQUE OFFSHORE (B.I.T B.O.S)	Angle Avenue Mohamed V et Rue Moussa Bnou Noussair - Tanger
SOCIETE GENERALE OFFSHORE	58, Avenue Mohamed V - Tanger
SUCCURSALE OFFSHORE DE LA BMCE (SUCCURSALE O.S BMCE) (BMCE TANGER OFFSHORE)	Zone Franche d'exportation, Boukhalef route de Rabat - Tanger

● Associations de Micro-Crédit

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ASSOCIATION AL AMANA POUR LA PROMOTION DES MICROENTREPRISES	40, Rue Al Fadila, quartier industriel, Q.Y.M, 10 130 - Rabat
ASSOCIATION AL KARAMA DE MICRO-CREDIT	38 Avenue Abdelmoumen, Immeuble Al Amal, appt n°23, 4 ^{ème} étage, Hassan - Rabat
ASSOCIATION DE MICRO-FINANCE OUED-SROU « AMOS »	2, Rue Oued Sbou, Quartier Ettakadoum - El Kbab - Khénifra
ASSOCIATION ISMAILIA DE MICRO-CREDIT	115, Boulevard Lahboul - Meknès
ATTADAMOUNE MICROFINANCE	1,Rue Abi Dar El Ghoufari, 1 ^{er} étage, Quartier Prince Héritier- Fès
BRJ MICROFINANCE	82, rue Soumaya, Angle Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
FONDATION ARRAWAJ DE LA FINANCE INCLUSIVE	Immeuble Saraya Angle Boulevard Riad et Avenue Alarz - Hay Riad - Rabat
FONDATION ARDI MICRO-CREDIT	Avenue Hassan II , Hay Ibn Sina, Rue Iran-Témara Centre
MICROFINANCE FONDATION BANQUE POPULAIRE POUR LE MICRO-CREDIT « FBPMC »	3, Rue Docteur Veyre-Résidence Patio - Casablanca
ASSOCIATION MICROFINANCE DU NORD « ATTISSIR »	6, Rue Rachid Réda, Résidence Hayat 2 entresol, appt. N° 34 - Tanger
INSTITUTION MAROCAINE D'APPUI A LA MICRO-ENTREPRISE « INMAA »	Angle Rue Maâmora et Rue Elizabeth II, Immeuble A, 2 ^{ème} etage, Appt n°2 - Kénitra

● Etablissements de paiement offrant des produits et services de paiement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BARID CASH	Angle Boulevard Hassan II et Boulevard de Paris - Casablanca
CASH PLUS SA	1, Angle Boulevard Abdelmoumen, Rue des Pléiades - Quartier des Hôpitaux, 3 ^{ème} étage - Casablanca
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	8, Angle venue Moulay Rachid et rue Bab Al Mansour - Casablanca
DAMANE CASH	18, Angle Boulevard Lalla Yacout et Rue Mohammed Belloul (ex Pegoud) - Casablanca
DIGIFI	Lotissement Attawfik, Rue 1 et 3 Californie, Sidi Maârouf - Casablanca
LANA CASH	187 Avenue Hassan II - Casablanca
MAROC TRAITEMENT DE TRANSACTIONS "M2T"	Espace Perla, La Colline, lot n°22, Sidi maarouf - Casablanca
MAYMOUNA SERVICES FINANCIERS	Immeuble Saraya, Angle Boulevard Riad et Avenue Al arz Hay Riad - Rabat
MT CASH	Avenue Annakhil, Hay Riad - Rabat
NAPS SA	16, Rue Abdelhak Ben Mahyou, Palmier – Casablanca
ORANGE MONEY MAROC	Lotissement la colline, Immeuble les 4 temps, 6 ^{ème} étage, Sidi Maârouf, Casablanca
WAFA CASH	15, Rue Driss Lahrizi – Casablanca
WANA MONEY	Lotissement La Colline 2, Sidi Maarouf - Casablanca
AL FILAHI CASH	Place des Alaouites B.P 49, 10 000 - Rabat

• Autres établissements de paiement spécialisés, exclusivement, en matière de transfert de fonds

Dénomination sociale	Adresse du siège social
MEA FINANCES SERVICES	Résidence Hadi n°27, Rue Salim Cherkaoui, 6 ^{ème} étage - Casablanca
TRANSFERT EXPRESS	282, Boulevard de la Résistance et Angle Rue de Strasbourg – Casablanca

• Autres établissements de crédit

Dénomination sociale	Adresse du siège social
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	Place Moulay el Hassan - Rabat
SOCIETE NATIONALE DE GARANTIE ET DU FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE	Boulevard Ar Ryad, Hay Ryad - Rabat

Annexe 3. Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés

	2019	2020	2021	2022	2023
Banques	19	19	19	19	19
Banques à capital majoritairement étranger (*)	7	7	7	6	6
Banques à capital majoritairement public	5	5	5	5	5
Banques participatives	5	5	5	5	5
Sociétés de financement	27	27	28	29	29
Sociétés de crédit à la consommation	12	12	12	13	12
Sociétés de crédit-bail	7	7	7	7	8
Sociétés de crédit immobilier	2	2	2	2	2
Sociétés de cautionnement	1	1	1	1	1
Sociétés d'affacturage	2	2	3	3	3
Autres sociétés	3	3	3	3	3
Banques offshore	6	6	6	6	6
Associations de micro-crédit	12	12	11	11	11
Etablissements de paiement	19	20	18	18	16
Autres établissements (**)	2	2	2	2	2
Total	90	91	89	90	88

(*) dont 3 dotées d'une fenêtre participative

(**) dont 1 doté d'une fenêtre de garantie participative

Annexe 4. Évolution des emplois des banques (activité Maroc)

En millions de dirhams

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	206 735	230 919	229 657	-0,5
Créances sur la clientèle	897 103	950 492	996 759	4,9
Portefeuille-titres	373 245	411 446	437 665	6,4
dont Bons du Trésor	201 230	240 480	251 269	4,5
Valeurs immobilisées	30 175	31 267	33 128	6,0
Autres actifs	57 601	55 954	58 924	5,3
Total-actif	1 564 859	1 680 078	1 756 133	4,5

Rubriques nettes d'amortissements et provisions

Annexe 5. Évolution des ressources des banques (activité Maroc)

En millions de dirhams

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	172 645	210 007	224 569	6,9
Dépôts de la clientèle	1 055 767	1 128 887	1 167 413	3,4
Dettes obligataires	120 073	120 352	127 190	5,7
- Titres de créance émis	66 864	62 278	64 932	4,3
- Dettes subordonnées	53 209	58 074	62 258	7,2
Fonds propres	149 129	156 796	161 946	3,3
Résultat net	12 059	10 509	12 651	20,4
Autres passifs	55 186	53 527	62 364	16,5
Total-passif	1 564 859	1 680 078	1 756 133	4,5

Annexe 6. Évolution du portefeuille-titres des banques

Montant brut en millions de dirhams

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023 (en%)
Titres de transaction	202 278	192 732	196 251	1,8
Titres de placement	70 744	77 716	65 734	-15,4
Titres d'investissement	40 665	77 439	108 086	39,6
Titres de participation et emplois assimilés	62 889	69 403	73 419	5,8
Total du portefeuille-titres	376 576	417 290	443 490	6,3

Annexe 7. Evolution des emplois des banques et fenêtres participatives

En millions de dirhams

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 461	2 068	2 660	28,6
Créances sur la clientèle	19 290	23 556	28 360	20,4
Certificats de Sukuk	129	61	0	-100
Valeurs immobilisées	400	378	368	-2,7
Autres actifs	849	950	1 267	33,2
dont biens acquis dans le cadre de financements participatifs	171	171	301	76,1
Total-actif	22 129	27 013	32 655	20,9

Annexe 8. Evolution des ressources des banques et fenêtres participatives

En millions de dirhams

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 388	2 997	3 365	12,3
Dépôts de la clientèle	7 485	9 952	12 717	27,8
dont dépôts d'investissement reçus	1 798	2 435	3 034	24,6
Fonds propres	2 170	2 134	2 383	11,7
Résultat net	-207	-129	5	-104,1
Wakala Bil Istithmar	4 330	5 190	6 126	18
Autres passifs	5 963	6 869	8 059	17,3
dont marges constatées d'avance	5 226	6 022	6 778	12,5
Total-passif	22 129	27 013	32 655	20,9

Annexe 9. Évolution des emplois des sociétés de financement

En millions de dirhams

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 801	3 734	3 245	-13,1
Créances sur la clientèle	111 874	118 377	124 994	5,6
Portefeuille-titres	1 108	524	1 082	106,4
Valeurs immobilisées	1 284	1 263	1 294	2,5
Autres actifs	4 140	3 962	4 318	8,9
Total-actif	123 207	127 860	134 933	5,5

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Annexe 10. Évolution des ressources des sociétés de financement

En millions de dirhams

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit	58 030	66 061	70 932	7,4
Dettes envers la clientèle	10 749	10 732	11 583	7,9
Titres de créances émis	27 876	24 534	24 151	-1,6
Fonds propres	11 934	12 123	12 774	5,4
Résultat net	1 407	1 385	1 421	2,6
Autres passifs	13 211	13 025	14 072	8,0
Total-passif	123 207	127 860	134 933	5,5

Annexe 11. Évolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation

En millions de dirhams

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 249	1 188	782	-34,2
Créances sur la clientèle	57 147	60 684	65 798	8,4
dont Opérations de location avec option d'achat	20 642	22 079	24 695	11,8
Portefeuille-titres	566	117	693	490,1
Valeurs immobilisées	924	934	966	3,4
Autres actifs	2 880	2 558	2 973	16,3
Total-actif	62 766	65 481	71 212	8,8

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Annexe 12. Évolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation

En millions de dirhams

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	18 836	24 475	29 318	19,8
Dettes envers la clientèle	8 761	8 548	9 425	10,3
Titres de créance émis	19 934	17 088	15 838	-7,3
Fonds propres	6 567	6 672	7 051	5,7
Résultat net	727	855	883	3,3
Autres passifs	7 941	7 843	8 697	10,9
Total-passif	62 766	65 481	71 212	8,8

Annexe 13. Évolution des emplois des sociétés de crédit-bail

En millions de dirhams

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023 (en%)
Immobilisations en crédit-bail	48 697	50 873	52 906	4,0
Autres créances sur la clientèle	256	266	222	-16,7
Portefeuille-titres	19	19	19	0,0
Autres actifs	1 216	1 343	1 276	-4,9
Total-actif	50 188	52 501	54 423	3,7

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Annexe 14. Évolution des ressources des sociétés de crédit-bail

En millions de dirhams

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	33 591	35 914	36 613	1,9
Dettes envers la clientèle	627	616	619	0,5
Titres de créance émis	7 587	7 280	7 979	9,6
Fonds propres	3 833	4 000	4 173	4,3
Résultat net	415	328	338	3
Autres passifs	4 135	4 363	4 701	7,7
Total-passif	50 188	52 501	54 423	3,7

Annexe 15. Evolution des emplois des banques offshore

En millions de dirhams

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	18 764	25 025	17 604	-29,7
Créances sur la clientèle	20 044	22 063	22 737	3,1
Portefeuille-titres	2 805	3 045	3 746	23
Autres actifs	925	1 005	1 274	26,7
Total-actif	42 538	51 138	45 361	-11,3

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Annexe 16. Evolution des ressources des banques offshore

En millions de dirhams

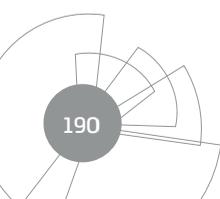
	2021	2022	2023	Variation 2022/2023 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	28 762	35 793	31 478	-12,1
Dépôts de la clientèle	11 951	12 778	11 274	-11,8
Fonds propres comptables	718	934	1 039	11,2
Résultat net	300	504	388	-23,1
Autres passifs	807	1 129	1 182	4,8
Total passif	42 538	51 138	45 361	-11,3

Annexe 17. Evolution des emplois des associations de micro-crédit

En millions de dirhams

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	316	346	231	-33,3
Créances sur la clientèle	7 805	7 997	8 302	3,8
Valeurs immobilisées	212	212	213	0,6
Autres actifs	724	1 142	1 646	44,1
Total-actif	9 057	9 697	10 392	7,2

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions



Annexe 18. Evolution des ressources des associations de micro-crédit

En millions de dirhams

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 343	5 422	6 118	12,8
Fonds propres et assimilés	2 369	2 511	2 584	2,9
Autres passifs	1345	1 764	1 690	-4,2
Total-passif	9 057	9 697	10 392	7,2

Annexe 19. Evolution des emplois des banques – sur base consolidée

En millions de dirhams

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023 (en%)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	224 045	226 113	238 004	5,3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	152 903	120 130	97 182	-19,1
Prêts et créances sur la clientèle	1 172 755	1 261 450	1 322 918	4,9
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	119 238	136 879	143 007	4,5
Titres au coût amorti	86 669	126 317	154 780	22,5
Autres actifs	229 510	273 701	271 464	-0,8
Total- actif	1 985 120	2 144 590	2 227 355	3,9

Annexe 20. Evolution des ressources des banques – sur base consolidée

En millions de dirhams

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023 (en%)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 047	1 047	1 834	75,2
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	194 926	235 978	250 060	6,0
Dettes envers la clientèle	1 324 316	1 437 242	1 473 716	2,5
Titres de créance émis	83 344	76 398	78 230	2,4
Capitaux propres-part du Groupe	153 888	159 672	170 561	6,8
dont Résultat net	12 078	13 989	16 900	20,8
Autres passifs	226 599	234 253	252 954	8,0
Total-passif	1 985 120	2 144 590	2 227 355	3,9

Annexe 21. Bilan cumulé des banques – Activité Maroc Au 31 décembre 2023

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2022	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	49 829 942	40 410 065
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	195 992 882	206 758 100
. A vue	31 801 476	31 471 328
. A terme	164 191 406	175 286 772
Créances sur la clientèle	913 541 230	966 504 018
. Crédits de trésorerie et à la consommation	321 633 058	319 654 830
. Crédits à l'équipement	209 955 303	235 480 069
. Crédits immobiliers	282 818 275	282 377 678
. Autres crédits	99 134 594	128 991 441
Créances acquises par affacturage	36 951 039	30 254 824
Titres de transaction et de placement	269 929 102	262 391 014
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	173 504 096	157 132 617
. Autres titres de créance	14 288 404	18 194 201
. Certificats de Sukuks	63 990	0
. Titres de propriété	82 072 612	87 064 196
Autres actifs	37 748 813	37 889 434
Titres d'investissement	77 419 795	107 590 122
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	66 975 720	94 135 980
. Autres titres de créance	10 444 075	13 454 142
. Certificats de Sukuks	0	0
Titres de participation et emplois assimilés	64 097 065	67 683 555
Participation dans les entreprises liées	51 550 637	54 467 535
Autres titres de participation et emplois assimilés	12 382 313	13 624 170
Titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
Créances subordonnées	351 230	346 891
Dépôts d'investissement placés	2 948 408	3 176 496
Immobilisations données en crédit-bail et en location	2 699 270	3 212 000
Immobilisations données en Ijara	1 005	916
Immobilisations incorporelles	7 651 847	8 415 995
Immobilisations corporelles	20 916 060	21 499 603
Total de l'Actif	1 680 077 688	1 756 133 033

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2022	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	108	103 108
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	210 006 697	224 466 272
. A vue	24 573 485	23 570 147
. A terme	185 433 212	200 896 125
Dépôts de la clientèle	1 128 886 605	1 167 413 376
. Comptes à vue créditeurs	774 844 302	819 799 891
. Comptes d'épargne	179 043 297	182 756 728
. Dépôts à terme	142 566 933	128 258 352
. Autres comptes créditeurs	32 432 073	36 598 405
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	4 399	3 487
Titres de créance émis	62 277 876	64 932 278
. Titres de créance négociables	53 277 173	56 706 169
. Emprunts obligataires	8 958 018	8 226 109
. Autres titres de créance émis	42 685	0
Autres passifs	31 286 756	40 090 376
Provisions pour risques et charges	20 328 648	21 559 787
Provisions réglementées	1 705 242	495 647
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 725 329	3 725 329
Dettes subordonnées	58 074 451	62 257 892
Dépôts d'investissement reçus	201 410	213 233
Ecarts de réévaluation	420	420
Réserves et primes liées au capital	112 550 152	115 891 345
Capital	29 025 778	29 708 886
Actionnaires. Capital non versé (-)	-48 000	-48 000
Report à nouveau (+/-)	12 042 201	13 125 346
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-499 577	-456 638
Résultat net de l'exercice (+/-)	10 509 193	12 650 889
Total du Passif	1 680 077 688	1 756 133 033

En milliers de dirhams

HORS BILAN	31/12/2022	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNES	395 607 182	416 215 660
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	5 368 844	9 153 245
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	192 816 088	203 018 057
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	70 145 945	61 187 731
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	115 009 107	131 021 154
Titres achetés à réméré	3 948 650	4 189 759
Autres titres à livrer	8 318 548	7 645 714
ENGAGEMENTS RECUS	163 050 029	168 316 794
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	4 298 344	4 360 040
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	117 681 377	110 478 285
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	39 280 576	47 409 307
Titres vendus à réméré	0	0
Autres titres à recevoir	1 789 732	6 069 162
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	0	0

Annexe 22. Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques – Activité Maroc Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

En milliers de dirhams

	31/12/2022	31/12/2023
+ Intérêts et produits assimilés	49 752 930	57 854 340
- Intérêts et charges assimilées	13 518 186	20 365 739
Marge d'intérêt	36 234 744	37 488 601
+ Produits sur financements participatifs	102 277	117 552
- Charges sur financements participatifs	0	0
Marge sur financements participatifs	102 277	117 552
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	759 760	760 538
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	622 137	645 177
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	137 623	115 361
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	55	52
- Charges sur immobilisations données en Ijara	90	90
Résultat des opérations d'Ijara	-35	-38
+ Commissions perçues	10 054 167	10 657 304
- Commissions servies	1 663 705	1 695 498
Marge sur commissions	8 390 462	8 961 806
± Résultat des opérations sur titres de transaction	-1 071 628	5 226 643
± Résultat des opérations sur titres de placement	-659 504	282 106
± Résultat des opérations de change	4 920 785	4 768 211
± Résultat des opérations sur produits dérivés	825 022	84 635
Résultat des opérations de marché	4 014 675	10 361 595
± Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
+ Divers autres produits bancaires	4 629 665	5 011 082
- Diverses autres charges bancaires	3 339 234	3 610 481
± PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-4 080	-4 273
PRODUIT NET BANCAIRE	50 166 097	58 441 205
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	245 991	-729 082
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	1 205 537	846 769
- Autres charges d'exploitation non bancaire	289 342	447 606
- Charges générales d'exploitation	26 551 525	27 235 366
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	24 776 758	30 875 920
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-7 672 036	-8 303 780
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-68 258	-1 193 439
RESULTAT COURANT	17 036 464	21 378 701
RESULTAT NON COURANT	-2 132 795	-2 277 123
- Impôts sur les résultats	4 394 474	6 450 693
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	10 509 195	12 650 885

Annexe 23. Bilan cumulé des banques et fenêtres participatives Au 31 décembre 2023

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2022	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 032 809	2 792 297
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	336 991	338 781
. A vue	286 952	299 621
. A terme	50 039	39 160
Créances sur la clientèle	23 555 565	28 360 251
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	1 435 020	1 720 020
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	2 546 494	3 804 168
. Crédits et financements participatifs immobiliers	19 456 678	22 685 281
. Autres crédits et financements participatifs	117 373	150 782
Créances acquises par affacturage	0	0
Titres de transaction et de placement	50 330	0
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
. Certificats de Sukuks	50 330	0
. Titres de propriété	0	0
Autres actifs	647 349	793 936
Titres d'investissement	10 581	0
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
. Certificats de Sukuks	10 581	0
Titres de participation et emplois assimilés	1 385	1 385
Participation dans les entreprises liées	0	0
Autres titres de participation et emplois assimilés	1 385	1 385
Titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
Créances subordonnées	0	0
Dépôts d'investissement placés	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	0	0
Immobilisations données en Ijara	0	0
Immobilisations incorporelles	164 439	163 704
Immobilisations corporelles	213 952	204 546
Total de l'Actif	27 013 401	32 654 900

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2022	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 996 559	3 365 320
. A vue	380 892	395 183
. A terme	2 615 667	2 970 137
Dépôts de la clientèle	7 516 958	9 682 980
. Comptes à vue créditeurs	7 024 264	9 085 478
. Comptes d'épargne	0	21
. Dépôts à terme	0	0
. Autres comptes créditeurs	492 694	597 481
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	74 779	54 410
Titres de créance émis	0	0
. Titres de créance négociables	0	0
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis	0	0
Autres passifs	6 734 888	7 935 347
Provisions pour risques et charges	60 563	69 487
Provisions réglementées	0	0
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Dépôts d'investissement reçus	7 625 068	9 159 370
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves et primes liées au capital	0	0
Capital	3 935 000	4 125 000
Actionnaires. Capital non versé (-)	-200 000	0
Report à nouveau (+/-)	-1 601 142	-1 742 350
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	-129 272	5 336
Total du Passif	27 013 401	32 654 900

En milliers de dirhams

HORS BILAN	31/12/2022	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNES	1 503 501	1 924 010
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	0	0
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1 469 263	1 886 370
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	0	0
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	34 238	37 640
Titres achetés à réméré	0	0
Autres titres à livrer	0	0
ENGAGEMENTS RECUS	1 062 005	941 142
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	850 000	620 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	180 248	249 497
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	31 757	71 645
Titres vendus à réméré	0	0
Autres titres à recevoir	0	0
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	0	0

Annexe 24. Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques et fenêtres participatives Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

En milliers de dirhams

	31/12/2022	31/12/2023
+ Intérêts et produits assimilés	0	0
- Intérêts et charges assimilées	0	0
Marge d'intérêt	0	0
+ Produits sur financements participatifs	803 927	980 641
- Charges sur financements participatifs	4737	2548
Marge sur financements participatifs	799 190	978 093
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	0	0
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	0	0
- Charges sur immobilisations données en Ijara	0	0
Résultat des opérations d'Ijara	0	0
+ Commissions perçues	89 558	122 048
- Commissions servies	11 791	16 257
Marge sur commissions	77 767	105 791
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0
± Résultat des opérations sur titres de placement	217	0
± Résultat des opérations de change	3 913	9 550
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	4 130	9 550
± Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
+ Divers autres produits bancaires	5 304	1 430
- Diverses autres charges bancaires	10 664	10 593
± PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-208 758	-261 628
PRODUIT NET BANCAIRE	666 558	822 643
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	1 043	18 393
- Autres charges d'exploitation non bancaire	726	442
- Charges générales d'exploitation	741 129	771 251
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-74 255	69 343
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-9 358	-15 252
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-20 918	4 311
RESULTAT COURANT	-104 529	42 395
RESULTAT NON COURANT	1475	117
- Impôts sur les résultats	26 216	37 175
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-129 272	5 336

Annexe 25. Bilan cumulé des sociétés de financement Au 31 décembre 2023

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2022	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	84 124	90 240
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	3 733 530	3 245 393
. A vue	1 506 312	1 083 197
. A terme	2 227 218	2 162 196
Créances sur la clientèle	41 525 526	43 986 591
. Crédits de trésorerie et à la consommation	35 158 958	37 133 223
. Crédits à l'équipement	3 079 448	3 769 638
. Crédits immobiliers	942 702	838 030
. Autres crédits	2 344 418	2 245 700
Créances acquises par affacturage	3 899 030	3 406 829
Titres de transaction et de placement	236 461	904 013
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	211	495 617
. Titres de propriété	236 250	408 396
Autres actifs	3 878 348	4 226 685
Titres d'investissement	178 688	68 882
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	147 364	37 545
. Autres titres de créance	31 324	31 337
Titres de participation et emplois assimilés	109 145	109 147
Créances subordonnées	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	72 952 156	77 600 683
Immobilisations incorporelles	785 263	822 696
Immobilisations corporelles	477 947	471 537
Total de l'Actif	127 860 218	134 932 696

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2022	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	68 562	126 496
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	66 061 188	70 931 647
. A vue	7 192 980	6 361 385
. A terme	58 868 208	64 570 262
Dépôts de la clientèle	10 731 604	11 582 866
. Comptes à vue créditeurs	853 022	764 239
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	258 868	208 353
. Autres comptes créditeurs	9 619 714	10 610 274
Titres de créance émis	24 534 348	24 150 762
. Titres de créance négociables	23 523 273	23 168 809
. Emprunts obligataires	975 893	945 929
. Autres titres de créance émis	35 182	36 024
Autres passifs	10 068 807	10 656 604
Provisions pour risques et charges	1 303 623	1 303 820
Provisions réglementées	22 690	22 200
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Dettes subordonnées	1 562 144	1 902 478
Ecart de réévaluation	0	0
Réserves et primes liées au capital	5 220 840	5 415 361
Capital	3 861 510	3 959 760
Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0
Report à nouveau (+/-)	3 040 157	3 398 773
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	61 000
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 384 745	1 420 929
Total du Passif	127 860 218	134 932 696

Annexe 26. Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de financement Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

En milliers de dirhams

	31/12/2022	31/12/2023
+ Intérêts et produits assimilés	4 020 617	4 221 643
- Intérêts et charges assimilées	2 837 125	3 259 072
Marge d'intérêt	1 183 492	962 571
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	23 609 121	24 853 219
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	20 050 930	20 993 889
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	3 558 191	3 859 330
+ Commissions perçues	1 366 390	1 421 061
- Commissions servies	224 715	223 343
Marge sur commissions	1 141 675	1 197 718
± Résultat des opérations sur titres de transaction	4 126	6 237
± Résultat des opérations sur titres de placement	0	0
± Résultat des opérations de change	-5 124	-5 445
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	-998	792
+ Divers autres produits bancaires	256 502	297 116
- Diverses autres charges bancaires	22 829	27 507
PRODUIT NET BANCAIRE	6 116 033	6 290 020
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	151	163
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	83 194	79 737
- Autres charges d'exploitation non bancaire	21 154	14 603
- Charges générales d'exploitation	2 438 833	2 538 899
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 739 391	3 816 418
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 350 842	-1 288 195
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-7 614	9 573
RESULTAT COURANT	2 380 935	2 537 796
RESULTAT NON COURANT	-137 571	-102 703
- Impôts sur les résultats	858 612	948 544
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 384 752	1 486 549

Annexe 27. Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation Au 31 décembre 2023

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2022	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	82 832	86 014
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 188 367	781 857
. A vue	1 099 333	447 887
. A terme	89 034	333 970
Créances sur la clientèle	38 599 289	41 097 666
. Crédits de trésorerie et à la consommation	33 976 507	35 827 077
. Crédits à l'équipement	2 758 020	3 419 063
. Crédits immobiliers	10 315	8 930
. Autres crédits	1 854 447	1 842 596
Créances acquises par affacturage	6 035	6 035
Titres de transaction et de placement	875	576 328
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	495 406
. Titres de propriété	875	80 922
Autres actifs	2 474 050	2 887 181
Titres d'investissement	26 301	26 301
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	26 301	26 301
Titres de participation et emplois assimilés	90 247	90 247
Créances subordonnées	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	22 078 771	24 694 589
Immobilisations incorporelles	586 244	613 642
Immobilisations corporelles	347 505	352 056
Total de l'Actif	65 480 516	71 211 916

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2022	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	66 545	126 496
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	24 475 093	29 318 062
. A vue	915 565	1 487 849
. A terme	23 559 528	27 830 213
Dépôts de la clientèle	8 548 171	9 425 125
. Comptes à vue créditeurs	20	341
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	0	0
. Autres comptes créditeurs	8 548 151	9 424 784
Titres de créance émis	17 087 507	15 837 710
. Titres de créance négociables	17 087 507	15 837 710
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis	0	0
Autres passifs	5 965 978	6 379 493
Provisions pour risques et charges	545 076	530 401
Provisions réglementées	22 690	22 200
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Dettes subordonnées	1 242 331	1 642 311
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves et primes liées au capital	3 704 854	3 882 293
Capital	1 873 387	1 890 637
Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0
Report à nouveau (+/-)	1 093 425	1 278 412
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	-4622
Résultat net de l'exercice (+/-)	855 459	883 398
Total du Passif	65 480 516	71 211 916

Annexe 28. Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit à la consommation Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

En milliers de dirhams

	31/12/2022	31/12/2023
+ Intérêts et produits assimilés	3 554 913	3 781 862
- Intérêts et charges assimilées	1 320 665	1 581 993
Marge d'intérêt	2 234 248	2 199 869
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	6 986 781	7 561 298
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	6 321 732	6 748 999
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	665 049	812 299
+ Commissions perçues	975 288	964 930
- Commissions servies	180 730	176 305
Marge sur commissions	794 558	788 625
± Résultat des opérations sur titres de transaction	-3 188	-2 179
± Résultat des opérations sur titres de placement	0	0
± Résultat des opérations de change	-55	10
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	-3 243	-2 169
+ Divers autres produits bancaires	210 090	252 380
- Diverses autres charges bancaires	10 503	16 830
PRODUIT NET BANCAIRE	3 890 199	4 034 174
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-4 167	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	32 129	37 777
- Autres charges d'exploitation non bancaire	13 664	6 638
- Charges générales d'exploitation	1 701 022	1 776 683
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 203 475	2 288 630
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-974 597	-917 605
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	111 775	13 161
RESULTAT COURANT	1 340 653	1 384 186
RESULTAT NON COURANT	-57 812	-25 311
- Impôts sur les résultats	427 382	475 477
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	855 459	883 398

Annexe 29. Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail Au 31 décembre 2023

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2022	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	377	398
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	6 908	13 025
. A vue	6 729	12 866
. A terme	179	159
Créances sur la clientèle	52 311	48 962
. Crédits de trésorerie et à la consommation	22 696	22 075
. Crédits à l'équipement	0	0
. Crédits immobiliers	5 527	4 605
. Autres crédits	24 088	22 282
Créances acquises par affacturage	214 038	172 924
Titres de transaction et de placement	211	211
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	211	211
. Titres de propriété	0	0
Autres actifs	1 114 059	1 042 558
Titres d'investissement	0	0
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
Titres de participation et emplois assimilés	18 794	18 794
Créances subordonnées	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	50 873 385	52 906 094
Immobilisations incorporelles	178 117	185 674
Immobilisations corporelles	42 698	34 280
Total de l'Actif	52 500 898	54 422 920

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2022	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	35 913 909	36 613 468
. A vue	3 154 352	3 440 962
. A terme	32 759 557	33 172 506
Dépôts de la clientèle	615 917	618 847
. Comptes à vue créditeurs	131 326	194 645
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	258 868	208 353
. Autres comptes créditeurs	225 723	215 849
Titres de créance émis	7 279 767	7 979 179
. Titres de créance négociables	6 435 766	7 130 885
. Emprunts obligataires	808 819	812 270
. Autres titres de créance émis	35 182	36 024
Autres passifs	3 574 744	3 822 524
Provisions pour risques et charges	587 061	609 026
Provisions réglementées	0	0
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Dettes subordonnées	201 244	203 504
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves et primes liées au capital	1 442 024	1 452 024
Capital	1 010 095	1 065 095
Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0
Report à nouveau (+/-)	1 548 313	1 656 054
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	65 622
Résultat net de l'exercice (+/-)	327 824	337 577
Total du Passif	52 500 898	54 422 920

Annexe 30. Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

En milliers de dirhams

	31/12/2022	31/12/2023
+ Intérêts et produits assimilés	19 839	17 032
- Intérêts et charges assimilées	1 398 200	1 550 568
Marge d'intérêt	-1 378 361	-1 533 536
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	16 622 340	17 291 921
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	13 729 198	14 244 890
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	2 893 142	3 047 031
+ Commissions perçues	5 754	10 726
- Commissions servies	6 515	10 480
Marge sur commissions	-761	246
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0
± Résultat des opérations sur titres de placement	0	0
± Résultat des opérations de change	389	93
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	389	93
+ Divers autres produits bancaires	1 930	2 364
- Diverses autres charges bancaires	2041	495
PRODUIT NET BANCAIRE	1 514 298	1 515 703
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-3	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	13 535	18 040
- Autres charges d'exploitation non bancaire	7 383	7 942
- Charges générales d'exploitation	416 015	430 487
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 104 432	1 095 314
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-298 981	-318 226
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-112 887	-6 643
RESULTAT COURANT	692 564	770 445
RESULTAT NON COURANT	-60 515	-41 665
- Impôts sur les résultats	304 225	325 584
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	327 824	403 196

Annexe 31. Bilan cumulé des banques offshore Au 31 décembre 2023

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2022	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 297	1 503
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	25 022 498	17 602 308
. A vue	4 659 070	5 225 154
. A terme	20 363 428	12 377 154
Créances sur la clientèle	22 063 169	21 084 057
. Crédits de trésorerie et à la consommation	9 806 963	9 413 907
. Crédits à l'équipement	12 184 331	11 521 932
. Crédits immobiliers	23 468	102 926
. Autres crédits	48 407	45 292
Créances acquises par affacturage	0	1 652 780
Titres de transaction et de placement	807 312	1 631 108
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	659 765	1 579 260
. Autres titres de créance	0	0
. Titres de propriété	147 547	51 848
Autres actifs	798 593	1 082 996
Titres d'investissement	2 237 535	2 115 358
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	2 237 535	2 115 358
Titres de participation et emplois assimilés	0	0
Créances subordonnées	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	168 018	156 712
Immobilisations incorporelles	18 441	16 096
Immobilisations corporelles	20 481	18 484
Total de l'Actif	51 138 344	45 361 402

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2022	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	35 793 347	31 478 011
. A vue	1 763 095	4 671 265
. A terme	34 030 252	26 806 746
Dépôts de la clientèle	12 778 046	11 273 745
. Comptes à vue créditeurs	10 132 440	8 799 389
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	2 331 974	2 170 684
. Autres comptes créditeurs	313 632	303 672
Titres de créance émis	0	0
. Titres de créance négociables	0	0
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis	0	0
Autres passifs	993 672	1 032 431
Provisions pour risques et charges	134 688	150 339
Provisions réglementées	0	0
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves et primes liées au capital	205 985	197 391
Capital	133 809	128 031
Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0
Report à nouveau (+/-)	594 422	713 508
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	504 375	387 946
Total du Passif	51 138 344	45 361 402

Annexe 32. Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques offshore Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

En milliers de dirhams

	31/12/2022	31/12/2023
+ Intérêts et produits assimilés	1 438 413	2 078 119
- Intérêts et charges assimilées	700 091	1 413 201
Marge d'intérêt	738 322	664 918
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	37 535	37 976
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	29 469	33 545
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	8 066	4 431
+ Commissions perçues	80 163	90 605
- Commissions servies	10 783	10 604
Marge sur commissions	69 380	80 001
± Résultat des opérations sur titres de transaction	-60	0
± Résultat des opérations sur titres de placement	74 530	31 590
± Résultat des opérations de change	15 076	21 680
± Résultat des opérations sur produits dérivés	1 9642	1 433
Résultat des opérations de marché	109 188	54 703
+ Divers autres produits bancaires	12 002	7 935
- Diverses autres charges bancaires	3 205	6 306
PRODUIT NET BANCAIRE	933 753	805 682
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	721	534
- Autres charges d'exploitation non bancaire	1 665	0
- Charges générales d'exploitation	67 893	78 131
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	864 916	728 085
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	5 975	-4 210
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-17 960	-22 650
RESULTAT COURANT	852 931	701 225
RESULTAT NON COURANT	-24 258	-41 891
- Impôts sur les résultats	324 298	271 388
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	504 375	387 946

Annexe 33. Bilan cumulé des établissements de paiement Au 31 décembre 2023

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2022	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	194 571	294 548
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 402 633	2 177 098
. A vue	1 333 277	2 102 563
. A terme	69 356	74 535
Créances sur la clientèle	287 274	332 957
. Crédits de trésorerie et à la consommation	73 895	68 871
. Crédits à l'équipement	0	0
. Crédits immobiliers	0	0
. Autres crédits	213 379	264 086
Créances acquises par affacturage	0	0
Titres de transaction et de placement	233 018	12 0392
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	10 000
. Titres de propriété	23 3018	110 392
Autres actifs	959 936	1 365 786
Titres d'investissement	0	0
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
Titres de participation et emplois assimilés	312 552	292 589
Créances subordonnées	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	0	0
Immobilisations incorporelles	538 721	493 983
Immobilisations corporelles	183 766	207 145
Total de l'Actif	4 112 471	5 284 498

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2022	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	141	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	826 214	1 204 764
. A vue	731 826	1 092 558
. A terme	94 388	112 206
Dépôts de la clientèle	392 910	876 747
. Comptes à vue créditeurs	65 284	192 893
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	0	0
. Comptes de paiement	141 979	265 678
. Autres comptes créditeurs	185 647	418 176
Titres de créance émis	0	0
. Titres de créance négociables	0	0
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis	0	0
Autres passifs	1 639 907	2 001 215
Provisions pour risques et charges	36 256	68 642
Provisions réglementées	0	0
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3016	2610
Dettes subordonnées	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves et primes liées au capital	169 602	129 113
Capital	994 177	806 177
Actionnaires. Capital non versé (-)	-41251	-20626
Report à nouveau (+/-)	-113 884	-84 689
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	205 383	300 545
Total du Passif	4 112 471	5 284 498

Annexe 34. Etat des Soldes de Gestion cumulé des établissements de paiement Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

En milliers de dirhams

	31/12/2022	31/12/2023
+ Intérêts et produits assimilés	9 724	15 860
- Intérêts et charges assimilées	16 951	21 592
Marge d'intérêt	-7 228	-5 732
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	2 638	2 113
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	2 638	2 113
+ Commissions perçues	2 894 666	3 350 192
- Commissions servies	1 713 399	1 602 364
Marge sur commissions	1 181 267	1 747 828
± Résultat des opérations sur titres de transaction	117	492
± Résultat des opérations sur titres de placement	3 233	3 225
± Résultat des opérations de change	87 234	51 717
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	90 584	55 433
+ Divers autres produits bancaires	16 415	40 660
- Diverses autres charges bancaires	58 200	454 269
PRODUIT NET BANCAIRE	1 225 477	1 386 033
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-3 866	-70
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	467 700	576 560
- Autres charges d'exploitation non bancaire	278 764	349 514
- Charges générales d'exploitation	960 496	982 984
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	450 050	630 025
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-457	-9 296
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-7 540	-27 939
RESULTAT COURANT	442 054	592 789
RESULTAT NON COURANT	-11 074	-15 415
- Impôts sur les résultats	225 185	276 457
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	205 794	300 917

Annexe 35. Bilan consolidé des 11 groupes bancaires Au 31 décembre 2023

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2022	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	87 032 141	76 521 288
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	226 113 015	238 004 376
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	193 758 938	199 985 674
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	32 354 077	38 018 702
Instruments dérivés de couverture	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	120 129 860	97 181 932
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	102 506 858	75 582 121
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	17 623 002	21 599 811
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	0	0
Titres au cout amorti	126 316 904	154 780 478
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	136 878 788	143 006 926
Prêts et créances sur la clientèle	1 261 449 983	1 322 917 983
Placements des activités d'assurance	44 783 540	48 553 226
Actifs des contrats d'assurance	1 640 527	1 818 301
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	0	0
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0
Actifs d'impôt exigible	5 400 174	5 686 858
Actifs d'impôt différé	15 941 591	16 095 271
Comptes de régularisation et autres actifs	34 479 792	36 411 042
Actifs non courants destinés à être cédés	74 402	69 723
Participations dans des entreprises mises en équivalence	1 861 066	1 593 677
Immeubles de placement	19 785 291	18 937 364
Immobilisations corporelles	38 722 551	40 899 982
Immobilisations incorporelles	9 386 511	10 283 760
Ecarts d'acquisition	14 593 456	14 592 730
Total de l'actif	2 144 589 592	2 227 354 917

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2022	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	436	19 206
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 046 615	1 834 183
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 046 615	1 834 183
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	235 978 337	250 059 990
Dettes envers la clientèle	1 437 242 219	1 473 716 070
Titres de créance émis	76 397 674	78 230 043
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	0	0
Passifs d'impôt exigible	7 344 250	9 173 212
Passifs d'impôt différé	8 137 639	8 429 236
Comptes de régularisation et autres passifs	62 760 262	70 280 544
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	2 290 271	0
Passifs des contrats d'assurance	40 711 600	46 031 056
Provisions	14 546 993	15 575 326
Subventions et fonds assimilés	3 982 302	3 924 599
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	58 744 431	61 960 254
Capitaux propres	195 406 563	208 121 198
Capitaux propres part du groupe	159 671 966	170 561 006
Capital et réserves liées	98 168 340	101 674 397
Réserves consolidées	47 349 629	51 414 967
Gains ou pertes latents ou différés	165 406	571 557
Résultat de l'exercice	13 988 591	16 900 085
Intérêts minoritaires	35 734 597	37 560 192
Total du passif	2 144 589 592	2 227 354 917

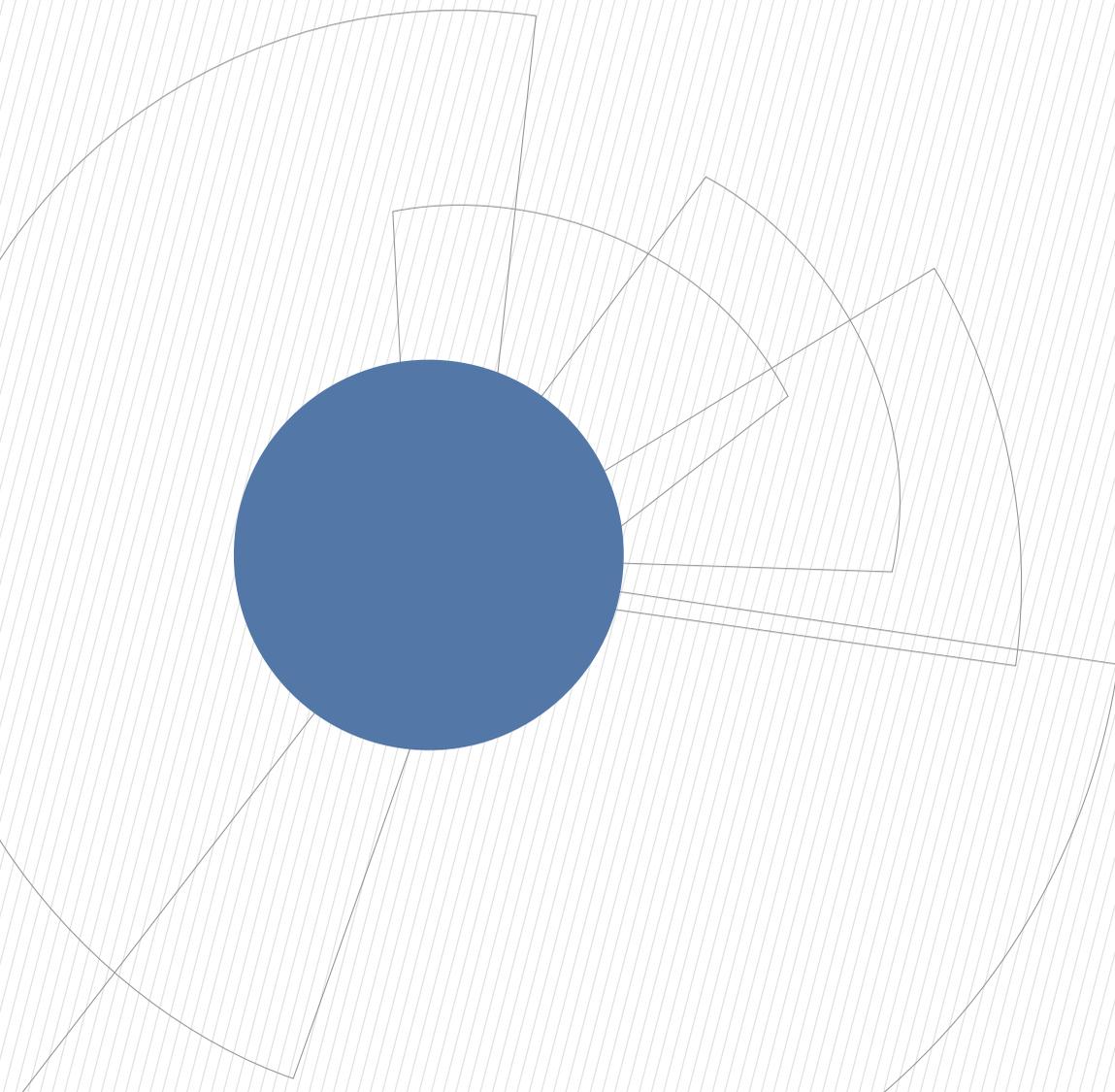
Annexe 36. Compte de résultat consolidé des 11 groupes bancaires Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

En milliers de dirhams

	31/12/2022	31/12/2023
+ Intérêts et produits assimilés	81 246 346	90 550 548
- Intérêts et charges assimilées	23 943 367	30 240 849
MARGE D'INTERET	57 302 979	60 309 699
+ Commissions (Produits)	20 467 164	22 125 605
- Commissions (Charges)	3 382 117	3 396 436
MARGE SUR COMMISSIONS	17 085 047	18 729 169
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4 560 475	10 265 990
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0	0
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par capitaux propres	1 956 975	1 660 788
+/- Gains/pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	1 522	3 767
+ Produits des autres activités	3 434 447	3 597 488
- Charges des autres activités	3 221 837	3 551 173
+ Produits nets des activités d'assurance	2 136 715	2 160 542
PRODUIT NET BANCAIRE	83 256 323	93 176 270
- Charges générales d'exploitation	37 628 853	40 190 309
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	5 379 627	5 405 309
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	40 247 843	47 580 652
- Coût du risque	-13 465 639	-16 404 502
RESULTAT D'EXPLOITATION	26 782 204	31 176 150
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	243 491	254 379
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-121 445	-6 871
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	26 904 250	31 423 658
- Impôts sur les résultats	9 422 597	10 772 382
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
RESULTAT NET	17 481 653	20 651 276
Intérêts minoritaires	3 493 061	3 751 191
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	13 988 592	16 900 085

Annexe 37. Indicateurs Fondamentaux de solidité financière – base sociale

	2021	2022	2023
Adéquation des fonds propres			
Ratio de solvabilité	15,8	15,6	15,5
Fonds propres de base/Total des risques pondérés (CET1)	11,1	11,1	11,2
Créances en souffrance nettes de provisions (en part des fonds propres)	18,6	17,9	19,0
Qualité des actifs			
Taux des créances en souffrance (Créances en souffrance/ Total des crédits)	8,6	8,4	8,5
Répartition sectorielle des crédits			
Prêts au secteur primaire	5,6	5,8	6,8
Prêts au secteur du Bâtiment et des travaux publics	7,8	7,4	8,4
Prêts au secteur de l'industrie de transformation	13,7	15,2	15,2
Prêts au secteur de l'Administration publique et collectivités locales	8,4	7,7	8,0
Prêts au secteur du commerce	7,0	8,1	7,2
Prêts au secteur du tourisme	2,0	1,9	1,7
Ménages	31,1	29,7	28,7
Prêts aux autres secteurs	24,4	24,2	24,0
Résultat et rentabilité			
Rendement moyen des actifs (ROA)	0,8	0,7	0,7
Rendement moyen des fonds propres (ROE)	8,3	6,9	8
Marge d'intérêt/Produit net bancaire (PNB)	69,3	75,3	66,9
Charges générales d'exploitation/PNB	48,5	52,9	46,6
Liquidité			
Actifs liquides/total des actifs	16,4	16,1	14,6
Actifs liquides/passifs à court terme	20,0	19,1	17,5
Positions ouvertes nettes en devises/fonds propres	-2,3	0,004	0,002



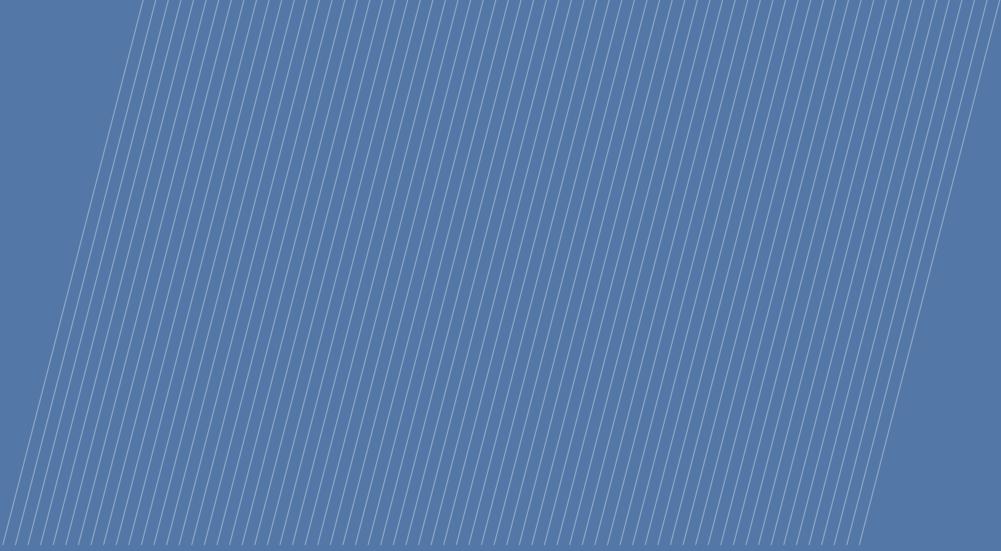


Table des matières

MOT DU WALI	3
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023	6
CHIFFRES-CLÉS DU SYSTÈME BANCAIRE	8
PARTIE 1 : STRUCTURE, ACTIVITÉ, RENTABILITÉ ET RISQUES DU SECTEUR BANCAIRE	
CHAPITRE 1. STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE	15
I - Structure et actionnariat du système bancaire	15
II - Évolution du réseau bancaire	16
III - Évolution du nombre de comptes bancaires	21
IV - Évolution du nombre de cartes bancaires	22
V - Évolution du nombre de comptes de paiement	22
VI - Évolution de l'équipement des commerçants par des terminaux de paiement électronique	23
VII - Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés	24
VIII - Évolution de la concentration bancaire	26
CHAPITRE 2. ACTIVITE ET RENTABILITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES	31
I - Activité et rentabilité des banques sur base sociale	31
II - Activité et rentabilité des banques et fenêtres participatives	52
III - Activité et rentabilité des sociétés de financement	60
IV - Activité et rentabilité des banques offshore	71
V - Activité et rentabilité des institutions de microfinance	73
VI - Activité et rentabilité des établissements de paiement	74
VII - Activité et rentabilité des groupes bancaires	78
CHAPITRE 3. RISQUES BANCAIRES	84
I - Évolution de l'endettement bancaire des ménages	84
II - Évolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières	93
III - Évolution des grandes expositions des banques	96
IV - Évolution du risque de crédit	97
V - Évolution de la liquidité des banques	103
VI - Évolution de la solvabilité des banques	107
VII - Ratio de levier des banques	112
VIII - Profil de risque de taux d'intérêt des banques	113

PARTIE 2 : EVOLUTION DU CADRE DE SUPERVISION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ORGANISMES ASSIMILÉS

CHAPITRE 1 : EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES

I - Réglementations adoptées en 2023	120
II - Projets de réformes légales et réglementaires en cours	124
III - Contribution aux réformes législatives et réglementaires en lien avec le système financier	127

CHAPITRE 2 : ACTIVITE DE SUPERVISION BANCAIRE

I - Suivi du déploiement des mesures de soutien public impliquant le secteur bancaire	131
II - Activité de supervision prudentielle	132
III - Promotion d'une finance inclusive et verte	146
IV - Promotion de l'intégrité du système financier contre les flux illicites	152
V - Accompagnement de la digitalisation des services financiers	157
VI - Protection de la clientèle des établissements de crédit	161
VII - Suite des contrôles	167
VIII - Coordination de la réponse du secteur bancaire suite au séisme d'Al Haouz	167
IX - Concertation avec les associations professionnelles du secteur bancaire	168
X - Coopération internationale	169
XI - Moyens humains et techniques de la supervision bancaire	173

ANNEXES :

Annexe 1 : Organigramme de la Direction Supervision Bancaire	179
Annexe 2 : Liste des établissements de crédit et organismes assimilés	180
Annexe 3 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	184
Annexe 4 : Évolution des emplois des banques (activité Maroc)	185
Annexe 5 : Évolution des ressources des banques (activité Maroc)	185
Annexe 6 : Évolution du portefeuille-titres des banques	186
Annexe 7 : Evolution des emplois des banques et fenêtres participatives	186
Annexe 8 : Evolution des ressources des banques et fenêtres participatives	187
Annexe 9 : Evolution des emplois des sociétés de financement	187
Annexe 10 : Evolution des ressources des sociétés de financement	188
Annexe 11 : Evolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation	188
Annexe 12 : Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation	189
Annexe 13 : Evolution des emplois des sociétés de crédit-bail	189
Annexe 14 : Evolution des ressources des sociétés de crédit-bail	189
Annexe 15 : Evolution des emplois des banques offshore	190

Annexe 16 : Evolution des ressources des banques offshore	190
Annexe 17 : Evolution des emplois des associations de micro-crédit	190
Annexe 18 : Evolution des ressources des associations de micro-crédit	191
Annexe 19 : Evolution des emplois des banques – sur base consolidée	191
Annexe 20 : Evolution des ressources des banques – sur base consolidée	192
Annexe 21 : Bilan cumulé des banques – Activité Maroc	193
Annexe 22 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques – Activité Maroc	196
Annexe 23 : Bilan cumulé des banques et fenêtres participatives	197
Annexe 24 : Etat des Soldes de gestion cumulé des banques et fenêtres participatives	200
Annexe 25 : Bilan cumulé des sociétés de financement	201
Annexe 26 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de financement	203
Annexe 27 : Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation	204
Annexe 28 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit à la consommation	206
Annexe 29 : Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail	207
Annexe 30 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail	209
Annexe 31 : Bilan cumulé des banques offshore	210
Annexe 32 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques offshore	212
Annexe 33 : Bilan cumulé des établissements de paiement	213
Annexe 34 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des établissements de paiement	215
Annexe 35 : Bilan consolidé des 11 groupes bancaires	216
Annexe 36 : Compte de résultat consolidé des 11 groupes bancaires	218
Annexe 37 : Indicateurs Fondamentaux de solidité financière – base sociale	219

LISTE DES ENCADRES :

Encadré n°1 : Crédit-bail octroyé par les banques et les sociétés de financement spécialisées	65
Encadré n°2 : Créances acquises par affacturage octroyées par les banques et les sociétés de financement spécialisées	71
Encadré n°3 : Loi n°50-20 relative à la microfinance	120
Encadré n°4 : Ratio structurel de liquidité à long terme « NSFR »	124
Encadré n°5 : Dispositif ILAAP et indicateurs additionnels de surveillance de la liquidité	125
Encadré n°6 : Recommandations du Conseil Mondial de Stabilité Financière (FSB) et du GAFI pour la régulation, la supervision et la surveillance des activités et marchés liés aux cryptoactifs	129
Encadré n°7 : Approche des missions de contrôle sur place	135
Encadré n°8 : Initiatives réglementaires en matière de gestion du cyber-risque	137

Encadré n°9 : Recommandations de Bank Al-Maghrib portant sur la sécurité des applications mobiles et les autres cyber-risques	139
Encadré n°10 : Principales dispositions de la Directive relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption	142
Encadré n°11 : Exigences réglementaires de la circulaire relative au plan de redressement de crise	146
Encadré n°12 : Publications du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier « NGFS » en 2023	148
Encadré n°13 : Publications 2023 de l'AFI sur la finance verte inclusive (IGF)	149
Encadré n°14 : Directive réglementaire 5/W/2021 sur la gestion des risques financiers liés au climat et à l'environnement	151
Encadré n°15 : Principaux sujets d'échange lors de la visite sur place	153
Encadré n°16 : Rapport conjoint de Bank Al-Maghrib et la Banque de Maurice sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement de terrorisme au sein des juridictions du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones	156
Encadré n°17 : Dispositif de traitement des demandes émanant des porteurs de projets de Fintech dans les secteurs du financement et du paiement	157
Encadré n°18 : Système national d'identité numérique	159
Encadré n°19 : Open Banking / Open Finance	160
Encadré n°20 : Thématiques de formation des superviseurs	174

LISTE DES GRAPHIQUES :

Graphique n°1 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	15
Graphique n°2 : Evolution du réseau d'agences bancaires	17
Graphique n°3 : Nombre additionnel d'agences bancaires	17
Graphique n°4 : Evolution des guichets automatiques bancaires	17
Graphique n°5 : Nombre additionnel de guichets automatiques bancaires	17
Graphique n°6 : Part de chaque région dans le total du réseau bancaire, des dépôts et des crédits (en %)	18
Graphique n°7 : Evolution du réseau bancaire participatif par région (en %)	19
Graphique n°8 : Répartition du réseau des établissements de paiement par région en %	20
Graphique n°9 : Evolution du réseau des associations de micro-crédit	20
Graphique n°10 : Evolution du nombre de comptes bancaires	21
Graphique n°11 : Evolution du taux de détention de comptes bancaires par les particuliers résidents (nombre de particuliers ayant au moins un compte bancaire/Population adulte >15 ans)	21
Graphique n°12 : Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation (en millions)	22

Graphique n°13 : Evolution du nombre de comptes de paiement (en millions)	23
Graphique n°14 : Part des comptes de paiement ouverts en 2023, par catégorie	23
Graphique n°15 : Evolution du parc TPE installé par les établissements de paiement	24
Graphique n°16 : Répartition de l'effectif des Etablissements de crédit et organismes assimilés par genre - 2023 (en %)	25
Graphique n°17 : Evolution de l'effectif des banques conventionnelles au Maroc	25
Graphique n°18 : Evolution de l'effectif des sociétés de financement	26
Graphique n°19 : Concentration du total-actif des banques (en %)	27
Graphique n°20 : Concentration des dépôts des banques (en %)	27
Graphique n°21 : Concentration des crédits octroyés par les banques (en %)	28
Graphique n°22 : Répartition en fonction du statut de l'actionnariat des banques - 2022 (en %)	28
Graphique n°23 : Répartition en fonction du statut de l'actionnariat des banques - 2023 (en %)	28
Graphique n°24 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)	29
Graphique n°25 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)	29
Graphique n°26 : Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée (en %)	30
Graphique n°27 : Structure de l'actif des banques (en %)	32
Graphique n°28 : Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés (en milliards de dirhams)	32
Graphique n°29 : Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)	33
Graphique n°30 : Crédits des banques au secteur privé	34
Graphique n°31 : Crédits des banques au secteur public	34
Graphique n°32 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)	35
Graphique n°33 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)	35
Graphique n°34 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques par type de monnaie (en %)	36
Graphique n°35 : Ventilation du portefeuille de participations des banques par type de contrepartie (en %)	37
Graphique n°36 : Evolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique (en milliards de dirhams)	37
Graphique n°37 : Structure du passif des banques (en %)	38
Graphique n°38 : Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en milliards de dirhams)	39
Graphique n°39 : Evolution des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en milliards de dirhams)	40

Graphique n°40 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)	40
Graphique n°41 : Evolution des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en milliards de dirhams)	41
Graphique n°42 : Structure des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en %)	41
Graphique n°43 : Encours des dettes obligataires des banques (en milliards de dirhams)	42
Graphique n°44 : Encours des certificats de dépôt ventilé par catégorie de souscripteurs (en %)	42
Graphique n°45 : Evolution des fonds propres comptables des banques	43
Graphique n°46 : Evolution des engagements donnés des banques (en milliards de dirhams)	43
Graphique n°47 : Evolution des engagements donnés des banques à la clientèle (en milliards de dirhams)	44
Graphique n°48 : Evolution des engagements donnés par les banques aux établissements de crédit (en milliards de dirhams)	44
Graphique n°49 : Evolution des engagements reçus des banques (en milliards de dirhams)	45
Graphique n°50 : Evolution des engagements sur opérations de change et produits dérivés (en milliards de dirhams)	45
Graphique n°51 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)	46
Graphique n°52 : Evolution des constituants du produit net bancaire (en milliards de dirhams)	47
Graphique n°53 : Structure du produit net bancaire (en %)	47
Graphique n°54 : Evolution du résultat brut d'exploitation et du coefficient moyen d'exploitation des banques	49
Graphique n°55 : Coût du risque des banques rapporté aux crédits (en %)	50
Graphique n°56 : Coût du risque des banques rapporté au résultat brut d'exploitation	50
Graphique n°57 : Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %	50
Graphique n°58 : Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %	50
Graphique n°59 : Evolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)	51
Graphique n°60 : Evolution de la marge des banques sur les opérations avec la clientèle (en %)	51
Graphique n°61 : Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût du risque (en %)	52
Graphique n°62 : Evolution des financements participatifs, marges comprises, ventilés par objet économique (en milliards de dirhams)	53
Graphique n°63 : Composition du portefeuille des financements Mourabaha (en %)	54
Graphique n°64 : Structure de l'actif des banques et fenêtres participatives (en %)	55
Graphique n°65 : Evolution des éléments de l'actif des banques et fenêtres participatives (en milliards de dirhams)	55

Graphique n°66 : Evolution des dépôts à vue et des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives (en millions de dirhams)	55
Graphique n°67 : Evolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)	56
Graphique n°68 : Evolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en millions de dirhams)	56
Graphique n°69 : Evolution de la répartition des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)	57
Graphique n°70 : Evolution de la répartition des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en millions de dirhams)	57
Graphique n°71 : Structure du passif des banques et fenêtres participatives (en %)	58
Graphique n°72 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques et fenêtres participatives (en millions de dirhams)	59
Graphique n°73 : Structure du produit net bancaire retraité des banques et fenêtres participatives (en millions de dirhams)	59
Graphique n°74 : Structure des charges générales d'exploitation des banques et fenêtres participatives (en %)	60
Graphique n°75 : Le total-actif par catégorie de sociétés de financement (en milliards de dirhams)	61
Graphique n°76 : Evolution de l'encours des crédits à la consommation octroyés par les sociétés spécialisées par type de crédit (en millions de dirhams)	61
Graphique n°77 : Evolution de l'encours des financements par crédit-bail mobilier et immobilier octroyés par les sociétés spécialisées (en millions de dirhams)	62
Graphique n°78 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'équipement (en %)	63
Graphique n°79 : Répartition de la production du crédit-bail immobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'immobilisation financée (en %)	63
Graphique n°80 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par secteur d'activité (en %)	64
Graphique n°81 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)	66
Graphique n°82 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de crédit à la consommation (en %)	67
Graphique n°83 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de crédit-bail (en %)	67
Graphique n°84 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement (en millions de dirhams)	68
Graphique n°85 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)	69

Graphique n°86 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail (en millions de dirhams)	70
Graphique n°87 : Structure des emplois des banques offshore (en %)	72
Graphique n°88 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)	73
Graphique n°89 : Répartition des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement par origine (en %)	75
Graphique n°90 : Répartition des transferts internationaux reçus via les établissements de paiement par pays de provenance (en %)	76
Graphique n°91 : Evolution des parts des régions destinatrices des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement (en %)	76
Graphique n°92 : Part des villes émettrices des transferts de fonds nationaux opérés par les établissements de paiement (en %)	77
Graphique n°93 : Structure des emplois des banques - sur base consolidée (en %)	78
Graphique n°94 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)	79
Graphique n°95 : Répartition du total-actif des groupes bancaires par métier (en %)	80
Graphique n°96 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)	81
Graphique n°97 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques sur base consolidée (en milliards de dirhams)	81
Graphique n°98 : Coefficient moyen d'exploitation des banques - base consolidée (en %)	82
Graphique n°99 : Contribution des différents métiers dans le Résultat Net - Part du Groupe des groupes bancaires (en %)	83
Graphique n°100 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)	83
Graphique n°101 : Evolution de la dette bancaire des ménages	84
Graphique n°102 : Evolution de la production du financement à l'habitat et du nombre de bénéficiaires	85
Graphique n°103 : Evolution de l'encours brut du financement à l'habitat	86
Graphique n°104 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat des banques conventionnelles selon la fourchette de taux appliqués (en %)	87
Graphique n°105 : Ventilation de l'encours du crédit à l'habitat des banques conventionnelles entre taux fixe et taux variable (en %)	87
Graphique n°106 : Evolution de l'encours du financement à l'habitat selon la durée initiale (en %)	88
Graphique n°107 : Répartition du nombre de dossiers des financements à l'habitat selon l'âge (en %)	88

Graphique n°108 : Répartition du nombre de dossiers des financements à l'habitat selon le revenu (en %)	89
Graphique n°109 : Répartition du nombre de dossiers de financements à l'habitat selon la catégorie socio-professionnelle (en %)	89
Graphique n°110 : Répartition géographique du nombre de dossiers de financements à l'habitat (en %)	90
Graphique n°111 : Evolution de l'encours brut du financement à la consommation (Banques conventionnelles et participatives et sociétés de financement)	90
Graphique n°112 : Evolution de l'encours du financement à la consommation des banques et des sociétés de financement selon la durée initiale (en %)	91
Graphique n°113 : Evolution du montant moyen des dossiers de financement à la consommation des banques et des sociétés de financement (en dirhams)	91
Graphique n°114 : Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation des banques et des sociétés de financement selon l'âge (en %)	92
Graphique n°115 : Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation des banques et des sociétés de financement selon le revenu (en %)	92
Graphique n°116 : Répartition du nombre de dossiers de financement à la consommation selon la catégorie socio-professionnelle (en %)	93
Graphique n°117 : Répartition géographique du nombre de dossiers de financement à la consommation (en %)	93
Graphique n°118 : Rapport entre l'endettement bancaire des entreprises non financières et le PIB	94
Graphique n°119 : Encours des crédits par décaissement accordés aux entreprises non financières (en milliards de dirhams)	94
Graphique n°120 : Ventilation de la dette des entreprises non financières entre le secteur privé et public	95
Graphique n°121 : Ventilation des crédits par segment d'entreprises	95
Graphique n°122 : Evolution des grandes expositions portées par les banques - sur base sociale	96
Graphique n°123 : Evolution des grandes expositions portées par les banques - sur base consolidée	96
Graphique n°124 : Evolution des créances en souffrance des banques - sur base sociale	97
Graphique n°125 : Evolution du taux des créances en souffrance - Sur base sociale (en %)	97
Graphique n°126 : Evolution de la structure des créances en souffrance des banques par catégorie - Base sociale (en %)	98
Graphique n°127 : Taux de couverture par des provisions des créances en souffrance détenues par les banques - sur base sociale	98
Graphique n°128 : Evolution des créances en souffrance et du taux de risque des banques - sur base consolidée	99

Graphique n°129 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base consolidée	99
Graphique n°130 : Evolution du taux des créances en souffrance portées sur les ménages - base sociale (en %)	100
Graphique n°131 : Evolution du taux des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation sur les ménages par catégorie de financement - base sociale (en %)	101
Graphique n°132 : Répartition sectorielle des crédits et des créances en souffrance des banques sur les entreprises non financières - base sociale (en %)	102
Graphique n°133 : Evolution des créances en souffrance des banques sur les entreprises par secteur d'activité - base sociale (en milliards de dirhams)	102
Graphique n°134 : Encours des interventions de Bank Al-Maghrib par instrument (en milliards de dirhams)	103
Graphique n°135 : Encours moyen des interventions de Bank Al-Maghrib par instrument (en milliards de dirhams)	103
Graphique n°136 : Evolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques conventionnelles	104
Graphique n°137 : Evolution des actifs liquides et réalisables des banques conventionnelles	105
Graphique n°138 : Evolution mensuelle des actifs liquides et réalisables par rapport au total-actif en 2023 (en %)	105
Graphique n°139 : Evolution mensuelle du coefficient de liquidité à court terme (LCR) en 2023 (en %)	106
Graphique n°140 : Ressources en devises des banques - Base sociale	106
Graphique n°141 : Emplois en devises des banques - Base sociale	106
Graphique n°142 : Evolution du total des risques nets pondérés des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale	108
Graphique n°143 : Evolution du total des risques nets pondérés des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	108
Graphique n°144 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale	109
Graphique n°145 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	109
Graphique n°146 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale	109
Graphique n°147 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	109
Graphique n°148 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale	110

Graphique n°149 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	110
Graphique n°150 : Evolution de la structure des fonds propres prudentiels des banques conventionnelles - Base sociale (en %)	111
Graphique n°151 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques conventionnelles - sur base sociale	112
Graphique n°152 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des groupes bancaires - sur base consolidée	112
Graphique n°153 : Ratio de levier des banques conventionnelles (en %)	113
Graphique n°154 : Répartition par catégorie des réclamations des clients des établissements de crédit reçues par Bank Al-Maghrib	164
Graphique n°155 : Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de Bank Al-Maghrib	165
Graphique n°156 : Taux de dénouement en faveur des plaignants, des réclamations instruites par Bank Al-Maghrib (en %)	165
Graphique n°157 : Répartition des dossiers reçus par le CMMB à fin 2023	166
Graphique n°158 : Typologie des dossiers soumis à la médiation bancaire - 2023 (en %)	166
Graphique n°159 : Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de CMMB	167

Dépôt légal : 2024PE0085
ISSN : 2509-0615



 www.bkam.ma

 [BankAlMaghrib](#)

 [Bank Al-Maghrib](#)

 [Bank Al-Maghrib](#)